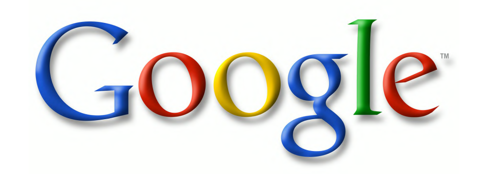


JOURNÉES MÉMORABLES

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

II.

PARIS, IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,
rue du Croissant, 12.

JOURNÉES MÉMORABLES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Racontées par un Père à ses Fils,

OU

RÉCIT COMPLET

DES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS EN FRANCE DEPUIS 1787 JUSQU'EN 1804,

Par M. le Vicomte Walsh,

AUTEUR DES LETTRES VENDÉENNES, ETC.

> L'honneur se fait avec la fidélité,
> la honte avec le parjure.

TOME SECOND.



PARIS,

LIBRAIRIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,

rue Hautefeuille, nº 9.

1839

Journées Mémorables

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RACONTÉES PAR UN PÈRE A SES FILS.

LE 4 AOUT 1789.

Cette nuit mémorable du 4 août a une sanglante préface qu'il faut que je vous raconte, mes enfants, pour que vous puissiez vous expliquer tout ce qui s'est passé dans cette séance, que quelques-uns ont appelée la Saint-Barthélemy des priviléges. Quand vous connaîtrez l'état de la France dans les derniers jours de juillet 1789, quand vous saurez à quelle terreur tout le royaume était alors livré, vous concevrez l'espèce de folie qui s'empara de plusieurs nobles, membres de l'assemblée. « S'il ne faut que des sacrifices pour ramener l'ordre et la paix au pays, s'écriaient

alors beaucoup de gentilshommes, eh bien, faisons-les. Premiers défenseurs du trône, renonçons pour sa sûreté à nos plus chers priviléges ; plus tard s'il lui faut notre sang nous le verserons ; en désintéressement, en dévouement nous ne nous laisserons devancer par personne, car nous nous souvenons que noblesse oblige. »

En ces jours-là de sages esprits pouvaient croire que l'inquiète jalousie des membres du tiers état, satisfaite par la renonciation que la noblesse allait faire de ses priviléges honorifiques et pécuniaires, n'agiterait plus les masses et ne mettrait plus en mouvement les populations des provinces. Quand l'envie a suscité des troubles est-il insensé de penser qu'elle les apaisera dès qu'on lui aura jeté ce qu'elle n'avait pas et ce qui l'humiliait dans les autres. Vous allez voir jusqu'où allaient ces désordres ; et pour vous les peindre je vais emprunter les paroles d'un homme qui avait subi l'entraînement de la révolution. « Les propriétaires, s'écrie le député Salomon, organe du comité des rapports, sont partout la proie du plus coupable brigandage ; de tous côtés les châteaux sont brûlés, les couvents détruits, leurs églises profanées, les fermes abandonnées au pillage ; les impôts, les rede-

vances seigneuriales, tout est anéanti ; les lois sont sans force, les magistrats sans autorité, et la justice n'est plus qu'un fantôme qu'on cherche inutilement dans les tribunaux. »

Ce que disait le député que je viens de citer était loin d'être exagéré. Dans toute l'étendue du beau royaume de S. Louis et de Louis XIV (à cette époque que quelques-uns nous représentent comme l'ère de notre bonheur et de nos libertés) la tranquillité n'était nulle part et l'inquiétude partout : la voix de la terreur avait crié si haut que tout le monde était debout. Plus de calme au château, plus de repos à la ferme, plus de sécurité dans le cloître, plus de refuge dans les sanctuaires, plus de joies dans les familles, plus d'obéissance dans l'armée; l'esprit du mal planant sur le pays y avait répandu à pleines mains l'effroi, la perturbation et le délire : avec le vin nouveau des révolutions les campagnes s'étaient enivrées comme les villes; la raison, le bon sens étaient exilés du hameau comme de la capitale; la manie des choses nouvelles, le besoin d'innover les avaient mis hors la loi : aussi plus un point dans toute la France où les principes du désordre ne fussent proclamés.

A Paris, après que ces électeurs qui s'étaient

formés en assemblée illégale eurent glissé dans le sang répandu sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, la réunion des députés des districts prit le titre d'assemblée des représentants de la commune. Cette assemblée comptait dans son sein tout ce qu'il y avait de plus fougueux parmi les électeurs et dans la bourgeoisie de la capitale; ceux qui y siégeaient avaient un but constant, c'était de travailler sans relâche à augmenter la fermentation du peuple; ses orateurs savaient de merveilleuses paroles pour agiter les masses, et de ces paroles qui remuent, qui soulèvent et qui bouleversent ils ne se faisaient faute.

Cette fédération d'agitateurs avait à sa tête ou plutôt à ses ordres Bailly, le maire de Paris. Dans cette grande ville, où la souveraineté du peuple était chaque jour enseignée à tous les carrefours, il n'y avait d'autre force militaire que la garde nationale, divisée en milice non soldée et en milice soldée. Les ambitieux de magasin, les Achilles de boutique, toutes les vanités bourgeoises s'étaient emparés de tous les grades d'officiers, et parvenus à ces honneurs si long-temps enviés ils étaient plus propres à parader avec leurs nouvelles épaulettes qu'à maintenir l'ordre : l'épée qu'ils por-

taient gauchement n'imposait aucune crainte, aucun respect à ceux qui invoquaient le trouble comme un moyen de parvenir.

Avec tous les éléments de désordre, avec toutes les mauvaises passions de l'époque quelle barrière, quelle digue que celle-là! A des vanités qui s'agitaient dans les derniers rangs de la multitude on opposait la vanité des classes mitoyennes; cette tactique était aussi insensée que le serait celle d'un homme qui, ayant sa maison en feu, irait allumer un immense bûcher à côté de sa demeure incendiée; les deux foyers ardents, rapprochés ainsi les uns des autres, ne feraient qu'activer mutuellement leurs flammes: c'était ce que l'on faisait en 1789.

Dans ce Paris, toujours si léger, si amoureux de changement, si avide d'émotions, le principe de la souveraineté populaire mis en action se développait tous les jours avec de plus funestes résultats. Les soixante districts de la grande et turbulente cité formaient autant de petites républiques proclamant chacune sa souveraineté et son indépendance Entre toutes ces assemblées il y avait bien plus de concurrence que d'accord; entre elles c'était à qui se distinguerait le plus par ses motions démocratiques, à qui marcherait à

plus grands pas dans le chemin des réformes et des innovations.

Tous les agitateurs n'étaient pas renfermés dans ces assemblées. « Le même mouvement, dit un grand admirateur de la révolution de 1789 (1), qui avait porté les électeurs à se mettre en action poussait toutes les classes à en faire autant; l'assemblée nationale avait été imitée par l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel-de-Ville par les districts, et les districts par toutes les corporations. Tailleurs, cordonniers, boulangers, bouchers, domestiques réunis au Louvre, à la place Louis XV, aux Champs-Elysées, délibéraient en forme malgré les défenses réitérées de la municipalité. Au milieu de ces mouvements contraires l'Hôtel-de-Ville, combattu par les districts, inquiété par le Palais-Royal, était entouré d'obstacles et pouvait à peine suffire aux soins de son immense administration: il réunissait à lui seul l'autorité civile, judiciaire et militaire; le quartier général de la milice y était fixé. Les juges, dans le premier moment, incertains sur leurs attributions, lui adressaient les accusés. Il avait même la puissance législative, car il était chargé de se faire une constitution. Bailly avait pour cet objet

(1) M. Thiers.

demandé à chaque district deux commissaires, qui sous le nom de représentants de la commune devaient en régler la constitution. Pour suffire à tant de soins les électeurs étaient partagés en divers comités; l'un, nommé comité des recherches, s'occupait de la police; l'autre, nommé comité des subsistances, s'occupait des approvisionnements, tâche la plus difficile et la plus dangereuse de toutes. Bailly fut obligé de s'en occuper jour et nuit. Il fallait opérer des achats de blé, le faire moudre ensuite et puis le porter à Paris à travers les campagnes affamées. Les convois étaient souvent arrêtés, et l'on avait besoin de détachements nombreux pour empêcher les pillages sur la route et dans les marchés. Quoique l'état vendît ses blés à perte, afin que les boulangers pussent rabaisser le prix du pain, la crainte du lendemain portait chacun à se pourvoir abondamment, et ce qui s'accumulait dans les mains des uns manquait aux autres. C'est la confiance qui hâte les travaux du commerce, qui fait arriver les denrées, et qui rend leur distribution égale et facile; mais quand la confiance disparaît l'activité commerciale cesse; les objets n'arrivant plus au-devant des besoins, ces besoins s'irritent, ajoutent la confusion à la disette et empêchent la bonne dis-

tribution du peu qui reste. Le soin des subsistances était donc le plus pénible de tous : de cruels soucis dévoraient Bailly et le comité. Tout le travail du jour suffisait à peine au besoin du jour, et il fallait recommencer le lendemain avec les mêmes inquiétudes. »

Mes enfants, je vous ai transcrit ce passage d'un enthousiaste de la révolution de 1789 pour vous montrer que la peine est toujours à côté de la faute, le châtiment à côté du crime. Si Bailly, réprimant son ambition, n'avait pas abandonné les sciences pour la politique, si l'Hôtel-de-Ville ne l'avait pas tenté, si l'idée de pouvoir parler orgueilleusement à son roi comme maire de Paris ne l'avait pas séduit, si ces bourgeois, ces hommes de magasin étaient restés dans leurs familles occupés de leur négoce au lieu de se proclamer en assemblée d'électeurs ; ni eux ni Bailly n'auraient été dévorés par de cruels soucis; dans l'intérêt des nations je souhaite à tous ces hommes qui veulent faire des révolutions les embarras, les soucis et les inquiétudes que M. Thiers nous montre dévorant les novateurs. Que le trouble, que les angoisses adviennent à ceux qui déchaînent les tempêtes ; en vérité les révolutionnaires seraient trop privilégiés (eux qui ne veulent pas de

priviléges) si dans la perturbation générale, quand tout le monde souffre et pleure, ils restaient tranquillement couchés sur des roses! Non, non, que les tourments de l'âme, que les terreurs de l'esprit, que les lassitudes du corps arrivent aux hommes qui remuent leur pays pour s'élever.

Pendant que l'assemblée nationale s'occupait de la promulgation des *Droits de l'homme*, pendant que le découragement et la crainte gagnaient les hommes qui avaient travaillé le plus activement à démolir la puissance royale, le crime qu'aucune autorité ne pouvait plus ni comprimer ni retenir apparaissait partout hideux, menaçant et terrible; à pas de géant, le fer et la torche à la main et suivi de toutes les mauvaises passions, il parcourait la France.

Ce n'est plus seulement dans la capitale qu'il hurle en coupant des têtes; le voilà maintenant sur toutes les routes du royaume: à sa voix chaque ville, chaque bourg, chaque village, chaque hameau veut avoir sa victime; Paris n'aura plus le monopole du sang.

Des courriers expédiés par le duc d'Orléans, et suivant l'expression commune avec des instructions données par Mirabeau et l'abbé Sièyes, suivaient toutes les routes en

criant: Aux armes! aux armes! Voici venir les brigands; ils pillent les villes, brûlent les villages et coupent les blés avant la récolte.

Et quand le peuple effrayé demandait à ces émissaires inconnus quels sont ces brigands ils ne répondaient que d'une manière vague, et se remettaient en chemin pour aller porter l'effroi ailleurs.

A l'aide de ces messagers du Palais-Royal l'épouvante fut bientôt dans la France entière, et deux millions de gardes nationales sous les armes pour repousser ces bandes formidables, qui devaient être partout et que l'on ne voyait nulle part.

Le crime avait besoin de soldats; le mensonge les fit lever.

Presque partout les troupes, travaillées, corrompues par des libelles contre la cour et surtout contre la reine, s'étaient déclarées pour l'insurrection; et quand on ordonnait à un régiment de marcher contre des incendiaires de château du milieu de ses rangs il s'élevait des voix pour crier: Les nobles sont les ennemis du peuple, il est juste qu'on brûle leurs demeures: GUERRE AUX CHATEAUX! PAIX AUX CHAUMIÈRES!

A Strasbourg il y eut un combat entre deux régiments; l'un voulait obéir aux ordres

du roi, l'autre aux commandements du peuple: celui qui soutenait la multitude fut vainqueur.

A Caen les massacres de Paris furent renouvelés avec une horrible émulation. Le vicomte de Belzunce, qui commandait le régiment de Bourbon, par la noblesse, la fermeté et la loyauté de son caractère était parvenu à maintenir la discipline dans ce régiment; à l'âge de vingt-cinq ans il savait se faire respecter, aimer et obéir de ses soldats: ce fut là son grand crime aux yeux des révolutionnaires; aussi les meneurs surent exciter contre lui les fureurs de la populace. Attaqué à l'improviste par des furieux qui venaient de voir son régiment sortir des portes de la ville, jeune, beau et brave, n'ayant pour toute arme que son sabre, Belzunce se défendit plus d'un quart d'heure contre les brigands; enfin fatigué de la lutte inégale, exténué, perdant son sang, il tomba sous leurs coups... A de Launay, à Foulon, à Flesselles, à tant d'autres on avait coupé la tête, à Berthier on avait arraché le cœur!.. à Belzunce de plus grandes horreurs sont réservées; ses assassins se ruent sur son corps, le déchirent en morceaux, et le dévorent....

Le 20 et le 21 juillet, à Cherbourg, la ville

de prédilection de Louis XVI, éclate une insurrection. Dumouriez, qui l'a vue et qui l'a décrite, dit qu'il existait dans les ateliers, dans les carrières et dans le port sept à huit mille étrangers. Parmi ces travailleurs il y avait beaucoup d'inconnus et quelques repris de justice flétris par la marque; on avait distingué dans ces masses remuantes des agitateurs venus de Paris, qui avaient un habillement particulier : on appelait ces coureurs de révoltes des *carabots*.

Dumouriez n'ajoute pas que ces *carabots* étaient soldés par le duc d'Orléans: ils étaient comme sa garde d'élite.

A Brest deux mille ouvriers se levèrent à la voix de quelques hommes connus par leurs opinions ardentes, marchèrent sur le fort de l'Amiral et s'emparèrent de vingt mille fusils qui s'y trouvaient, et les régiments de la garnison regardèrent l'arme au bras passer les séditieux avec les fusils qu'ils venaient d'enlever.

A Valence en Dauphiné M. de Voisins, maréchal de camp, ne voulut pas faire fléchir l'autorité royale devant les révoltés; devant leurs cris et leurs exigences il resta ferme et résolu, et fit braquer ses canons contre les bandes séditieuses; mais ce noble courage fut

trahi : des canonniers refusèrent de tirer, et M. de Voisins fut tué avec deux officiers aussi dévoués que lui.

A Verdun le peuple, armé de piques, de faux et de bâtons ferrés, vint se présenter devant la citadelle, demander avec menaces et hurlements des armes au gouverneur; il en refusa : l'irritation devint extrême. Le devoir de l'officier qui commandait pour le roi était de ne pas céder; il ne céda pas. Le gouverneur ordonna à la milice bourgeoise de faire des patrouilles pour imposer de la crainte aux mutins et pour les disperser : le commandant de cette milice répondit qu'il ne pouvait marcher sans pain et sans armes. Alors le gouverneur menaça de faire tirer les canons sur la ville en révolte : Si vous le faites, répondit le colonel de la garde bourgeoise, nous mettons le feu à la citadelle. Les choses en étaient là lorsque le maréchal de Broglie arriva à Besançon. Averti du mauvais esprit qui agitait la ville, il se fit escorter par un détachement de hussards, et descendit au palais de l'évêché. A peine y était-il que la populace vint se ruer contre les portes, et menaça d'y mettre le feu. Le maréchal, qui ne se laissait pas intimider facilement, voulut ressortir pour parler à la foule et la faire rentrer dans l'ordre; mais

une grêle de pierres et des cris de cannibales l'accueillirent; à cet instant deux bataillons suisses arrivèrent et renforcèrent les hussards de son escorte. Remontant à cheval, il se plaça à leur tête, traversa la multitude et se rendit à la citadelle, où il passa la nuit; de là il entendit le lendemain matin les hurlements stupides de la foule toujours ameutée. Voyant les canons de l'esplanade, le maréchal dit : *Une seule de ces bouches à feu ferait taire tous ces gens payés pour crier. Quel dommage que ce soient des Français! Avec eux il faut savoir endurer.*

De Besançon le maréchal voulut se rendre à Metz; mais cinq cents soldats de la milice bourgeoise refusèrent de lui ouvrir la porte devant laquelle il s'était présenté: alors il retourna à Verdun.

Vous voyez où en était l'autorité royale. Du sein même de l'assemblée nationale ceux qui s'appelaient législateurs et régénérateurs pouvaient souvent entendre les cris de révolte et de massacre; alors quand les gémissements des victimes étaient venus jusqu'à eux ils envoyaient quelques députations pour arracher les suspects des mains de la multitude. Un jour M. de Lubersac, évêque de Chartres, l'un de ses commissaires, défendit pendant six

heures la vie d'un homme que la populace voulait massacrer comme accapareur. Si vous le protégez plus long-temps, criait la foule au prélat, nous vous croirons aussi coupable que lui.

— Si vous portez la main sur lui, répondit l'évêque, c'est vous qui serez coupables et qui répondrez devant la loi.

Prononçant ces paroles, l'homme évangélique fit monter dans sa voiture celui qui aurait eu quelques minutes plus tard le sort du malheureux Flesselles.

Les campagnes étaient livrées à de bien plus grands désordres ; la simplicité, la crédulité de leurs habitants étaient adroitement exploitées par les meneurs révolutionnaires. Les hommes auxquels s'adressaient les corrupteurs du peuple auraient pu répondre : Vous nous signalez les propriétaires des châteaux comme des ennemis ; mais dans le rude hiver qui vient de se passer ils ont tout partagé avec nous ; dans la disette ils nous ont donné du pain, dans le froid ils nous ont donné du bois ; ils ont vêtu nos femmes, nos enfants et nous-mêmes... Hélas! quand arrivent les mauvais jours que Dieu envoie au monde pour le punir il s'élève dans tous les esprits un tel désordre que la reconnaissance n'est plus mise au rang des devoirs : en 1789 le philosophisme avait

déjà enseigné l'ingratitude, et c'était cependant une des époques où la noblesse avait montré le plus de bienfaisance; jamais dans aucun temps le château n'avait été plus ami de la chaumière : depuis Versailles jusqu'au plus petit castel de France il n'y avait plus qu'une pensée, aider et secourir le pauvre. La charité de Louis XVI et de Marie-Antoinette était venue à tous.

Ce fut pourtant alors que l'on vit se renouveler toutes les fureurs de la jacquerie contre les nobles demeures. Pour que les choses en vinssent à ce point il fallait que les brigands incendiaires fussent payés. Par qui l'étaient-ils? c'est une question qui a occupé tous ceux qui ont écrit sur la révolution de 1789. « On ne sait sur qui reporter l'horreur de ces crimes, dit Lacretelle; quelque coupable que fût la faction d'Orléans, il est impossible de concevoir que ni ce prince ni ses principaux agents, nobles pour la plupart, eussent aucun intérêt à l'incendie des châteaux, à des vengeances exercées sur des hommes qui pouvaient leur appartenir par les liens du sang et de l'amitié. Dans les fureurs du peuple des campagnes on n'excepta point les possessions de ceux des nobles qui tenaient pour le parti populaire. Il n'en est pas moins vrai que ces épouvantables

dévastations parurent l'effet d'un vaste complot, et qu'elles eurent lieu à la fois dans des provinces fort éloignées les unes des autres, telles que la Guyenne, l'Alsace, la Provence, la Franche-Comté, la Normandie et la Bourgogne. Les incendiaires montraient un imprimé portant ces mots :

Le roi ordonne de brûler tous les châteaux; il ne veut que le sien.

Le vicomte de Conny, dont les jugements ont toujours un grand poids pour moi, dit dans le quatrième livre de son *Histoire de la Révolution :* « Les dévastations s'exercèrent surtout contre les châteaux; pour aller les investir et y mettre le feu on vit souvent des villages entiers se joindre à des troupes de brigands. Les incendiaires commençaient par se faire apporter tous les titres de propriété: quand les propriétaires s'y refusaient ou ne pouvaient les trouver ils avaient à subir les plus cruels tortures; des gentilshommes, des hommes d'affaires eurent la plante des pieds brûlée; des vieillards, des femmes même ne furent pas à l'abri de ces cruautés.

« L'enlèvement des titres, le pillage et la démolition des châteaux, l'assassinat des gentilshommes ne furent plus regardés que comme les actes d'un patriotisme ardent.

Dans les communes où l'obéissance au roi exerçait encore quelque empire on montrait aux habitants des ordres prétendus signés de Louis XVI portant injonction de commettre ces crimes; et lorsque de tels attentats étaient dénoncés à l'assemblée il se rencontrait des orateurs qui osaient dire que les seigneurs eux-mêmes mettaient le feu à leurs châteaux.»

Dans les temps de révolutions, temps de vertige et de délire, il y a dans les esprits une grande tendance à croire aux bruits les plus absurdes; la raison alors bannie des masses, les plus folles accusations ont chance d'être accueillies et de trouver créance; cependant celle-ci ne fut pas crue. . . . .

Rabaud de Saint-Étienne osa faire imprimer que le peuple se vengeait sur les nobles d'une conjuration où tout lui faisait soupçonner qu'ils étaient tous entrés. Les ravages des châteaux étaient selon lui une vengeance publique à laquelle se mêlaient des vengeances particulières, et au milieu desquelles le tiers état se débattait contre les priviléges et la tyrannie réunis. . . . .

Pendant que l'assemblée restait inactive l'incendie, le pillage, le meurtre s'étendaient rapidement dans toutes les provinces. Dans le Maine M. de Montesson, sous les yeux duquel

on venait d'égorger son beau-père, fut fusillé après mille tortures, et son corps criblé de balles tomba sur le cadavre du père de sa femme.

En Languedoc M. de Barras, ayant entendu les vociférations des brigands qui venaient à son château le fer et le feu à la main, courut à la chambre de sa femme, près d'accoucher, pour la décider à fuir avec lui; madame de Barras se levait quand les brûleurs, les chauffeurs de pieds entrèrent, et se ruant sur le courageux gentilhomme qui cherchait à les éloigner du lit de sa femme ils le massacrèrent et le coupèrent en morceaux sous ses yeux.

En Normandie les exécuteurs des justices révolutionnaires arrivèrent à un vieux castel. D'abord ils s'adressèrent à l'homme d'affaires, et se firent donner tous les titres de propriété, puis ayant pillé la chapelle, brisé des armoires, enfoncé des portes, ils dressèrent un grand bûcher dans la cour et y mirent le feu. Quand les flammes commencèrent à s'élever plusieurs des assassins allèrent trouver le maître du château et lui commandèrent de venir voir leur feu de joie. Le vieillard était couché : ils le tirèrent de son lit, et à force de coups s'obstinaient à vouloir le faire

marcher; mais le malheureux ne pouvait faire un pas, il était paralytique... Alors ils le prirent en disant : *Puisqu'il ne peut marcher il faut le porter, il faut avoir des égards pour les nobles malades*, et l'enlevant dans leurs bras ils le descendirent dans la cour... et là, chose horrible à redire ! mais chose avérée, ils jetèrent le vieux gentilhomme dans l'immense et ardent foyer et se mirent à danser autour. . . . . . .

En Franche-Comté le baron de Montjustin fut arrêté chez lui, amené sur le bord d'un puits, et menacé d'y être précipité s'il ne révélait à l'instant où étaient de prétendus trésors; comme il n'avait aucune connaissance de ces richesses que l'on disait enfouies chez lui, il ne pouvait satisfaire à l'avide impatience de ceux qui venaient de piller son château. Alors il fut attaché au dessous des bras et descendu à une grande profondeur dans le puits. Là il demeura ainsi suspendu pendant une heure, entendant délibérer si on le laisserait tomber ou si on le ferait périr d'un autre genre de supplice. Ailleurs le chevalier d'Ambly fut traîné nu sur un fumier, et vit danser autour de lui des monstres à face humaine qui venaient chacun à leur tour lui arracher les sourcils. . . . .

A Troyes un homme de bien, qui avait été élu maire de la ville à cause des secours qu'il avait répandus parmi les malheureux pendant le rigoureux hiver de 1789, fut mis en pièces, et ses quartiers traînés dans les rues par une multitude oublieuse et ingrate. Lui, qui avait donné tant de pain aux pauvres, avait été accusé d'avoir empoisonné les farines!

Je pourrais encore prolonger cette énumération de crimes; mais je m'arrête, ma plume frémit entre mes doigts; il me semble que c'est dans le sang qu'elle se trempe pour redire ces massacres... Afin de diminuer l'horreur que vous ont fait éprouver tous ces paysans ingrats qui viennent piller et brûler les châteaux de leurs meilleurs protecteurs laissez-moi vous redire un trait qui repose un peu l'âme. En Languedoc, au château de Vaudreuil, toute une population, vieillards, femmes, enfants, jeunes garçons, jeunes filles accoururent disant : *Nous allons nous loger dans le château de M. le marquis, et si les hommes que l'on enrôle veulent y mettre le feu, eh bien! ils nous brûleront aussi!*

Le château fut ainsi sauvé.

On prétend qu'un événement fortuit et fatal avait excité toutes les fureurs du peuple contre

les demeures des nobles. Un magistrat du parlement de Besançon eut l'idée de donner une fête aux paysans des environs du château de Quincey. La cordialité et l'allégresse y régnaient lorsque par l'imprudence de quelques curieux le feu prit à un baril de poudre destiné à faire sauter de grosses pierres ou des rochers dans une plantation de vigne. L'explosion coûta la vie à quelques personnes; le peuple épouvanté vit dans cet acccident l'effet d'un atroce complot. L'esprit de haine et de révolution s'empara de cet événement, et en publia des relations mêlées d'horribles commentaires.

Quelquefois le ridicule se joignait à l'atroce. La garde nationale qui avait des armes toutes nouvelles voulait les illustrer par quelques conquêtes: les bourgeois-soldats avaient entendu parler des lauriers de l'armée, ils en voulaient aussi!

Le prince de Condé en partant de France avait laissé à son château de Chantilly vingt pièces de canon dont quelques-unes avaient été données à son aïeul après la bataille de Johannisberg. La milice bourgeoise de Saint-Denis et des environs pensa que ces canons seraient une facile conquête, et tambours battants et drapeaux déployés elle marcha har-

diment sur Chantilly, où le prince de Condé n'était plus. Les canons muets se laissèrent prendre, et les hommes qui avaient mis la main sur leur bronze vide et froid les amenèrent à Paris avec des cris de triomphe!!!

De cette victoire de Chantilly les journaux du temps firent tant de bruit qu'en province les gardes nationaux voulurent tous courir à de semblables victoires. En voici une dont j'ai été témoin, et que je puis vous raconter à vous, mes enfants, car j'en prends le récit dans mes souvenirs de famille.

C'était peu de temps après l'émigration de mon père et de mes frères aînés. Avec un frère plus jeune que moi j'étais au château de Serrant chez ma grand'mère, femme de soixante-dix-ans, vénérée et aimée dans tout le pays. Tous ses fils étaient au loin; elle n'avait auprès d'elle qu'un petit-fils infirme et nous deux.... Une partie des domestiques avait suivi leurs maîtres à l'étranger, et de toutes ces absences le grand château paraissait bien vide! Un jour nous étions à dîner dans un petit salon dont les croisées donnaient du côté de la grande route; elles étaient ouvertes, et par une belle journée du mois d'août la brise nous apportait le parfum des orangers, et notre grand'mère, voyant quelques-uns de ses petits

enfants à sa table, se mettait à espérer que les absents reviendraient bientôt; elle croyait comme tout le monde d'alors que l'émigration ne durerait que trois mois, et que ceux qui étaient partis proscrits reviendraient vainqueurs.

Tout à coup un bruit de tambours retentit: ma grand'mère fait cesser notre conversation d'enfants, et écoute. Ces tambours approchent, dit-elle au maître-d'hôtel, qui se tenait derrière son fauteuil; qu'est-ce que cela peut être?

— C'est pour défendre le pays des brigands qui menacent toute la France que la garde nationale aura pris les armes, répondit le maître-d'hôtel, grand partisan des idées d'alors.

— Ah! si c'étaient les brigands eux-mêmes! nous mîmes-nous à crier.

— Soyez tranquilles, messieurs; voilà longtemps que j'entends le tambour: je ne le disais pas dans la crainte d'effrayer madame la comtesse; mais j'ai fait lever les trois pontslevis; du haut des tours on aperçoit beaucoup de fusils briller sur le chemin.

— De quel côté?

— Du côté d'Angers.

— Demignau, vos mesures de sûreté sont

ridicules ; faites tout remettre dans l'état ordinaire.

— Madame, la prudence me les avait dictées ; j'avais aussi fait rentrer dans la cour les quatre pièces de canon des devants du château.

— Et vous les aurez peut-être fait charger, ces canons ?

— Je ne crois pas qu'ils le soient encore ; mais j'ai donné des ordres.

— Allez tout contremander.

Malgré le ton très impératif avec lequel ma grand'mère avait donné cet ordre le maître-d'hôtel n'obéissait que lentement, et vous allez savoir pourquoi..... Il avait des intelligences, des amis dans la garde nationale d'Angers, et à bon marché il avait voulu leur procurer de la gloire ; dès lors il désirait que le château de Serrant avec ses larges douves, ses ponts-levis et ses hautes tours féodales eût l'air de vouloir résister à la milice bourgeoise. Cependant le bruit des tambours augmentait, et des cris de vive la nation, vive la liberté, à bas les droits féodaux, se faisaient entendre. Alors seulement ma grand'mère se leva de table, nous dit de rester avec notre gouvernante, et se rendit sur le perron de la cour.

La pelouse entre le château et la grande route était entièrement couverte d'hommes armés. Le soleil dardait ses rayons de deux heures sur plus de quinze cents baïonnettes toutes neuves, et je ne sais combien de drapeaux tricolores flottaient et claquaient au vent au dessus de tous les soldats.

Il faut que mes petits-enfants voient ceci, dit ma grand'mère; faites-les venir.

Bientôt nous fûmes auprès d'elle.

Demignau n'avait point encore fait abaisser les ponts-levis, et le commandant de la garde nationale d'Angers somma le château de se rendre; il voulait jouer au soldat jusqu'au bout.

Ma grand'mère traversa la cour d'honneur, alla à la grande grille, et fit baisser le pont.

Alors des cris de victoire et de triomphe s'élèvent des rangs des assiégeants, et leur chef, précédé des trompettes, des tambours et de la musique militaire, entra dans la cour, et ordonna que les quatre pièces de canon qui inquiétaient le pays fussent à l'instant livrées aux soldats de la nation.

— *Monsieur le commandant*, dit ma grand'mère, *ces canons n'ont depuis long-temps tiré que pour annoncer des baptêmes, des mariages*

et des fêtes; ne les employez jamais qu'à pareil usage, et je les regretterai moins.

Des chevaux furent alors pris dans les écuries, et attelés à ces quatre jolies pièces de campagne ; puis les vainqueurs de Serrant, après avoir dévasté les haies de laurier qui entouraient les douves, après avoir paré les quatre pièces de canon de palmes verdoyantes et de rubans tricolores, se remirent en route pour Angers en chantant : *Ça ira.*

Un étranger qui aurait rencontré sur le chemin cette troupe exaltée par son triomphe et toute parée de signes de conquête, aurait cru qu'elle avait eu à vaincre quelque chose ou quelqu'un..... et elle avait pris ces canons, qu'elle traînait avec tant de pompe et d'appareil, à une femme de soixante-dix ans entourée de trois de ses petits-fils en bas âge!

Quand je vois que la France en était venue à ce degré de ridicule, de troubles et de crimes je conçois la noble folie qui éclata à l'assemblée nationale dans la nuit du 4 août. Pour arrêter de tels désordres, pour empêcher les spoliations ridicules ou sanglantes, pour éteindre les torches des incendiaires que n'aurait-on pas sacrifié? Ah! ce n'est point en face du malheur que l'on est avare, en face

des populations qui souffrent que l'on se renferme dans ses droits.

Les assassins et les incendiaires en accomplissant leur mission de terreur, en pillant, en brûlant, en massacrant avaient partout fait entendre le cri : A BAS LES DROITS FÉODAUX! Quand ils arrivaient à un château la première pièce pillée était toujours le chartrier.

Le thème obligé de tous les écrivains qui flattaient les mauvaises passions du peuple c'était la barbarie des temps féodaux. Les théâtres étaient aussi en aide aux révolutionnaires, et prêtaient leurs planches et leurs acteurs à de dégoûtantes diatribes contre les choses et les hommes d'autrefois.

Les hommes qui avaient leur arrière-pensée en déclamant chaque jour contre les droits féodaux ne pouvaient manquer de trouver des échos dans le sein de l'assemblée nationale.

Target fut le premier; dans la soirée du 4 août il vint présenter le pillage et l'incendie des châteaux comme une pétition spontanée et unanime du peuple français contre la féodalité.

Cette séance nocturne du 4 août est trop mémorable pour que je ne cherche pas à vous la décrire dans ses moindres détails. C'est

d'elle que date l'ère actuelle, que quelques-uns ont appelée ère d'affranchissement, de bonheur et de liberté. L'assemblée, qui parlait plus qu'elle n'agissait, voulait paraître aux yeux du peuple constamment occupée de ses intérêts ; aussi pour se donner cet air travailleur elle ne tenait pas seulement des séances le matin, elle en avait encore le soir ; ces dernières étaient en général regardées comme dangereuses, et en effet l'effervescence des passions y était toujours plus vive, les discours plus incisifs et plus irritants. Le 4 août, comme si tous les membres de l'assemblée avaient su tout ce qui allait être fait dans le court espace d'une nuit, la séance commença à huit heures précises. A la lueur des lustres on pouvait voir sur les visages des hommes qui s'étaient empressés d'y venir que de graves pensées les préoccupaient. Les députés d'une même opinion se cherchaient, se parlaient bas, se serraient la main comme pour se dire il faut tenir ferme, et regardaient leurs adversaires ainsi que sur un champ de bataille deux armées ennemies se considèrent, s'étudient et se mesurent avant d'en venir aux mains.

Dans les jours ordinaires, lorsque rien de bien grave n'était à l'ordre du jour, avant que le président fût monté à son fauteuil on

entendait s'élever de tous les bancs un sourd murmure, un vaste bourdonnement que perçaient de temps à autre des éclats de voix de Mirabeau, de l'abbé Maury et de quelques autres membres influents de l'assemblée.

Ce soir-là rien de semblable ne se faisait entendre... c'était du calme partout; du calme comme celui qui précède l'orage. Les tribunes même semblaient sous cette influence; pour cette fois elles n'étaient pas bruyantes. Avant que la tempête éclate les feuilles ne s'agitent plus sur les branches; le lac ne ride plus ses ondes, et toute la nature attend et fait silence.

Comme je vous l'ai dit, quand le président fut rendu à son fauteuil le premier député qui se leva de son banc fut Target. Il lut le projet de proclamation qui le jour précédent avait été soumis à un comité de rédaction.

Voici ce projet :

« L'assemblée nationale, considérant que tandis qu'elle est uniquement occupée d'affermir le bonheur du peuple sur les bases d'une constitution libre, les troubles et les violences qui affligent différentes provinces répandent l'alarme dans les esprits et portent l'atteinte la plus funeste au droit sacré de la propriété et de la sûreté des personnes;

« Que ces désordres ne peuvent pas ralentir

les travaux de l'assemblée nationale, et servir les projets criminels des ennemis du bien public;

« Déclare que les lois anciennes subsistent et doivent être exécutées jusqu'à ce que l'autorité de la nation les ait abrogées ou modifiées;

« Que les impôts, tels qu'ils étaient, doivent continuer d'être perçus aux termes de l'arrêté de l'assemblée nationale du 17 juin dernier jusqu'à ce qu'elle ait établi des contributions et des formes moins onéreuses au peuple;

« Que toutes les redevances et prestations accoutumées doivent être payées comme par le passé jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné par l'assemblée;

« Qu'enfin les lois établies pour la sûreté des personnes et pour celle des propriétés doivent être universellement respectées, » etc.

Après cette lecture le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, tous deux membres de la noblesse, et tous deux appartenant au parti populaire, engagent le combat. Le vicomte de Noailles demande la parole: un profond silence s'établit.

« Le but de la proclamation que vous venez d'entendre, dit-il, est d'arrêter l'effervescence

des provinces, d'assurer la liberté publique et de confirmer les propriétaires dans leurs véritables droits ; mais comment espérer, messieurs, d'y parvenir sans connaître quelle est la cause de l'insurrection qui se manifeste dans le royaume, et comment remédier au mal qui l'agite? Ce mal il faut l'attaquer dans sa source? Hâtons-nous, dit-il, d'achever une révolution amenée par le temps ; hâtons-nous de faire avec un esprit de justice et de modération, mais avec fermeté ce que le peuple tente avec une aveugle furie. Nous n'avons qu'un moyen d'en arrêter les terribles effets ; c'est de satisfaire promptement à tous ses griefs, et de l'affranchir des derniers restes d'une longue oppression. Je propose donc qu'il soit dit avant la déclaration projetée par le comité :

« 1° Que les représentants de la nation ont décidé que l'impôt serait payé par tous les individus du royaume dans la proportion de leur revenu ;

« 2° Que toutes les charges publiques seront à l'avenir également supportées par tous ;

« 3° Que tous les droits féodaux seront rachetables par les communautés en argent ou échanges sur le prix d'une estimation, c'est à

dire d'après le revenu d'une année commune prise sur six années de revenu ;

« 4° Que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles seront réduites sans rachat. »

A peine M. de Noailles a-t-il fini de parler que le duc d'Aiguillon s'élance pour le remplacer, et enchérit encore sur les propositions du préopinant : « Il n'est personne, ajoute-t-il, qui ne gémisse des scènes d'horreur dont la France offre le spectacle. Cette effervescence des peuples, qui a affermi la liberté lorsque des ministres coupables voulaient nous la ravir, est un obstacle à cette même liberté dans le moment présent, où les vues du gouvernement semblent s'accorder avec nos désirs pour le bonheur public.

« Ce ne sont point seulement des brigands qui à main armée veulent s'enrichir au sein des calamités ; dans plusieurs provinces le peuple tout entier forme une espèce de ligue pour détruire les châteaux, pour ravager les terres et surtout pour s'emparer des chartriers où les titres des propriétés leurs dates sont en dépôt. Il cherche à secouer enfin un joug qui depuis tant de siècles pèse sur sa tête ; et il faut l'avouer, messieurs, cette insurrection, quoique coupable, peut trouver

son excuse dans les vexations dont il est la victime. Les propriétaires des fiefs, des terres seigneuriales ne sont que bien rarement coupables des excès dont se plaignent leurs vassaux ; mais leurs gens d'affaires sont souvent sans pitié, et le malheureux cultivateur, soumis au reste barbare des lois féodales qui subsistent encore en France, gémit de la contrainte dont il est la victime. Ces droits, on ne peut se le dissimuler, sont une propriété, et toute propriété est sacrée ; mais ils sont onéreux au peuple, et tout le monde convient de la gêne continuelle qu'ils lui imposent. »

Quand le duc d'Aiguillon est descendu de la tribune un député breton, Le Guen de Kerengal, en costume de paysan, le remplace, et fait un effrayant tableau du régime féodal. Faisant considérer comme des usages encore subsistants tout ce qui existe dans de vieux titres surannés, il parle d'hommes attachés à des charrettes, d'un droit infâme du seigneur et *de vassaux forcés d'aller avec des gaules battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler par leurs coassements le sommeil de voluptueux seigneurs.*

Après lui un député de la Franche-Comté, M. Lapoule, parle avec feu de l'obligation

imposée à quelques vassaux de nourrir les chiens de leurs seigneurs et de cet horrible droit, relégué sans doute depuis des siècles dans les poudreux monuments de la barbarie de nos pères, par lequel le seigneur était autorisé dans certains cantons à faire éventrer deux de ses vassaux à son retour de la chasse pour se délasser en mettant ses pieds dans les corps sanglants de ces malheureux!... A ces mots des cris d'horreur firent taire l'orateur.

Tous ces discours, remplis de haineuses recherches, d'exagérations et de faussetés, semblaient faits pour irriter les hommes désignés au peuple sous la dénomination alors périlleuse d'aristocrates. Le parti révolutionnaire espérait qu'en les poussant ainsi à bout il leur ferait commettre quelque imprudence, et qu'intéressés et maladroits, ils voudraient défendre ce qui ne pouvait plus être défendu.

Mais non, ceux-ci restaient patients et silencieux; leur contenance fière et paisible tout à la fois allait bien à la noble cause qu'ils défendaient, celle de la vraie monarchie, de la monarchie avec la gloire du passé et la réforme de vieux abus. Orgueilleux du berceau de la France, ils ne voulaient pas

le laisser briser; mais ils savaient aussi bien que d'autres que le peuple avait grandi et que ses libertés devaient grandir aussi.

Le duc du Châtelet, le comte de Gramont viennent soutenir ce qu'ont déjà proposé MM. de Noailles et d'Aiguillon : tous ces hommes de cour avaient passé au parti populaire. Un député qui n'avait rien abjuré de ses principes royalistes, un gentilhomme qui ne pensait qu'à son devoir sans s'inquiéter de popularité, le marquis de Foucault, se leva : Aurait-on pensé, s'écria-t-il avec chaleur, faire un vain appel à notre générosité? C'est sur nous principalement que vont porter les sacrifices par lesquels on veut ramener l'ordre dans le royaume ; eh bien, il faut qu'on sache que nul de nous ne prétend s'y refuser. Autant l'on est sûr de trouver en nous une constance inflexible pour soutenir l'autorité royale ébranlée jusqu'en ses fondements, autant on est sûr de nous voir courir au devant des sacrifices qui nous seront personnels.

Dans l'existence des assemblées politiques il y a, comme dans la vie des hommes, des moments inexplicables, des moments où quelque chose d'imprévu, quelque chose qui ressemble à une soudaine inspiration d'en haut

s'empare des esprits et des volontés. Après les nobles paroles de M. de Foucault un de ces mouvements électriques se fit sentir dans l'assemblée : ce fut tout à coup comme une fièvre, comme une ivresse philanthropique saisissant à la fois tous les députés, entre eux une lutte de générosité et de désintéressement, une vraie concurrence de sacrifices ; c'était à qui s'effacerait davantage, à qui abandonnerait le plus! Certes c'est une belle et sainte chose que l'abnégation de soi-même, et que l'immolation de ses propres priviléges; mais, chers enfants, il n'y a chose si sainte et si belle qui n'ait besoin de sagesse, et dans la nuit du 4 août il n'y en eut point, et de généreux sentiments s'y perdirent dans le délire et le vertige.

La noblesse a donné l'exemple ; le clergé va se hâter de le suivre : le duc de Guiche vient proposer de diminuer le prix demandé par les députés populaires pour le rachat des droits féodaux.

M. de La Fare, évêque de Nancy, demande que les droits féodaux appartenants au clergé ne tournent pas quand ils seront vendus au profit du seigneur ecclésiastique, mais que le prix de ces droits soit employé pour la partie la plus pauvre du clergé. Accoutumés à voir de

près la misère et la douleur des peuples, s'écrie le prélat, les membres du clergé ne forment pas de vœux plus ardents que ceux de les faire cesser : le rachat des droits féodaux était réservé à la nation qui veut établir la liberté. Les honorables membres qui ont déjà parlé n'ont demandé le rachat que pour les propriétaires; je viens expliquer au nom des membres du clergé un vœu qui honore à la fois la justice, la religion et l'humanité. Je demande que si le rachat est accordée il ne tourne pas au profit du seigneur ecclésiastique, mais qu'il soit fait des placements utiles pour les bénéfices mêmes afin que leurs administrateurs puissent répandre les aumônes abondantes sur l'indigence.

M. de Lubersac, évêque de Chartres, approuve tous les sacrifices que la noblesse vient de faire à la liberté publique, et demande de plus qu'on y joigne le sacrifice du droit de chasse.

L'évêque de Nîmes demande que les artisans et les manœuvres sans propriété soient exempts de tout impôt.

« Un homme doué d'un esprit sain et solide, dit Lacretelle, le comte de Virieu, proposa sous la forme d'un madrigal la suppression des colombiers. *Comme Catulle*, s'écria-t-il, *je re-*

grette de n'avoir à offrir en sacrifice qu'un moineau!»

Le ridicule vient se joindre au vertige.

Tout ce qui reste du système féodal est passé rapidement en revue; tout droit, tout privilége, toute distinction tombent sous les votes de ces gentilshommes et de ces prêtres qui croient sauver la patrie en se sacrifiant pour elle.

Un jour viendra, et il n'est pas loin, où l'on verra combien la patrie a été reconnaissante.

Les curés veulent qu'on les prive de leur casuel, les riches bénéficiers dédoublent leurs revenus, et des magistrats parlementaires demandent la suppression des parlements. Le délire est partout.

On se croyait à bout des sacrifices, on pensait n'avoir plus rien à donner quand on récapitulait tout ce qui venait d'être immolé, lorsqu'un député des communes, qui voulait aussi avoir à sacrifier quelque chose, se leva et s'écria : *Supprimons les états particuliers des provinces.*

Un autre, qui ne voulait pas rester en arrière dans ce dévouement frénétique, demanda que les priviléges de communautés, que les jurandes, les corporations d'arts et métiers fussent supprimés.

« Le moment est venu, dit le vicomte de Conny, où l'on va porter la cognée sur les institutions que le temps a lentement formées, et quelques heures suffiront pour les détruire. »

La suppression des états particuliers des provinces est demandée à l'instant même ; l'assemblée la décrète. Les capitulations des provinces, monuments de nos vieilles franchises, irrécusables témoins de la liberté de nos pères, ces droits auxquels Richelieu dans sa toute-puissance n'aurait jamais osé porter atteinte, sont détruits par une assemblée qui prouve assez par un tel acte que l'usurpation seule lui a conféré le titre d'assemblée nationale. Les droits des provinces, les droits des communes sont offerts en holocauste à cette égalité nouvelle, que l'on poursuivra à travers toutes sortes de destructions ; système bizarre; triste rêve d'imaginations en délire pour lequel s'arment à la fois toutes les médiocrités et toutes les vanités.

Le comte d'Agoult, le comte de Blacons viennent les premiers offrir la renonciation des priviléges du Dauphiné. Les députés de Bretagne les suivent, puis ceux de Provence, de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux et du Languedoc.

Le duc de Castries se démet de sa baronnie

du Languedoc; MM. de Latour-Maubourg, d'Estourmel et de Lameth renoncent à leurs baronnies de l'Artois, et M. le duc d'Orléans, qui plus tard se dépouillera de son nom et de ses armes, déclare abandonner les droits qu'il possède dans la France wallone. Le duc de Villequier et le comte d'Egmont se demettent de leurs baronnies; les évêques d'Auxerre et d'Autun font pareillement le sacrifice de leurs droits dans les états de Bourgogne.

Enfin pour clore cette liste de grands noms citons le plus beau nom de France, disons que le jeune vicomte Matthieu de Montmorency monte à la tribune pour demander que tous les sacrifices qui viennent d'être faits soient séance tenante transformés en décrets par l'assemblée.

Une autre fois, trente ans plus tard, le même Matthieu de Montmorency montera encore à la tribune, et en déplorant son erreur de 1789 s'élevera plus haut que ceux qui n'ont jamais failli.

La séance du 4 août avait commencé à huit heures du soir; il était près de trois heures du matin, et elle continuait encore. Si le jour n'eût alors commencé à paraître à travers les vitres des fenêtres de la salle, on allait déclarer l'affranchissement des nègres.

En huit heures de temps on avait prononcé :

L'abolition de la qualité de serf,

La faculté de rembourser les droits seigneuriaux,

L'abolition des juridictions seigneuriales,

La suppression des droits exclusifs de chasse, de colombiers, de garennes, etc., etc.,

Le rachat de la dîme,

L'égalité des impôts,

L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires,

L'abolition de la vénalité des charges,

La destruction de tous les priviléges de villes et de provinces.

La réformation des jurandes et la suppression des pensions obtenues sans titres.

Tant de choses faites si rapidement ne pouvaient être bien faites; aussi combien de troubles et de désordres naîtront de cette précipitation ! Quand la chaleur de l'enthousiasme sera passée, quand le froid de la raison sera revenu tous les législateurs se regarderont étonnés, et ne comprendront plus leurs œuvres.

Le comte de Lally-Tollendal, croyant que tout ce qu'a fait l'assemblée dans cette nuit fameuse doit assurer le bonheur du pays, veut

y rattacher le nom du roi, et propose que Louis XVI soit solennellement proclamé le restaurateur des libertés françaises. La proposition est accueillie avec enthousiasme; un *Te Deum* est décrété, et dans toute l'ivresse du bonheur on se sépare aux premières lueurs du jour, joyeux comme si l'on venait de conjurer tous les orages.

Mes enfants, je conçois la joie de nos pères en cette nuit du 4 août; car il y a un vrai bonheur dans les sacrifices faits à une sainte cause. Beaucoup d'entre eux sortaient de cette séance appauvris de revenus; mais combien peu ils pensaient aux priviléges, aux droits, aux honneurs qu'ils allaient avoir de moins en croyant qu'ils venaient, par leur désintéressement, d'assurer le repos du pays et la sécurité du trône!

Avec plus de calme, plus de sang-froid ils auraient pensé que si c'est un grand bien de détruire les abus, c'est un grand mal de le faire par des injustices; et dans cette nuit, parmi tant de généreuses idées, quelle atteinte la propriété n'a-t-elle pas reçue? Ce que des contrats avaient conclu et arrêté, ce que l'usage, ce que le temps avaient consacré s'est écroulé en quelques heures devant de nobles imprudences. Toutes les propositions du 4 août,

rédigées en dix-neuf articles, furent portées au roi par l'assemblée entière. Le président dans son discours donna à Louis XVI le titre de restaurateur de la liberté française; et plus tard parmi les membres de la convention qui votèrent sa mort il s'en est trouvé qui avaient voté ce titre!...

Comptez donc maintenant sur la constance des hommes, vous à qui Dieu a remis le glaive qui punit et le sceptre qui protège. Ah! faites votre devoir de roi, et ne vous mettez pas en peine d'obtenir des assemblées politiques de louangeuses appellations; les titres qu'elles décernent ne sauvent de rien, et souvent elles les jettent sur le chemin de l'échafaud comme pour mieux tromper leurs victimes.

CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LE 4 AOUT ET LE 1er OCTOBRE 1789.

Toute fête a son lendemain, et souvent le lendemain paraît triste : on se souvient de la joie, de l'entraînement de la veille, et l'on trouve froide et morne la journée qui succède au plaisir. Quand la chaleur de l'enthousiasme est passée, quand la froide raison arrive on s'étonne de tout ce que l'on a dit, de tout ce que l'on a fait pendant que durait le délire.

Il en fut de même pour les membres de l'assemblée : le lendemain du 4 août ils se regardèrent stupéfaits de leurs œuvres de la nuit, et plusieurs d'entre eux se demandèrent s'ils avaient bien eu le droit de faire tout ce qu'ils avaient fait, et si en immolant tant de priviléges, tant de droits consacrés par le temps ils n'avaient pas outrepassé leur mandat, et porté atteinte au droit de propriété.. Oh ! si vous aviez alors étudié la physionomie générale de l'assemblée, vous auriez aperçu des soucis et presque comme l'expression du remords sur beaucoup de fronts ; la

veille c'était le feu de l'enthousiasme qui se montrait étincelant dans les regards de tous ces gentilshommes sacrifiant à l'envi quelques-uns de leurs droits. A présent s'il y a encore un air de joie quelque part c'est dans les yeux des meneurs du tiers état, eux s'applaudissent d'avoir retrouvé la noblesse française ce qu'elle avait été dans tous les temps de notre histoire, légère en raison et souvent folle d'honneur.

« La nuit du 4 août a souvent été désignée comme la nuit des dupes (1) ou comme une orgie législative, et laissa dans l'âme une tristesse involontaire à peu près semblable à celle qu'on éprouve lorsqu'on voit un jeune homme étourdi et cédant à l'effusion d'un bon cœur prodiguer tous ses biens, tandis qu'un homme trop habile à provoquer son imprudence s'empare de tout avec avidité. »

Rivarol appela cette nuit la Saint-Barthélemy des propriétés.

Ce qui a donné la folie généreuse des sacrifices c'est le désir de rendre le calme et l'ordre au pays : voyons si tant d'abandons de priviléges, si tant d'immolations de droits produisirent quelque bien. A présent que les

(1) Lacretelle.

nobles se sont montrés si amis du peuple le peuple cessera-t-il de les traiter en ennemis? Oh! non, tout ce qui a été fait n'éteindra point la haine innoculée à la multitude par les bourgeois révolutionnaires.

Trois jours après tous les sacrifices de la noblesse et du clergé le tiers état prétendit que c'était la suppression et non le rachat des dîmes ecclésiastiques qui avait été votée dans la fameuse nuit, et qu'il suffisait de pourvoir décemment à l'entretien des ministres du culte....

Agir ainsi c'était violer le décret rendu par l'assemblée, et dans cette violation il y avait tant de mauvaise foi qu'un des plus ardents promoteurs de la révolution, l'abbé Sièyes, ne put retenir son indignation et s'écria: *Ils veulent être libres; ils ne savent pas être justes!*

Mirabeau, qui quelques jours plus tard défendit avec éloquence le droit de la royauté, aurait peut-être pris parti pour le clergé; mais il détestait l'abbé Sièyes, il voyait en lui un rival de popularité, et il se leva contre lui avec un redoublement de véhémence....

Quant au clergé, il n'opposa à la violence du tribun que l'expression d'un désintéressement sans bornes. Que l'Évangile soit an-

noncé, s'écria le vénérable archevêque de Paris, que le culte divin soit célébré avec décence, que les églises soient pourvues de pasteurs zélés et vertueux, que les pauvres soient secourus; voilà la fin de notre ministère et de nos vœux : nous nous confions dans l'assemblée nationale. On sait à présent comment l'assemblée répondit à cette confiance.

Pendant que les députés révolutionnaires violaient des décrets rendus par l'assemblée même, pendant que la bonne foi manquait à beaucoup des législateurs de 1789 l'ordre et la paix manquaient aux provinces, aux provinces de ce beau royaume de France naguère encore renommé pour sa fertilité, sa prospérité et le bon esprit de ses habitants. Sous le soleil il n'y avait pas un pays où les étrangers affluassent autant que dans nos villes et dans nos campagnes : ils y venaient d'abord avec la pensée de voir notre sol, d'étudier nos usages, et bientôt la douceur de notre climat, la bonté de nos fruits et de nos vins, l'aménité de nos devanciers, la paternité de notre gouvernement séduisaient et retenaient les voyageurs. Nulle part la vie ne coulait plus doucement qu'en France : la religion y avait de l'empire, le trône de

la majesté et le peuple une sage liberté. Notre drapeau rayonnait de gloire, notre armée était disciplinée et fidèle; la noblesse en gardant ses vieilles traditions de loyauté et de dévouement avait quitté ses armures de fer, et se mêlait à la foule; la bourgeoisie s'était élevée par sa probité et son industrie, l'artisan gagnait son pain avec moins de peines que par le passé; les sciences, les arts étaient portés au plus haut degré, et nous servions de modèle aux autres nations quand tout à coup il survint une secte d'hommes qui s'ennuya de tant de bonheur et qui voulut à toutes forces du changement, et ce fut quand cette secte d'économistes fut au pouvoir, quand elle eut la majorité dans l'assemblée que l'état prospère du pays changea soudainement : alors nos villes devinrent mutines et turbulentes et nos campagnes dangereuses à habiter. Si pour ne pas entendre les mille voix de l'émeute vous alliez aux champs, là vous trouviez d'autres tumultes et d'autres périls : les châteaux, si long-temps amis des chaumières, étaient maintenant en guerre; la défiance avait été répandue et avait poussé partout; les sacrifices que venait de faire la noblesse ne sauvaient point leurs demeures, ne mettaient point en

sûreté leurs familles. Les châteaux étaient toujours la proie des flammes : les pillages, les meurtres continuaient sans relâche ; les campagnes, depuis que le droit de chasse avait été concédé à tous, étaient traversées, foulées, dévastées par des bandes de chasseurs improvisés, avides et maladroits. Le petit bourgeois, l'artisan, l'ouvrier des manufactures, le manœuvre, le vagabond étaient devenus chasseurs ; la plupart s'étaient procuré des fusils ; les nobles demeures pillées leur en fournissaient sans cesse : ainsi armés on les voyait brisant, escaladant ou renversant les clôtures des parcs, et venant tirer jusque sous les fenêtres des châteaux pour effrayer les femmes et les enfants des aristocrates. La paix de ces habitations était continuellement troublée : entre ceux qui vivaient à la campagne plus de visites de voisinage ; chacun restait à trembler chez soi. Alors il y avait tant de bruit, tant de tumulte et dans les champs et dans les bois que les oiseaux effrayés des vociférations et des coups de fusil de la multitude en délire désertèrent pour quelque temps la contrée.

Pour détruire les moissons et ruiner les fermiers il n'y avait pas seulement ces bandes dont je viens de vous parler : les sangliers, les

chevreuils, les cerfs chassés des forêts ajoutaient aussi aux dommages et aidaient à la dévastation générale.

On juge combien la réunion de tant de scènes anarchiques devait nuire aux subsistances; aussi à tous les troubles, à tout le malaise, à toute l'inquiétude du moment l'horrible disette va bientôt s'unir pour achever d'égarer le peuple. Les convois de grains qui traversaient les hameaux, les villages et les bourgs pour aller approvisionner les villes avaient beau être escortés par la troupe, ils étaient souvent interceptés et pillés; ils étaient même quelquefois jetés à la rivière, ce qui prouvait bien le projet d'affamer la capitale pour lui donner encore plus de délire et pour la porter à de plus grands excès: elle n'avait encore trempé ses mains que dans le sang d'officiers, d'intendants et de municipaux; il fallait au gré du duc d'Orléans qu'elle allât plus loin.

Jusque dans les heures de la nuit, où ordinairement tout est silencieux et tranquille dans Paris, les portes des boulangers étaient encore assiégées par des hommes, des femmes, des enfants, qui, disciplinés par la misère, se rangeaient en ordre après le moment de leur arrivée, et formaient de ces longues queues telles qu'on en voit dans les temps ordinaires devant

les entrées des salles de spectacle; le cri de cette multitude n'avait qu'un mot: Du PAIN! DU PAIN!

Auprès de cette foule alarmée il ne manquait jamais de se trouver des orateurs de coin de rue pour ajouter par de factieux discours aux craintes, aux angoisses de tout ce monde inquiet. Vous manquez de pain, disaient les familiers du Palais-Royal? ce n'est pas ici qu'il faut venir en chercher, c'est à Versailles qu'il faut aller en prendre; la cour veut nous affamer, la laisserons-nous faire? A la Bastille nous avons délivré des prisonniers, à Versailles nous trouverons du grain; Versailles n'est pas si difficile à prendre que la Bastille.

Ces excitations à un nouveau mouvement que l'on entendait dans les rues retentissaient encore bien plus haut au Palais-Royal; c'était vraiment là que siégeaient les dictateurs du jour. J'ai eu déjà l'occasion de vous le dire, mes enfants, c'est de ce gouffre empesté que sont sortis la plus grande partie de nos maux; c'était comme une bouche béante de l'enfer d'où le mal et le crime s'échappaient sans cesse; et au tour de ce gouffre quels hommes s'agitent! c'est un marquis de Saint-Huruge, à la haute taille, à la voix tonnante, au

regard hardi, à la parole rude : les factieux l'ont surnommé le tambour-major de l'insurrection, et cependant malgré son audace il ne voudra pas aller jusqu'au dernier degré du crime, et il donnera d'inutiles leçons de délicatesse au duc d'Orléans.

Puis c'est encore Camille Desmoulins, celui que je vous ai fait connaître comme le moteur de la première révolte, et qui dans les brochures qu'il publie et qu'il jette au peuple a pris le titre sanglant de procureur général de la lanterne.

Après eux un aventurier espagnol nommé Gusman, un Prussien, Clootz, qui joindra à son nom celui d'Anacharsis ; deux Flamands, Proli et Pereira, un Polonais, Lazowski, puis le terrible Maillard, qui mettra sa main dans tous les crimes; puis Danton, dont la voix évoque toutes les mauvaises passions et fait surgir tous les forfaits ; puis Marat, qui cherche la volupté dans le sang; puis la Théroigne de Méricourt, l'amazone au joli visage et au cœur de tigre, qui sourit en tuant et qui danse sous les têtes coupées portées au bout des piques ; Théroigne de Méricourt, l'amie du duc d'Orléans, l'héroïne de la révolte.

A la suite de ces notabilités du Palais-Royal voyez encore toute une troupe de mauvais

comédiens, d'auteurs sans talent et d'avocats sans renommée; cette tourbe aussi ignoble que perverse va former le club des cordeliers, et dominera la populace.

Le café de Foi était devenu le lieu des séances de l'assemblée patriotique du Palais-Royal. Cette réunion, qui s'était constituée, publiait des arrêtés : comme on le voit chaque jour l'anarchie faisait de nouveaux progrès; tout était gouvernement hors le gouvernement lui-même, qui n'avait plus aucune action, aucun empire sur le peuple.

Cette assemblée du café de Foi envoya le 31 août une députation à la municipalité de Versailles. « Nous sommes chargés de la part des citoyens assemblés au Palais-Royal de demander une assemblée générale des districts pour ce soir à cinq heures, et qu'à cet effet il soit envoyé sur-le-champ l'ordre à chaque district de battre la caisse pour l'indication de cette assemblée, à l'effet de délibérer dans chacun des districts sur les questions suivantes :

« 1° L'opinion de la commune assemblée par districts est-elle que le roi doive avoir le *veto*, c'est à dire de refuser ou d'adopter les opérations du corps législatif, et la commune le lui accorde-t-elle ou le lui refuse-t-elle pour la portion qui lui appartient?

« 2° La commune est-elle satisfaite de ses députés à l'assemblée nationale? leur accorde-t-elle la même confiance que lorsqu'elle les a nommés, et les confirme-t-elle?

« 3° Si elle en révoque quelques-uns, qui nomme-t-elle électeurs pour nommer d'autres députés à leur place?

« 4° Ne convient-il pas de donner à ces nouveaux députés ou d'accorder aux anciens un mandat exprès pour refuser le *veto* au roi, et laisser à la nation l'entier exercice du pouvoir législatif?

« 5° Enfin d'arrêter que l'assemblée nationale suspendra sa délibération sur le *veto* jusqu'à ce que les districts ainsi que les provinces aient prononcé. »

Les municipaux de Versailles eurent le courage (il faut le constater dans ce temps où la populace commandait, souveraine despotique) de refuser l'obéissance à cette insolente injonction... Oh! quand la nouvelle de ce refus arriva à l'assemblée du café de Foi quels cris de colère, quels trépignements de rage, quelles vociférations contre les aristocrates, quelles malédictions contre ceux qui ne se soumettaient pas à la volonté du peuple! Jamais la salle dorée du café n'avait retenti d'un tel tumulte; jamais ses orateurs n'avaient

porté aussi loin la violence et les menaces. Camille Desmoulins s'empara de la table qui servait de tribune, et de là il s'écria : *Je viens de recevoir une lettre de Versailles ; on m'apprend que la vie de Mirabeau n'est plus en sûreté.*

— Allons, allons, veiller sur ses jours !

— Oui, je marche à votre tête.

— Bravo, Saint-Huruge ! on te retrouve toujours.

— Eh bien, suivez-moi !

— A Versailles ! à Versailles !

Au milieu de tous ces cris qui s'élèvent, se croisent et se répondent un rassemblement de mutins se mit à suivre Saint-Huruge et Loustalot, jeune énergumène éloquent dans le langage des halles. Avant que cet attroupement se fût recruté de toute cette partie de la population qui vit de troubles et de désordres le général Lafayette le dissipa.

Le lendemain des placards couvraient les murs de Versailles : le club breton avait fait venir ses adresses de Rennes, de Dinan et d'autres villes encore, où l'on déclarait traîtres à la patrie tous ceux qui adopteraient le *veto !*

Voilà comme les révolutionnaires entendaient la liberté des votes et l'indépendance des assemblées !

Les législateurs doivent être au dessus des craintes ; mais le sont-ils toujours?

Tout homme qui entre dans une assemblée politique est-il résolu comme les vieux Romains à mourir sur sa chaire curule? Eh, mon Dieu, non! et quand les menaces du dehors parviennent jusqu'à la tribune bien des paroles de conscience, de franchise et d'indépendance s'arrêtent sur les lèvres de l'orateur.

Il faut le dire, beaucoup des députés de ces temps difficiles n'avaient point cette force d'âme qui fait braver le péril par le sentiment du devoir. Plusieurs d'entre eux, timides et redoutant les vengeances populaires, s'effrayaient des dangers qui attendaient peut-être dans l'avenir leurs femmes et leurs enfants ; et puis dans ces jours les tribunes étaient capables d'inspirer de l'effroi : ceux qui les remplissaient écoutaient le poignard à la main.

« C'est ainsi, dit le vicomte de Conny, que plus d'une fois la même opinion qui avait eu la majorité par assis et levé la perdait à l'appel nominal : le député qui n'avait pas craint de se lever environné de ses voisins sentait son courage défaillir quand, appelé seul pour exprimer son avis, il voyait les factieux des

tribunes fixer sur lui leurs regards menaçants et inscrire son nom sur des listes qui devaient parcourir les provinces, et alors les honteux vertiges de la peur l'emportaient sur le cri de la conscience. »

C'était avec tant de troubles au dehors et si peu d'indépendance au dedans que l'assemblée nationale s'occupait de la déclaration des droits de l'homme. M. de Lafayette avait inoculé sa pensée fixe à tous les novateurs d'alors, et à les entendre rien n'était aussi important, aussi pressé à enseigner aux hommes que leurs droits. Hélas! dans les temps difficiles il vaudrait mieux leur parler de leurs devoirs.

Le pays se consumait d'inquiétudes, le malaise était général; les flammes des incendies se voyaient de toutes parts; la disette, qui ôte la raison aux peuples, se montrait aux environs de Paris; les coffres de l'état étaient vides, l'impôt se refusait partout... et les hommes qui devaient sauver la France passaient leurs journées législatives à discuter scolastiquement sur des questions abstraites et oiseuses pour savoir si les hommes naissent, vivent ou demeurent égaux en droits!

Et dans ce code des droits ce que ces superbes régénérateurs oublièrent ou dédai-

guèrent de faire entrer ce fut Dieu... Les disciples de Voltaire et de Rousseau (et il y en avait beaucoup à l'assemblée) auraient rougi d'invoquer la religion de nos pères; le catholicisme leur était si odieux qu'ils s'aveuglaient stupidement dans la haine qu'ils lui portaient. Comment! ils prétendaient donner de la liberté à leur patrie, et ils ne nommaient pas le Dieu de l'Évangile, lui qui a le premier proclamé l'égalité des hommes devant le créateur, et qui leur a dit: *Vous êtes enfants d'un même père; aimez-vous les uns et les autres, aimez-vous comme des frères!*

Pendant ces discussions, pendant ces éternels projets de constitution la hardiesse des factieux ne faisait que grandir et redoubler d'audace; tout annonçait que les menaces du dehors auraient un funeste retentissement dans la salle des délibérations. Pour prévenir ce danger le marquis de Clermont-Tonnerre demanda à l'assemblée de faire venir près d'elle le maire et le commandant de la garde nationale de Versailles; ils devaient répondre de la liberté de l'assemblée: s'il en était autrement la translation de l'assemblée dans une autre ville, à Tours, serait demandée au roi.

Cette proposition était sage: dans les jours de perturbation il faut dans l'intérêt de tous

que ceux qui font les lois soient en dehors de la tourmente. Mais les députés révolutionnaires, qui comptaient beaucoup d'amis parmi les factieux, répondirent à la demande de M. de Clermont-Tonnerre par des sarcasmes. Le courage qu'ils montraient alors était facile, les dangers n'étaient pas pour eux : si la révolte avait brisé les portes de l'assemblée, si elle était entrée triomphante, elle aurait eu des palmes pour eux et des baïonnettes pour leurs collègues désignés sous le nom d'aristocrates.

En France la popularité passe vite, et alors celle de la garde nationale avait presque fait son temps. Quoique cette milice fût en grande partie composée d'hommes amis de la révolution, ces bourgeois en uniforme semblaient des seigneurs, des privilégiés, des aristocrates à la population sale et déguenillée. Déjà plus d'une fois lorsque les patrouilles de la garde parisienne s'étaient présentées au Palais-Royal pour dissiper des rassemblements elles avaient trouvé de la résistance, et avaient été accueillies par des huées ! et dès ce temps-là on voyait chez des marchands de gravures des caricatures représentant le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal. Ainsi cette garde

nationale si vantée, si louée, si exaltée par quelques-uns était déjà impuissante pour rétablir l'ordre; son commandant en chef, le marquis de Lafayette, avait écrit au comte d'Estaing pour le prévenir des menaces d'invasion et de ce cri : A Versailles! à Versailles! répété par la population.

A Versailles on s'inquiétait de n'avoir à opposer à une attaque tant de fois annoncée que le courage et la fidélité de trois ou quatre cents gardes-du-corps; certes ceux-là ne failliraient pas à la royauté, certes jusqu'au dernier d'entre eux tous étaient résolus de périr pour la défense de la famille royale; mais qu'auraient-ils pu faire contre le nombre?... Il faut le dire pour consoler de toutes les turpitudes, de tous les manques de foi qui attristaient alors notre France jadis si loyale et si monarchique, dans ces jours de danger un grand nombre de demandes furent adressées au roi et à la reine; c'étaient des pères, des mères de famille qui sollicitaient pour leurs fils l'honneur périlleux de venir entourer le trône : alors qu'il rayonnait de gloire ils n'y avaient pas pensé; mais à présent qu'il était menacé l'ambition les prenait.... Noble ambition, qui ne vient pas à tout le monde!

Le conseil du roi, de l'avis du marquis de Lafayette et du comte d'Estaing, pensa qu'un accroissement de forces était indispensable; et l'abaissement dans lequel l'assemblée nationale avait amené la royauté était tel qu'il fallait négocier avec la municipalité et les chefs de la garde nationale de Versailles pour qu'ils demandassent eux-mêmes l'arrivée de troupes de renfort.

L'assemblée nationale était depuis plus de quinze jours à toute heure outragée par les indécentes missives de l'assemblée patriotique du Palais-Royal, et cependant c'était le moment où elle s'occupait de donner à la France cette constitution depuis si longtemps annoncée. Quand il lui aurait fallu du calme on l'entourait d'orages; ces orages étaient tellement entendus au sein de l'assemblée que des hommes qui au fond de leur cœur désiraient vivement la division du pouvoir législatif et même l'établissement d'une chambre héréditaire, tels que le comte de Mirabeau, MM. Duport, Lameth et Barnave, feignirent de partager les préjugés du peuple.

« Avec deux chambres, disait Mirabeau, la monarchie aurait plus de chances de se sauver; mais si nous les votions nous aurions

la chance de passer pour aristocrates, et il faut laisser donner ce titre aux autres. »

La chambre unique fut décrétée à une grande majorité : cette importante question fut enlevée sans avoir été sérieusement discutée. Les législateurs de 1789 mirent moins de temps à la résoudre qu'ils n'en avaient employé à arranger les phrases sonores de leur *déclaration des droits de l'homme.*

La question de la sanction royale fut traitée avec plus de vigueur et de talent, mais eut le même destin que celle des chambres : alors tout ce qui pouvait servir à défendre le trône était frappé de malheur et ne réussissait pas. Il n'était aucun des cahiers des trois ordres qui ne prescrivît aux députés de respecter la sanction du roi; de toutes les provinces de France une même voix s'était élevée pour que l'autorité et l'inviolabilité du souverain fussent bien reconnues, et pour faire à la démocratie une part aussi large que celle qui venait de lui être faite par l'établissement d'une seule chambre il avait fallu que le plus grand nombre des députés eussent outrepassé leur mandat et menti à leur serment.

Les hommes qui n'avaient voulu qu'une chambre unique avaient résolu de n'accorder au roi qu'un *veto* suspensif : ils marchaient

ainsi à leur but; ils masquaient la république sous un vain simulacre de monarchie. Un *veto* absolu les aurait gênés dans leur impatience d'en finir avec les rois.

Les royalistes le sentirent, et se levèrent pour lutter avec énergie; l'abbé Maury retrouva tout son talent et toute sa vigueur pour ce nouveau combat; Cazalès y déploya une grande force de raisonnement et une entraînante chaleur d'âme. Le parti défenseur des bonnes doctrines rencontra inopinément un puissant auxiliaire sur lequel il n'avait pas compté : Mirabeau, qui avait voté contre les deux chambres, se déclara pour le *veto* absolu!

Qui avait pu changer ainsi subitement le fougueux tribun vendu au génie du mal? qui pouvait lui faire tout à coup rebrousser chemin? Était-ce en se souvenant de sa naissance qu'il se retrouvait un penchant monarchique? était-ce que son esprit éclairé avait aperçu un abîme devant lui, ou bien était-ce que son ambition croyait avoir plus d'avantage à revenir à Louis XVI qu'à servir plus longtemps le duc d'Orléans, qu'il méprisait? Je ne sais; toujours est-il qu'il mit une grande chaleur à défendre le *veto* absolu.

« N'armons pas le roi, s'écria-t-il, contre le

pouvoir législatif en lui faisant entrevoir un instant quelconque où l'on se passerait de sa volonté, et où par conséquent il n'en serait que l'exécuteur aveugle et forcé. Sachons voir que la nation trouvera plus de sûreté et de tranquillité dans les lois expressément consenties par son chef que dans des résolutions où il n'aurait aucune part, et qui contrasteraient avec la puissance dont il faudrait en tout état de cause le revêtir. Sachons que dès que nous avons placé la couronne dans une famille désignée, que nous en avons fait le patrimoine de ses aînés, il est imprudent de les alarmer en les assujettissant à un pouvoir législatif dont la force reste entre leurs mains, et où cependant leur opinion serait méprisée : ce mépris revient enfin à la personne, et le dépositaire de toutes les forces de l'empire français ne peut être méprisé sans les plus grands dangers... Pour moi, je le déclare, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France si l'on pouvait faire des lois sans la sanction royale! »

Toute la salle tressaillit en entendant ces énergiques paroles dites par cette voix qui ressemblait au tonnerre, et la France s'en étonna en se souvenant des autres discours de l'homme qui venait de les prononcer.

Peu de temps après les avoir dites Mirabeau fut en butte à des haines violentes; le club breton, qui comptait dans son sein plusieurs députés, se déclara contre le puissant orateur, et un jour un d'eux s'écria au milieu d'une délibération de l'assemblée : Vous délibérez, et Catilina est à nos portes!

L'homme dont les rancunes avaient été si utiles à la révolution, l'homme qui a si activement servi à ébranler le trône n'était plus l'homme selon le cœur des ardents révolutionnaires; entre eux ils se répétaient : Mirabeau gentilhomme n'était venu à nous que par ambition ; par cupidité il retourne aujourd'hui à la monarchie. Il veut être ministre, disaient-ils; il faut l'en empêcher.

Aussi ils vinrent proposer à l'assemblée un projet pour interdire à tout député les fonctions de ministres. Une telle proposition était une nouvelle atteinte portée à l'autorité du roi. Mirabeau avec son coup d'œil d'aigle y vit aussi une attaque personnelle, et se tournant vers les hommes qui se faisaient ses ennemis il leur cria : « Au lieu d'un décret qui va renverser tous les principes monarchiques, j'en propose un beaucoup plus simple et qui peut sans déranger l'ordre et la communication des pouvoirs entre eux satisfaire aux alarmes qui

troublent une partie de cette assemblée; je demande que la mesure proposée soit bornée à un individu, à M. de Mirabeau, député de la sénéchaussée d'Aix. »

Puis ayant ainsi parlé il croisa les bras, et regarda en face ses adversaires, déjà intimidés des éclairs qui partaient de ses yeux.

Par un de ces vertiges qui prennent aux pouvoirs qui vont tomber M. Necker détermina le roi, quand il était attaqué de toutes parts, à choisir l'arme la plus faible et à préférer le *veto suspensif* au *veto absolu.* Dans les temps de chevalerie on eût crié au monarque : Voici venir l'ennemi, sire ; prenez votre meilleure épée, car il va y avoir de grands coups à férir. Au dix-huitième siècle le conseil donné au souverain fut tout autre ; ses ministres lui dirent : Sire, il y a pour votre trône deux moyens de défense, l'un fort et l'autre faible ; si vous prenez le fort, vous déplairez à ceux qui se sont ligués contre vous ; adoptez le faible, vous les désarmerez peut-être.

Cette politique, qui craint de déplaire à l'ennemi et qui espère le gagner en lui concédant, est toujours mauvaise, et fut funeste à Louis XVI et à d'autres encore !

Tout ce qui entourait le trône pour le défendre tombant sous les coups des novateurs

les royalistes s'alarmèrent, et commencèrent à craindre que les révolutionnaires n'étendissent leurs mains jusque sur la personne du roi. Tourmenté de cette crainte, inquiet de la disposition des ennemis, et mesurant le chemin que l'on avait déjà fait vers la république, le baron de Juigné demanda que l'inviolabilité du roi fût immédiatement et solennellement reconnue : le décret voté à l'instant même fut ainsi conçu :

« L'assemblée nationale a reconnu par acclamation et décrété à l'unanimité des voix que la personne du roi est inviolable et sacrée, que le trône est indivisible, que la couronne est héréditaire dans la famille régnante de mâle en mâle par ordre de primogéniture, à l'exclusion des femmes et de leurs descendants. »

Dans l'unanimité dont ce décret fait mention il se trouvait des voix qui plus tard votèrent la mort du roi qu'elles déclaraient alors inviolable. Le mensonge ne coûte jamais aux révolutionnaires; c'est un de leurs grands moyens : aussi la vie de ces hommes de changements se compose de parjures.

Lors de la lecture de l'article relatif à l'hérédité de mâle en mâle et de branche en branche, le marquis de Sillery, personnellement attaché au duc d'Orléans, demanda

dans un discours que l'on reconnaissait à son style avoir été composé long-temps d'avance que les Bourbons d'Espagne fussent exclus de leurs droits d'hérédité en vertu des renonciations faites par Philippe V, chef de la branche espagnole.

Le comte de Mirabeau appuya cette proposition, et les esprits clairvoyants d'alors pensèrent qu'elle avait moins pour but d'assurer des droits à venir, et qui paraissaient fort éloignés, que d'indiquer le duc d'Orléans comme le futur monarque de la France. Déjà l'on avait murmuré dans les groupes le mot de lieutenant général en cas de départ du roi, et ce titre n'aurait été qu'un acheminement à celui de majesté... En cette circonstance l'assemblée se montra froide pour le duc d'Orléans, et le club breton, qui y exerçait de l'influence, s'était prononcé sur son compte; un de ses membres avait dit en parlant de lui: On peut se servir de son argent, mais non de sa personne.

Mirabeau, irrité contre l'assemblée, qui n'avait pas voulu s'expliquer sur la renonciation de la branche espagnole, s'emporta et révéla à plusieurs de ses collègues qu'il avait été plus d'une fois question au Palais-Royal d'un changement de dynastie.

Un jour, le lendemain de la proposition du marquis de Sillery, le comte de Virieu, se trouvant dans un couloir de l'assemblée, rencontra Mirabeau, et lui dit :

On vous croyait à moitié converti ; on espérait de vous depuis que vous aviez si noblement soutenu la sanction royale, et voilà que vous tournez encore pour le d'Orléans. En vérité il faut que vous ayez grande envie de vous compromettre, car rien ne vous engageait à vous déclarer pour la branche cadette alors que le grand nombre de têtes existantes dans la famille royale nous met heureusement à l'abri de craindre de long-temps l'ouverture de cette dangereuse difficulté.

— Ce que vous appelez l'ouverture de cette dangereuse difficulté, répondit Mirabeau, n'est peut-être pas si éloigné qu'il peut vous le paraître au premier coup d'œil.

— Mais le roi est jeune encore et plein de santé.

— Les gens pléthoriques comme lui sont toujours menacés d'accidents.

— Et le dauphin ?

— Enfant faible et débile.

— Et Monsieur ?

— Même tempérament que son frère : il mourra d'un coup de sang.

— Et M. le comte d'Artois et ses deux fils?

— Ah! si l'événement que vous croyez si éloigné arrivait bientôt, on regarderait M. le comte d'Artois et ses enfants comme des *ex lex*; leur émigration les rend inhabiles à succéder.

— Vous prononcez bien vite leur sentence, et en vérité en faveur de qui? d'un homme que vous ne pouvez estimer, et sur lequel vous ne pouvez compter.

— Qui vous parle de l'estimer? on s'en sert, voilà tout.

— Mais c'est votre chef.

— Dites donc notre mannequin.

— Il s'est vautré dans la boue...

— Il se vautrera s'il le faut dans le sang.

— Et vous mettez cependant votre espérance en lui!

— Qui vous dit cela?

— Votre conduite.

— Eh bien, vous vous trompez complétement, je n'ai aucun espoir en lui; sa lâcheté lui a fait manquer de grands succès: on voulait le faire lieutenant général du royaume, il n'a tenu qu'à lui; on lui avait fait son thème, on lui avait tout préparé ce qu'il avait à dire, et le cœur et la parole lui ont manqué.

Mirabeau ajouta aux paroles que je viens de vous redire des mots si grossiers et si obscènes que je me garderai bien de vous les répéter; du reste Mirabeau pouvait avec une sorte de convenance employer le langage de corps-de-garde pour peindre le roi des halles.

Tout agitée encore de cette renonciation de la branche d'Espagne et des prétentions visibles de la branche d'Orléans, l'assemblée reçut la réponse du roi aux articles du 4 août. Avant d'accorder sa sanction aux décrets improvisés de la nuit des sacrifices le monarque invitait l'assemblée à examiner de nouveau certains articles, et proposait franchement et loyalement de salutaires modifications.

L'assemblée, qui s'accoutumait vite à l'usage de la souveraineté, s'irrita de ce que ses décrets ne fussent pas immédiatement sanctionnés, et dans de tumultueux débats déversa d'orgueilleux dédains sur l'autorité royale; ces insultes au pouvoir du trône étaient appuyées par les acclamations des tribunes.

Le roi nous a mal compris, s'écria un des députés les plus ardents; ce n'est pas un consentement que nous lui demandons, c'est une promulgation, c'est l'authenticité par une forme extérieure. Les arrêtés du 4 août ont une relation intime avec la constitution, et la

nation n'a besoin pour la constitution que de sa seule volonté. Nous n'avons demandé au roi ni des conseils ni l'établissement d'une conférence : il faut donc que le président se rende sur-le-champ auprès du roi pour lui demander une promulgation que l'assemblée attendra sans désemparer. Le roi céda, et les décrets de la nuit du 4 août furent promulgués.

A présent que l'assemblée a triomphé du pouvoir royal, à présent qu'elle a humilié la majesté du trône voyons ce qu'elle va faire pour le bonheur du peuple. Dès le 6 août elle s'aperçoit que ce n'est point avec des phrases sonores, avec des maximes philosophiques arrangées en code des droits que l'on sauve une nation. Elle a fait abus et des maximes et des phrases, elle s'en est enivrée ; mais voilà que l'homme qui a été son idole vient la tirer de son ivresse.

Necker, voyant tout périr, tout s'abîmer autour de lui, pensa qu'il devait être franc avant tout, et que le temps des ménagements était passé. Après un tableau énergique et fidèle de la détresse du trésor royal et des causes multipliées qui l'aggravaient de jour en jour, il eut le courage de proposer à l'assemblée nationale une contribution nouvelle qui s'éle-

verait au quart du revenu de chaque particulier.

Le courage était nécessaire, indispensable ; car le déficit était là menaçant, terrible, béant comme un gouffre; il fallait le combler ou périr. Depuis long-temps l'assemblée devait s'attendre aux tristes communications du ministre. Cependant elle les entendit avec tout l'effroi d'un malheur subit et imprévu. Les paroles de M. Necker furent suivies d'un morne silence... bientôt cependant quelques voix s'élevèrent, et plusieurs d'entre elles contestaient les calculs du ministre malgré sa vieille réputation en matières de finances; son désespoir faisait croire à son inhabileté : pour cette fois son nom naguère si puissant ne rassurait plus personne.

Mirabeau comprit tout de suite combien le danger était réel; il vit avec terreur les désastres qui allaient résulter d'un aveugle esprit d'opposition, et, suivant une de ces bonnes inspirations qui lui venaient parfois d'en haut, il vint noblement au secours du roi, de son ministre, du repos de la France et de l'honneur français.

« Oh! s'écria-t-il, si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour

l'infâme mot de banqueroute, j'oserais scruter les motifs secrets et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné; je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt: Qu'est-ce donc que la banqueroute si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus illégal, le plus désastreux des impôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir: il faut le combler ce gouffre effroyable! Eh bien, voici la liste des propriétaires français: choisissez parmi les plus riches afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez, car ne faut-il pas mieux qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit; ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume... frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abîme... il va se refermer... Vous re-

culez d'horreur... Hommes inconséquents, hommes pusillanimes ! ah ! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel et, chose inconcevable, gratuitement criminel, car enfin cet horrible sacrifice ferait au moins disparaître le déficit; mais croyez-vous parceque vous n'aurez pas payé que vous ne devrez plus rien ? croyez-vous que les milliers, que les millions d'hommes qui perdront en un instant par l'explosion terrible ou par ses contrecoups tout ce qui faisait la consolation de leur vie et peut-être leur unique moyen de la sustenter vous laisseront paisiblement jouir de votre crime? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes, qui pensez que les convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse?... Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez

pas d'allumer la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances.

« Voilà où nous marchons.... J'entends parler de patriotisme, d'élan du patriotisme, d'invocation du patriotisme... Ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme! Il est donc bien magnanime l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède! Ah! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer la stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus comme autrefois : Donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique! Je ne vous dis plus : Et quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous resteront pour la maintenir si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus, si le besoin de votre concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre constitution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gou-

vernement vous demande c'est vous-mêmes!

« Votez, votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant! votez-le, parceque si vous avez des doutes sur les moyens, doutes vagues et non éclaircis, vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuissance à le remplacer immédiatement du moins ; votez-le parceque les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps; le malheur n'en accorde jamais.... Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et vous délibérez!* et certes il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni faction, ni Rome; mais aujourd'hui la BANQUEROUTE, LA HIDEUSE BANQUEROUTE est là. Elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur; et vous délibérez!.... »

Jamais la puissante voix de Mirabeau n'avait tonné si fort, jamais l'assemblée n'avait été si remuée par la parole de l'orateur, qui cette fois avait de plus que son talent accou-

tumé l'accent de la conviction. Une âme comme celle de Mirabeau se dégageait des basses passions devant ces grandes circonstances ; au moment du péril, elle les jetait loin d'elle comme de mauvais vêtements qui l'auraient empêchée de prendre son essor.

L'assemblée ne délibéra pas ; entraînée par le magnifique discours qu'elle venait d'entendre, elle vôta la contribution du quart du revenu.

Tous les sacrifices déjà faits, tous ceux que l'on aurait pu faire encore n'auraient pu arrêter les progrès du mal. Sans doute c'était un immense danger pour le pays que le déficit existant dans les finances ; c'était un danger, mais ce n'était pas la mort : la mort était dans les mauvaises doctrines, dans les principes voltairiens que les révolutionnaires répandaient dans toutes les classes. Vous rempliriez d'or les coffres d'un état que si vous laissez la peste au milieu de lui il périra : le foyer du mal, le centre d'où partaient à chaque heure du jour des calomnies atroces contre Louis XVI et Marie-Antoinette, vous le savez, mes enfants, c'était le Palais-Royal.

Pendant que Mirabeau commandait les sacrifices à l'assemblée Camille Desmoulins, Saint-Huruge, Danton et Marat haranguaient

la multitude et lui criaient : A Versailles ! à Versailles ! c'est là qu'est la source de tout mal, c'est là qu'il faut aller.

Les cris partis du jardin du duc d'Orléans eurent du retentissement à Versailles, et les avis qui arrivaient de toutes parts déterminèrent le comte d'Estaing et les officiers de la garde nationale de la ville à demander un renfort de mille hommes de troupes de ligne pour veiller de concert à la sûreté du roi et de sa famille.

La garde nationale et la municipalité délibérèrent, et en ayant reconnu l'urgente nécessité on fit choix du régiment de Flandre, presque seul entre tous les régiments de l'armée qui ait gardé fidélité à son vieux drapeau et qui ait repoussé les idées du jour.

Dès que ce régiment fut en vue de Versailles les municipaux et une députation de la garde nationale allèrent à sa rencontre, et à leur entrée dans la ville des cris de vive le roi! vive la reine! se firent entendre.

Ces cris firent peur aux révolutionnaires, et Bailly, toujours organe de leurs vraieset de leurs fausses alarmes, écrivit au ministre de la guerre pour lui demander au nom des Parisiens de donner des ordres pour l'éloignement du régiment de Flandre : cette lettre fut com-

muniquée à l'assemblée dans la séance du 23 septembre, et aucune délibération ne fut prise ; le contre-ordre ne fut pas demandé.

Les hommes qui avaient juré d'en finir avec la royauté de Louis XVI, les orléanistes, s'irritèrent de ce renfort de troupes fidèles prenant position près du trône, et résolurent de faire payer chèrement à la famille royale le bonheur qu'elle avait éprouvé en voyant arriver près d'elle des amis dévoués. Oh ! alors il y avait d'infâmes observateurs qui épiaient tout ce qui pouvait ressembler à une joie ou de la reine ou du roi pour le changer à l'instant en amertume et en douleur ; satanique espionnage et bien digne d'être soldé par le duc d'Orléans !

LE 2 OCTOBRE 1789.

BANQUETS DES GARDES-DU-CORPS ET DES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE FLANDRE.

Ah ! voici autre chose que du sang, autre chose à peindre qu'une sale populace agitée par la main des méchants. La scène va changer ; ce ne sera plus pour quelques instants dans le ruisseau rougi de la rue, sur la place de Grève, sous la fatale lanterne que j'aurai à regarder pour décrire ; les hommes que je vais avoir à nommer ne s'appellent plus Danton et Marat, Camille Desmoulins, Roustalot, Maillard et Gorsas ; la foule que je vais montrer ne sera pas en haillons, n'aura pas des bras nus souillés de meurtre, pas de piques, pas de cheveux en désordre, pas de bonnets rouges... Oh ! non, on croirait que tout à coup on est revenu aux temps passés, et que l'on a remonté dans les siècles bien loin des jours révolutionnaires. Ici ce n'est plus qu'éclat et magnificence, que marbres et dorures, que velours et crépines d'or, que lustres de cristal et que festons de fleurs. La foule dorée et

parfumée qui marche sur les moelleux tapis est toute parée de soie et de brocart, de perles et de diamants ; sous les lueurs de dix mille bougies tout ce beau monde va et vient, passe et repasse, brille et étincelle.

Le lieu de la scène c'est la splendide salle de spectacle de Versailles, si riche de dorures, si peuplée de génies et d'amours, si remplie de dieux et de déesses, si ornée de lyres et de carquois ; la foule qui a pris place dans ses loges c'est ce qui reste de bonne compagnie à Paris et à la cour. Voilà bien long-temps que toutes ces femmes n'ont eu à sourire, bien long-temps que l'inquiétude assombrit leurs fronts : les tristesses de la famille royale ont gagné leurs familles ; leurs salons ne sont plus ouverts qu'à quelques amis, qui comme elles regrettent le passé, ont peur du présent, et espèrent de l'avenir... Depuis près d'un an aucune d'elles n'a paru dans une fête... Quand Marie-Antoinette pleure elles se reprocheraient une joie, un plaisir ; mais on leur avait appris que le 2 octobre beaucoup de ceux qui aimaient le trône et qui avaient juré de le soutenir se rassembleraient dans un banquet, et elles avaient voulu venir applaudir la fidélité.

Dans des jours pareils à ceux de 1789

savez-vous qu'une fête royaliste avait quelque chose de solennel et de saint; une fête sans insulte à Dieu, sans outrage au roi, sans les cris de mort aux aristocrates était une chose rare, et qui méritait bien que l'on vînt y assister.

Au parti qui avait pu s'alarmer de cette brillante réunion on pouvait dire que c'était suivre un usage depuis long-temps établi que de donner un repas de corps au régiment arrivant dans une ville; qu'à table les officiers de la garde nationale, ceux du régiment de Flandre et les gardes-du-corps fraterniseraient ensemble, et que de ce bon accord entre gens armés pouvaient résulter l'ordre et la tranquillité dont chacun avait si grand besoin.

La table du banquet, énorme fer à cheval, se prolongeait dans la profondeur du théâtre, dont le décor représentait une large allée de verdure; aux branches de ces arbres, qui formaient berceau au dessus des convives, pendaient treize lustres tout rayonnants de lumières; leur éclat tombait d'aplomb sur les tables chargées d'argenterie, de girandoles, de cristaux, de groupes et de vases de Sèvres, de mets historiés et de pyramides de fruits et de fleurs, et pour ajouter encore de la splen-

deur à ce magnifique coup d'œil tous les hommes assis au festin étaient revêtus d'uniformes où brillaient l'argent et l'or.

L'amphithéâtre, rempli des grenadiers du régiment de Flandre, de grenadiers de la garde nationale et d'hommes des cent-suisses et des trois évêchés, présentait un sévère et bel aspect, au dessus d'eux, dans les loges, des femmes en grande parure, étincelantes de diamants et coiffées de roses et de plumes, et pour animer, pour enlever tout ce monde si disposé à l'enthousiasme les musiques des gardes-du-corps et du régiment nouvellement arrivé jouaient tous les airs que l'on n'entendait plus alors dans les rues, mais que l'on chantait à huis-clos dans les salons royalistes.

Les murs de Versailles n'avaient rien entendu, rien vu de pareil depuis les fêtes données lors du baptême du dauphin; depuis ce beau jour le château de Louis-le-Grand avait en quelque sorte fait silence ou du moins n'avait retenti que des graves discussions de la politique..... Des petits appartements où Louis XVI et sa famille étaient réunis ils avaient écouté et les sons de la musique militaire et les cris de *Vive le roi! vive la reine!* Oh! ce n'avait été qu'avec un profond attendrissement que la royale famille avait à tra-

vers la distance distingué ces airs et ces refrains chantés dans des temps plus heureux, airs que Versailles désapprenait tous les jours!

Déjà plusieurs fois des officiers des gardes-du-corps, M. le duc de Luxembourg entre autres, étaient venus dire au roi que la fête présentait un magnifique coup d'œil, que le plus grand ordre y régnait, et que l'enthousiasme royaliste éclatait de toutes parts dans la salle. Ce que disait le capitaine des gardes était vrai; tous les cœurs paraissaient s'entendre; les gardes-du-corps prévenaient leurs convives avec une franchise et une grâce toute militaire et toute française. Beaucoup d'entre eux n'étaient pas sans penchant pour la cause populaire; mais leur amour, leur dévouement à la famille royale s'étaient accrus depuis que les révolutionnaires l'abreuvaient d'amertume, l'accablaient d'outrages et l'entouraient de périls. Un moyen de river les âmes nobles à la royauté c'est de la menacer; les cœurs élevés vont à ceux qu'on opprime.

Vers la fin du repas, selon le vieil usage commun aux tables des châteaux et des chaumières, on proposa LA SANTÉ DU ROI; elle fut portée avec enthousiasme, avec cet enthousiasme que l'on ressent quand il peut y avoir du danger au bout du cri que l'on profère,

quand ce cri est une profession de foi faite à la face de l'ennemi, quand les acclamations que l'on fait entendre peuvent consoler ceux que l'on persécute. A cet instant le roi, la reine, madame royale, le dauphin, madame Elisabeth entrèrent dans la salle : ils n'avaient pu résister au besoin de venir remercier les Français qui les aimaient encore.

Comment vous redire, mes enfants, l'aspect qu'offrit alors la fête? Par un mouvement électrique les soldats de l'amphithéâtre et les convives des tables et les femmes des loges se levèrent.... Alors il y eut comme un éclair; toutes les épées tirées à la fois sous les lustres étincelèrent de leurs mille lueurs; alors toutes les mains s'étendirent vers la famille royale; dans les loges les femmes penchées en avant agitaient leurs mouchoirs parfumés, et jetaient sur les pas de la reine et des princesses les fleurs de leurs bouquets..... On voyait aussi tomber d'en haut des rubans blancs dont les soldats de l'amphithéâtre faisaient des cocardes.

Quand la famille royale, heureuse et reconnaissante de ces marques d'amour, eut pris place au centre du fer à cheval on permit aux soldats de défiler autour des tables ; ce furent de nouveaux transports

d'allégresse, et Marie-Antoinette en les écoutant dit à madame Élisabeth : *Ceux-ci veulent nous faire oublier les larmes que les autres nous font répandre.* »

Pour que toute la salle puisse voir le dauphin un garde-du-corps le prend dans ses bras, et lui fait faire le tour des tables; sa mère, sa sœur, sa tante l'accompagnent, et le roi ne voit qu'à travers des larmes de joie les soldats et les officiers, les femmes et tous les spectateurs lever les mains vers le royal enfant et jurer de le défendre..... *Oh!* disait Louis XVI à Marie-Antoinette, *vous voyez bien que l'on nous aime encore.* En ce jour la reine portait une robe de soie blanche rayée de bandes bleue de ciel et dans ses cheveux bouclés et peu poudrés une touffe de plumes blanches et bleues; autour de son cou étincelait un collier de turquoises. Jamais la blonde fille des césars n'avait été plus belle; les témoignages d'amour qu'elle recevait rendaient à ses yeux tout leur éclat, à ses lèvres leur gracieux sourire.

Madame royale, vêtue d'une robe blanche et verte, tenait la main de sa mère..... Sa fraîcheur, sa longue et belle chevelure, ses grands yeux à la fois si doux et si fiers

étaient admirés de tous.... Oh! qui aurait cru alors que ce beau regard serait terni par les larmes?

Madame Élisabeth se montrait entre son frère et sa sœur comme un ange gardien: laissez-la venir auprès d'eux dans ce jour de consolation; elle ne leur fera point défaut quand les jours de deuil et de terreur viendront.

Le petit dauphin, beau entre tous les enfants de France, était vêtu d'un habit (à la matelotte) en taffetas lilas; une écharpe de soie blanche, dont les bouts étaient garnis d'une frange d'argent, ceignait sa taille; ses beaux cheveux blonds tombaient en boucles autour de son cou nu, et une colerette de dentelle entourait sa jeune et blanche poitrine.

Le roi avait un habit de chasse, et avec sa bonté ordinaire il avait dit en entrant dans la salle aux officiers qui l'y recevaient: *Vous le voyez, messieurs, je viens parmi vous sans cérémonie comme un père parmi ses enfants.*

Pendant que la royale famille se montrait ainsi à tous, pendant que chacun pouvait l'approcher, pendant que de vieux soldats baisaient avec respect les petites mains du dau-

phin, pendant que les gardes-du-corps mettant la main sur le cœur répétaient : *Je suis prêt à mourir pour mon roi et pour sa famille*, pendant que ces serments qui ne devaient pas être trahis étaient prononcés les musiques des régiments jouaient un air que les royalistes avaient adopté, et que l'on ne pouvait alors entendre sans une vive émotion, l'air

O Richard, ô mon roi !
L'univers t'abandonne.

A ce moment, il faut le dire, l'enthousiasme devint tel que plusieurs officiers escaladèrent la loge où se tenait la famille royale ; tous voulaient être reconnus, tous voulaient dire de près au roi, à la reine, à madame Elisabeth, aux augustes enfants : *Regardez-nous bien ; vous nous reconnaîtrez si jamais on lève la main contre vous. Alors nous serons encore plus près de vous qu'aujourd'hui ; jusqu'à la dernière goutte de notre sang vous appartient.*

Sans doute l'étiquette était violée par cet enthousiasme ; sans doute les distances établies par l'usage de la cour étaient oubliées et franchies ; mais certes ce ne sera pas moi, mes enfants, qui ferai un crime à ces royalistes dévoués d'avoir laissé éclater leur amour dans toute sa franchise, dans toute son énergie.

Il y a des écrivains qui blâment avec des paroles amères les gardes-du-corps, les officiers du régiment de Flandre et tous ceux qui ont assisté à cette belle fête du délire de leur enthousiasme; mais les historiens qui ont incriminé ces marques de dévouement n'ont donc rien dans le cœur ?... Quoi! voici une famille dont la part de bonheur et de gloire a été immense, une famille placée par Dieu au dessus de toutes les autres, une famille dont les devanciers ont ajouté à la prospérité et à la puissance de la France, et tout à coup sur ce jeune roi, sur cette jeune reine si aimés, si fêtés le malheur vient à s'abattre comme un vautour sur sa proie; alors plus de plaisir, plus d'amis dans leur vaste demeure; alors les absences forcées à la place des entretiens intimes, les calomnies à la place des louanges, les inquiétudes à la place des riantes espérances, les troubles et l'agitation à la place du calme et du repos; et vous ne voulez pas qu'à ce roi, qu'à cette reine, qu'à ces augustes enfants qui ont tant perdu, qui sont maintenant si pauvres en bonheur, vous ne voulez pas que des Français, que des sujets leur aumônent quelques cris d'amour et de dévouement! Mais vous prétendez donc changer le cœur humain, orgueilleux révolution-

naires que vous êtes ! Dieu quand il veut punir une nation vous laisse bien porter la main sur les codes écrits ; mais il ne vous donne aucun pouvoir contre les lois de la nature; elles restent à jamais les mêmes. Vous pouvez dépouiller les hommes de leurs priviléges, de leurs droits, de leurs fortunes; mais leur âme échappe à vos envahissements, et l'âme telle que le créateur l'a faite, l'âme que l'ange de l'abîme ne possède pas ressentira toujours de l'intérêt, de la compatissance et du respect pour l'infortune et l'adversité..... Quand la foudre avait frappé un arbre les anciens le regardaient comme sacré ; quand le malheur frappe les rois nous les honorons davantage. Nos pères, qui le 2 octobre, à la fête des gardes-du-corps, entouraient Louis XVI et Marie-Antoinette de leurs hommages, pensaient ainsi, et ils ont bien fait de rendre beaucoup d'honneurs à ceux que l'on avait abreuvés de beaucoup d'outrages. En 1789 les novateurs n'étaient encore qu'au commencement de leur œuvre, et déjà ils avaient flétri bien des choses ; mais alors comme aujourd'hui il y avait des caractères qui ne s'étaient point laissé façonner par eux, des cœurs nobles qui n'avaient pas voulu descendre jusqu'à leur bassesse. Les gardes-du-corps, les soldats, les officiers du

régiment de Flandre étaient de ce nombre, et ce ne sera pas moi, mes enfants, qui leur jetterai la pierre à cause de leurs énergiques démonstrations d'amour envers leurs souverains malheureux. Quand l'indifférence et la trahison commençaient sous l'haleine empestée du philosophisme à germer en France (où ils devaient porter de si funestes fruits) il s'est trouvé des écrivains de la secte voltairienne qui ont loué cette nouvelle sagesse... Oh! je ne me joindrai point à eux; j'honorerai au contraire de toutes les forces de mon âme les hommes qui restaient fidèles à la monarchie quand la monarchie était ménacée, et qui ne craignaient pas de se compromettre pour elle.

Mes enfants, cette crainte de se compromettre c'est là la pensée fixe, la monomanie de l'égoïsme. Que de mal on a fait à notre patrie avec ces mots : *Ne vous mettez pas en avant; voyez venir, laissez faire les autres; surtout ne vous compromettez pas.* Ce cri, devenu la devise de l'époque actuelle, où il y a tant de hontes à endurer, s'était déjà fait entendre en 1789; les âmes timides l'avaient écouté, les âmes fortes et élevées l'avaient méprisé. Voyez à l'assemblée Cazalès, l'abbé Maury, Malouet, Mounier, le marquis de Bonnai, le chevalier d'Amblé, Dandré, Virieu, Bureau de Puzy, le

comte de Lautrec, Bergasse, M. de Faucigny craignent-ils de se compromettre par leurs discours et leurs votes ?

Ces royalistes, qui chaque nuit quittaient leurs modestes demeures pour aller monter la garde dans l'intérieur du château des Tuileries depuis qu'il était devenu l'objet de la haine et de la convoitise des factieux armés, avaient-ils peur de se compromettre ?

Plus tard Cléry en restant près de son maître dans la tour du Temple, la princesse de Lamballe en revenant près de la reine, madame de Tourzel en demeurant auprès du dauphin et de madame royale, de Sèze et de Malesherbes en se faisant conseils et défenseurs du roi devant la convention redoutaient-ils de se compromettre ?

Et ces hommes de la Bretagne, de l'Anjou et de la Vendée, les Cathelineau, les Stofflet, les Lescures, les d'Elbées, les Rochejaquelein, les Scepeaux, les Sapinaud, les Dandigné, les d'Autichamps, les Lirot, les Suzannet, les Bourmont, les Cadoudal, les Charette, les les Bonchamps et les Talmont en se levant pour venir en aide à la monarchie craignaient-ils de se compromettre ?

Ces évêques, ces curés, ces pauvres prêtres, ces religieux chassés de leurs cloîtres,

ces saintes filles bannies de leurs couvents et de leurs hospices en refusant un serment contraire à leur conscience ne se compromettaient-ils pas?

Enfin tout ce qui eut alors une conduite noble, tout ce qui mérite d'être nommé et d'être offert comme modèle s'est mis bien au dessus de l'ignoble crainte de l'égoïsme.

L'égoïsme, qui ne pense qu'à lui, se paie lui-même par les aises, le repos et la sécurité qu'il se donne; le dévouement, qui s'oublie, doit trouver sa récompense dans la considération et dans les respects publics.

Dans des jours comme les nôtres, jours de mollesse et d'indifférentisme, j'ai longuement insisté pour défendre les royalistes qui à la fête du 2 octobre laissèrent éclater énergiquement leur amour pour la famille royale; ils ne furent si expressifs, si chaleureux dans leur dévouement que parceque la révolution s'était faite hardie pour l'insulte et l'outrage envers la royauté: ils l'ont aimée de toute la haine que lui avaient vouée les novateurs.

Le grand crime reproché aux gardes-du-corps c'est de n'avoir pas porté la santé de la nation; mais depuis quand veut-on que les partis politiques n'aient plus de passions, de souvenirs et de rancunes comme les indi-

vidus? Et avant le 2 octobre les meneurs révolutionnaires n'avaient-ils pas commandé à leur foule, à leur multitude de crier *Vive la nation!* et d'omettre dans leurs acclamations le nom du roi et de la reine? Avec le cri de *vive la nation!* proféré seul on avait voulu contrister la famille royale; en ne portant point à la fête de Versailles de santé à la nation on se vengeait de la première insulte.

Les écrivains de la révolution reprochent aussi aux officiers de Flandre et à ceux qui les fêtaient d'avoir foulé aux pieds la cocarde tricolore et d'avoir repris la cocarde blanche; ceci est inexact. Madame Campan, témoin oculaire, raconte que quelques jeunes gens de la garde nationale de Versailles invités à ce repas retournèrent leurs cocardes nationales, qui étaient blanches en dessous; de là cette accusation d'avoir prémédité un outrage aux nouvelles couleurs de la révolution. Louis XVI ayant cru devoir accepter cette cocarde, quoiqu'elle fût alors sans gloire, les royalistes la subissaient et ne l'insultaient pas.

Quand le roi et sa famille se retirèrent ils furent reconduits comme en triomphe jusqu'à leur appartement; heureux des preuves d'attachement qu'ils venaient de recevoir, ils étaient

bien loin de penser que l'on allait faire de leur présence à cette fête un attentat aux nouvelles libertés et un crime de lèse-nation.

Cette mauvaise interprétation ne tarda pas à avoir lieu; dès le soir même ce repas fut représenté comme une orgie anti-révolutionnaire, et le lendemain (1) le Palais-Royal, tous les faubourgs retentirent de calomnies et de menaces. Un horrible complot allait s'exécuter. La cocarde tricolore avait été foulée aux pieds, on avait aiguisé des sabres, on avait voué à la mort l'assemblée nationale et les patriotes ; le roi lui-même, protégé par les conjurés, allait sortir de Versailles, rallier les troupes, et marcher contre la capitale; la reine avait donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles, les officiers de cette garde entraient dans le complot, Lafayette lui-même passait des revues pour les tenir en haleine; la garde nationale de Paris était d'intelligence avec celle de Versailles : pour assurer le succès de la contre-révolution Monsieur avait été appelé à la présidence de l'assemblée.

Voilà le résumé des bruits, des assertions qui circulaient dans Paris dès le lendemain matin de bonne heure. On dit que le malheur

(1) De Conny.

va vite; il y a quelque chose qui va plus vite que lui, c'est la calomnie; Satan lui a donné ses ailes pour qu'elle devance tout; et la pauvre vérité comme elle est boiteuse et comme elle met du temps à arriver! presque toujours les hommes s'impatientent et ne l'attendent pas: il en fut ainsi cette fois.

Le 3 octobre les orateurs du Palais-Royal, plus exaltés que jamais, criaient au peuple: Tout est perdu si vous ne marchez à l'instant sur Versailles; c'est là qu'est le complot qui menace toutes les libertés que vous venez de conquérir. Il faut partir sans délai, il faut amener le roi à Paris et enfermer l'Autrichienne; c'est elle qui est à la tête de la conspiration; elle a donné des drapeaux et des poignards; les gardes-du-corps ont juré d'en finir avec l'assemblée nationale, les officiers du régiment de Flandre ont fait le même serment entre les mains de la reine.

Le même jour le député Adrien Duport monta à la tribune, et représenta le repas des gardes-du-corps comme une de ces orgies dont la pudeur s'effraie. Pétion, le surpassant en violence, déclara que l'on avait fait entendre des imprécations contre l'assemblée nationale; digne organe des mensonges et des calomnies populaires, il s'embarrassa dans des détails

formels. L'inexplicable Mirabeau, qui peu de jours auparavant avait semblé vouloir venir en aide à la royauté, prêta le secours de sa parole au calomniateur, et s'enveloppa d'expressions mystérieuses et sombres. Plusieurs voix royalistes lui crièrent : Ce n'est pas de la tragédie qu'il faut faire, c'est la vérité qu'il faut dire; précisez les faits, articulez les grands crimes qui menacent l'assemblée, nommez les coupables.

— Je suis prêt à le faire, s'écria Mirabeau avec une satanique perfidie, si l'assemblée déclare que hormi la personne du roi nul ne peut jouir du privilége de l'inviolabilité.

Ces paroles étaient odieuses, exécrables; elles désignaient la reine. Le tribun menteur fit plus, il prononça à voix basse le nom de Marie-Antoinette et celui du duc de Guiche.

Pendant que Mirabeau s'acquittait ainsi de l'infâme mission de perdre la fille de Marie-Thérèse dans l'esprit du peuple pour servir la haine du duc d'Orléans, il armait les mains de la multitude contre elle; des groupes se formaient sur toutes les places, sur tous les quais; on s'interrogeait, on racontait les scènes de Versailles, on dénaturait, on exagérait ce qui s'était passé au repas des gardes-du-corps;

en vain les patrouilles tentaient de dissiper ces rassemblements tumultueux ; on s'irritait contre elles, et la garde nationale avait une grande part dans la colère de la populace ; on lui reprochait d'avoir eu des représentants au banquet contre-révolutionnaire. On lui criait : Vous aviez des vôtres avec les gardes-du-corps ; ils ont fraternisé avec nos ennemis ; Lafayette a vendu la garde nationale à la reine : à bas ! à bas les suppôts de l'Autrichienne !

Mais le cri qui domine tous les autres c'est : *du pain ! du pain ! à Versailles ! à Versailles !*

Un petit nombre de jeunes royalistes avaient inconsidérément pris la cocarde noire : cet emblème du deuil de la monarchie leur avait semblé un à-propos, mais avait vivement irrité le peuple et d'autant plus irrité que la faction d'Orléans avait fait répandre que les gardes du roi et le régiment de Flandre avaient également arboré la cocarde noire, ce qui était une insigne fausseté.

Vers le soir les rassemblements étaient à peu près dispersés, le tumulte de la journée s'était affaibli, et avec la nuit le calme revenait à la grande cité. Dans les faubourgs, dans les rues habitées par ce que Paris a de plus pauvre et de plus facile à remuer l'agitation du-

rait plus long-temps; là on entendait encore des voix criardes, des voix de femmes qui répétaient encore : Demain à Versailles! à Versailles! c'est là que nous trouverons du pain!

LE 5 OCTOBRE 1789.

LA RÉVOLTE DES FEMMES. LEUR VOYAGE A VERSAILLES.

C'est une chose saisissante qu'une émeute d'hommes, qu'une révolte d'ouvriers, qu'une insurrection de faubourgs; ces artisans accoutumés à de rudes travaux ont de puissantes colères. Oh! ce n'est pas impunément qu'on leur fait quitter leurs métiers! quand ils ne sont plus courbés sur leur ouvrage ils se redressent terribles; leurs regards étincelants, leurs poitrines haletantes, leurs bras nus et nerveux, leurs poings fermés, leurs jurements, leurs imprécations, leurs menaces, les bâtons, les piques, les faux qu'ils brandissent au dessus de leurs chevelures en désordre et de leurs bonnets de laine portent l'effroi au cœur de ceux qui les rencontrent. Devant ce torrent, qui n'a plus pour le retenir que quelques pouces de digue, on pressent les dévastations qui vont marquer son passage, et l'on devine que ces traces de ruine et de désolation dureront long-temps encore après que ses eaux bourbeuses auront passé.

Eh bien, il y a une révolte plus hideuse, plus terrible que cette sédition d'hommes; c'est une émeute de femmes!... Des hommes en colère, les yeux en feu, les bras armés, les jurements, les menaces à la bouche c'est chose si commune que l'on ne s'en étonne plus; c'est le volcan qui lance sa flamme, c'est l'orage qui gronde, c'est le fleuve qui déborde et qui ravage; c'est presque dans l'ordre... Mais des femmes qui se font hardies et menaçantes, qui sortent de leurs maisons en se ruant échevelées dans la rue; des femmes qui crient, qui insultent, qui hurlent, qui lancent des pierres; qui jettent la boue des ruisseaux et qui demandent du sang; c'est contre l'ordre naturel, c'est l'agneau qui se change en tigre, c'est la colombe qui se fait vautour, c'est le roseau qui veut être massue; c'est ce qu'il y a de plus épouvantable en révolution, c'est la journée du 5 octobre. La veille au soir à grand'peine les patrouilles de la garde nationale étaient parvenues à dissiper les rassemblements; mais le cri qui avait été poussé au commencement de la nuit dans les quartiers les plus pauvres et les plus populeux de Paris: *Demain à Versailles! c'est là que nous aurons du pain*, cet appel avait été entendu de tout ce que la grande

ville avait de plus mauvais, de plus impur et de plus remuant; et dès avant le jour ce peuple inféodé au duc d'Orléans était debout assiégeant les portes des boulangers, et faisant retentir ce cri de disette qui porte toujours l'effroi dans les masses et dans les familles : *Du pain! du pain!*

Pendant toute la nuit des soldats des gardes françaises, qui avaient renoncé à l'honneur de garder la famille royale pour se faire grenadiers de la révolution et vainqueurs de la Bastille, unis à ces misérables brigands assassins de de Launay, de Flesselles de Foulon et de Berthier, avaient rempli les cabarets et les mauvais lieux du faubourg Saint-Antoine pour y recruter une armée de mégères et de prostituées.

Dès le matin une jeune fille du quartier Saint-Eustache entre dans un corps-de-garde, et dit aux soldats: Aujourd'hui c'est le tour des femmes; les hommes n'ont plus de cœur, ils ne savent pas procurer du pain au pauvre peuple; c'est nous qui nous chargeons de lui en avoir.

Puis elle alla prendre le tambour du poste.

— Qu'en veux-tu faire, jeune fille? lui dirent les soldats.

— Battre le rappel pour mes camarades.

— Est-ce que tu sais battre la caisse?

— Donnez-la-moi, et vous allez entendre.

Et la voilà passant la bandoulière du tambour pardessus ses épaules, la faisant raccourcir parcequ'elle était trop longue pour elle, et se mettant à battre le rappel comme si elle avait été pendant six mois à l'école des tambours.

Les soldats riaient et plaisantaient avec elle : elle s'élança tout à coup dans la rue, et leur échappa. Quand elle fut à quelque distance du corps-de-garde elle se remit à faire entendre le rappel, et sur son passage on s'étonnait, on lui demandait ce qu'elle faisait, et elle répondait toujours : C'est aujourd'hui le tour des femmes; que toutes celles qui ont du cœur et qui aiment la patrie me suivent!

Bientôt une grande quantité de femmes se mettent à la suivre; elles sont horribles à voir, car ces premières venues qui criaient *du pain! du pain!* étaient déjà à moitié ivres. Ce commencement de la révolte féminine était si hideux qu'il aurait dû inspirer du dégoût.... il fit cependant *boule de neige,* et avant cinq heures du matin c'était déjà une petite armée. Plusieurs d'entre elles ont pris les piques et les fusils de leurs maris, de

leurs pères et de leurs frères; mais elles ne sont pas toutes armées, et elles prennent le chemin de l'Hôtel-de-Ville pour y piller la salle d'armes.

Sur leur chemin elles rencontrent un malheureux boulanger convaincu d'avoir vendu un pain de deux livres pesant six onces de moins; il avait été arrêté pendant la nuit, et quelques gardes nationaux le conduisaient au comité de police. (1)

— *Ah! c'est un de nos affameurs!* s'écrient ces femmes, qui veulent prouver qu'elles n'ont pas peur du sang; *c'est un boulanger payé par la cour.... A la lanterne! à la lanterne!*

— C'est ici qu'est le réverbère des traîtres, le réverbère de Foulon; amenez, amenez de ce côté; nous avons des cordes neuves, des cordes qui ne casseront pas.

Et criant ainsi elles montraient qu'elles avaient vraiment des cordes neuves pour pendre les aristocrates. Déjà leurs mains étaient étendues sur le boulanger, elles allaient lui passer le fatal nœud autour du cou, elles étaient tout près du réverbère qu'elles appelaient la *potence nationale* quand le major de la milice parisienne Gouvion ar-

(1) Quotidienne.

riva avec une centaine d'hommes à cheval, et parvint à arracher ce pauvre père de famille des sales griffes des harpies.

— Ça commence mal, cria une de ces furies ; voilà un ami de l'Autrichienne qui nous échappe; sa mort nous aurait porté bonheur pour la journée.

— Nous en retrouverons d'autres.

— Si nous avions eu des piques et des fusils nous n'aurions pas laissé les hommes nous l'enlever, dirent les femmes qui n'étaient point encore armées; il nous faut des fusils, des piques et des sabres.

— A l'Hôtel-de-Ville! à l'Hôtel-de-Ville!

— Les portes sont fermées.

— Nous les enfoncerons.

— Les cours sont pleines de soldats.

— Nous les égorgerons.

— Ce sont des soldats de Lafayette, et il s'est vendu à la reine.

— Il y passera comme les autres.

— Lafayette était marquis; il s'était déguisé en ami du peuple; il a bientôt montré le bout de l'oreille.

— Il faut la lui couper.

— Coupez, coupez la tête; c'est plus sûr.

— Et moi je la porterai au bout de cette pique.

— Et moi je lui arracherai le cœur.

— Mort à la reine!

— Mort à ses amis !

— A Versailles! à Versailles! voilà le soleil levé; nous devrions y être déjà rendues.

— Il nous faut des armes.

— Eh bien, finissons-en; prenons-en à l'Hôtel-de-Ville.

Ces cris, ces vorifications, ces clameurs horribles sont suivis d'une sorte d'attaque; toutes ces femmes brandissant leurs piques vont se ruer contre les murs et les portes du vieil édifice communal.

Les gardes nationaux qui défendent les portes n'opposent qu'un simulacre de résistance: ce sont des femmes, disent-ils; c'est la faim qui les presse; nous ne pouvons répandre le sang des femmes...

Bientôt leurs rangs sont enfoncés, et la grande porte s'ouvre devant la horde féminine. Oh! alors quels cris, quels rugissements de triomphe sous les voûtes des porches, des escaliers, des galeries et des salles ! Huit cents fusils, beaucoup d'autres armes et trois canons tombent aux mains des femmes.... Dans leur joie elles ne demandaient plus de pain, leur faim avait subitement cessé; avec les armes qu'elles venaient de prendre elles

pourraient répandre le sang des aristocrates, et la soif qu'elles en avaient leur faisait oublier le pain qu'elles étaient venues chercher.

Malheureusement quelques-unes d'entre elles reconnurent dans la salle des approvisionnements l'abbé Lefebvre, un ecclésiastique de Paris qui s'était fait électeur, et qui au milieu des troubles s'occupait toujours activement des subsistances de la capitale. M. de Lafayette venait d'être déclaré suspect par les citoyennes de Paris parcequ'il était marquis; M. Lefebvre fut en butte à leur haine parcequ'il était prêtre.

— Tu aurais aussi bien fait de rester dans ton église à prier ton bon Dieu que de venir ici, lui dit un des orateurs de la hideuse troupe, que de venir te mêler de nos subsistances; car tu n'y fais rien de bon... nous n'avons pas de pain.

— Si vous retourniez chez vous vous en auriez, répondit le prêtre électeur; ce qui éloigne les approvisionnements de Paris ce sont les troubles: que tout rentre dans l'ordre, et la confiance renaîtra.

— Cafard, vas-tu nous redire tes sermons?

— A la lanterne! à la lanterne le calottin!

— Pas besoin de le mener si loin; pen-

dons-le à cette poutre; et parlant ainsi une des furies montre une pièce de charpente.

— Oui, oui, il sera bien là.

Et aussitôt la corde est nouée autour du cou de l'abbé Lefebvre, et plusieurs femmes réunies le hissent en l'air, au dessous du beffroi, où leurs compagnes chantent: *Ça, ira, ça ira*, au bruit du tocsin.

Du haut des combles de l'Hôtel-de-Ville, quand elles ont vu que la place de Grève est toute couverte de femmes armées comme elles, assurées qu'elles sont en force pour se rendre à Versailles, elles redescendent. Une d'elles cependant resta en arrière; le remords ou la pitié venait de lui saisir le cœur, et, voyant que l'abbé Lefebvre s'agitait encore dans les convulsions de la mort, elle se cacha derrière une poutre; puis, quand ses camarades ne purent plus la voir, elle monta à l'échelle et coupa la corde... Le malheureux électeur fut ainsi sauvé.

Le tocsin continuait à sonner, et la terreur allait se répandant partout. Dans chaque clocher des femmes avaient su pénétrer et s'emparer de la cloche d'alarme. C'était terrifiant à entendre que toutes ces voix de fer descendant d'en haut pour se mêler aux voix criardes des femmes.

Leur cortége grossissait toujours ; des bandes arrivaient de tous les points de la capitale ; leur aspect, leurs clameurs, leurs refrains sont les mêmes... Ce qui fournit le plus à ce recrutement sont les lieux de prostitution et les cabarets. Ne croyez pas cependant que la lie de la populace soit seule à composer ces rassemblements. Oh ! je voudrais qu'il en eût été ainsi ; mais non, quelques femmes élevées dans l'aisance, même dans la richesse, des énergumènes des salons révolutionnaires, pour complaire au duc d'Orléans, entraînées par leur patriotisme ou par leur haine contre la reine, déguisées en poissardes, en revendeuses, viennent se mêler aux filles des maisons infâmes ! Ce n'est pas tout encore, car dans cette dégradante journée du 5 octobre je suis condamné, mes enfants, à vous montrer le vice donnant partout la main au crime, et toutes les turpitudes, toutes les hontes se liant entre elles pour aller attaquer cette paternelle et majestueuse royauté qu'avaient servie et presque adorée nos pères. Parmi ces hideuses femmes aux regards hardis, au verbe haut, aux gestes vulgaires, obscènes et menaçants il y a des hommes déguisés ; ils n'ont pu résister à la tentation d'aller insulter à la famille royale ; et comme il avait été convenu

parmi les conjurés de ne faire paraître d'abord qu'un rassemblement féminin, plusieurs d'entre eux ont pris des habits de femmes, déguisement que trahissent à chaque pas leur maintien, leur stature, leurs voix, leurs gestes et leur barbe.

Dans la nuit il y avait eu conseil au Palais-Royal, et c'était là qu'il avait été résolu qu'il serait donné cette fois un nouvel aspect à la révolte, et que l'on ne devait voir dans les rassemblements factieux que des femmes. Ainsi, monseigneur, s'écrièrent quelques-uns des amis du prince, nous ne pourrons pas demain vous prouver notre dévouement, et nous exposer pour faire triompher votre cause?

— Je ne vous empêche pas de vous travestir, répondit le prince; parmi vous j'en vois qui seront très bien en femme. Cette permission ne fut pas perdue, car le lendemain on reconnut déguisés en poissardes et en harengères plusieurs des jeunes habitués du Palais-Royal.

Maillard, l'homme des faubourgs, est presque le seul entre les chefs de brigands qui n'ait point eu recours à un travestissement; à sa haute taille, à ses formes athlétiques, à ses bras nus qui s'agitent au dessus de toutes ces

têtes de femmes on le reconnaît de loin ; c'est le chef et l'orateur de la journée.

Malheur aux femmes, aux filles honnêtes qui se trouvent sur le passage de Maillard et de sa troupe ! on les enlève, on les entraîne dans les cabarets, où celles qui vont chercher du pain à Versailles se gorgent d'aliments et de liqueurs.

Dans la vie des hommes politiques une des choses les plus désirables c'est l'à-propos, c'est d'arriver toujours à temps ; ce bonheur M. de Lafayette ne l'avait pas souvent. Le matin il avait paru trop tard à l'Hôtel-de-Ville pour en empêcher le pillage, et à présent il n'accourait pas assez vite pour fermer le chemin de Versailles à cette armée de femmes. Quand il vint aux Champs-Élysées, lieu de leur ralliement, elles étaient déjà en marche et assez loin des barrières ; elles étaient alors plus de sept mille ; Maillard les commande comme elles veulent l'être ; il leur parle avec égard, il les appelle vaillantes citoyennes, et parvient à persuader à plusieurs d'entre elles qu'il ne convient pas d'aller en armes demander du pain à l'assemblée nationale. Celles qu'il a convaincues de cette convenance (c'est le petit nombre) déposent leurs fourches, leurs piques, leurs fusils et leurs manches à balai ;

dix tambours les précèdent, et deux bataillons de volontaires de la Bastille composent leur arrière-garde.

Deux femmes, une mère et sa fille, attachées toutes les deux à la domesticité du château de Versailles, arrivées la veille au soir à Paris, s'en retournaient le lendemain matin ; elles furent rencontrées par l'horrible armée de femmes et forcées de se mêler à ses rangs. Devant un cabaret, avant d'arriver à Sèvres, il y eut une halte, et les deux nouvelles recrues furent obligées de fraterniser le verre à la main avec les mégères qui les forçaient de marcher avec elles. Citoyennes, vous n'avez pas l'air martial et fier, leur dit une sorte de géant femelle qui avait attaché des épaulettes aux emmanchures de son casaquin et un plumet rouge à son bonnet rond ; est-ce que vous ne seriez pas des nôtres?

—Nous sommes patriotes, répondit la mère.

— A la bonne heure... car sans cela vous ne seriez pas tombées en bonnes mains ; voyez-vous mon sabre comme il a sa lame bien affilée? il n'a pas servi encore, et il a soif de sang d'aristocrates. Disant cela elle passait la lame du sabre tout proche du visage pâle de la jeune fille.

— Je suis bonne patriote comme ma mère.

— Eh bien! si tu l'es lève donc la tête, cria la femme aux épaulettes; les *bonnes patriotes* doivent aujourd'hui marcher le front haut : aujourd'hui c'est notre jour, *le jour des femmes*.... La nation a vu que les hommes ne valaient plus rien, qu'ils n'avaient plus d'énergie, et elle nous a crié : EN AVANT, CITOYENNES! et nous voilà. Nous voilà avec des piques, des fusils et des canons que nous avons conquis à l'Hôtel-de-Ville; nous en prendrons d'autres à Versailles, nous désarmerons ces gueux de gardes-du-corps qui ont foulé aux pieds la cocarde tricolore et qui n'ont pas voulu boire à la *santé de la nation*.... Eh bien, moi, si Dieu m'est en aide, je leur servirai rasade pour réparer leur faute, et pour y boire aujourd'hui ce sera du sang de l'Autrichienne que j'emplirai mon verre, et je leur dirai : Buvez, c'est bon; c'est du sang de reine!

— Ah! quelle horreur! quelle cruauté! vous n'y pensez pas, s'écria involontairement la jeune fille.... Oh! vous ne ferez rien de pareil; puis ayant dit ces mots ses yeux laissèrent échapper un torrent de larmes, ses genoux fléchirent, et elle tomba sans connaissance.

— C'est une ariscocrate, c'est une aristocrate!

— Non, dit sa mère ; c'est un enfant.

— Eh bien, il faut lui donner le fouet.

Et des monstres à visage de femme enlevèrent la pauvre jeune fille évanouie pour lui faire subir sur le chemin l'outrage dont elle venait d'être menacée; en vain sa mère pria, supplia et se débattit; elle fut violemment séparée de sa fille, et ce fut de loin qu'elle entendit ses cris.

Après cette exécution le géant féminin revint auprès de la mère éplorée, et lui dit : Citoyenne, profite de la leçon que je viens de faire donner à ta fille : aujourd'hui ça été une légère punition, une autre fois ce serait mieux. Les bonnes patriotes ne doivent pas s'évanouir comme des petites maîtresses quand on parle devant elles de rendre à *madame Veto* la justice qu'elle mérite.... Moi je chanterai *Ça ira, ça ira* quand on la coupera en morceaux, et comme je suis la plus grande de notre troupe c'est moi qui porterai sa tête au bout d'une pique bien haute pour qu'on la voie de loin.

Au risque de leurs jours ces deux femmes, la mère et la fille, trouvèrent le moyen de se séparer de cette bande de cannibales, et à travers champs gagnèrent une ferme; là on leur donna un cheval, et elles arrivèrent

chez le comte de Saint-Priest, qu'elles connaissaient, et lui redirent dans quelles dispositions les femmes de Paris arrivaient à Versailles.

Pendant que l'horrible armée poursuivait sa marche, recrutant toujours sur son chemin, Lafayette, arrivé trop tard pour empêcher son départ, était retourné à l'Hôtel-de-Ville; en y entrant il y vit un grand désordre, *l'armée des citoyennes de Paris* y avait laissé des traces de son passage; il eut peine à trouver un bureau pour y écrire des lettres et des dépêches tant elles avaient tout bouleversé dans les bureaux et dans les salles.

Cependant il venait de s'installer dans un des salons quand une troupe de grenadiers des gardes françaises vint l'environner, et l'un d'eux lui adressa ce discours récité comme une chose apprise.

« Mon général, nous sommes députés par les six compagnies de grenadiers... Nous ne vous croyons pas un traître..... mais nous croyons que le gouvernement vous trahit... Il est temps que tout ceci finisse... Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre des femmes qui nous demandent du pain; le comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer son département: dans les deux

cas il faut le changer. Le peuple est malheureux. La source du mal est à Versailles : il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes-du-corps, qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose. Nous couronnerons son fils ; on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux.

— Vous voulez donc faire la guerre au roi, mes vieux camarades, dit Lafayette, et le forcer à nous abandonner.

— Mon général, nous en serions bien fâchés ; c'est un galant homme, que nous aimons beaucoup... Il ne nous quittera pas ; mais s'il nous quittait... nous aurions le dauphin.

— Mes amis, ni vous ni moi n'avons affaire aujourd'hui à Versailles... Les femmes y sont déjà de trop. Croyez-moi, renoncez à votre projet ; votre présence et la mienne attristeraient le roi.

— Mon général, nous donnerions pour vous jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; mais le peuple est malheureux ; la source du mal est à Versailles ; il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; tout le peuple le veut.

Le corps entier des grenadiers était en armes sur la place de Grève ; le marquis de

Lafayette, accompagné du maire de Paris, va les haranguer, leur rappelle le serment qui les lie à la nation, à la loi et au roi... Bailly ajoute quelques paroles dans le même sens; c'est en vain, leurs voix sont étouffées par le cri : A VERSAILLES! A VERSAILLES!

Ce cri n'est pas le seul... Le général entend des menaces qui s'y mêlent; des voix s'élèvent de la multitude, et lui reprochent de s'être vendu à la reine. Les vociférations que les femmes avaient fait entendre le matin sont répétées, et maintenant le héros des deux mondes, l'ami du peuple, qui s'est enivré tant de fois des flatteries de la foule, commence à connaître ce que vaut cette amitié des rues et de la place publique; lui nourri de miel le voici réduit à goûter l'absinthe!

Il était quatre heures; la place de Grève n'était plus assez vaste pour tous les rassemblements qui y affluaient; tous en y arrivant demandaient : Quand part-on pour Versailles? et on leur répondait : La commune délibère.

Et des factieux de crier : Que la commune en finisse, ou nous en finirons avec elle; nous ne voulons plus que l'on se joue du peuple; A VERSAILLES! A VERSAILLES!

Enfin le général Lafayette sort de l'Hôtel-

de-Ville tenant à la main la décision prise par le maire et son conseil. Voici le texte de cette décision :

« Vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la représentation faite par M. le commandant général qu'il était impossible de s'y refuser, l'assemblée des représentants de la commune autorise M. le commandant général de la garde nationale et même lui ordonne de se transporter à Versailles ; elle lui recommande la sûreté de la ville, et pour le surplus elle déclare qu'elle s'en rapporte à sa prudence. »

Muni de cette singulière décision, le marquis de Lafayette fit tous ses efforts pour que les royalistes de la garde nationale ne restassent pas à Paris ; cependant beaucoup d'entre-eux, ne se reconnaissant pas le droit d'aller chercher le roi dans son château de Versailles et de l'amener aux Tuileries, répugnaient à se mêler aux compagnies, qui ne cessaient de crier : *Allons prendre le roi, et forcons-le à demeurer parmi nous.* A ces royalistes dévoués le général disait : *Ce n'est pas pour aller chercher la famille royale que je vous mène à Versailles, c'est pour la garder ; cette nuit elle aura peut-être besoin de vos bras et de votre fidélité.*

Avec ces paroles-là le commandant de la

garde nationale triomphait de tous les scrupules, de toutes les froideurs et de toutes les incertitudes... Oh! il y a des mots tout puissants sur les cœurs royalistes..... ces mots-là après quarante ans ne sont pas usés.

Ceux qui ont vu défiler cette armée le 5 octobre 1789 sont vieux aujourd'hui, bien des événements ont glissé de leur mémoire; mais si vous leur parlez de cette triste et mémorable journée ils vous diront, mes enfants, que jamais expédition ne leur avait paru si lugubre... Dans cette milice qui se mettait en marche il y avait plus d'ennemis que d'amis de la famille royale. Tous les cris que l'on entendait étaient irrespectueux et hostiles : la haine était bruyante et le dévouement se taisait.

Entre les compagnies de la garde nationale et souvent même dans ses rangs on voyait marcher un grand nombre de vagabonds couverts d'habits en lambeaux et bizarrement armés. Les femmes dans leur départ du matin n'avaient pas emmené toute l'écume, toute la lie de Paris, et les retardataires du crime étaient maintenant comme incorporés dans la milice commandée par le marquis de Lafayette.

Ce n'était pas sans saisissement que l'on

regardait passer ces nombreuses phalanges; les ombres du soir commençaient à s'épaissir qu'elles n'avaient point encore dépassé les barrières de la capitale, et dans les rues où elles passaient la multitude faisait haie... De cette foule on entendait s'élever des voix qui criaient: Amenez-nous le roi! Ceux qui faisaient entendre ces paroles étaient les ennemis; car ils se réjouissaient de voir bientôt la royauté humiliée et captive. Les royalistes s'approchaient des gardes nationaux qui montraient le plus de tristesse, et leur disaient à voix basse: *Sauvez le roi! sauvez la reine!*

Tout, dit un historien, *présentait un air équivoque et sinistre dans cette armée qui avait enlevé son général pour le forcer à enlever son roi.*

L'avant-garde se composait de sept à huit cents hommes armés de fusils et de piques, de trois compagnies de grenadiers et d'une compagnie de fusiliers, le tout soutenu par trois pièces de campagne. Le corps d'armée marchait sur trois colonnes avec de l'artillerie et des chariots de guerre; et à toutes ces forces s'unissaient des hommes déguenillés des faubourgs, des vagabonds qui depuis le commencement des troubles s'étaient faits stationnaires autour de Paris pour profiter de toutes les

émeutes, oiseaux de proie qui ne voulaient pas s'éloigner des environs du champ de bataille; car ils pressentaient qu'il y aurait encore des morts et des cadavres à dévorer; l'horrible joie qui enflammait leurs regards faisait venir la terreur au cœur des honnêtes gens... Vous redire, mes enfants, les cris, les vociférations, les blasphèmes de ces êtres infâmes, âmes damnées de la corruption, ce serait rendre les pages que j'écris pour vous ordurières et obscènes; qu'il me suffise de vous révéler que les refrains que hurlait cette infernale bande étaient pour la plupart dirigés contre la reine. Ils avaient été appris dans les mauvais lieux et composés par les chansonniers du Palais-Royal.

Dans les conciliabules tenus la veille chez le duc d'Orléans il avait été convenu que pour le moment il ne fallait encore qu'effrayer Louis XVI et le décider à prendre la fuite; car c'est dans cette fuite qu'est l'espérance du prince qui veut être proclamé lieutenant général du royaume pour arriver plus sûrement au trône.

Ç'a donc été par ordre des meneurs du Palais-Royal que l'armée des femmes partie de Paris dès neuf heures du matin a été arrêtée dans sa marche à Sèvres; toutes les guin-

guettes, toutes les tabagies, tous les cabarets leur ont été ouverts. Jamais Louis-Joseph d'Orléans ne s'était montré si magnifique: dans cette journée il défraie partout la révolte et sature tous les vices. Sans doute que toutes ces femmes trouvaient de grandes délices dans les estaminets, et auraient pu s'y oublier; mais elles étaient parties de Paris pour insulter la famille royale, et elles avaient hâte d'arriver en face de l'*Autrichienne* pour lui vomir leurs injures; elles ne perdirent donc que deux heures. Pour les retenir plus long-temps on leur dit que les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud étaient minés : elles prirent des informations, virent que c'était un faux bruit, et passèrent outre.

Pendant ce temps des royalistes dévoués ont devancé l'armée de femmes pour informer le roi des périls qu'il va courir; c'est par eux que vers onze heures, dans la matinée, on reçoit le second avis de l'invasion qui menace Versailles.

Les gardes-du-corps de Monsieur et du comte d'Artois, le régiment de Flandre, les chasseurs des trois évêchés et plusieurs compagnies de la garde nationale de Versailles se rangèrent en bataille sur la place d'armes: toutes les grilles du château avaient été soigneu-

sement fermées. Et contre qui toutes ces mesures, tous ces apprêts de défense dans la magnifique demeure de Louis XIV? contre des Français; et à qui en veut cette armée horrible et bizarre, armée dont on entend déjà les aigres et bruyantes clameurs? à un petit-fils de Louis-le-Grand et à la fille de Marie-Thérèse!

Oui, le délire en était venu là dans le beau royaume de S. Louis!

Versailles avait été témoin de coupables fêtes; des jours de deuil et de larmes devaient se lever sur lui. Versailles avait abrité le scandale sous ses voûtes dorées; il devait commencer la longue expiation.... et ce sera de là que le successeur de Louis XV va être arrêté et poussé dans cette voie douloureuse qui aboutira à l'échafaud. Dans la passion de Louis XVI Versailles sera la première station; la dernière sera en face du château des Tuileries!

Et aujourd'hui ce qui nous redira les angoisses de la royauté ce seront ces palais qui ont changé de maîtres! . . . .
. . . .

Le matin à onze heures, par une de ces habitudes routinières qui existent dans les cours et qui deviennent souvent funestes, le roi était allé à la chasse comme il faisait dans des

temps tranquilles. Le marquis de Cubières se chargea d'aller lui porter la lettre que M. de Saint-Priest avait reçue de M. de Lafayette. Louis XVI lut cette dépêche, et ne l'envisagea pas sous des couleurs assez graves. « On me mande, dit-il après avoir lu le billet du ministre, qu'une troupe de femmes de Paris se rend à Versailles pour me demander du pain... Hélas! ajouta-t-il, ne savent-elles pas que je partagerais avec elles le dernier morceau de pain qui me resterait! »

Puis après un instant d'irrésolution il dit : « Allons, messieurs, allons trouver ces pauvres femmes; et il mit son cheval au grand trot pour retourner à Versailles. Le marquis de Cubières et d'autres royalistes de sa suite s'effrayèrent de sa sécurité, et lui dirent : Sire, ce n'est point un rassemblement ordinaire; on porte le nombre de ces femmes à dix mille. Elles sont armées de piques et de faux; elles ont aussi des fusils, et elles traînent avec elles des canons qu'elles ont pris à l'Hôtel-de-Ville. Au lieu de retourner à Versailles nous osons conseiller au roi de partir avec la reine et ses enfants pour Rambouillet.

— Je ne veux pas me retirer devant des femmes.

— Mais, sire, ces femmes sont accompa-

gnées de tout ce que Paris à de brigands : les hommes qui ont massacré Launay, Flesselles Foulon et Berthier sont dans leurs rangs.

— S'il y a du danger je dois aller le regarder en face. Allons, messieurs, hâtons le pas. Quand le roi arriva à Versailles il dit aux personnes qui l'accompagnaient : Vous le voyez bien, messieurs, vous vous alarmiez à tort ; s'il y avait l'ombre du péril, vous apercevriez quelques précautions, quelques apprêts de défense contre les brigands dont vous me parliez tout à l'heure ; et regardez, il n'y a rien de changé aux jours ordinaires.

Ce que disait Louis XVI était vrai ; l'absence de toutes précautions était visible : on aurait pu faire venir de Ruel et de Courbevoie les Suisses, si fidèles et si intrépides, et on ne l'avait pas fait. Le comte d'Estaing avait eu ses jours d'éclat ; mais depuis que les temps d'épreuve étaient venus il laissait se ternir la gloire qu'il avait acquise, et, chargé du commandement des troupes nécessaires à la défense de Versailles, il restait inactif et sans énergie.

Il était près de six heures du soir quand les bataillons de femmes firent leur entrée à Versailles. Comme on le pense bien elles n'avaient point de musique militaire ; au bruit de

leurs tambours elles ne mêlaient que leurs chants discords. En avançant dans l'avenue de la Reine elles chantaient *Ça ira!* en approchant du château je ne sais par quel souvenir respectueux elles firent entendre le vieil air de *vive Henri quatre!*

Le roi réunit les ministres; mais parmi eux il ne se trouva pas l'homme qu'il aurait fallu en ces circonstances. Ce qui manquait à Louis XVI ce n'était certes pas le courage; mais il ne savait pas se décider aux mesures énergiques, et dans le conseil il ne se trouva pas plus d'énergie que dans l'esprit du monarque : nul ne proposa d'opposer la résistance et de combattre l'agression. Cependant Necker était là, et dans son livre sur la révolution française il a écrit : *Le roi environné et précédé de ses gardes eût vaincu la résistance du peuple.* Il fallait donc lui crier : *Sire, à cheval, à cheval, et en avant contre la révolte!* Mais non, rien de semblable ne fut dit : les hommes qui entourent les rois ne leur conseillent guère que ce qui est dans leurs habitudes. Or le goût de Louis XVI était de temporiser; on temporisa.

Ces sept mille femmes, ces trois ou quatre mille brigands armés de piques et de fusils traînant avec eux des canons; leurs cris, leur

exaspération, leur air farouche et menaçant avaient bien de quoi répandre l'effroi, mais n'avaient cependant nullement intimidé les gardes-du-corps. Pour ceux-là la mesure était pleine; ils avaient vu la révolution accabler la royauté de tant d'insultes et d'outrages qu'ils brûlaient du désir d'en venir aux mains avec elle. Les Suisses, casernés à Ruel et à Courbevoie, qui n'avaient aucune sympathie pour les idées nouvelles, auraient chargé sans répugnance la tourbe insolente qui venait menacer le roi, qu'eux avaient juré de défendre. Tenir la foi jurée, plutôt mourir que de trahir son serment, c'était là toute leur politique. Le régiment de Flandre, malgré toutes les séductions dont on avait entouré ses soldats, demeurait encore attaché à son devoir; parmi les gardes nationaux de Versailles un grand nombre se serait joint aux troupes royalistes pour repousser les hordes parisiennes : la résistance était donc non seulement une chose honorable; elle était encore possible, et personne ne donna au prince l'avis de la tenter.

Il fut question de faire partir la famille royale pour s'aller renfermer dans une ville de guerre, où des troupes disciplinées et non corrompues, commandées par des hommes de cœur, eussent arrêté les progrès de la ré-

volution en maintenant de l'autorité au pouvoir royal.

Necker raconte ainsi ce qui se passa à cet égard : « Un seul, dit-il, se prononça pour le départ du roi ; deux ou trois dirent OUI et NON, et mirent leur opinion en sûreté à l'abri des SI, des MAIS, des CEPENDANT et autres formes ambiguës qui permettent de se replacer comme on veut après les événements. Tous les autres délibérants, gens du conseil et hors du conseil, exposèrent avec fixité les inconvénients attachés au départ du roi. »

Pendant que cette question de départ était agitée Louis XVI se promenait à grands pas dans le salon où l'on était réuni, répétant : *Quitter, quitter Versailles !.. Si je m'en éloigne ils couronneront le duc d'Orléans... si je reste il faut se défendre... et que de sang français versé pour moi !...* Puis il retombait dans le silence, et continuait à marcher s'approchant souvent des fenêtres et regardant arriver la révolte ; la main appuyée sur l'espagnolette, et les yeux fixés sur le rassemblement, il s'écria : *Tout cela serait facile à balayer... je n'aurais qu'à faire un signe à mes fidèles gardes-du-corps...* Puis après une pause il ajouta : *Mais non, je ne veux pas qu'un seul homme périsse pour ma cause.*

Une autre pensée vint dans le cœur du roi. *Je resterai*, dit-il; *mais ma femme, mes enfants peuvent partir... M. de Saint-Priest, avisez à ce départ.*

La reine sut bientôt qu'il était question de l'éloigner du roi, et elle vint lui dire : *Ma place est auprès de vous : ils me tueront s'ils veulent; mais je ne partirai pas.*

On proposa encore d'envoyer loin de Versailles le jeune dauphin et madame royale. Necker objecta qu'un tel départ pouvait amener la guerre civile. A ce mot de guerre civile Louis XVI s'écria : *La guerre civile ! ah ! par dessus tout je veux l'éviter.*

Aucune décision ne se prenait, les incertitudes se prolongeaient, et pendant toutes ces irrésolutions l'émeute que l'on avait laissée prendre pied à Versailles s'y établissait.

Le premier acte des femmes commandées par Maillard avait été de se présenter à l'assemblée nationale. Depuis plusieurs heures on y était prévenu de leur arrivée; le duc d'Orléans s'était empressé d'en apporter la nouvelle; dès le matin il avait été aperçu à la porte Chaillot couvert d'une redingote grise. Pour organiser cette nouvelle sédition il était allé passer la nuit à Paris, et de bonne heure il était monté à cheval pour voir défiler de-

vant lui les hideux bataillons armés pour sa cause.

Plusieurs femmes des halles, plusieurs brigands des faubourgs le reconnurent, et crièrent en passant devant lui : *Vive notre père d'Orléans !*

Dès qu'il fut certain que les bataillons de femmes allaient arriver à Versailles et que la journée ne serait pas exempte de troubles et de périls Mirabeau, qui n'aimait pas la révolte en action à cause de ses dangers, s'approcha de M. Mounier, président de l'assemblée, et lui dit à demi-voix : Monsieur le président, quarante mille hommes arrivent de Paris; pressez la délibération, levez la séance, feignez de vous trouver mal, et courez donner avis au roi du danger qui le menace.

— Je ne presse jamais les délibérations, lui répondit froidement Mounier ; je trouve qu'on ne les presse que trop souvent.

— Mais, monsieur le président, ces quarante mille hommes...

— Tant mieux! ils n'ont qu'à nous tuer tous, mais tous, entendez-vous bien! les affaires publiques en iront mieux.

— Monsieur le président, le mot est joli.

— Il est vrai, M. de Mirabeau.

Ce peu de paroles échangées entre Mira-

beau et le président de l'assemblée révèlent la pensée du tribun révolutionnaire : il voulait d'abord que l'insurrection ne trouvât point l'assemblée comme obstacle entre elle et le trône, et ensuite que le roi fût tellement environné d'alarmes qu'il prît le parti de la fuite. Mécontent de n'avoir pu décider l'inflexible Mounier à lever la séance, Mirabeau alla s'asseoir dans cette partie de la salle où siégeaient les députés populaires que l'on appelait alors le Palais-Royal, et dit avec un ton d'humeur : Cet homme est entêté jusqu'à la mort.

Pendant que l'agitation était grande parmi les députés dévoués au duc d'Orléans, pendant qu'ils souriaient d'espoir et qu'ils se réjouissaient des embarras et des périls de la famille royale les royalistes de l'assemblée restaient navrés de douleur sur leurs bancs; leur devoir était d'y demeurer, et cependant ils auraient voulu pouvoir courir auprès du roi et de la reine, et augmenter le nombre de leurs défenseurs : quelques-uns seulement s'échappaient, allaient voir au château où en étaient les choses, et revenaient le dire à leurs amis politiques.

Quant au duc d'Orléans, on ne savait où il était. Il ne paraissait pas à l'assemblée; car l'assemblée avait aussi été menacée, et pré-

sentait quelques dangers à ceux qui venaient y siéger. Auprès de la famille royale le premier prince du sang se gardait bien de se montrer; là il aurait eu deux choses à affronter, du mépris et du péril : le mépris il aurait pu s'y faire, mais les périls il n'en voulait pas.

Autour de la salle de l'assemblée la multitude de femmes se ruait, hurlait et menaçait d'enfoncer les portes. Les bons patriotes, criaient-elles, ne doivent pas avoir peur des bonnes citoyennes; qu'on nous laisse entrer, nous nous tairons pour écouter ceux qui aiment le peuple. Vociférant ainsi, toutes voulaient entrer, et ce fut avec beaucoup de peine que leur chef Maillard parvint à leur faire momentanément renoncer à cette résolution.

La pluie tombait par torrents, et ces hordes, déjà hideuses à leur départ, étaient devenues plus dégoûtantes encore à regarder; le vin dont elles s'étaient gorgées sur la route, la fatigue, l'irritation avaient rougi leurs visages, et la boue et la fange avaient sali leurs vêtements. Ce fut dans cet état que vingt d'entre elles se présentèrent avec Maillard à la barre de l'assemblée. L'orateur de l'émeute demanda la parole : on la lui accorda; il parla ainsi :

« Le peuple manque de pain; depuis trois jours il est au désespoir; il a le bras levé, il se

portera sûrement à quelques excès... Pas loin d'ici il y a des festins, il y a de l'abondance, et chez le peuple il y a de la misère, de la faim et des larmes. Je vous le dis encore, le peuple a le bras levé; son bras est terrible.... Nous demandons la permission de fouiller dans les maisons suspectées, dans les maisons accusées de recéler des farines... C'est à l'assemblée nationale à épargner l'effusion du sang.... Mais l'assemblée renferme dans son sein des ennemis du peuple; ce sont eux qui nous font une famine qu'ils ne partagent pas... Eux ont du pain et de la viande, et nous nous n'avons que le désespoir...

« Des hommes pervers donnent de l'argent et des billets de caisse aux meuniers afin de les engager à ne pas moudre... Le peuple a la preuve de ces faits; il sait le nom de ses ennemis... »

— Nommez-les, dit le président.

— Nous ne voulons pas le dire: nous sommes des patriotes et non des dénonciateurs.

— Puisque vous êtes venu ici c'est pour parler; votre devoir est de tout dire.

— Je vous le répète, je ne suis pas délateur.

— Mettez l'assemblée à même de rendre justice au peuple. Quels sont ceux qui donnent

de l'argent aux meuniers pour les empêcher de moudre ?

— Un d'eux C'EST L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A ce nom si vénéré et si digne de l'être de toutes les parties de la salle, même du groupe du Palais-Royal, s'élève un violent cri d'indignation... C'est un mensonge ! c'est une calomnie !...

Alors reprenant la parole il ajoute : « Oui, les prêtres sont les ennemis du peuple ; oui, les gardes-du-corps sont les ennemis du peuple ; oui, le régiment de Flandre est ennemi du peuple ; ils ont foulé aux pieds la cocarde du peuple, ils n'ont pas voulu boire à la santé du peuple : ils sont aristocrates, et les aristocrates veulent le malheur du peuple, et il y a des aristocrates dans cette assemblée... »

Disant ces derniers mots l'orateur des faubourgs porte ses regards sur le président, M. Mounier, sur MM. Malouet, Lally, Clermont-Tonnerre et Virieu. En terminant Maillard s'écrie : Nous voulons le renvoi du régiment de Flandre ; nous voulons une satisfaction de l'insulte faite à la cocarde nationale...... Nous saurons bien forcer tout le monde à la porter et à la respecter...

Alors s'apercevant que son ton impératif causait des murmures il s'arrêta. Le président

lui enjoignit de se contenir dans les bornes du respect qu'il devait à l'assemblée nationale. — Vous aurez beau faire, le peuple ne s'humiliera pas, ne s'humiliera devant personne.... devant personne, entendez-vous? Quoi que vous disiez, nous sommes tous frères, et il n'est personne dans cette assemblée qui ne doive s'honorer du titre de citoyen.

Alors Maillard tire de sa poche une cocarde noire, la déchire, en jette les morceaux à terre, et lui et les femmes qu'il a amenées foulent aux pieds les lambeaux de taffetas noir qui sont tombés devant la barre. Bientôt je ne sais quel député lui en remit une aux trois couleurs en lui disant que ce sont MM. les gardes-du-corps qui la lui offrent... S'il en est ainsi, répond le chef de l'émeute, VIVE LE ROI ET MESSIEURS LES GARDES-DU-CORPS! mais que le régiment de Flandre soit à l'instant renvoyé de Versailles.

Pendant plus d'une heure l'assemblée est contrainte d'endurer tant d'outrages; sa patience vient de la sombre terreur de quelques députés et de la lâche complicité des autres.... Maintenant il y a bien plus de vingt femmes dans la salle; les portes se sont ouvertes à celles qui d'abord n'avaient pu pénétrer dans l'intérieur; les tribunes, les bancs même des

députés sont envahis par ces dégoûtantes créatures, sales harpies avinées, prostituées en révolte.... Elles sont venues s'asseoir sur les bancs des législateurs de 1789; elles ont familièrement pris place auprès de ces régénérateurs de la dignité française; elles les touchent, elles les coudoient, elles les salissent de leur fange, et dans leur ignoble insolence, *Parle*, disent-elles à l'un; *tais-toi*, disent-elles à l'autre. Quelquefois des effrontées venaient embrasser les députés que tout à l'heure elles avaient menacés de la lanterne, et Maillard ne cessait de répéter : *Ne tardez pas à nous satisfaire, ou le sang va couler.*

Enfin Mounier obtient un moment de silence, et dit à ces femmes et à leur orateur que des moyens ont été pris pour approvisionner Paris, que la bonté du roi n'a rien oublié, qu'on va le supplier de prendre de nouvelles mesures, qu'il faut se retirer, et que le trouble n'est pas le moyen de faire cesser la disette.

L'assemblée décrète qu'une députation sera envoyée au roi pour lui exposer les souffrances du peuple de Paris. Le président, qui doit faire partie de cette députation, se lève de son fauteuil, et à l'instant où les députés quittent leurs bancs pour se rendre au château

douze femmes se mêlent parmi eux, prennent insolemment leurs bras en criant : Et nous aussi nous voulons parler au roi.

La multitude veut profiter de ce moment pour forcer la garde; mais elle est contenue.

Figurez-vous ces hideuses scènes éclairées par des bougies qui finissent, par des lampes qui éclairent mal, étouffées qu'elles sont par l'épaisseur de l'atmosphère. Voyez ces députés qui doivent régénérer le pays, ces hommes qui avaient dit : Nous resterons dignes sur nos bancs comme les vieux Romains sur leurs chaises curules; voyez-les intimidés par des femmes, et n'osant pas repousser le contact qui les souille.

Les hordes venues de Paris forment la haie : c'est entre les piques, les haches, les bâtons ferrés et les manches à balai que les députés sont obligés de passer pour se rendre au château.

Voici comment M. Mounier raconte lui-même les incidents de cette députation.

« Je m'étais levé de mon fauteuil; aussitôt les femmes m'environnèrent en me déclarant qu'elles voulaient m'accompagner chez le roi ; j'eus beaucoup de peine à obtenir qu'elles n'y entreraient qu'au nombre de six, ce qui n'empêcha pas plusieurs autres de former notre cortége.

« Nous étions à pied, dans la boue, avec une forte pluie. Les femmes de Paris formaient divers attroupements èntremêlés d'un certain nombre d'hommes couverts de haillons pour la plupart, le regard féroce, le geste menaçant, poussant d'affreux hurlements; ils étaient armés de quelques fusils, de vieilles piques, de haches, de couperets de bouchers et de grandes gaules ayant à l'extrémité des lames d'épées et des couteaux. Une partie de ces hommes s'approche de nous pour escorter la députation; cet étrange et nombreux cortége est pris pour un attroupement; des gardes-du-corps courent au travers. Nous nous dispérsons dans la boue, nous nous rallions, et nous avançons ainsi vers le château.

« Nous trouvons rangés sur la place les gardes du roi, un détachement de dragons et d'autres troupes encore; nous sommes reconnus. On eut beaucoup de peine à empêcher la foule d'entrer avec nous : au lieu de six femmes auxquelles j'avais promis l'entrée du château il me fallut en introduire douze. »

Oh! comme le cœur de Mounier si dévoué à la vraie monarchie dut souffrir dans ce trajet! combien de fois en montant les escaliers, en traversant les grandes salles du palais de Louis XIV, il répéta à ces femmes:

Vous allez voir le roi, soyez confiantes et respectueuses; le peuple n'a pas de meilleur ami que Louis XVI.

— Nous le savons, répondaient quelques-unes d'entre elles; mais c'est la reine, l'Autrichienne, qui ne nous aime pas.

— On vous a trompées: elle aussi est bonne et bienfaisante.

— L'autre jour avec les gardes-du-corps elle a foulé aux pieds la cocarde des bons citoyens.

— C'est faux.

Pendant ce colloque la députation était arrivée aux portes de la salle du conseil; le roi permit que les femmes de Paris fussent admises avec les membres de l'assemblée. Elles entrèrent donc; mais soudainement leur air, leur maintien perdirent leur insolence. Étaient-ce la majesté, la pompe des lieux qui influaient sur leur esprit? était-ce le regard plein de bonté de Louis XVI qui touchait leurs cœurs? je ne sais; mais tout à coup elles devinrent respectueuses.

— Je souffre de vos souffrances, leur dit le roi, et je n'ai pas attendu que vous vinssiez me voir pour m'occuper de vous... Vous me demandez du pain; tant que j'en aurai un morceau je le partagerai avec vous.

Une jeune fille de dix-sept ans, Louison Chabry, qui avait une voix douce comme sa jolie figure, porta la parole; elle s'exprima en fort bons termes, et quand elle eut fini. elle était si émue, si tremblante que la pauvre enfant tomba sans connaissance sur le parquet: le roi s'approcha d'elle, lui fit donner des secours et des rafraîchissements, et quand elle eut repris l'usage de ses sens elle alla se jeter aux genoux de sa majesté, et lui demanda la permission de lui baiser la main.

— Non, non, répondit le petit-fils de Henri IV en la relevant; je veux mieux que cela, je veux vous embrasser.

Elle avait bu dans un beau gobelet de vermeil; le roi lui avait parlé avec bonté, l'avait embrassée; comment n'aurait-elle pas été en ce moment bonne royaliste? aussi elle se mit à crier VIVE LE ROI! VIVE LA REINE! et toutes celles qui étaient venues avec elles en firent autant, et dans la salle du conseil, et dans les escaliers, et jusque dans la cour.

Quand les hordes de femmes armées qui couvraient la place eurent entendu ce cri de leurs compagnes elles devinrent furieuses, et se mirent à hurler contre elles: Les voilà devenues aristocrates; on leur a donné de l'argent. A la lanterne! à la lanterne les femmes ven-

dues! Leur rage est maintenant terrible : elles se jettent sur celles qui furent leurs envoyées auprès du roi ; elles veulent les étrangler. Les malheureuses sont traînées près d'un réverbère, la corde est passée autour de leur cou ; des gardes-du-corps accourent, les arrachent des mains des furies et les ramènent au château : là le roi leur donne un écrit de sa main, et lui-même du haut de son balcon déclare qu'aucune d'elles n'a reçu d'argent; puis il leur remit un ordre qui levait tous les obstacles pour l'approvisionnement de Paris.

Cet ordre, communiqué à l'armée de Maillard, fit éclater la division dans les bandes de femmes ; celles qui n'étaient venues que pour demander du pain criaient maintenant VIVE LE ROI ! car elles avaient obtenu ce qu'elles avaient voulu avoir ; mais d'autres, et c'était le plus grand nombre, celles recrutées dans les cabarets et dans les mauvais lieux, n'avaient crié DU PAIN ! DU PAIN ! que pour donner le change sur le but véritable du voyage à Versailles. Elles y étaient venues, elles s'étaient armées pour insulter au roi et à la reine : ce n'était pas la faim, c'était le duc d'Orléans qui les avait fait partir de Paris.

Parmi les femmes qui avaient agi de bonne foi, et qui étaient maintenant satisfaites de

l'ordre qui leur avait été remis, plusieurs proposèrent de retourner à Paris pour y porter la nouvelle de leur succès : des voitures de la cour furent mises à leur disposition, et beaucoup de ces malheureuses, qui le matin avaient fait le voyage à pied dans la boue, arrivèrent à Paris dans les carrosses dorés du roi.

Cependant Mounier a vu les périls s'accroître ; il revient de l'assemblée conjurer le roi de donner sa sanction aux arrêtés de la nuit du 4 août et aux articles de la constitution. En agissant ainsi cet homme de bien fait violence à son opinion ; mais il veut sauver le roi.

Au dehors, dans les cours, sous les fenêtres du château, sous le balcon de la reine les cris devenaient de plus en plus sanguinaires... Marie-Antoinette entendait de chez elle d'horribles imprécations. *Jetez-nous*, *jetez-nous*, hurlaient des furies, *jetez-nous la tête de l'Autrichienne; jetez-nous la louve et les louveteaux.*

C'est moi, criait une femme, qui porterai sa tête au bout de ma pique ; ma pique a sept pieds de haut !

C'est moi qui lui mangerai le cœur, disait une autre : j'ai bu du sang de Berthier.

A bas ! à bas la reine ! à bas *madame Veto!* répondaient d'autres voix.

La reine entendait toutes ces féroces clameurs, et ne tremblait pas... Cependant le signal du meurtre était déjà donné... un soldat de la garde nationale de Paris, nommé Bonnout, à la tête d'un peloton de femmes, veut pénétrer dans la cour du château ; les gardes-du-corps s'y opposent, le séparent de la horde de furies; alors cet homme se réfugie dans les rangs mêmes des gardes-du-corps... Les cris, le tumulte effraient les chevaux, et le marquis de Savonnières et deux autres officiers arrêtent ce factieux, et lui donnent deux coups de plat de sabre. Il s'échappe, les trois officiers se mettent à le poursuivre; mais par une odieuse trahison trois coups de fusil partent du corps-de-garde occupé par des gardes nationaux de Versailles. Le marquis de Savonnières reçoit un coup de feu qui lui casse le bras... Il est porté dans les rangs de ses camarades, qui frémissent de ne pouvoir le venger, et qui par ordre exprès du roi sont condamnés à subir l'arme au bras les outrages de la multitude encouragée aux insultes par la connaissance qu'elle a des ordres donnés aux gardes-du-corps. Elle sait qu'elle peut frapper impunément; alors elle va de l'avant : voilà son courage.

Trois pièces de canon chargées à mitraille

sont alors pointées contre la petite troupe fidèle ; plusieurs fois les gardes-du-corps voient la mèche en approcher, et ne bougent pas. Ils entendent des voix qui crient aux canonniers : *Pas encore! pas encore! il n'est pas encore temps!*

Immobiles, impassibles, ils attendent que le temps soit venu. M. de Savonnières perdant son sang est porté parmi ses camarades ; ils veulent le venger, mais lui ne cesse de leur dire : Mes amis, quels que soient nos dangers, gardons-nous d'oublier ceux du roi et de la famille royale; n'irritons pas une multitude que l'on veut pousser aux derniers attentats.

Deux jours après ces généreuses paroles le marquis de Savonnière expira des suites de sa blessure.

Déjà du milieu de la foule des femmes et des hommes à piques des voix s'étaient élevées pour demander *l'attaque du château....* C'est là que nous trouverons de la farine et du pain; c'est de là qu'il faut chasser les ennemis du peuple. Ainsi hurlaient les furies.... et quand, épuisées de leurs vociférations, elles se taisaient on voyait des meneurs ranimer leur haine. Mirabeau, à ce que l'on raconta alors, passa et repassa plusieurs fois entre ces ignobles bandes le sabre à la main;

quelques-uns ont dit que d'Orléans lui-même avait un instant apparu dans l'émeute habillé en poissarde : rendant justice à sa lâcheté, il n'avait pas pris d'armes.

Grâce aux excitations des révolutionnaires l'effervescence de la multitude allait toujours croissant, et, la famille royale étant de plus en plus menacée, les gardes du roi reçurent l'ordre de venir prendre position devant le château. Ce qui avait fait donner cet ordre c'était la contenance suspecte du régiment de Flandre, qui n'écoutait plus qu'avec froideur les paroles et les encouragements de ses officiers ; et si ce régiment, resté bon jusqu'alors, devenait indifférent c'est que la corruption était en plein contact avec lui : de jeunes prostituées s'étaient répandues parmi ces soldats, et dans la crainte que la débauche ne fût pas suffisante pour leur faire oublier leur devoir l'argent était aussi répandu. Une femme au joli visage, aux yeux brillants et hardis, à la bouche souriante, Théroigne de Méricourt, en habit d'amazone, les cheveux flottants en boucles autour de son cou, son chapeau relevé sur le front par une cocarde et trois plumes aux couleurs révolutionnaires et le sabre à la main, était suivie de deux autres femmes qui avaient au bras des pa-

niers remplis d'écus de six livres qu'elles distribuaient aux hommes les plus froids.

Le mouvement rétrograde qui venait d'être commandé se fit en bon ordre; mais le peuple, qui crut y voir un signe de victoire, se mit à poursuivre à coups de pierres et de fusil les braves gardes-du-corps. Oh! alors comme l'ordre qu'ils avaient reçu du roi pesait lourd sur leurs bras!... comme ils auraient voulu pouvoir faire volte-face et tomber sur cette vile populace, sur ces hommes à bonnets de laine et armés de piques, sur cette troupe rougie de meurtres et stipendiée pour en commettre de nouveaux.

Sans la maladresse de cette tourbe inexpérimentée au maniement des armes il ne serait presque rien resté de la compagnie de Noailles ni de la compagnie écossaise. Plusieurs de ces fidèles gardes furent blessés. Louis XVI venait encore de leur faire dire par leur major, le marquis d'Aguesseau, de ménager le peuple, et le brave L'Huillier avait répondu : *Assurez sa majesté que chacun de nous exécutera scrupuleusement ses ordres; mais nous allons être tous assassinés.*

Dans le récit de la fête du 2 août je vous ai raconté, mes enfants, que les officiers de la garde nationale de Versailles s'étaient assis à

la table des gardes, et qu'ensemble ils avaient bu à la santé du roi et de la reine, et qu'ensemble ils avaient juré de mourir s'il le fallait pour défendre la famille royale. Eh bien, voici le moment d'épreuve venu, grand et solennel moment, celui qui touche à la mort! Les gardes-du-corps tiendront leur serment, les gardes nationaux trahiront le leur; car les voici maintenant qui se joignent à la populace et qui tirent sur ceux qu'ils avaient appelés frères!

« Le plus grand nombre cependant, dit Lacretelle, était fidèle au roi; mais Lecointre, particulier assez riche de cette ville, qui préludait par ces attentats au régicide, dont il devait plus tard se rendre coupable dans la convention nationale, inspirait à quelques hommes ingrats et envieux la rage dont il était animé contre la cour. Ceux-là seuls agissaient; les autres, immobiles sous leurs armes, gémissaient en silence des périls de la famille royale et de la ruine prochaine de leur ville. Quelques-uns s'échappaient des corps-de-garde pour aller avertir les gardes-du corps de la résolution qu'avaient prise leurs camarades de n'épargner aucun d'eux. »

Ils feront ce qu'ils voudront, répondaient les gardes fidèles; *mais nous nous tiendrons nos serments et nous ferons notre devoir.*

Le comte d'Estaing, si nul, si inactif dans cette nuit d'alarmes et de dangers, vint conjurer les gardes de rester immobiles. Un d'eux lui répondit sèchement : *Général, faites votre devoir comme nous ferons le nôtre, et le roi sera menacé de moins près par la révolte.*

De l'intérieur du château Louis XVI voyait à chaque instant les gardes-du-corps pressés de plus près par le flot toujours augmentant de la multitude; leur perte était imminente, leur sang loyal et pur allait être versé! Le roi fut vaincu par cette pensée, et pour sauver ses gardes sacrifia encore une fois son autorité : ce fut pendant qu'il avait le péril des gardes-du corps sous les yeux qu'il consentit à donner l'acceptation pure et simple que l'assemblée lui demandait. S'il n'y avait eu que sa personne de menacée, il n'aurait pas cédé.

Quelques personnes au château voulaient encore douter du départ de M. de Lafayette à la tête de la garde nationale de Paris. Le roi était de ce nombre; mais la reine, mieux informée, vint lui dire : Il va y avoir contre nous d'autres révoltés que des femmes et des brigands; le marquis de Lafayette et sa milice parisienne sont à une lieue de nous.

— Etes-vous bien sûre de cette nouvelle? demanda le roi.

— J'en suis certaine, j'en ai la preuve.

— Eh bien, puisqu'elle est vraie, il faut réfléchir...

— Non, non, répliqua Marie-Antoinette avec chaleur; il faut agir.

Un officier supérieur proposa de placer quatre pièces de canon en avant du château. C'était là un bon plan de défense, et si seulement un seul de ces canons avait fait feu, toute l'émeute, si hardie, si audacieuse parcequ'on ne la touchait ni du bout de l'épée, ni du tranchant du sabre, ni de la pointe de la baïonnette, à la première décharge se serait éparpillée, et n'aurait plus souillé de ces pieds sales les marbres de la cour. Mais Louis XVI ne put supporter l'idée d'une si grande effusion de sang, et au lieu d'adopter ce plan de résistance et de monter à cheval pour aller tenir tête à la sédition, après avoir conféré longuement avec le comte d'Estaing, donna l'ordre que deux voitures se tinssent prêtes auprès des grilles de l'orangerie; mais le peuple de Versailles les remarqua, et se porta en foule pour empêcher leur départ. Peuple ingrat de la ville royale, il ne veut pas que les descendants de Louis XIV s'éloignent; il dételle leurs chevaux, et il n'a pas le cœur de défendre ceux qui l'ont comblé de bienfaits!

-Vers sept heures du soir l'attroupement s'était beaucoup diminué sur ce point. Le marquis de Cubières fut chargé par le roi d'aller demander au comte d'Estaing d'écarter le reste de ce rassemblement à l'aide de quelques fortes patrouilles; mais ce commandant de Versailles, qui avait paralysé les moyens de défense, paralysait encore les moyens de départ : il allégua l'impossibilité de réussir, et ne fit faire aucune des patrouilles demandées par le roi. Les voitures furent ramenées. A travers le parc il y avait encore possibilité de retraite ; Louis XVI n'y pensait plus pour lui-même, mais il voulait que la reine et ses enfants profitassent de ce moyen, et qu'ils s'éloignassent des troubles et des dangers de Versailles. *Rien au monde*, dit la reine, *ne pourra dans ce moment me séparer du roi ; mon poste est ici : j'y resterai.*

L'assemblée nationale avait suspendu sa séance ; à sept heures du soir elle la reprit. Quand les députés rentrèrent dans la salle elle présentait le plus hideux aspect ; les femmes s'y étaient installées ; là on avait apporté à quelques-unes de la viande et du pain, et elles avaient mangé et bu sur les bancs des législateurs !

Dans cette ignoble et tumultueuse séance

du haut de la tribune on lut devant elles un grand nombre d'adresses de félicitations, et les prostituées de Paris durent battre des mains en entendant l'hommage des forçats du bagne de Toulon offrant pour don patriotique leurs bras levés pour défendre la constitution.

Pendant que le président Mounier annonçait à l'assemblée que le roi acceptait sans restriction la déclaration des droits de l'homme et les dix-neuf articles constitutionnels, pendant que les femmes qui étaient là mêlées aux députés leur demandaient si tout ce que faisait le roi leur donnerait du pain, au dehors le trouble ne faisait qu'accroître avec l'obscurité.

Du moment que la multitude apercevait un garde-du-corps isolé elle poussait contre lui de féroces hurlements. *Abattez-le! abattez-le!* criait-elle; *il faut en finir cette nuit avec tous les aristocrates!*

L'un d'eux, M. Moucheton, vint à passer en vue des hommes à piques et des femmes à cœurs d'hyène. Un garde-du-corps! un garde-du-corps! crie l'attroupement; et aussitôt la bande altérée de sang cerne et enveloppe M. Moucheton. Pendant quelques instants il se défend avec succès, et son cheval, son sabreet son courage tiennent à distance les as-

sassins; mais ne pouvant plus long-temps faire tête à la multitude il allait succomber lorsqu'un officier de la garde nationale de Versailles, qui lui n'avait point oublié son serment, arrive au garde-du-corps, et harangue les furieux avec la précaution indispensable de paraître partager leurs sentiments. Après bien des paroles il réussit à leur persuader que la mort de cet aristocrate doit être précédée d'un jugement.

Un jugement c'est trop long, crient des femmes; le peuple doit être vengé tout de suite.

— Jugez-le à l'instant, leur répond le garde national.

— Oui! oui! ce sera bientôt fait.

— La justice du peuple est prompte.

A l'instant même le conseil de cannibales se forma, et un quart d'heure après la sentence de mort avait été prononcée. Mais pendant ce peu de temps le garde national avait trouvé le moyen à l'aide d'un déguisement de faire évader le garde-du-corps; cette fois la bonté avait marché plus vite que la cruauté.

Comment vous peindre la rage, la fureur de la bande désappointée! elle s'était promis la volupté des tortures, les raffinements du

supplice sur l'aristocrate tombé en ses mains, et le voilà sauvé! c'est sur le libérateur qu'elle se vengera, c'est sur lui qu'elle se dédommagera des joies cruelles qu'on lui a enlevées; mais la troupe qui avait tant d'envie de tuer sera encore une fois trompée; des gardes nationaux voyant leur camarade en danger arrivent à lui et le délivrent. Aux hommes à piques, aux femmes armées il ne reste plus que le cheval du garde-du-corps; c'est sur lui qu'ils se ruent; ils l'abattent, le font cuire, le coupent en morceaux et le dévorent; alors on entendit des femmes dire: *Le garde-du-corps eût été meilleur!*

Tout le mouvement de révolte, le flux et le reflux de la multitude, les groupes mouvants qui courent où il y a chance de pillage et de massacre; les manœuvres, les marches et contremarches de ceux qui défendent le château, les rondes des patrouilles se frayant péniblement passage à travers la foule épaisse et pressée qui couvre la place, tout ce grand désordre est éclairé par un nombre immense de feux allumés sur la place d'armes et dans l'avenue de Paris.

A cet horrible bivouac les femmes et les porteurs de piques sont assis, et prononcent leur sentence contre les petits-fils de Louis XIV.

Cette large et magnifique avenue qui mène du château à Paris, cette place d'armes, ces avant-cours, cette cour de marbre ont jadis fait voir à la lueur de feux leurs splendeurs et leurs magnificences; mais ces feux qui montraient alors au milieu de la nuit les beautés de Versailles étaient des feux de joie allumés par le peuple en face du château après quelque conquête du grand roi. Oh! que les temps sont cruellement changés! maintenant ces reflets rougeâtres qui donnent sur le palais et sur les mille statues qui en dominent le faîte sont sinistres et lugubres : on dirait la lueur de torches mortuaires; on dirait les funérailles de la monarchie!

. . . .

Toutes les hordes venues le matin de Paris n'étaient pas autour des feux de la place d'armes et de l'avenue de la reine; un grand nombre de femmes s'étaient tout à fait établies dans la salle de l'assemblée; les autres pour se mettre à l'abri de la pluie s'étaient fait ouvrir les églises, et s'y étaient irrespectueusement réfugiées. Il y avait tumulte, désordre et profanation partout.

Dans l'assemblée et hors de l'assemblée les agents du duc d'Orléans répandaient le bruit du départ du roi, et insistaient fortement sur

la nécessité de nommer tout de suite un lieutenant général du royaume.

On savait maintenant que M. de Lafayette était tout près de Versailles; des gardes nationaux avaient précédé l'armée, et en arrivant avaient raconté qu'à Viroflay il avait fait faire halte à ses bataillons, et leur avait fait prêter le serment de rester fidèles à la nation, à la loi et au roi. Cette mesure en disait beaucoup sur l'esprit qui animait les hommes qu'il avait sous ses ordres. Arrivé si près du trône à la tête de soldats comme les siens, il voulait par tous les moyens les contenir dans les bornes du devoir; pour cela il recourait aux liens du serment: ah! pour empêcher le mal ils sont bien souvent impuissants. Après avoir juré de ne rien faire contre la nation, la loi et le roi les cohortes de la garde parisienne se remirent en marche aux cris de LE ROI A PARIS, LE ROI A PARIS! M. de Lafayette ne trouva rien à redire à ce cri, et cependant n'était-ce pas annoncer que l'on allât agir contre le roi en forçant sa volonté, en l'arrachant de la demeure de son choix pour le conduire aux Tuileries, où lui et sa famille seraient confinés comme des prisonniers!

En arrivant à Versailles sa première démarche fut de se rendre dans l'assemblée; plein de

confiance lui-même, il en donna aux députés, et leur répéta plusieurs fois que si au commencement de la journée il avait eu de la perplexité et de vives inquiétudes à présent il n'en avait plus aucune. C'était là un des traits du marquis constitutionnel; il croyait en lui, et doutait bien rarement de son ascendant sur les masses : il aurait dû voir cependant que cette influence commençait à s'affaiblir, et ne pas jouer avec elle quand il s'agissait des jours de la famille royale.

De l'assemblée M. de Lafayette se rendit chez le roi; il savait que là il y avait bien des préventions contre lui, et peut-être que sa conscience lui faisait sentir qu'elles n'étaient pas toutes sans fondement. Il se montra plein de respect, de douleur et de confiance, et dès en entrant dit du ton le plus animé : *Sire, votre majesté n'a pas de plus fidèle serviteur que moi.*

— *Je le crois*, répondit le roi du ton de l'ironie. *Je veux le croire, monsieur le marquis.*

— Je le jure au roi; non, il n'a pas dans son royaume un serviteur plus dévoué que moi.

— Monsieur de Lafayette, je vous ai dit que je me plaisais à le croire.

Puis tous les deux parlèrent ensemble pen-

dant près d'une demi-heure, Louis XVI conservant constamment un air digne et calme, et le commandant de la garde nationale parlant toujours avec feu, et mettant souvent la main sur son cœur comme pour protester de sa fidélité et de son dévouement.

Cet entretien avait lieu dans l'embrasure d'une fenêtre, et ne fut pas entendu; seulement en sortant le général dit à plusieurs personnes qui se trouvaient au château : *Je lui ai fait faire des sacrifices pour le sauver.*

En sortant du salon du roi il dit aux gardes-du-corps : *Messieurs, tout est arrangé; le roi permet que les ci-devant gardes françaises reprennent leur poste, et l'intention de S. M. est que demain vous portiez la cocarde nationale.*

Ces paroles étaient rudes pour la garde fidèle; elle les écouta froidement, et puis, comme on lui disait que c'était la volonté du roi, elle se soumit, et avec le cœur navré elle remit aux gardes françaises qui arrivaient en vainqueurs les postes qui lui avaient été confiés.

Après ce changement de garde, après avoir éloigné des défenseurs éprouvés de la monarchie d'auprès du trône, après avoir placé des vainqueurs de la Bastille à la porte de Louis XVI et de Marie-Antoinette le marquis

de Lafayette, content de son ouvrage, invite le roi à se coucher, et répond à plusieurs reprises de la plus parfaite tranquillité. Partout il s'en va répétant : Dormez, dormez tranquilles. « Partout, dit Lacretelle, il souffle le sommeil, excepté sur les yeux des brigands et des conjurés. De la cour, qu'il a endormie, il se rend à l'assemblée nationale, qu'il endort à son tour. »

Malgré l'assurance du général parisien, malgré ses ordres donnés les gardes-du-corps restèrent à leur poste, et vous verrez bientôt comment ils s'y conduisirent, et si leur persistance à rester ne fut pas une inspiration du ciel. Tous les points accessibles n'avaient pas été mis à l'abri d'un coup de main, et cependant M. de Lafayettte avait répondu à tous du calme le plus profond et de la sécurité du château.

Le repos était un peu venu aux habitants de l'immense et noble demeure. Si la sédition se taisait dans ses cours et sous ses fenêtres, à l'assemblée le trouble, le désordre et le scandale duraient toujours. L'évêque de Langres occupait le fauteuil de la présidence, et faisait de vains efforts pour y rétablir la décence et la paix ; chaque fois qu'il essayait de réprimer l'audace et l'insolence de l'ignoble



tourbe qui était venue se mêler aux députés sa voix était couverte par ces cris : *Chassez le prêtre ! à bas le calotin !* Plusieurs hommes déguisés en femmes avaient pris poste au bureau.

Des femmes comme je vous les ai dépeintes, des hommes le bonnet de laine sur la tête tantôt demandaient du pain, tantôt jetaient avec mépris celui que l'assemblée leur avait fait distribuer. La lie des bouges et des mauvais lieux, d'infâmes et dégoûtantes filles publiques, se livrant à toutes les insultes, exprimaient leur colère avec le langage des halles ; une d'elles criait au président : *Mets les pouces sur le bureau,* et puis un instant après une autre lui dit de sa place et à haute voix : *Maintenant nous sommes contentes de toi ; il faut que tu nous embrasses.* Toutes ces paroles, toutes ces indécences adressées à un prêtre, à un prince de l'Église ! Horreur et abomination !

Fatigué de tant d'outrages, et voyant que tout ce qu'il pourrait faire pour rétablir l'ordre serait en vain, l'évêque de Langres pensa avec raison qu'il était de sa dignité de prélat et de président de lever la séance, et il sortit abandonnant la salle aux obscènes clameurs de la populace. Maillard lui-même s'é-

tait fatigué de ces vociférations, et suivi de la députation des femmes venait de retourner à Paris dans les voitures de la cour.

A ce moment Mounier rentre dans la salle; il donne des ordres pour que tous les députés soient rappelés, ayant une communication à leur faire.

Le tambour bat; le président, au milieu des femmes qui n'avaient point désemparé, est entouré, pressé, questionné par elles; une espèce de grenadier femelle occupait son fauteuil, et lui disait : *Je présiderai mieux que toi; car aujourd'hui, c'est reconnu, les femmes font mieux les affaires que les hommes : dis donc, président*, continue cette femme, *toi qui as vu le roi, qu'a-t-il fait pour nous cette nuit? Les paperasses qu'il a signées nous feront-elles avoir du pain à meilleur marché? Tu as opiné, à ce qu'on dit, pour l'infâme véto; prends garde à toi, les lanternes nationales ne sont pas loin.*

Au milieu de ce désordre, et comme pour l'augmenter encore, on apporta à ce moment dans la salle, par les ordres du duc d'Orléans et avec profusion, des viandes, des vins et des liqueurs.... Alors le bruit, le tapage, l'indécence, le scandale redoublèrent; alors des santés portées *au prince ami du peuple*, *qui*

pense à ses besoins, et qui régale les bonnes citoyennes : on ne peut entendre ni la voix du président ni celles des différents députés qui prennent la parole pour continuer la discussion commencée *sur les lois criminelles*. Mirabeau, qui a souri, qui a tendu la main à ces femmes quand elles sont d'abord entrées dans la salle, à présent s'impatiente et s'irrite de leur bruit, et de sa voix tonnante il crie : « Qu'est-ce que tout ce tumulte ? prétendrait-on nous faire la loi ? Et que veulent ces femmes avec leurs vociférations ? Les amis de la liberté doivent respecter celle de leurs représentants. »

Il y avait tant d'autorité dans la voix puissante du tribun que pendant quelques minutes le silence régna dans la salle.

Le président profita de ce moment de calme pour donner communication à l'assemblée de la sanction faite par le roi aux articles de la constitution, et proposa aux députés de se rendre au château auprès de sa majesté Louis XVI, disant à l'assemblée : Si le roi avait pu se séparer de sa famille dans ces moments de périls, lui-même serait venu prendre part à ses délibérations.

Mirabeau eût la cruauté de s'opposer à cette proposition : était-ce par lâcheté ? on pour-

rait le croire ; le château était plus menacé que la salle de l'assemblée nationale.

Malgré l'opposition de Mirabeau plusieurs députés, entre autres Malouet, Lally, Clermont-Tonnerre, Virieu, l'évêque de Langres, Bergasse, Henri de Longuève, Deschamps et Feydel, se réunirent au président pour aller entourer Louis XVI, qui venait au devant d'eux, et qui leur dit : *M. de Lafayette m'a prévenu, car sans cela, messieurs, j'aurais été au milieu de vous pour y profiter de vos conseils ; mais M. de Lafayette m'a promis de garder moi et ma famille contre les prétendus brigands que l'on dit arrivés de Paris.*

Pour les rois comme pour les simples hommes c'est une douce chose que de voir venir à soi quand on est malheureux ; entouré de gens de cœur, de Français fidèles et dévoués, Louis XVI se trouva à l'aise, et parla avec confiance ; à ceux qui le conjuraient de se soustraire aux dangers du jour qui allait poindre il répondait : On a beau égarer le peuple, on ne pourra l'entraîner au plus affreux des crimes ; plus je pense à ce que j'ai fait, plus je me persuade que les Français ne peuvent me haïr... Je veux parler à ces hommes égarés ; ne voyez-vous pas que toute leur fureur tient à ce qu'ils

croient encore à mon prétendu projet de fuite?

Quelques députés osèrent lui répondre : Votre majesté, pour être aussi tranquille, n'a donc pas entendu les cris atroces proférés contre la reine?

— Hélas, oui! je les ai entendus, et voilà ce qui me désespère; les malheureux, ils ne veulent pas croire qu'elle aime la France autant que moi; mais, fille de Marie-Thérèse, elle ne veut pas me quitter.

— Jamais, ajouta vivement Marie-Antoinette, jamais je ne m'éloignerai de mon époux et de mes enfants : j'ai bien entendu que l'on demandait ma tête; mais je me suis souvenue de ma mère, et je n'ai pas eu peur; j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort.

Et vraiment la reine en parlant ainsi révélait bien qu'elle était la digne fille de Marie-Thérèse; son attitude était noble, sa voix assurée, et dans son regard étincelait le courage; sa voix ne faiblit un peu que lorsqu'elle vint à prononcer ces mots *mes enfants*, alors l'émotion maternelle se trahit: il y a de ces mots plus forts que toutes les forces, et qui font trembler la voix en passant par le cœur.

Comme le président de Frondeville, député, insistait pour qu'à tout événement on tînt des chevaux prêts, la reine écrivit de sa main

l'ordre suivant : « J'ordonne que l'on tienne deux cents chevaux à la disposition de M. de Luxembourg, qui les emploiera ainsi qu'il jugera convenable s'il y a le moindre danger pour la vie du roi ; mais s'il n'y a de danger que pour moi il ne fera aucun usage du présent ordre. »

En lisant ceci vous voyez bien, mes enfants, que Marie-Antoinette se souvenait de Marie-Thérèse !

Tous ceux qui s'étaient empressés de venir partager les dangers de la famille royale, les plus dévoués, les plus fidèles défenseurs du trône témoignaient leur admiration de tant de courage, de tant de grandeur d'âme. La noble fille des Césars pensait, elle, qu'elle ne pouvait être autrement, et que si elle avait peur elle dérogerait du rang de reine. Elle disait aux courtisans qui l'entouraient dans ces moments de péril, pendant que les balles sifflaient sous les fenêtres du château : « Ah ! messieurs, quand nous recevons les témoignages de votre fidélité, de votre dévouement, comment voulez-vous que nous ne soyons occupés que de nous-mêmes ! Nous voyons votre attachement ; cette émotion nous fait oublier tout le reste !

Ce qu'il y eut d'affreux c'est que dans ces heures de péril il n'y avait pas que la fidélité

qui réussissait à arriver auprès de la famille royale ; l'espionnage, la trahison savaient s'y faufiler. Un valet de chambre du duc d'Orléans fut reconnu par la reine. Elle alla droit à lui, et lui ordonna de sortir en ajoutant : *Allez dire à votre maître que je ne tremble pas, et qu'aucun de nous ne pense à se sauver.*

Pendant que la fidélité veillait auprès du roi et de la reine, pendant qu'elle veillait auprès du dauphin et de madame royale, M. de Lafayette était allé dormir dans la maison du prince de Poix, fort éloignée du château, autour duquel on entendait continuellement tirer des coups de fusil.

Jamais sommeil ne fut plus honteusement historique que celui-là ! Et en effet ne méritait-il pas d'être flétri ? Quoi ! le roi, la reine, les enfants de France sont entourés de périls, et vous allez dormir ! Quoi ! les passions, les haines, les brigands, les assassins sont debout, et vous allez chercher du repos ! Mais quand vous avez quitté la royale famille pour aller chercher votre lit avez-vous vu la révolte endormie ? Oh non ! elle veillait autour des feux qu'elle avait allumés ; en passant près d'elle, au milieu d'elle vous avez dû l'entendre agiter ses sinistres projets pour le jour qui se levait alors. Elle parlait haut, elle ne cachait rien ; les

hordes de femmes et de brigands avaient arrêté leur plan ; ils allaient arracher le roi de son château de Versailles et l'emmener à Paris.... Et la crainte de ce voyage et les précautions qu'il y avait à prendre ne pouvaient vous tenir éveillé! Oh ! fatal et funeste sommeil que le vôtre, général Lafayette ! il a fait dire de vous au poète des royales douleurs, au chantre de la pitié :

IL VEILLE POUR LE CRIME ET DORT CONTRE SON ROI.

En vérité j'aimerais mieux, enveloppé de mon suaire, que l'on m'étendît dans le cercueil que de me coucher comme vous l'avez fait; le sommeil de la tombe eût fait moins de tort à votre renommée que celui que vous êtes allé chercher pendant que votre roi était menacé et dans son pouvoir et dans sa vie et dans tout ce qu'il avait de plus cher, sa femme et ses enfants !

Si Lafayette était allé se livrer à son inexplicable sommeil, le duc d'Orléans, lui, ne dormait pas, et cependant la journée avait été pleine de fatigues pour lui. L'arrivée de la garde nationale commandée par son général avait fortement contrarié le prince ; cette armée pouvait s'opposer à son armée à lui, pouvait défendre le trône contre ses bandes de femmes et ses brigands. Dans un des cou-

loirs de l'assemblée, au milieu des ténèbres, on l'entendit dire à l'une de ses âmes damnées : *Il faut que ce Lafayette se montre partout ; que n'est-il resté à Paris, on n'avait pas besoin de lui ici.*

On raconte que pendant la nuit il avait eu une conférence avec ses complices dans l'église Saint-Louis ! Quel lieu pour semblable rendez-vous ! venir conspirer contre Louis XVI en face des saints autels ! venir tout couvert de crimes en face du Dieu des vertus ! venir aiguiser ses poignards sur le marbre du sanctuaire et jurer d'usurper le trône de France devant une de ses gloires. Oh ! il fallait être aussi profondément impie que l'était le duc d'Orléans pour oser se faire si sacrilége !

Ce n'est pas tout, le délire aurait encore été porté plus loin ; à cinq heures du matin les conjurés, les meneurs de sédition, les payeurs des brigands seraient allés chercher un prêtre, l'auraient amené jusqu'aux marches de l'autel, et là lui auraient commandé de dire la messe pour la réussite de leurs projets de la journée !

Oh ! s'il s'est trouvé un prêtre pour leur obéir, pour monter à l'autel, il n'aura point, j'en suis sûr, demandé au Dieu de la France de faire passer la couronne de S. Louis et

de Louis-le-Grand sur le front impur du prince conspirateur. Non, non, trompant l'assistance agenouillée dans l'église, il aura prié pour la royale famille menacée ; il aura demandé au Dieu qui tient dans ses mains puissantes les cœurs de tous les hommes de faire descendre le remords dans l'âme de ceux qui venaient de le forcer de célébrer le redoutable sacrifice.

Chose étrange ! à cette messe le *Domine, salvum fac regem* fut chanté trois fois : *le roi* pour lequel tous ces brigands et toutes ces femmes, tous ces conjurés priaient ensemble était-ce déjà le duc d'Orléans ? ou bien, comme cette troupe que Saül avait envoyée contre David et qui au lieu de lui faire aucun mal se mit à prophétiser ses louanges, Dieu forçait-il tous ces conspirateurs à prier pour le roi dont ils avaient juré de renverser le trône ?

Cinq heures venaient de sonner aux églises de Versailles ; le jour s'était levé triste, et ses premières lueurs tombaient grises et blafardes sur la ville en désordre ; de grandes flaques d'eau, de la boue, des débris, des boiseries qui avaient servi aux feux des bivouacs de la nuit, voilà ce qui se voyait sur la place d'Armes en face du château ; une des grilles confiée à la

garde parisienne était restée entr'ouverte : y avait-il là connivence avec la révolte ? était-ce négligence et oubli ? Je ne sais ; mais toujours est-il qu'un groupe d'hommes et de femmes qui venaient de faire le tour de la demeure royale, cherchant à s'y introduire, virent cette porte si mal gardée, et deux hommes et deux femmes se glissèrent dans la cour des Princes et de là dans le jardin. Une fois parvenus là, ils appellent à eux, et un assez grand nombre de brigands profitent du même passage ; mais ils n'avancent que timidement dans ces cours, dans ces espaces qu'encaissent de toutes parts les hautes murailles du château ; enfin ils arrivent au bas d'un escalier qui conduit à l'appartement de la reine : deux gardes-du-corps étaient là en faction. A la multitude qui avance ils crient en croisant la baïonnette : *On ne passe pas.*

— Qui êtes-vous pour nous empêcher de passer ? répond la foule ; vous êtes les gardes du tyran, et nous nous sommes le peuple français : faites-nous place.

— Non, notre consigne nous le défend.

— Notre volonté est d'aller parler au roi.

— Vous ne passerez pas.

— Nous passerons sur ton cadavre, crièrent des furieux ; et au même instant mille bras se

lèvent contre le fidèle garde; il avait nom des Huttes: il est renversé en cherchant toujours à barrer le passage; couché sur la dernière marche de l'escalier, il s'attache à la rampe, et lutte toujours pour repousser ceux qui veulent monter aux appartements de la reine. On l'arrache de là, on l'entraîne, et bientôt la foule, qui a faim et soif de carnage, se dispute ses membres palpitants. L'homme *à la longue barbe* est là; la multitude l'appelle, et, les bras nus, la hache à la main, il arrive et coupe la tête du garde-du-corps qui est mort à son poste, mort en obéissant aux ordres qu'il avait reçus de ne pas tirer sur le peuple. Son compagnon Moreau, aussi brave, aussi dévoué que lui, fut plus heureux; après une vigoureuse défense, blessé, perdant son sang, il allait succomber; un flot de la populace l'emporte loin des assassins, qui ont déjà mis la tête de des Huttes au bout d'une pique; et lui, qui connaît les couloirs, les corridors, les issues du château, parvient à échapper à la mort : un porteur de pique attendait déjà sa tête, et la demandait en criant : Il faut un pendant à celle de des Huttes.

Dans cette cour des Princes, alors toute remplie de populace, à six heures et demie du matin, le duc d'Orléans, une large et grosse cocarde tricolore au chapeau, une petite badine

à la main, apparut dans les bandes. Vous le voyez, cet ambitieux ne prend jamais d'épée ; une lame nue, il n'en saurait que faire ! c'est un jonc qu'il tient et avec lequel il joue affectant un grand air d'indifférence pour tout ce qui l'entoure. Les cris des brigands, la tête du garde-du-corps portée au bout d'une pique et qui passe tout à côté de lui ne dérangent en rien le sourire hébété que d'Orléans a toujours sur les lèvres quand il a peur.

Oh! s'il en était resté à ce stupide sourire! mais non, dans cette journée il veut se rendre utile à la révolte; il ne s'armera pas pour elle; mais il lui servira de guide..... C'est lui qui indique aux assassins l'escalier qui conduit à l'appartement de la reine; c'est lui qui le leur montre de la main et qui leur crie : C'EST PAR LA !

Aussi les factieux sont reconnaissants de tant de bassesse, et plusieurs d'entre eux se mettent à crier : Vive le duc d'Orléans! vive notre père d'Orléans! vive notre roi d'Orléans!

Ces cris avaient été commandés aux bandes de femmes et aux brigands des faubourgs, et venaient appuyer le plan des meneurs révolutionnaires. Il avait été convenu la veille qu'au moment de l'invasion du château par les bandes le duc d'Orléans se présenterait au roi, et lui annoncerit que l'instant était venu

où d'odieuses accusations dirigées contre lui devaient finir, et qu'il déclarait maintenant que son nom seul, par l'influence qu'il exerçait sur les masses, pouvait rétablir l'ordre et la tranquillité, et qu'en conséquence il demandait *le titre de lieutenant général du royaume*. Une fois revêtu de ce titre, devait-il ajouter, je réponds de ramener le calme en France, et toute révolte s'apaisera à ma voix. Parler ainsi c'était presque s'avouer son chef.

En effet le premier prince du sang, d'après le projet de la surveille et d'après ses promesses, s'était avancé jusqu'à l'appartement de Louis XVI; mais au moment d'entrer le courage lui faillit, et il s'arrêta; et vraiment il y avait dans cette démarche de quoi faire hésiter et reculer plus intrépide que lui... Quoi! dans le palais de Louis XIV oser dire au légitime successeur du grand roi : Vous ne pouvez plus régner si mon nom ne vous protège, était chose hardie et téméraire... Aussi la résolution manqua au duc d'Orléans, et on le vit retourner sur ses pas.

Ses affidés étaient sur la place d'Armes; ils l'avaient vu monter l'escalier, ils avaient compté les minutes écoulées, ils l'attendaient; enfin ils le voient arriver. Eh bien, monseigneur, lui dit l'un d'eux, le titre qu'il nous faut l'avez-vous ?

— Pas encore, je n'ai pas vu le roi.

— Il n'a pas voulu recevoir votre altesse?

— Je ne me suis pas présenté... en ce moment.

— C'est ce moment qu'il faut saisir; une fois le calme rétabli, monseigneur n'aura plus de chance.

— Eh bien, j'y retourne. Et disant ces mots le prince s'avance de nouveau vers l'escalier, le monte à grands pas, et se trouve encore une fois en face de la chambre royale. Peut-être à cette seconde tentative le courage ne lui aurait-il pas manqué, peut-être aurait-il enfin révélé à haute voix sa coupable ambition; mais dans l'intervalle un garde national avait été mis en faction à la porte, et ne le laissa pas entrer.

Eh! quel instant prenait-il pour s'occuper ainsi de ses vues ambitieuses? celui où tout le château était envahi par les brigands! les voilà maintenant parvenus jusqu'aux portes de la salle des Gardes, et avec des barres de fer et des haches ils les frappent à coups redoublés; bientôt les panneaux dorés tombent, les gardes-du-corps se défendent derrière un grand coffre où l'on place le bois et qui leur sert de barricade, frêle et faible défense entre eux et les assassins armés de longues piques: une de ces piques a atteint M. de Varicourt, garde fi-

dèle et dévoué; il tombe, et aussitôt vingt brigands se précipitent sur lui et le frappent de leurs armes. Mais malgré leur rage il trouve encore le moyen de se faire entendre, et d'une voix forte il crie à ses camarades qui sont à l'autre bout de la salle : LA REINE ! LA REINE ! O ! MES AMIS, SAUVEZ LA REINE !

Plusieurs gardes-du-corps, blessés ainsi que M. de Varicourt par les piques des meurtriers soldés, trouvent un refuge dans l'appartement du marquis d'Aguesseau ; mais à peine y sont-ils arrivés qu'ils entendent les brigands passer près de la chambre dont la porte avait été refermée sur eux, en criant : *C'est chez la reine qu'il faut courir tout de suite; c'est là qu'il faut faire la grande besogne, lui couper la tête et lui arracher le cœur.* A ces horribles paroles messieurs les gardes-du-corps ne pensent plus à eux, à leurs blessures, à leurs dangers ; affaiblis, perdant leur sang, ils s'élancent du lieu qui leur était devenu un asile, et se jettent dans le corridor pour en barrer le passage aux assassins.

M. Durepaire vient de prendre un passage qui lui est connu pour parvenir chez la reine, l'avertir du péril qu'elle court, et la conduire dans l'appartement du roi.

Des hommes à l'exemple du duc d'Orléans,

avaient pris le soin d'indiquer à la foule qui avait fait irruption dans le château les passages les plus obscurs et les plus secrets. Maintenant la révolte en savait autant que la fidélité, et partout où un serviteur dévoué de la famille royale pouvait venir les factieux étaient parvenus. M. Durepaire fut donc arrêté dans l'étroit corridor qui le menait chez Marie-Antoinette; des piques, des baïonnettes lui ferment le chemin. Mourir un peu plus tard il s'y résigne; mais mourir sans avoir sauvé la reine il ne le veut pas.... Cette pensée double son courage et ses forces; avec son mousqueton il abat des baïonnettes croisées devant lui, il brise des piques qui menacent sa poitrine..., il se fait jour à travers cette muraille d'hommes; mais d'autres brigands sont derrière ce premier rang; ceux-ci l'enveloppent, l'entraînent sur le pallier du grand escalier. Sa présence d'esprit lui est restée tout entière : un de ses compagnons d'armes, le brave L'Huillier, accourait à son secours : *Prenez garde, L'Huillier,* lui crie-t-il, *prenez garde, vous allez être assassiné par derrière!*

— Ah! tu te mêles de vouloir sauver les autres, lui dit un brigand; eh bien, sauve-toi toi-même. Et parlant ainsi le meurtrier

tourne sur l'intrépide garde-du-corps le fer de sa lance pour lui en percer le cœur. Durepaire, tout terrassé qu'il est, s'empare du bois de la pique, le tient avec force, et par le mouvement que l'assassin a fait pour retirer son arme, Durepaire se retrouve debout. Son mousqueton lui avait été enlevé; mais le voici armé de nouveau; grâce à la lance qu'il a prise au brigand il s'ouvre un passage... Les assassins le suivent; souvent il se retourne et en blesse plusieurs....; enfin il a gagné de la distance... ils ne sont plus aussi près de lui... Oh! bonheur! la porte à laquelle il arrive, la porte qui s'entr'ouvre devant lui c'est la porte de la CHAMBRE DU ROI!!!

Il n'y était pas encore entré que les meurtriers y parviennent; c'en était fait de lui, car leur rage a redoublé... Mais plusieurs gardes-du-corps font une subite irruption de la chambre royale, tombent sur les factieux et leur enlèvent Durepaire.

Parmi ses libérateurs je nomme avant tous les autres Miomandre de Sainte-Marie, car il a eu l'indicible bonheur de détourner le premier le fer qui allait percer la poitrine de son ami d'enfance. *Durepaire*, lui dit-il, *repose-toi un instant; je sais ce que tu voulais faire, je vais te remplacer*. Et il se jette dans la foule, barre

les passages dangereux, se bat comme un lion et guette au milieu de la lutte qu'il soutient les lieux et les moments dont il pourra profiter pour courir vers la reine.

Car, voyez-vous, si ceux qui ne connaissent pas Marie-Antoinette, si les hommes que les révolutionnaires ont gagnés, que l'or du duc d'Orléans a achetés, que ses rancunes ont armés poussent d'horribles imprécations contre elle, tous les hommes de cœur qui l'approchent, qui la gardent, qui la voient, qui l'entendent l'aiment de passion, idolâtrent sa beauté, admirent sa grande âme, et seront fiers et heureux de mourir s'ils peuvent la sauver.

Miomandre à force de courage est parvenu à mettre un assez long intervalle entre lui et les assassins; tout à coup au milieu de l'effroi, du trouble qui agitent le château il aperçoit une femme, et il lui crie: *Madame, sauvez la reine; on en veut à sa vie Je suis seul ici contre deux mille tigres; mes camarades ont été forcés de quitter notre salle.*

A peine a-t-il proféré ce cri de salut qu'il referme la porte par laquelle la femme qu'il a aperçue a fui pour aller avertir Marie-Antoinette. Afin de lui donner le temps d'arriver jusqu'à la reine il s'adosse à cette porte, et lui tout seul entreprend de la défendre et de ré-

sister aux deux mille tigres qui hurlent de rage en arrivant à lui. Ceux des brigands qui viennent les premiers à portée de ses coups tombent, mais d'autres leur succèdent; la tempête n'a pas qu'une vague, les flots suivent les flots; la révol te estcomme elle. Miomandre accablé par le nombre est atteint d'un coup de crosse de fusil qui lui fracasse la tête; il est étendu sur les dalles de marbre, et cette fois par bonheur les cannibales n'eurent pas la pensée de se mettre à dépecer et à se partager la victime qu'ils venaient d'abattre.

Je ne sais quelle crainte leur était soudainement venue de rencontrer beaucoup de gardes-du-corps dans l'antichambre de la reine, et les voilà rebroussant chemin pour aller prendre des armes dans une salle voisine; ils ne veulent attaquer les camarades de des Huttes, de Moreau, de Savonières, de La Motte, de de Guiche, de Saint-Aulaire, de Varicourt, de Durepaire, de L'Huillier et de Miomandre de Sainte-Marie que lorsqu'ils seront armés jusqu'aux dents.

Pendant ce temps l'avis de fuir de son appartement était parvenu à la fille de Marie-Thérèse, et Miomandre avait pu gagner l'infirmerie, où il retrouva son ami Durepaire. Tous les deux ensanglantés, blessés pour la

même cause s'embrassèrent. Ce n'était qu'à regret qu'ils recevaient les soins des sœurs infirmières; ce qui leur importait ce n'était pas de voir arrêter leur sang, c'était d'apprendre que les assassins n'étaient pas arrivés jusqu'à la famille royale : le salut du roi, de la reine, des enfants de France c'était pour eux plus que leur propre vie.

Voici comme un révolutionnaire raconte une partie de ces horribles scènes : « Les hommes et les femmes armés se dirigeaient avidement vers l'appartement de Marie-Antoinette; cette princesse, cédant à la fatigue, s'était endormie. La bande des faubourgs se répandait en injures atroces contre elle; une de ses femmes, entendant beaucoup de tumulte et un coup de fusil, entra dans la chambre de la reine pour la réveiller; la sœur de madame Campan, alors de service, vola vers l'endroit d'où partait le bruit.

« Elle ouvrit la porte de l'antichambre, et vit un garde-du-corps, M. Durepaire, tenant son fusil à travers la porte et qui était assailli par une multitude qui lui portait des coups; son visage était couvert de sang; il se retourna et lui cria : Madame, sauvez la reine; on vient pour l'assassiner. Elle ferma soudain la porte sur cette malheureuse victime de son devoir,

poussa le grand verrou, et prit la même précaution en sortant de la pièce suivante, et après être arrivée à la chambre de la reine elle lui cria : *Madame! madame! sortez du lit, ne vous habillez pas ; sauvez-vous chez le roi....* La reine se jette hors du lit ; on lui passe un jupon sans le nouer, et ces deux dames la conduisent vers l'œil-de-bœuf ; une porte du cabinet de toilette de la reine qui tenait à cette pièce n'était jamais fermée que de son côté. Quel moment affreux ! ce jour-là elle se trouva fermée de l'autre côté!... On frappe à coups redoublés. Un domestique d'un valet de chambre vient ouvrir ; la reine entre dans la chambre de Louis XVI et ne l'y trouve pas.... Alarmé pour les jours de la reine il était descendu par les escaliers et les corridors qui régnaient sous l'œil-de-bœuf et le conduisaient habituellement chez la reine, sans avoir besoin de traverser cette pièce. Il entre chez sa majesté ; il n'y voit que des gardes-du-corps. »

Oui, ils étaient venus là comme au poste le plus périlleux ; ils avaient entendu les vociférations, les menaces hurlées contre leur souveraine bien-aimée, et ils étaient accourus pour la sauver ou périr à ses pieds. Ces fidèles serviteurs en voyant arriver le roi se hâtent de

lui crier : Ah ! fuyez, sire ; la reine est sauvée ; elle vous cherche ; fuyez, ces portes vont bientôt tomber à coups de crosse et de hache : que votre majesté nous permette de l'escorter.

A peine Louis XVI a-t-il cédé à ces instances que la bande des meurtriers fond comme un torrent rougi de sang dans la chambre de la reine... Ah ! l'Autrichienne, la Messaline n'y est plus ! s'écrient les assassins en voyant que le lit de Marie-Antoinette est vide. Oh ! si elle était encore endormie là, comme nos piques, nos sabres et nos baïonnettes vengeraient la nation !!! et alors trépignant de fureur, écumant de rage, ils percent et repercent encore avec leurs armes la couche qu'elle vient de quitter. Notre coup est manqué, répètent un grand nombre de voix ; il faut l'aller chercher ailleurs ; il ne faut pas qu'elle échappe aujourd'hui !

Vociférant ces horribles menaces la foule des brigands se divise. Tout à l'heure elle était serrée, compacte et courait dans le même sens ; a présent la voilà comme une inondation, comme des grandes eaux qui montent et s'épandent partout... La chapelle même est envahie ; et c'est dans le lieu saint que la révolte hurle le plus haut : les cris de la sé-

dition ne lui suffisent plus, elle y joint les blasphèmes; elle va menacer le roi, elle insulte Dieu... Les grands peintres du grand siècle s'étaient plu à représenter le ciel entr'ouvert. Au dessus de l'autel les anges et les archanges, les saints et les saintes, les martyrs et les prophètes, les vierges et les anachorètes rayonnants de l'immortelle gloire apparaissaient sur la voûte, au dessus des corniches dorées et des colonnes de marbre; et quand dans les temps d'ordre et de paix une assemblée de chrétiens priait sous cette vision d'en haut il y avait raison et harmonie dans l'ensemble, c'était le ciel qui écoutait la terre; mais dans ce jour d'horrible révolte on aurait dit les démons déchaînés de l'abîme hurlant contre les justes et Dieu.

Pendant que les factieux se laissaient aller à leur rage contre les choses saintes les gardes-du-corps se barricadaient dans l'appartement du roi, où la reine et ses enfants venaient de se réfugier.

La grande fauconnerie donnait dans la cour des Princes. Le marquis de Vaudreuil, marin distingué et député de la noblesse de Castelnaudary, y occupait le logement de son cousin le comte de Vaudreuil, grand-fauconnier, émigré avec le comte d'Artois; ce fi-

dèle et brave officier-général, moins optimiste que le marquis de Lafayette et moins rassuré que lui sur les dangers de la famille royale, avait résolu de passer la nuit sans se coucher... Il était à son bureau à écrire quand son valet de chambre entra en lui criant : Les assassins viennent de pénétrer dans le château ; la vie du roi et de la reine est menacée.

A ces mots le marquis de Vaudreuil jette sa robe de chambre, prend son grand uniforme, son chapeau à cocarde blanche, met pardessus son habit son cordon rouge, et après avoir fait le signe de la croix (1), sans peur, sans reproche, l'épée nue à la main, descend de chez lui, et traverse la cour des Princes, toute comble de factieux, et toujours l'épée au poing se fait jour à travers les flots agités de la multitude.

Il arrive ainsi dans la grande cour, et avec l'imperturbable sang-froid qui faisait le fonds de son caractère va droit aux gardes nationaux et aux gardes françaises rangés près des portes du château, et leur crie : Quoi, messieurs, vous êtes ici, vous avez des armes,

(1) Le marquis de Vaudreuil s'est souvent battu sur mer, et avant de combattre faisait toujours le signe de croix : les matelots disaient entre eux : *Quand l'amiral a fait le signe de la croix il se bat comme* un diable.

et vous avez laissé entrer les bandes de brigands ; vous ne savez donc pas qu'ils se portent aux plus horribles excès, et qu'ils menacent et le roi et la reine, que vous avez juré de défendre ?

Ces paroles firent rentrer un sentiment d'honneur dans l'âme de ces soldats, que les révolutionnaires travaillaient depuis long-temps.

Quelques voix répondirent au marquis de Vaudreuil : La famille royale a ses gardes-du-corps pour la défendre.

— Mais cent hommes pourront-ils résister aux milliers de brigands que vous avez laissés entrer. Les gardes-du-corps tiendront leurs serments, feront leur devoir ; mais seront tous massacrés en défendant le roi et sa famille.

— Mon général, dit l'un des gardes françaises, les gardes-du-corps ont une autre cocarde que la nôtre ; ils ont été les agresseurs.

— Pouvez-vous croire, leur répond l'intrépide officier, que cent hommes soient assez insensés pour aller en attaquer trente mille ?

— Eh bien, répliqua le grenadier, que les gardes-du-corps prennent la cocarde nationale, et nous sommes leurs frères et leurs défenseurs.

— Commençons par aller à eux.

Et aussitôt tous montent ensemble et se di-

rigent vers la salle où se tenaient rassemblés les gardes-du-corps, tous résolus à mourir à ce poste d'honneur.

Plusieurs coups sont frappés à la porte, et l'on crie d'ouvrir.

— Qui êtes-vous?

— Grenadiers de la garde nationale.

Alors M. de Chevanne ouvre la porte et dit : Messieurs, si c'est une victime que vous venez chercher, je m'offre à vous; je suis un des commandants du poste, et je réclame l'honneur de mourir le premier pour mon roi.....; et vous, qui êtes Français comme moi, sachez donc respecter ce bon roi, qui aime tant la France!

— Loin d'en vouloir à votre vie, s'écria le médecin Gontraut, capitaine de la garde nationale, nous venons vous sauver.

— Oui, oui! ajoutent les grenadiers en se jetant dans les bras des gardes-du-corps, nous venons nous joindre à vous, et partager vos dangers.

Puis entre eux il y eut alors un noble échange de leur uniforme et de leurs armes, une sainte union, une énergique résolution de défendre la famille royale et de repousser hors du château les bandes d'assassins.

Devant ces hommes de cœur les brigands

s'enfuirent des appartements de la reine, et abandonnèrent les portes qu'ils commençaient à enfoncer pour arriver chez le roi.

Furieux comme des tigres qui ont entrevu leur proie, mais qui n'ont pu l'atteindre, les meurtriers soldés et les femmes armées des faubourgs, trompés dans leur soif de sang, poussaient d'horribles cris de joie quand dans les escaliers, les corridors et les galeries elles venaient à rencontrer quelques gardes-du-corps qui traversaient l'immensité du château pour venir se joindre à leurs camarades et défendre le roi....; et puis il y avait beaucoup de ces fidèles défenseurs de nos princes qui avaient été mis en faction à des portes menacées, et qui s'étaient juré à eux-mêmes qu'ils mourraient là plutôt que de quitter leur poste.

Madame Elisabeth fut obligée de sortir de chez elle et d'employer la prière pour décider le garde-du-corps qui veillait à sa porte à entrer chez elle. Une fois chez l'angélique princesse, cet homme, digne des temps de chevalerie, disait : Je suis à l'abri ici; mais je ne suis plus à mon poste. Madame m'a sauvé; mais mon honneur sera-t-il sauf?... Oui, répondait la sœur de Louis XVI, votre honneur sera sauf; vous n'êtes pas le seul

qui ayez été relevé de votre faction par une femme : mes tantes, madame Adélaïde et madame Victoire, ont aussi fait venir chez elles ceux de vos compagnons d'armes qui avaient été mis à leurs portes : vous nous avez tous assez souvent défendues ; c'est à notre tour à vous sauver.

Vous le voyez, les assassins rencontraient ainsi des désappointements, plusieurs victimes leur échappaient ; ils voulaient cependant toujours en immoler, et sachant que plusieurs gardes étaient à l'infirmerie ils s'y portèrent en foule.

Cette fois ce sera encore une femme, pas une sœur, pas une tante du roi qui sauvera les défenseurs blessés du trône ; ce sera une religieuse hospitalière. Intrépide à force de charité, elle va sans peur au devant des brigands, et son crucifix à la main elle étend les bras pour leur barrer le passage, et leur parle avec une sorte d'autorité. Quelque temps l'impure et sanglante horde s'arrête et l'écoute... mais bientôt la furie a repris le dessus, et les cris *Mort aux gardes-du-corps* se font de nouveau entendre ; la religieuse est poussée, froissée, presque foulée aux pieds ; mais elle a fait ce qu'elle voulait faire, elle a gagné du temps ; les malades, les blessés ont pu sortir de leurs lits ;

les autres sœurs les ont fait évader à l'aide de déguisements, et encore une fois la rage des cannibales est déçue.

Le marquis de Vaudreuil, après avoir vu l'union s'établir entre les gardes nationaux, les gardes françaises et les gardes-du-corps, s'était hâté d'arriver auprès du roi; quand il entra dans la chambre de sa majesté il tenait encore à la main son épée nue, et Louis XVI lui dit : Marquis de Vaudreuil, donnez-moi votre épée.

— Sire, répondit-il, permettez que je la garde; je vais la remettre dans le fourreau, et si votre service l'exige je l'en retirerai encore.

Je disais tout à l'heure que plusieurs gardes-du-corps avaient été sauvés par les religieuses infirmières; parmi ceux qu'elles avaient fait évader je dois nommer ce noble et fidèle Durepaire qui a si vaillamment résisté aux bandes des meurtriers, et qui, seul contre deux mille tigres, a su défendre la porte qu'il avait été chargé de garder. Revêtu d'un habit de paysan, il parvint à sortir du château et à gagner le bois de Sartoris; quand il fut arrivé sur les hauteurs il tomba de faiblesse et de lassitude; il avait perdu beaucoup de sang, et maintenant une soif ardente le dévorait. Après bien des recherches, après s'être traîné sous

les arbres et dans les halliers, il trouva une mare d'eau bourbeuse et s'y désaltéra, et ses douleurs s'accrurent; ses souffrances étaient devenues telles qu'il croyait qu'il allait mourir. A cet instant deux hommes passèrent près de lui, et lui dirent : Quelle nouvelle, camarade ?

— On s'est battu là-bas, répondit-il en indiquant de la main le côté de Versailles; je vais y aller voir tantôt.

— Ah, bah! s'écria un des hommes au hideux maintien; ils ne savent pas travailler ceux qu'on emploie, ils auraient dû hacher en morceaux ces gueux de gardes-du-corps.

— Oui, ajouta l'autre, de belle besogne qu'ils ont faite; ils n'ont coupé que deux têtes, il aurait fallu en couper deux cents. Après ces affreuses paroles les deux brigands s'éloignèrent et laissèrent M. Durepaire. Oh ! s'ils avaient su que l'homme qu'ils venaient de rencontrer était un garde-du-corps, comme leur soif de sang se serait assouvie!... mais non, le fidèle royaliste échappe à ce danger et à bien d'autres encore; et comme il y a des âmes fortement trempées, des âmes qui s'attachent à une cause par ce qu'elles ont enduré et souffert pour elle, M. Durepaire, vingt ans plus tard, entra dans les gardes-

du-corps du frère de Louis XVI. Louis XVIII le reconnut, et lui dit : J'espère que tous les mauvais jours sont passés maintenant, et que près de moi vous ne serez plus exposé à des périls comme ceux que vous avez courus à Versailles.

— Sire, répondit M. Durepaire, j'aurais vu des dangers comme ceux dont votre majesté se souvient que je serais accouru plus vite encore auprès du roi.

— Vous n'avez ni vieilli ni changé, monsieur, repartit Louis XVIII.

Mais il faut reporter notre pensée à Versailles ; car les brigands y sont encore. Au dehors du château la furie du peuple ne cesse d'être excitée par l'argent qui se distribuait, par l'eau-de-vie que les cabaretiers payés par des affidés du duc d'Orléans versaient à grands flots à la multitude... Les têtes livides et violâtres des deux gardes-du-corps étaient promenées hideuses au dessus de la foule par le fameux *Coupe-têtes*. Que font nos gens, criait cet homme à la longue barbe en agitant ses bras rougis de sang, que font-ils?... ils ne sont donc venus ici que pour se gorger de vin? Deux têtes, voilà tout! Il ne fallait pas me faire venir pour si peu de chose!... Ah! quand m'appelleront-ils pour couper la tête de la

reine ; avec ses longs cheveux elle ferait bien au bout de ma pique!..

Depuis que les gardes françaises, les gardes nationaux et les gardes-du-corps s'étaient unis pour entourer le roi et la reine les gardes nationaux et les gardes françaises oubliaient les instructions qu'ils avaient reçues la veille; la haine qui leur avait été soufflée contre les défenseurs du trône s'était en allée de leurs cœurs; dès qu'ils apercevaient un garde-du-corps en danger ils se précipitaient pour le sauver. C'est ainsi que MM. de Lukerque, de Vaquier, de Lamotte et le chevalier de Raymond furent arrachés aux hordes sanguinaires qui s'étaient déjà emparées d'eux, qui leur avaient passé la corde autour du cou, et qui les entraînaient aux réverbères : dans le grand désordre, dans toute l'horreur des 5 *et* 6 *octobre* il fallait bien que quelques sentiments d'humanité se fissent jour!

Parmi les gardes françaises une voix s'éleva et fit entendre ces mots : Les gardes-du-corps ont sauvé les gardes françaises à la bataille de Fontenoi; il faut qu'aujourd'hui les gardes françaises sauvent les gardes-du-corps.

Dans le nombre de ceux qui s'étaient exposés pour arracher aux fureurs de la populace

quelques-uns des intrépides défenseurs de Louis XVI et de Marie-Antoinette je ne dois pas oublier M. Doazan, fermier général : il aperçut une troupe de brigands qui, ayant pénétré dans les écuries, revenaient montés sur les chevaux du roi; il fondit sur eux avec les grenadiers, démonta les factieux et fit rentrer les chevaux dans les écuries. Dès ce moment la multitude, voyant qu'on ne lui permettait pas le pillage, devint moins ardente.

M. de Lafayette s'était enfin réveillé de son inexplicable sommeil, et sorti de l'hôtel du Prince de Poix se rendait au château quand il vit dix-sept gardes-du-corps qui allaient être mis à la lanterne par les bandes des femmes et des révoltés des faubourgs; les funestes réverbères étaient déjà descendus : il s'adresse aux premiers grenadiers qu'il a trouvés sur son chemin, et leur crie : Grenadiers, souffrirez-vous que ces braves gens soient lâchement assassinés? Non, non, répondirent les soldats. Mais la foule ne se dissipant pas tout de suite, M. de Lafayette donna ordre de se faire jour le sabre à la main.

Quand les brigands virent briller le fer ils se mirent à fuir en abandonnant leur proie. Si le commandant en chef de la garde nationale s'était réveillé un quart d'heure plus tard, les

dix-sept gardes-du-corps eussent cruellement péri.

Pendant que les choses se passaient ainsi au dehors, pendant que le jour naissant montrait la populace lasse de ses orgies et enfin un peu contrariée dans ses fureurs, que faisait l'assemblée ?

Oh ! il est cruel de le redire, (et en l'écrivant je sens, comme Français, de la rougeur me monter au visage) la plupart de ses membres ne croient pas qu'il soit de leur dignité d'aller faire un rempart de leurs personnes autour de la famille royale ; c'est la minorité seule qui pense qu'il y a de la dignité dans le dévouement ; elle elle veut courir auprès du roi, de la reine et des enfants de France. Écoutez MM. Mounier, Malouet, Virieu, Blacon et Serent, ils crient : Notre place n'est point ici, elle est près du monarque menacé... Non, répond Mirabeau, nous ne devons pas quitter cette enceinte ; législateurs nous devons demeurer sur nos siéges ; l'indépendance du pouvoir, la liberté, la dignité de l'assemblée le veulent ainsi.

Oh ! ce cri sorti de la bouche de Mirabeau n'était-il pas le cri de la peur ? et à pareil cri une assemblée française ne devait-elle pas se lever tout entière pour protester contre pa-

reille couardise! Quoi! vous avez tous juré fidélité au roi de votre pays, et quand son palais est envahi par des assassins, quand les meurtriers l'entourent et le menacent vous pensez, vous déclarez que votre dignité vous défend d'aller vous ranger entre les brigands et lui!... Mais tout à l'heure le sentiment de votre dignité ne vous a pas fait fuir le contact impur de ces femmes avinées, de ces factieux en haillons qui sont venus siéger sur vos bancs; votre dignité vous a permis de dévorer leurs outrages, d'endurer leurs insultes, et maintenant vous croyez que ce serait déchoir que de vous rendre tous en corps auprès du roi menacé de piques, de baïonnettes et de poignards. Mal inspirés que vous êtes, aller vous exposer pour défendre le monarque c'eût été vous laver de vos souillures de la nuit, et si dans la mêlée du sang avait rougi vos vêtements il en aurait enlevé la boue que les brigands y avaient mise en s'asseyant à vos côtés.

En lisant tous les tristes récits de notre révolution j'en connais peu, mes enfants, qui m'aient autant attristé l'âme et serré le cœur que les pages où cette inconcevable et honteuse impassibilité d'une assemblée française est racontée. Jamais tant de froideur, tant d'égoïsme n'avaient osé se montrer en France;

jamais tant d'indifférence envers le souverain ne s'était révélée. Quoi! vous avez du sang français dans les veines, et vous restez assis quand la révolte est debout, le poignard sur le cœur de votre roi, la hache levée sur la tête de votre reine! Quoi! vous vous occupez à discuter sur l'organisation des municipalités quand le trône de S. Louis, de Louis XII, de François 1er, de Henri IV va être brisé par les factieux; mais qu'est donc devenu le vieil esprit national, le vieux culte de la royauté? Ah! je le sais, les doctrines du philosophisme l'ont éteint, et Mirabeau s'est chargé de la honte de le montrer mort.

Ce tribun, qui n'avait de hardi que la parole, ne voulant point aller à l'encontre des baïonnettes et des piques des assassins qui remplissaient le château, proposa qu'une députation de trente-six membres de l'assemblée seulement fût envoyée près du roi; cette députation devait être tirée au sort, et il est permis de croire que l'auteur de la proposition espérait bien que son nom ne sortirait pas de l'urne.

Mes enfants, pour vous consoler de tant de turpitude je dois me hâter de vous dire que lorsque le lâche et coupable avis de Mirabeau eut été adopté par la majorité nombre de députés, tous les royalistes, sortirent avec mépris

et indignation de l'assemblée nationale, et remontèrent les degrés du château souillés de la boue de la populace et du sang des victimes pour aller reprendre leur place auprès de la famille royale.

Plusieurs de ces députés, dit Lacretelle, révoltés de l'odieuse impassibilité de l'assemblée, firent alors le serment de n'y jamais rentrer.

Ce serment leur fut dicté sans doute par une noble et sainte indignation; mais leur retraite y affaiblit encore le parti des Français fidèles... Je crois que les révolutionnaires n'aiment à se composer un arsenal d'armes et de moyens si sales, si dégoûtants que pour que les honnêtes gens s'éloignent d'eux et les laissent maîtres de la position. Parfois ils se font lâches pour que les gens de cœur s'en aillent d'auprès d'eux et ne les gênent plus.

Quand les fidèles députés furent arrivés dans l'appartement du roi la reine leur dit: *Je savais bien, messieurs, que vous viendriez nous faire votre cour aujourd'hui.* Monsieur, comte de Provence, était aussi venu partager les dangers de son frère.. Un autre homme osa aussi entrer dans la chambre royale; d'Orléans, qui avait souri aux têtes coupées, eut le front de se joindre aux hommes dévoués...

A son approche il put voir tous les regards se détourner de lui, toutes les bouches se fermer comme à l'aspect d'un traître et d'un espion; mais avec un front sans rougeur, affectant un air d'indifférence, il alla se placer près de la porte où Louis XVI venait de se retirer, et y resta quelques minutes adossé contre le mur. La reine s'étant avancée de ce côté, il eut l'audace de faire quelques pas pour aller lui offrir le bras; mais, comme si elle avait vu un horrible serpent, Marie-Antoinette, reculant tout à coup, se détourna de lui et lui lança un regard plein de mépris et de dégoût.

Le nombre des fidèles croissait dans ces moments d'alarmes autour de la royale famille. Maintenant plus de deux cents gentilshommes étaient réunis dans les petits appartements, tous déterminés à mourir s'il le fallait pour repousser les assassins.

Pendant que les royalistes s'unissaient ainsi pour résister aux bandes factieuses il y avait dans ces hordes sanguinaires une grande irritation : elles n'avaient point atteint leur but; la reine n'avait point été immolée, et cependant c'était surtout contre elle que la révolte s'était levée et armée.

Marie-Antoinette connaissait ces regrets des brigands; mais cette certitude d'être toujours

en butte à leur rage ne la faisait point se cacher. Attirée par l'intérêt qu'elle portait aux gardes-du-corps, plusieurs fois elle avait regardé par les fenêtres qui donnaient sur la cour de marbre, alors toute remplie de foule; des femmes, de celles qui étaient arrivées en armes la veille, l'aperçurent debout près d'une croisée, et dirent à quelques-uns de leurs compagnons de révolte : *Voyez l'Autrichienne près de la croisée; tirez sur elle, et abattez la louve enragée...* Aussitôt plusieurs coups de fusil furent tirés à la hauteur des fenêtres.

S'apercevant du danger que courait la reine, M. de La Luzerne, ministre de la marine, vint sans affectation se placer entre sa majesté et la fenêtre; en se mettant là le royaliste dévoué espérait bien que si une balle pénétrait dans le salon elle le frapperait, et qu'ainsi il aurait servi de bouclier à la fille de Marie-Thérèse. Mais à Marie-Antoinette rien n'échappait dans cette grande perturbation ; elle distinguait la noble action qui se passait près d'elle comme la turpitude qui osait se placer sous son regard. Avec une admirable expression de bonté et de courage elle dit au ministre : Monsieur de La Luzerne, je vois bien votre intention : je vous en remercie du fond du cœur; mais je ne veux pas que vous restiez là ; ce n'est

pas votre place, c'est la mienne ; le roi a besoin de conserver un serviteur tel que vous : laissez-moi leur montrer que je n'ai pas peur.

Et disant ces paroles avec un calme majestueux elle vint tout proche des vitres.

« Tout ceux, dit Lacretelle, qui la veille avaient admiré la fermeté de la fille de Marie-Thérèse furent confondus de la voir encore élevée plus haut par les progrès et l'imminence du danger : elle ne se comptait plus pour rien ; la mort lui eût paru douce si elle l'eût reçue en sauvant le roi et ses enfants. »

Madame royale et le jeune dauphin étaient non loin d'elle : pour les empêcher de se tenir près des croisées elle leur avait fait porter leurs jouets vers le milieu du salon ; mais madame royale venait continuellement prendre la main de sa mère et appuyer sa jolie tête blonde sur son bras. Le dauphin interrompait de temps en temps ses jeux pour dire : *Maman, j'ai bien faim. Mon enfant*, répondait la reine de France, *il faut attendre la fin du tumulte ; à présent où trouver du pain ?*

A ces mots tous les yeux se mouillèrent de larmes.

Le marquis de Vaudreuil avait un petit pain dans sa poche, et il le donna au fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Dans le

palais de Louis XIV les choses en étaient venues là.

Vers neuf heures du matin des fenêtres du château on apercevait qu'une idée nouvelle venait d'être répandue dans la multitude ; on voyait des meneurs aller et venir et pérorer dans les groupes qui s'agitaient en écoutant. Bientôt des cris s'élevèrent de la foule.... LE ROI ! LE ROI !

Le marquis de Lafayette se montra alors au balcon, et annonça que sa majesté allait paraître. Puis rentrant dans le salon il rencontra le duc d'Orléans, et il lui dit en appuyant sur chacune de ses paroles pour qu'elles fussent bien comprises : *Des gens malintentionnés ont de grands intérêts pour soulever le peuple ; ils se trompent, je les connais bien, je les surveille, et je les dévoilerai quand il en sera temps.*

Le prince conspirateur ne perdit pas le sens d'une seule des paroles qui avaient été dites pour lui, et dans son âme il amassa une rancune de plus contre le commandant de la garde nationale, qui voulait bien le triomphe des idées nouvelles, mais qui repoussait un être aussi taré que Louis-Joseph d'Orléans.

Dès que Louis XVI, tenant sa promesse, parut au balcon des acclamations se firent en-

tendre ; quelques VIVE LE ROI ! beaucoup de VIVE LA NATION ! mais pas un cri de VIVE LA REINE !... Tout à coup une voix cria :

LE ROI A PARIS !

— Oui, le roi à Paris ! répéta la multitude.

Le roi ayant fait un signe d'affirmation, de joyeuses acclamations retentirent.

Mais voici d'autres clameurs : LA REINE ! LA REINE !

Calme, belle, pleine de majesté, elle avança sur le balcon en tenant ses deux enfants par main... Oh ! inconstance du peuple ! tout à l'heure cette immense multitude n'avait pas assez de voix pour maudire la fille de Marie-Thérèse, celle qu'elle appelait l'Autrichienne, et maintenant ses cris sont subitement changés ; elle ne maudit plus, elle bénit ; les vociférations de mort sont devenues des clameurs d'enthousiasme et d'amour ; et qui donc a pu opérer ce changement ? La dignité du courage et l'aspect toujours saisissant d'une mère avec ses enfants. Dieu, voyez-vous, a mis dans ce tableau une sainte magie qui va remuer tous les cœurs ; dans cette foule assemblée, pressée dans les cours de Versailles il y a des femmes, de jeunes hommes, des hommes faits qui ont des enfants et qui n'ont pas perdu le souvenir de leurs mères. Et quand la royale mère a paru

ils n'ont plus eu de force pour vociférer contre elle, et les cris de VIVE LA REINE! VIVE LA REINE! sont sortis de leurs bouches. Ces acclamations furent terribles pour le parti orléaniste; elles lui prouvèrent que la victime qu'il avait dévouée et signalée aux fureurs des brigands ne périrait pas dans cette journée, et tous les amis du prince conspirateur s'en désolèrent...... Alors quelques-uns d'entre eux dirent : Ce sont ses enfants qui ont attiré l'intérêt du peuple sur elle, ce sont eux qui l'ont sauvée; il faut la redemander au balcon, mais seule.

Alors les stipendiés de la faction se mirent à crier : La reine! la reine! mais point d'enfants, point d'enfants.

Je les comprends, dit Marie-Antoinette; je vais me présenter seule. Ce fut en vain que tous ceux qui l'entouraient la supplièrent, la conjurèrent de ne plus retourner sur le balcon.

Je veux y aller, repartit la reine avec ce ton d'autorité qu'elle savait si bien prendre quand les circonstances l'exigeaient; je veux y aller, et vous allez voir combien je crains peu les dangers qui ne regardent que moi. Et en même temps elle se précipite vers le balcon, et s'offre une seconde fois aux regards du peuple avec un nouvel éclat de majesté. Il

y a quelques instants c'était une jeune mère; à présent c'est une héroïnè. Oh! c'est bien la fille dè Marie-Thérèse, révélant toute sa grandeur d'âme et le noble sang qu'elle a dans les veines.

Eh bien, la voilà seule, la voilà sans enfants, comme vous l'avez demandée tout à l'heure; vous qui vous êtes faits ses ennemis, vous qui avez épousé les haines, les rancunes, les vengeances du duc d'Orléans, voilà la victime désignée à vos coups; sacrifiez-la donc: mais non, vos bras sont retenus, les balles homicides ne partent point de vos armes; vous voilà aussi sous le charme, sous le charme du malheur et du courage! Que le Dieu de la France soit loué! toutes les âmes ne sont pas aussi gangrenées que celle du duc d'Orléans!

. . . .

Une nouvelle pensée avait été soufflée à la foule, et sur toutes les places, dans toutes les cours l'on n'entendait plus que ces cris : QUE LE ROI VIENNE A PARIS; C'EST LE SEUL MOYEN DE PROCURER DU PAIN A NOS ENFANTS.

Lafayette vint redire à Louis XVI le vœu de la multitude, (c'était aussi le désir du commandant de la garde nationale) et après avoir obtenu le consentement du roi il demanda à la reine ;

— Que voulez-vous faire, madame?

— Ce que je dois, répondit Marie-Antoinette; je suivrai le roi partout.

A cette noble réponse Lafayette, alors placé près de la reine sur le balcon, s'inclinant lui baisa respectueusement la main; puis annonça au peuple que le roi et toute la famille royale consentaient à venir à Paris.

Se rendre dans la capitale, abandonner le château de Versailles parceque la révolte demandait ce départ ce fut un tort; mais le bon cœur de Louis XVI saignait des massacres de la nuit; des fenêtres de son appartement il voyait le pavé des cours rougi du sang de ses fidèles gardes-du-corps, et s'il restait à Versailles malgré le vœu du peuple de nouveaux malheurs pouvaient résulter de sa résolution, et déjà il en avait trop vu. Il s'avança donc de nouveau sur le balcon, et, se penchant vers la multitude, il dit : Oui, mes amis, j'irai à Paris avec ma femme et mes enfants; c'est à l'amour de mes bons et fidèles sujets que je confie ce que j'ai de plus cher...

Interrompu par des applaudissements et des cris de *vive le roi!* il ajouta : On a calomnié auprès de vous mes gardes-du-corps; leur fidélité à la nation et à moi doit leur concilier l'estime du peuple.

Après ces mots, qui révèlent encore toute la bonté, toute la sollicitude paternelle du roi, M. de Lafayette vint présenter plusieurs gardes-du-corps au balcon, les embrassa et leur serra la main. Cette scène fut bien accueillie par la foule, qui joignit les cris de *Vivent les gardes-du-corps* aux cris de *vive le roi!* et de *vive la reine!*

Ainsi maintenant la réconciliation entre les bandes parisiennes et le château de Versailles semblait complète, et les factieux en devenant moins hostiles envers la cour obéissante à leur volonté montraient l'orgueil du succès; c'étaient eux qui l'avaient emporté.

« Quand l'assemblée nationale, dit Lacretelle, fut instruite de la décision du roi parmi les députés populaires les uns surent contenir l'expression de leur joie, les autres, et c'étaient ceux du parti d'Orléans, surent cacher leur embarras et leur tristesse. Mirabeau, prompt à changer avec l'événement, proposa alors à l'assemblée de décréter qu'elle était inséparable de la personne du roi pendant toute la durée de la présente session. Ce décret fut rendu par acclamation. »

Par acclamation! mais quand ces acclamations de fidélité et de dévouement éclatèrent-elles?... Oh! il est pénible, il est honteux de le

dire, quand le danger fut passé. Quelques heures auparavant, pendant que les factieux se ruaient dans la demeure royale, pendant qu'ils brisaient, qu'ils enfonçaient les portes, pendant que des cris de mort retentissaient autour du roi, de la reine et des enfants de France, pendant que le sang coulait et que la populace tuait et coupait des têtes, des députés royalistes avaient aussi proposé à l'assemblée de se montrer *inséparable de la personne du roi* en se rendant tout entière et tout de suite auprès de Louis XVI; et alors l'assemblée avait refusé, et n'avait voulu députer que trente de ses membres auprès du roi, entouré des piques des brigands; et à présent que les brigands ont l'air d'être las de férocité et fatigués d'émeute, à présent qu'ils ont relevé leurs piques et détourné leurs baïonnettes de dessus le cœur de Louis XVI et du sein de Marie-Antoinette, voilà que cette assemblée se résout à se déclarer *inséparable du souverain*.... Oh! il y a là quelque chose d'anti-français; jamais nos pères n'avaient attendu que le danger fût passé pour courir auprès de leurs princes menacés.

Le cri *à Paris!* continuait toujours, et cependant rien n'était préparé pour le fatal départ; il fut fixé à une heure après midi. Une

députation de cent membres de l'assemblée devait accompagner le roi jusqu'à Paris ; cette résolution était-ce une pensée de fidélité qui l'avait fait naître, ou n'était-ce pas l'empressement qu'avait le parti révolutionnaire de venir s'établir au centre même de l'agitation? Remuer, agiter les habitants de Versailles n'était pas chose faisable tous les jours, tandis que la population de Paris était comme une mer s'offrant à tous les vents, toujours prête à soulever ses flots.

Chose qui a lieu d'étonner! le château des Tuileries, qui allait recevoir la famille royale, était alors si peu en ordre que Marie-Antoinette en s'occupant des apprêts du départ disait : *Ce qui me désole c'est que je ne sais où nous logerons notre bonne Elisabeth.*

Le changement plaît toujours aux enfants; le petit dauphin ne regrettait pas beaucoup de quitter Versailles; mais MADAME ROYALE en était profondément affectée, et plus d'une fois elle répéta à son entourage : *Je ne sais pourquoi Paris me fait peur!*

Cette pensée d'effroi n'était point un faux pressentiment : la prison du Temple, le cachot de la Conciergerie, la place Louis XV se trouvaient à Paris, et tous ces lieux ne devaient-ils pas être arrosés et de ses larmes et du sang

des siens! Héroïne des douleurs, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette a été façonnée de bonne heure à l'adversité; savoir souffrir a été la science de toute sa vie: on le voit bien à la manière dont elle porte la mauvaise fortune et le poids de l'exil.

Quand le roi et sa famille montèrent en voiture des salves d'artillerie annoncèrent le départ. Pour les royalistes ces canons étaient lugubres à entendre; ils proclamaient la victoire que la révolte remportait sur la royauté; les échos de Versailles n'étaient point accoutumés à répéter pareilles salves.

Au cortége qui se formait autour des voitures de la cour on voyait venir se joindre des hommes mutilés, déchirés, couverts de contusions et de blessures, les habits en lambeaux, le visage balafré, c'étaient les gardes-du-corps, ceux qui avaient échappé au massacre de la nuit. Il leur restait encore de leur sang à verser pour la famille royale si elle était de nouveau menacée, et quand la révolution emmenait le petit-fils de Louis XIV hors de son palais, la fidélité tout ensanglantée se levait pour l'escorter.... Oh! comme Marie-Antoinette, comme madame Elisabeth saluaient de leurs regards et de leurs tristes sourires leurs infatigables défenseurs!

Lafayette, qui avait promis au roi qu'aucune insulte ne se renouvellerait dans la marche les cent députés de l'assemblée nationale nommés pour accompagner la famille royale, ne purent jamais empêcher les brigands de faire précéder leur cortége par les têtes coupées des gardes-du-corps. La révolution tenait à ses enseignes, et un de ses héros, le monstre à la longue barbe, les bras nus et brandissant sa hache, marchait le premier, hideux et sanglant triomphateur!

Des femmes, celles que je vous ai peintes partant de Paris, mais devenues plus affreuses, plus dégoûtantes à regarder après un jour et une nuit de fatigue, de révolte et d'orgie; ces furies triomphantes avec leurs vêtements salis de fange et rougis de meurtre, avec des branches de laurier sur leurs bonnets ronds, composaient l'avant-garde du cortége royal. La plupart étaient montées dans des fiacres, sur des trains de canon et sur des charrettes de blé, portant comme de nobles dépouilles des bandoulières, des pommes d'épée, des chapeaux pris sur les gardes-du-corps; d'autres de ces horribles mégères étaient à pied couvertes de cocardes tricolores, insultaient, arrêtaient les spectatrices parées de rubans noirs ou verts, et traînaient ces couleurs

royalistes dans la boue. C'était au milieu de ces femmes que l'on voyait une soixantaine de voitures chargées de grain et de farine, et les misérables qui les emmenaient comme une conquête criaient en montrant les carrosses de la cour : *Nous conduisons à Paris le boulanger, la boulangère et le petit mitron*, désignant ainsi le roi, la reine et le jeune dauphin.

Mêlés à cette lie, à cette crapule avinée, venaient aussi en avant des voitures de la famille royale les soldats du régiment de Flandre et les chasseurs des trois évêchés, honteux d'avoir si vite oublié le serment qu'ils avaient prêté au banquet des gardes-du-corps. Ces hommes, que la révolte a regardés comme ses alliés, baissent maintenant le regard; ils rougissent d'être appelés *amis* par les factieux qui portent des têtes et des lambeaux de chair pour étendards; ils envient ces gardes-du-corps tout mutilés, tout meurtris, tout blessés qu'ils soient; car eux ont fait leur devoir et se sont souvenus de leurs serments. Auprès de si noble fidélité leur défection les gêne; ils marchent embarrassés.

Quant aux gardes-du-corps, malgré leur fatigue, leurs blessures et le sang que beaucoup d'entre eux ont perdu en défendant le château, ils sont à pied, et se pressent auprès de la voi-

ture du roi. Oh ! ceux-là peuvent porter le front haut ! Des officiers dévoués se tiennent aussi près des portières pour repousser le flot de la multitude qui s'avançait toujours de ce côté.

Sur la longueur de la route le cri qui se faisait le plus entendre était celui de *vive la nation !*

Vive la nation ! et quelle nation? était-ce celle que l'on voyait là, sale, déguenillée et sanglante? cette nation de brigands et de prostituées, cette nation qui marchait à la suite d'horribles trophées, et sur laquelle tombait le sang des victimes?

Le marquis de Lafayette, qui avait désiré ce voyage du roi à Paris, semblait regretter maintenant de l'avoir conseillé. Pâle et défait, l'œil triste, il paraissait humilié de voir les bataillons qu'il commandait mêlés à ce que les faubourgs de la capitale avaient envoyé la veille à Versailles. Oh ! de quelles cohortes son armée s'était augmentée ! Quel ramas vile, impur, indiscipliné et cruel s'était joint aux gardes nationaux !.. Le fameux *Coupe-têtes* partageait avec *l'ami de Washington* le commandement de cette armée de vainqueurs, qui ressemblaient à des vaincus honteux.

La marche fut longue et douloureuse, et pendant toute sa durée les illustres captifs

ne montrèrent aucune faiblesse. En partant Marie-Antoinette avait dit: *Je sais bien que l'on va encore demander ma tête; mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort; je l'attends avec fermeté. Je mourrai à mon poste de reine et de mère, puisque je serai avec le roi et avec mes enfants.*

Ces nobles paroles étaient confirmées par sa majestueuse contenance: dans tout le trajet elle resta calme, et la grandeur de son âme se révélait dans son regard attristé, mais non pas abattu. Madame royale, le dauphin étaient à ses côtés, et madame Elisabeth, l'ange gardien de sa famille, avait conservé dans ses traits une expression de bonté qui disait bien qu'elle était la sœur de Louis XVI.

Le roi avait auprès de lui son frère, Monsieur, comte de Provence. Le calme de ces deux princes saisissait le cœur de tous ceux qui les voyaient passer.

Douze pièces de canon fermaient la marche du cortége. Des grenadiers, des femmes avec de hautes branches de peuplier s'étaient groupés en avant et en arrière des voitures de la cour, et de temps en temps la marche déjà lente était interrompue par des danses qui rappelaient celles des cannibales autour de leur proie.

Partie de son château de Versailles à une heure après midi, la famille royale n'arriva aux barrières de Paris que vers six heures du soir. Vous le voyez, les révolutionnaires s'entendent en cruauté, et quand le temps peut ajouter aux tortures de leurs victimes, eux, qui d'ordinaire vont si vite, ne se pressent plus.

A huit heures le roi et sa famille firent leur entrée à l'Hôtel-de-Ville. A travers Paris la marche s'était encore ralentie; les rues par lesquelles passait le cortége étaient si remplies de monde, si obstruées de foule! Les méchants y accouraient pour insulter par quelque cri à ceux qu'ils appelaient tyrans et ennemis du peuple, les indifférents, les curieux pour regarder et voir, et les bons pour témoigner leurs respects, leurs égards et leur dévouement aux augustes prisonniers.

Comme Louis XVI montait le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville M. de Lafayette le conjura d'annoncer à la foule, qui avait pénétré partout, que son intention était de faire dorénavant sa résidence dans la capitale.

Je n'ai point encore de résolution arrêtée, répondit le roi avec fermeté; je ne veux prendre aucun engagement sans être déterminé à le tenir.

Bailly, qui en qualité de maire de Paris était allé au devant de la famille royale jusqu'aux barrières, fut encore mal inspiré cette fois-là. Dans un discours étudié il appela un BEAU JOUR le jour où le petit-fils de Louis XIV était arraché de son palais, le jour où le sang avait coulé dans sa demeure, le jour où il avait vu massacrer tout près de lui ses défenseurs les plus dévoués.

Ah! pour ne pas prononcer ces mots de *beau jour* le maire de Paris n'avait qu'à lever ses regards; il aurait vu près de la voiture de la royale famille les têtes des gardes-du-corps.

Je vous ai dit que les royalistes s'étaient joints à la foule qui se portait sur le passage de la famille royale. Les augustes arrivants furent bientôt à même de connaître que dans cette immense multitude ils avaient des amis; car dès que les carrosses dorés de la cour parurent dans les Champs-Elysées des cris de *vive le roi! vive la reine!* éclatèrent.

Les ennemis y étaient venus aussi: un coup de fusil, tiré contre la voiture du roi et dirigé contre la reine, attesta leur présence et leur audace. Prudhomme, l'historien exact des crimes de la révolution, raconte « qu'à l'endroit le plus élevé des Champs-Elysées une mère

à côté de sa fille tomba morte d'un coup de feu; on remarqua que ce fut au moment où la voiture du roi passait devant cette femme. Les assistants virent bien que le coup n'était point adressé à cette infortunée; on en voulait à un autre personnage plus important dans l'ordre politique, et chacun raisonna à sa manière sur cet événement: la majorité des spectateurs pencha à croire qu'une main orléaniste avait mal ajusté son arme.

« Le cortége de Louis XVI arrivé sur la place dite de la *Révolution*, deux autres coups de fusil l'accueillirent; ils étaient partis du côté du Palais-Bourbon; on les attribua naturellement au même parti. »

Prudhomme le révolutionnaire ajoute : « LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE SONT ÉVIDEMMENT L'OUVRAGE DE LA FACTION ORLÉANISTE. »

D'après ce début on pouvait redouter d'autres dangers pour la famille royale avançant dans l'intérieur de Paris; mais il n'en fut rien.

A l'Hôtel-de-ville, dans une des grandes salles, on avait fait à la hâte des préparatifs pour recevoir le roi; à celui que l'on venait de forcer de quitter Versailles on avait élevé un trône! Les révolutions sont pleines de dérisions cruelles; souvent elles ajoutent comme des moqueries au malheur.

Louis XVI et Marie-Antoinette ayant pris place sous le dais de velours, le président des électeurs de Paris, M. Moreau de Saint-Méry, adressa au monarque des paroles craintives et respectueuses à travers lesquelles l'amour et la fidélité perçaient encore. J'en bénis après tant d'années écoulées ce président d'un comité illégal; lui dans ce jour se sentit ému devant le roi captif, et ne craignit pas de laisser voir son émotion et des égards.

Louis XVI attristé ne répondit à M. Moreau de Saint-Méry qu'en ordonnant au maire de Paris de répéter la réponse qu'il lui avait faite à la barrière; cette réponse était conçue en ces termes : *C'est toujours avec plaisir et avec confiance que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris.*

M. Bailly, par un bien malheureux défaut de mémoire, en redisant ces paroles qui venaient de lui être adressées à la barrière oublia les mots *avec confiance.*

La reine s'apercevant de cette omission dit à haute voix :

Ajoutez *avec confiance.*

— *Messieurs*, reprit alors M. Bailly, *vous êtes plus heureux que si je l'avais dit moi-même.*

Ce mot est plein d'à-propos et de grâces ;

le maire de Paris en avait besoin, car son oubli avait ressemblé à un tort.

Après cette réception à l'Hôtel-de-Ville, où quelques cris de *vive le roi! vive la reine!* s'étaient fait entendre, la famille royale prit le chemin des Tuileries.

Ce palais, depuis quelques années inhabité, va devenir leur demeure, leur prison. Marie-Antoinette, qui pendant cette toute cruelle journée avait montré une si grande fermeté, en descendant de voiture, en franchissant le seuil du pavillon de Flore ne put cacher sa tristesse, et laissa échapper quelques larmes silencieuses; madame Elisabeth les vit, et dit à sa royale sœur :

— Ma sœur, vous sentez-vous mal?

— J'ai froid; c'est comme si j'entrais dans un caveau funèbre.

Une grande partie de la nuit se passa dans des arrangements d'appartements : rien n'avait été préparé pour bien recevoir les hôtes illustres qui venaient s'installer dans le palais de *Catherine de Médicis*. Au moment du coucher du dauphin quelque chose manqua dans son service; le jeune prince s'en plaignait; sa mère l'entendant lui dit : *Mon enfant, il ne faut plus être si difficile; il faut que vous appreniez à vous passer de bien des choses.*

Pendant que sous le toit des Tuileries il y avait ainsi embarras et hésitation un palais voisin était tout rayonnant d'illuminations; c'était le Palais-Royal. Là les hommes de la faction s'avouaient entre eux que la journée du 7 octobre n'avait pas eu le résultat que l'on s'était promis. Tout le sang que l'on aurait voulu, le sang le plus illustre n'avait pas coulé; mais la révolution avait néanmoins remporté un grand avantage sur la royauté en l'obligeant à abandonner la demeure que Louis XIV dans sa haute sagesse lui avait bâtie en dehors des passions et des émeutes de Paris.

Le matin le duc d'Orléans avait voulu jouir de la vue du cortége irrespectueux et bizarre qui suivait les hideuses enseignes portées au bout des piques; pour le voir passer il s'était placé sur la voie douloureuse que le roi et Marie-Antoinette, captifs de la populace, devaient suivre. « Un homme, dit M. de Conny, fut aperçu sur la terrasse du château de Passy; il se cachait derrière de jeunes enfants, et cherchait à voir sans être vu : c'était d'Orléans! On avait osé amener ses fils, et les placer en première ligne pour assister à l'humiliation de la monarchie et au crime de leur père. L'aîné de ses fils venait d'atteindre ce jour-là même sa seizième année; la joie était

empreinte sur son front; sa sœur exprimait par un rire convulsif, triste expression des traits de son père, tout ce qu'elle ressentait de bonheur au milieu de tant d'abaissement et de si augustes infortunes. » (1)

Si en amenant ainsi ses enfants sur le passage de la royauté agonisante le duc d'Orléans a eu la pensée de leur faire prendre en pitié et en dédain les grandeurs de ce monde, il faut avouer qu'il n'a pas réussi; car son fils aîné couche aujourd'hui dans le lit de Louis XVI et trône dans le palais des Tuileries. (2)

Il y a tant de noblesse dans une fidélité à toute épreuve, tant de grandeur dans le dévouement au malheur que ces vaillants gardes-du-corps qui vingt-quatre heures auparavant avaient été en proie aux insultes, aux coups et aux fureurs de la populace étaient maintenant demandés à grands cris par la foule, et cette fois ce n'était plus des cris de haine, des cris de sang; la multitude voulait les voir pour les honorer, et plusieurs des compagnons d'armes de des Huttes, de Moreau, de Varicourt, de L'Huillier, de Miomandre et de Du-

(1) Histoire de la *Révolution française*, 1er vol., page 396.
(2) Mars 1839.

repaire furent amenés par leurs libérateurs au Palais-Royal, et là, sous les fenêtres du duc d'Orléans, leur courage et leur fidélité furent exaltés et applaudis par la foule.

Pendant que, mal installée dans sa nouvelle demeure, la famille royale regrettait Versailles beaucoup d'habitants de Paris se réjouissaient de voir le roi dans leur ville, et s'applaudissaient des avantages qu'allaient leur procurer ce séjour et celui de l'assemblée nationale, qui s'était elle-même déclarée inséparable de la personne du roi. Chez les Parisiens il y a toujours une pensée fixe, celle de gagner de l'argent. Les nouveaux événements leur offraient chance de profit; donc il y avait joie parmi eux.

Il y avait aussi des royalistes qui étaient bien aises de l'arrivée de la famile royale; c'étaient ceux qui ne réfléchissaient pas que la royauté était devenue plus faible puisqu'elle avait été humiliée et forcée d'obéir à la volonté de la révolte; ceux qui, jugeant des autres par eux-mêmes, croyaient que le roi et la reine habitant maintenant les Tuileries y seraient libres et entourés d'égards, ces hommes plus dévoués qu'éclairés se disaient entre eux : Maintenant la famille royale est tout près de nous; aucune distance ne nous sépare plus d'elle,

et si de nouveau elle était menacée nous serions tous là pour l'entourer et la défendre; nous, répétaient-ils, nous nous conduirions autrement que les habitants de Versailles; nous nous ne serions pas si ingrats.

Quant aux révolutionnaires qui ne tenaient pas au parti orléaniste, ils triomphaient de leur œuvre; depuis long-temps ils étaient résolus à s'emparer de la personne du roi pour obtenir par d'incessantes obsessions la sanction de leurs actes et leur donner ainsi un caractère de légalité. Puis le petit-fils de Louis XIV avait été arraché de son palais, forcé de céder au caprice de la foule et à leur propre désir : c'était donc aussi du bonheur pour eux.

Quant au parti du duc d'Orléans, il avait également raison de se réjouir, puisque Louis XVI et Marie-Antoinette venaient d'être abreuvés d'humiliations et d'outrages; mais la victoire n'avait pas été complète. Sans doute du sang avait coulé, des têtes avaient été abattues; mais la reine vivait encore, Louis XVI n'avait point été massacré, le trône n'était pas inoccupé. Vous le voyez, pour Louis-Joseph d'Orléans il restait encore beaucoup de choses à faire!

CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE, ET LE 4 FÉVRIER 1790.

Le 7 octobre au matin quand Marie-Antoinette se leva elle alla à la fenêtre qui donnait sur le jardin des Tuileries, et ce fut avec un profond attendrissement qu'elle vit dans la grande allée transversale qui longe le château toute une foule silencieuse qui était venue là épier le réveil de la famille royale. Cette fois le dévouement et la fidélité avaient devancé la rebellion et l'outrage. Dès qu'à travers les vitres de la croisée la noble et courageuse compagne de Louis XVI eut été aperçue par la multitude, qui depuis plus d'une heure attendait respectueusement sans aucun bruit et sans murmure, les cris de *vive la reine !* retentirent, et Louis XVI, qui travaillait déjà dans son cabinet, entendant ces acclamations, quitta son bureau, et vint se montrer à côté de Marie-Antoinette. Madame Élisabeth, Madame royale et le jeune dauphin accoururent aussi, et alors il y eut des cris d'amour et d'enthousiasme qui durent alarmer les révolutionnaires, des cris qui allèrent au cœur de ceux qui avaient tant souffert la veille.

A ce moment on avertit le roi que la messe allait commencer dans la chapelle, et s'adressant à sa famille il dit d'une voix pleine d'émotion : Allons remercier Dieu ; il y a des Français qui nous aiment encore.

— Oui, répondit la reine, allons à la chapelle ; je ne m'attendais pas à ce que la journée commençât si bien.

Si ce premier rassemblement dans le jardin des Tuileries fut formé de Français fidèles et dévoués, qui avaient voulu donner à la famille royale une preuve d'attachement et d'amour, d'autres groupes se formèrent bientôt, et leur caractère ne fut plus le même ; c'étaient des curieux qui rendaient les augustes hôtes du château tributaires d'un empressement indiscret en les forçant par leurs cris à paraître de moment en moment aux croisées.

Louis XVI savait que parmi les révolutionnaires il y en avait qui lui pardonnaient d'être roi ; mais il n'ignorait pas que sa noble compagne était loin d'avoir trouvé même grâce à leurs yeux. Il avait lu tous les horribles pamphlets écrits contre elle, et hier encore il avait entendu les rugissements de la révolte contre la noble fille de Marie-Thérèse ; aussi il ne manquait pas de l'amener ou au balcon du pavil-

lon de l'Horloge ou sur la terrasse qui conduisait à la chapelle toutes les fois que le peuple criait : Le roi ! le roi ! Fier d'être son époux, il aurait voulu que tout Français eût été fier de l'avoir pour reine, et il ne laissait pas échapper une occasion de ramener à Marie-Antoinette l'amour des Parisiens. Plusieurs femmes des halles, qui dans la journée du 5 étaient parties pour aller crier à Versailles *à bas l'Autrichienne ! à bas madame Veto !* furent le 7 et le 8 octobre admises dans l'intérieur du château par ordre du roi ; on les laissa s'approcher familièrement de sa famille, et dans le langage de ces poissardes il y avait tout à la fois des témoignages d'affection et d'outrage. Une d'elles dit à Marie-Antoinette : *Nous vous aimons bien, notre bonne reine ; mais ne nous trahissez plus.* Et une autre ajouta : *A présent que les voilà avec nous ils nous aimeront : n'est-ce pas, notre roi ?*

Mes amis, répondit Louis XVI, ni ma femme, ni moi, ni mes enfants n'avons attendu jusqu'aujourd'hui pour vous aimer ; et pour vous mettre à même de juger combien la reine est occupée et attristée de la misère qui pèse sur le peuple demandez-lui une grâce ; elle sera heureuse de vous l'accorder.

— Il y en a bien d'entre nous, repartit

une de ces femmes, enhardie par tant de bonté, bien de pauvres mères qui souffrent!

— De pauvres mères! dit la reine; cela me regarde.

— Eh bien, bonne princesse, vous pouvez leur faire grand bien en les mettant dans le cas de retirer leurs effets du Mont-de-Piété.... L'hiver va bientôt venir, et pour elles et leurs familles... et....

— Je m'en charge, s'écria l'auguste mère des enfants de France, je m'en charge.

— Je vous aiderai, ma chère, dans cette bonne œuvre, dit le roi.

— Nous vous bénirons tous les deux.

— Dites que vous nous aimerez tous, ajouta Louis XVI; car il n'y en pas un de ma famille qui ne veuille votre bonheur.

— Nous commençons à le croire..... Vous avez bien fait de venir vivre à Paris : nous vous verrons plus souvent, et nous vous aimerons davantage.

Le surlendemain le roi avait pris sur sa cassette de quoi retirer du Mont-de-Piété tout le linge que les malheureux y avaient déposé. Cette bonne œuvre fut faite au nom de la reine; et pendant quelques jours Louis XVI se livra à l'espérance que les Parisiens en le

voyant de plus près sauraient mieux le juger lui et sa compagne.

Dès le lendemain de l'arrivée de la famille royale à Paris les subsistances excédèrent les besoins de la population, et les boutiques des boulangers cessèrent d'être assiégées par la multitude inquiète et irritée; ceci devait démontrer à tous que la disette qui avait fait se lever et s'armer la population parisienne n'était pas réelle. Le parti révolutionnaire avait besoin de la sédition et du trouble: dans tous les temps le plus immanquable moyen d'effrayer les masses, d'agiter les villes et de jeter la perturbation dans les états c'est de faire apparaître la hideuse famine. Elle plus que tous les autres fléaux égare les nations, et les rend folles et cruelles. Pour les agents du duc d'Orléans c'était un puissant levier, et ils le mettaient en action ou le retenaient à leur gré.

Maintenant le but de ce parti était de garder le roi à Paris. Les conspirateurs eussent préféré sans doute que dans la tourmente des 5 et 6 octobre on en eût fini avec Louis XVI et Marie-Antoinette; mais puisque cette espérance avait été trompée ils voulaient à présent que le monarque fût captif dans la capitale du royaume, et que sans cesse entouré

d'alarmes et d'humiliations il se résolût à choisir le premier prince du sang pour lieutenant général. Aussi pour que Louis XVI ne quittât pas Paris il fallait persuader au peuple que la présence du roi pouvait seule assurer sa subsistance, et c'était à cela que tendaient tous leurs efforts.

Il n'y eut plus un journal, plus une harangue qui ne répétassent au roi : Sire, votre présence est un bienfait pour votre bonne ville de Paris; depuis qu'elle vous possède au milieu d'elle les craintes de la famine l'ont abandonnée, et, redevenue calme, elle espère, elle répète que vous lui rendrez de meilleurs jours.

Ces phrases, ces assurances enchaînaient la famille royale à Paris. Peu accoutumé au bonheur, Louis XVI en trouvait à croire que le peuple sentait moins la misère depuis que lui avait quitté Versailles. Il avait besoin de cette pensée pour s'habituer à son nouveau séjour. Aux Tuileries il ne retrouvait plus le calme, le majestueux, le reposant silence du château de Louis XIV; l'immensité de cette royale demeure en faisait un monde à part, et puis les vertes solitudes des jardins, les longues allées des forêts, le plaisir de la chasse, cette distraction des rois, lui man-

quaient tout à fait dans ce palais resserré entre une place et une promenade publique. Là pas une émotion populaire qui ne fût vue et entendue, là sans cesse comme le bruit de ces flots que la mer soulève et abaisse.

Tout homme souffre quand on l'arrache aux habitudes d'une vie toute faite et toute arrangée; mais les rois sont bien plus malheureux de ces changements forcés que nous autres, car l'inflexible étiquette rend tous leurs jours semblables, et quand cette tranquille monotonie leur manque la vie leur est lourde; ils ne savent plus en porter le fardeau.

Pour accroître la tristesse de Marie-Antoinette, qui avait tout de suite compris le but des révolutionnaires en amenant le roi et sa famille à Paris, on vint lui annoncer que trois cents gardes-du-corps partis de Versailles s'étaient réfugiés à Rambouillet, et que là l'autorité municipale et la milice armée n'avaient pas voulu les recevoir; que de là ils étaient revenus au Peray et à Trape, où la garde nationale avait fait feu sur eux.

La reine venait d'apprendre ces affligeantes nouvelles quand M. Bailly et le corps municipal furent introduits dans la galerie de Diane, où se trouvait le roi. Ils venaient le compli-

menter sur son arrivée dans la capitale de son royaume, et le prier d'y fixer son séjour habituel. Cette demande, disait le maire de Paris, est fondée sur un ancien privilége; c'est ici qu'ont demeuré vos illustres ancêtres. Nous n'avons, sire, sur vos autres sujets que l'avantage d'habiter le centre de l'empire; le centre de l'empire doit être la demeure des rois.

Le roi dans sa réponse au maire promit de fixer *sa résidence la plus habituelle à Paris*, et ajouta : Je vous fais cette promesse dans la confiance où je suis que j'y verrai régner l'ordre, la paix et la tranquillité. Je viens de réitérer à l'assemblée nationale ma résolution de seconder le vœu qu'elle a formé de ne pas se séparer de moi; dès que je connaîtrai un local convenable pour la tenue de ses séances je donnerai des ordres pour le faire préparer.

Cette réponse de Louis XVI contenta les révolutionnaires. Voici ce qu'en dit Prudhomme, le coryphée de la révolte :

« La prudence, la justesse de la réponse du roi nous donnent lieu à faire une observation très simple sur l'idée que des ennemis du bien public se sont attachés à répandre sur le personnel du roi parmi ceux qui ne sont pas dans le cas de l'approcher et de le juger. Outre

les qualités de son cœur, sur lesquelles personne n'a de doute dans tous les pays policés, nous demandons si la sagesse de ses réponses, la convenance de ses expressions lorsqu'il est pris au dépourvu et qu'il ne parle pas par l'organe ministériel, mais d'après lui-même, n'annoncent pas un jugement profond et exercé par la réflexion; nous demandons si tous les ministres choisis d'après son cœur ne sont pas des hommes de bien; enfin si son voyage dans la capitale le 17 juillet dernier et son séjour dans ce moment ne sont pas d'un caractère solide, et, ce qui est si rare, d'un roi qui croit à la vertu? *Henri IV était un homme de génie, mais c'était un despote adroit. Louis XIV était un homme d'esprit, et c'était un vrai tyran. Louis XII était un homme de bon sens, et c'était un bon roi, et quel autre que Louis XVI depuis sept siècles peut-être comparé à Louis XII?* »

J'ai transcrit cette singulière louange donnée par un révolutionnaire au juste couronné. En la copiant je me figurais voir un esprit de l'abîme forcé de courber le front devant un bienheureux du ciel....

En sortant de chez le roi la députation de la municipalité se présenta chez la reine, et Bailly lui adressa le discours suivant.

« Madame,

« Je viens apporter à votre majesté les hommages de la ville de Paris avec les témoignages du respect et de l'amour de ses habitants. La ville s'applaudit de vous revoir dans l'ancien palais de nos rois ; elle désire que le roi et votre majesté lui fassent la grâce d'y établir leur résidence habituelle; et lorsque le roi lui accorde cette grâce, lorsqu'il daigne lui en donner l'assurance elle est heureuse de penser que votre majesté a contribué à la lui faire obtenir. »

« Je reçois, répondit avec dignité et douceur Marie-Antoinette, les hommages de la ville de Paris ; je suivrai le roi partout où il croira devoir aller, et je l'ai suivi ici avec confiance. »

Puis quand le cercle officiel de la députation fut rompu la reine prit le maire de Paris dans une embrasure de croisée, et lui dit: Avez-vous des nouvelles de nos fidèles gardes-du-corps ? On m'a appris qu'ils n'avaient pu entrer à Rambouillet et que des gardes nationaux avaient tiré sur eux. Vous nous promettez, monsieur le maire, du bonheur

à Paris ; nous ne pouvons en avoir aucun si nos amis les plus dévoués courent des dangers.

Bailly assura la reine que toutes les mesures qui pouvaient rétablir l'ordre et la bonne harmonie avaient été prises, et que désormais tout serait paix et union dans la grande famille dont le roi était le chef. Il ajouta : Le père est maintenant au milieu de ses enfants.

Il n'en a jamais été séparé, répondit Marie-Antoinette; jamais il n'est resté un seul jour, un seul instant étranger à une souffrance, à un malaise de son peuple.

— Je le sais, madame, et les Parisiens le sauront maintenant.

— Ils devaient le savoir depuis long-temps.

Après ces paroles la reine retourna auprès de ses enfants. Un membre de la municipalité qui avait accompagné le maire se trouvant à côté du jeune dauphin lui dit :

— Et vous, monseigneur, êtes-vous content d'être à Paris?

— Non, monsieur; ici je n'ai pas de fleurs, et à Versailles j'avais mon jardin qui en était rempli.

— La nation veut que monseigneur se plaise parmi nous; elle lui fera faire un beau par-

terre sous les fenêtres du château, dit le municipal.

— Oh! je vous remercie, monsieur; et disant ces mots le royal enfant tendit sa petite main à l'adjoint du maire de Paris...

Par ce geste, par ce remerciement le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette venait de prendre possession du cœur de cet homme, que les idées révolutionnaires avaient commencé à gâter.

L'assemblée, qui venait de déclarer de nouveau qu'elle était inséparable de la personne du roi, était impatiente de venir s'établir dans la capitale. Une mer agitée n'effraie point ceux qui aiment les tempêtes, et parmi les députés d'alors il y en avait beaucoup qui s'étaient ennuyés de l'ancienne constitution de la France, et qui voulaient à tout prix lui en donner une de leur façon. Pour opérer les changements qu'ils méditaient ces régénérateurs avaient besoin d'être appuyés par les passions de la foule; pour eux Versailles était trop calme. Ce n'était ni de paix ni de silence que s'inspiraient ces législateurs, leur *nymphe Egérie* c'était la *révolte;* à Paris ils la trouveraient mieux que partout ailleurs: c'était donc à Paris qu'ils avaient hâte de venir. Aussi la joie des agitateurs fut grande quand une let-

tre du roi fut apportée au président de l'assemblée par un des aides-de-camp de Lafayette; elle était ainsi conçue:

« Messieurs, les témoignages d'affection et de fidélité que j'ai reçus des habitants de ma bonne ville de Paris et les instances de la commune me déterminent à y fixer mon séjour le plus habituel; et dans la confiance où je suis que vous ne voulez pas vous séparer de moi je désire que vous nommiez des commissaires pour chercher ici le local le plus convenable pour vos séances, et je donnerai sans délai les ordres nécessaires pour le préparer. Ainsi sans ralentir vos utiles travaux je rendrai plus faciles et plus promptes les communications qu'une confiance mutuelle rend de plus en plus nécessaires. »

Peu de jours après cette lettre l'assemblée nationale siégeait dans la grande salle de l'archevêché. De cette salle, de ce palais vous chercheriez vainement aujourd'hui (1), mes enfants, le moindre vestige. Une contre-révolution, fille de celle de 1789, est venue se ruer contre cette demeure des archevêques de Paris, et dans sa stupide fureur n'en a pas laissé pierre sur pierre!

(1) Mars 1839.

Dès le lendemain de leur installation à l'archevêché les députés qui revenaient y prendre séance purent voir que ce bonheur, que cette prospérité, que cet ordre, dont plusieurs d'entre eux parlaient sans cesse dans leurs discours, n'étaient point encore rendus au peuple de Paris. Pour entrer dans leur nouvelle salle ils furent forcés de passer sous un horrible trophée, sous la tête d'un boulanger nommé François, massacré la veille par la populace.

Toujours agitée et mise en émotion par l'idée de famine, la multitude avait arrêté dans la journée du 19 octobre trois boulangers; deux de ces hommes furent délivrés des fureurs populaires par la garde nationale; mais le troisième, celui qui avait des droits à la reconnaissance de ses concitoyens puisqu'il fournissait chaque jour le plus grand nombre de pains, fut saisi dans son comptoir et arraché de chez lui par les brigands. Ce fut en vain que la municipalité chercha à le délivrer des mains déjà ensanglantées par plusieurs meurtres; les cannibales ne voulurent jamais lâcher leur proie: jusqu'à ce jour ils n'avaient tué que des nobles, des aristocrates, des défenseurs du trône; ils tenaient à prouver qu'ils savaient aussi répandre le sang bourgeois.

Après avoir coupé la tête du malheureux François ils la mirent comme celles de Foulon et de Berthier au bout d'une pique, et la promenèrent dans les rues de Paris, la faisant baiser à tous les boulangers qu'ils rencontraient sur leur chemin. Chose encore plus horrible à redire, la femme de François, s'étant trouvée absente de chez elle quand les brigands étaient venus en enlever son mari, pour le faire délivrer par l'autorité courait échevelée, folle de douleur dans les rues de Paris, intéressant à elle tout ce qui avait encore de la pitié au fond du cœur. Epuisée de fatigue et de désespoir, elle se hâtait cependant d'arriver à l'Hôtel-de-Ville.... Elle y parvint, mais trop tard! en touchant au seuil de la grande porte elle voit une tête dégouttant de sang et fichée au bout d'une lance; elle a reconnu celle de son mari... A ce hideux aspect elle pousse un cri d'horreur, et tombe évanouie sur le pavé. Son évanouissement, le cri qu'elle a jeté l'ont fait reconnaître par les meurtriers. C'est sa femme! c'est sa femme! hurlent les monstres. Ici, ici la tête de François! il faut la lui faire baiser; et vociférant ainsi ils abaissent la pique, et rapprochent la tête inanimée des lèvres de la malheureuse toujours sans connaissance, puis relevant leur trophée laissent

le visage de la femme tout couvert du sang de son mari.

C'était cette tête que les membres de l'assemblée nationale virent le 20 octobre quand ils vinrent prendre séance dans la salle de l'archevêché. Cette fois ils furent émus d'un si affreux spectacle ; c'était une tête plébéienne. Ils n'avaient rien dit quand celles de de Launay, de Foulon, de Berthier, de Flesselles et des gardes-du-corps étaient tombées ; mais à présent ils ont peur : le flot de sang pourrait bien venir jusqu'à eux.

Cette fois les bourgeois s'indignent, et Lafayette crie *aux armes !* A sa voix la garde nationale se lève, marche contre la bande des assassins, la met en fuite et s'empare du brigand qui portait la tête du boulanger. Une heure après cette arrestation l'homme aux mains sanglantes est traduit devant le châtelet ; son procès ne fut pas long. Le lendemain justice lui était faite par la main du bourreau.

Sur la proposition du marquis de Lafayette l'assemblée nationale rend contre les attroupements un décret nommé *loi martiale*, par lequel il était ordonné que dans le cas de sédition les municipalités feraient arborer un drapeau rouge, que tout attroupement devrait

cesser à l'apparition de ce drapeau ou serait puni comme rebellion à la loi.

Mes enfants, vous allez entendre une voix s'élever contre cette sage proposition, qui depuis long-temps aurait dû être une loi, une voix qui criera qu'il y a cruauté et barbarie dans la motion qui vient d'être faite; et savez-vous quel sera l'homme si compatissant, si humain qui s'indignera de la proposition du marquis de Lafayette? Ce sera ROBESPIERRE!

Oui, écoutez-le; il s'élance à la tribune, et dit d'un ton tout rempli de douceur et de compassion :

« Pourquoi ne satisfait-on pas aux griefs du peuple? pourquoi le laisse-t-on consumer par la faim? pourquoi souffre-t-on le monopole exercé par la cour ét les aristocrates? pourquoi laisse-t-on en paix ces milliers d'ennemis de la révolution? pourquoi ne prévient-on pas les vengeances populaires? »

Robespierre en cette circonstance fut appuyé dans sa pitié de hyène par Mirabeau, par Buzot, par MM. de Lameth et le duc d'Aiguillon!

Peu de jours plus tard l'assemblée se fit si oublieuse du vieux caractère français qu'elle encouragea par des décrets et des récompenses ce qu'il y a de plus antipathique à

l'honneur, LA DÉLATION ! Oui, on vit alors avec horreur des dons patriotiques offerts comme primes aux dénonciateurs, et Mirabeau se chargea d'en donner l'exemple. Il accusa lui-même le comte de Saint-Priest, ministre de la maison du roi ; il l'accusa, contre toute vérité et toute vraisemblance, d'avoir répondu à de malheureuses femmes qui lui demandaient du pain : *Quand vous n'aviez qu'un maître vous aviez du pain ; allez en demander maintenant aux douze cents maîtres que vous vous êtes donnés.*

Pour justifier cette fausse et basse accusation, pour cacher la rougeur qu'il se sentait monter au front pendant qu'il la faisait le fougueux tribun osa proclamer cette maxime :

La délation, qui est un crime et une bassesse dans les états despotiques, est une vertu dans les états libres.

A l'homme qui a dit ces paroles on élève aujourd'hui une statue tout à côté de la tribune des députés de France ! Oh ! pour moi, mes enfants, tous les grands traits d'éloquence de Mirabeau ne pourront jamais couvrir ces mots honteux.

Avant qu'ils fussent prononcés à la tribune il s'était déjà passé dans le sein de l'assemblée tant de choses faites pour froisser les

nobles cœurs et les caractères élevés que plusieurs des membres les plus honorables de la droite avaient donné leur démission ; on put même croire un instant que l'assemblée allait se dépeupler de tout ce qu'elle avait de royalistes : plus de trois cents congés furent alors demandés et obtenus. Au nombre de ceux qui laissèrent un grand vide il faut compter MM. Mounier, Lally, Bergasse et M. de La Luzerne, évêque de Langres ; car ils étaient de ceux qui cherchaient avec zèle et courage à modérer et terminer la révolution.

La résolution qu'ils venaient de prendre de se séparer de leurs collègues fut jugée de manières diverses ; quelques-uns, et c'était le plus grand nombre des royalistes, applaudirent à leur départ d'une assemblée, où selon eux on ne pouvait plus guère rester sans se rendre en quelque sorte complice et solidaire des turpitudes et des bassesses qui s'y trouvaient trop souvent à l'ordre du jour. Cette délicatesse de l'honneur a quelque chose de noble qui doit tenter les cœurs purs. Le cygne aux blanches ailes fuit les eaux bourbeuses, et l'hermine aime mieux mourir que de se souiller en traversant un sentier fangeux.

Ce désir de s'éloigner des hommes qu'ils

croient entachés revient souvent aux royalistes; c'est un trait distinctif de notre parti: nous ne voulons vivre qu'avec ceux qui pensent et agissent comme nous. Cette disposition je la conçois et je l'ai partagée; mais les habiles politiques la blâment. Abandonner les méchants à eux-mêmes c'est doubler leur force.

Lors du départ de MM. Mounier, Lally, Bergasse et de La Luzerne il y eut donc des voix qui s'élevèrent pour les blâmer. Le retentissement de ce blâme parvint à M. de Lally-Tollendal dans la retraite qu'il venait de se choisir à l'étranger. Voici comment le député émigré explique les motifs de sa retraite dans une lettre adressée à l'un de ses amis.

« Parlons du parti que j'ai pris; il est bien justifié dans ma conscience. Ni cette ville coupable ni cette assemblée plus coupable encore ne méritent que je me justifie; mais j'ai à cœur que vous et les personnes qui pensent comme vous ne me condamnent pas. Ma santé, je vous jure, me rendait mes fonctions impossibles; mais même en les mettant de côté il a été au dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que m'inspiraient ce sang, ces têtes, cette reine presque égorgée, ce roi amené esclave, entrant dans Paris au milieu de ses

assassins et précédé des têtes de ses malheureux gardes ; ces perfides janissaires, ces assassins, ces femmes cannibales, ce cri de tous: *Les évêques à la lanterne!* dans le moment où le roi entre dans sa capitale avec deux évêques de son conseil dans sa voiture ; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans un des carrosses de la reine ; M. Bailly appelant cela un beau jour, l'assemblée ayant déclaré froidement le matin qu'il n'était pas de sa dignité d'aller tout entière environner le roi ; M. Mirabeau disant impunément dans cette assemblée que le vaisseau de l'état, bien loin d'être arrêté dans sa course, s'élancerait avec plus de rapidité que jamais vers sa régénération ; M. Barnave riant avec lui quand des flots de sang coulaient autour de nous ; le vertueux Mounier échappant comme par miracle à vingt assassins qui avaient voulu faire de sa tête un trophée de plus !

« Voilà ce qui me fit jurer de ne plus mettre le pied dans cette caverne d'anthropophages (l'assemblée nationale) où je n'avais plus la force d'élever la voix, où depuis six semaines je l'avais élevée en vain moi, Mounier et tous les honnêtes gens : le dernier effort à faire pour le bien était d'en sortir. Aucune idée de crainte ne s'est approchée de moi ; je rougirais

de m'en défendre. J'avais encore reçu sur la route de ce peuple, moins coupable que ceux qui l'ont enivré de fureur, des acclamations et des applaudissements dont d'autres auraient été flattés, et qui m'ont fait frémir. C'est à l'indignation, c'est à l'horreur, c'est aux convulsions physiques que le seul aspect du sang me fait éprouver que j'ai cédé. On brave une seule mort, on la brave plusieurs fois quand elle peut être utile; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion, publique ou privée, n'a le droit de me condamner à souffrir inutilement mille supplices par minute, et à périr de désespoir, de rage au milieu des triomphes du crime que je n'ai pu arrêter. Ils me proscriront, ils confisqueront mes biens; je labourerai la terre, et je ne les verrai plus!.... Voilà ma justification; vous pourrez la lire, la montrer, la laisser copier; tant pis pour ceux qui ne la comprendront pas! ce sera alors moi qui aurai eu tort de la leur donner. »

Ces sentiments du comte Lally-Tollendal étaient partagés par beaucoup de royalistes. En France on sait avec courage aller au devant de la mort, et l'on s'offre à elle de bonne grâce quand elle est prompte; mais ce que l'on sait peu c'est de souffrir long-temps des

tourments d'esprit; pour cela la patience nous manque : nous aimons mieux affronter des périls que d'endurer des contrariétés.

Les journées des 5 et 6 octobre avaient été trop remplies de dangers pour la famille royale, trop utiles aux factieux, trop souillées de massacres pour qu'elles n'eussent pas un long retentissement. Le sang était effacé des cours et des avenues de Versailles, et l'on s'occupait encore à Paris de connaître les auteurs de ce grand mouvement révolutionnaire. Lafayette surtout, lui qui avait conduit là une armée, avait à cœur de prouver à la France et au monde entier qu'il était innocent des meurtres commis, et que le sang versé ne devait pas retomber sur sa tête.

Pour que ce sang ne retombât pas sur lui M. de Lafayette nommait tout haut et partout le duc d'Orléans comme l'instigateur et le payeur des deux fatales journées. Chaque fois qu'il approchait de Louis XVI il lui faisait craindre de nouveaux complots, lui révélait tout ce qu'il avait pu recueillir sur la part active que le premier prince du sang avait prise dans la révolte et dans les crimes commis par elle, épiait toutes les démarches de ce prince et de ses affidés du Palais-Royal, le chassait de poste en poste en le menaçant

de parler et d'agir; et le commandant de la garde nationale répétait à tous ceux qui voulaient l'entendre qu'il possédait entre les mains tous les moyens de confondre le lâche conspirateur.

Ces menaces effrayaient le duc d'Orléans; aussi il demeurait peu à Paris, et se cachait dans ses différents châteaux. Quand pour quelques instants il paraissait au Palais-Royal il y était insulté, et ce peuple qui dix jours auparavant criait : *Vive notre père! vive notre roi d'Orléans !* ne s'irrita pas contre les jeunes gens qui vinrent un soir chanter d'outrageux refrains sous ses fenêtres.

Comptant et regrettant toutes les immenses dépenses qu'il avait faites pour acheter une popularité qui passait si vite, le découragement et la tristesse le gagnaient; pour leur échapper il se jetait dans des orgies nocturnes; mais malgré tout son esprit restait abattu, le vice ne pouvait le distraire du crime... Cependant il lui restait encore quelques prôneurs; c'étaient les journaux les plus éhontés et les plus sanguinaires; mais ces louanges partaient de si bas qu'elles lui étaient plutôt une honte qu'une consolation.

Un jour le marquis de Sillery, le voyant plus découragé que de coutume, lui apporta

un journal où se trouvaient des couplets en son honneur : *Pouah!* s'écria le prince avec dégoût, *ces éloges puent la boue et le sang!*

Ses amis les plus intimes savaient que si quelque chose pouvait encore lui donner comme une joie c'était de lui apprendre que la famille royale, que la reine surtout avaient été insultées par les cris de la foule assemblée au jardin des Tuileries. Un jour donc Mirabeau lui fit dire qu'une *populace choisie* allait se rendre sous les fenêtres du château, que par ses vociférations elle appellerait Marie-Antoinette, et que d'éclatants outrages étaient tout préparés pour l'*Autrichienne.*

— *Elle me reconnaîtra encore dans la foule,* répondit le prince à l'homme qui était venu lui faire part de ce projet; *elle a des yeux d'aigle pour me distinguer entre dix mille.* Quand ce propos fut redit à Mirabeau celui-ci haussa les épaules de pitié et de dégoût, et dit ce mot si connu : *Le lâche ! il a la convoitise du crime ; mais il n'en a pas la puissance.*

Devant le marquis de Lafayette le roi, parlant à l'un de ses ministres, répéta plusieurs fois dans la même soirée : *Surveillez, surveillez le Palais-Royal; il s'y trame quelque chose encore.*

L'exil mettrait fin à toutes ces menées, répondit un des conseillers de Louis XVI.

Des échos comme il y en a toujours dans les palais reportèrent ces paroles au prince, et il se détermina aussitôt à partir pour Londres; et par une inconcevable faiblesse du pouvoir on donna à *cet exil* l'apparence d'une mission secrète : celui que l'on croyait devoir punir et que l'on punissait effectivement, quoique d'une peine bien légère, on l'investissait aux yeux de la France de marques de confiance et d'estime. Etrange manière de châtier les factieux !

Dès que Mirabeau fut instruit des préparatifs que le duc d'Orléans faisait pour son départ il jura que si le prince sortait de France il dénoncerait du haut de la tribune à l'assemblée nationale sa honteuse faiblesse. Cette menace du fougueux député ébranla d'Orléans; un instant il ne voulut plus partir; mais le lendemain il déclara à ceux qui l'engageaient à désobéir que les choses étaient trop avancées, et qu'il n'y avait plus moyen de rester.

Deux jours après M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, écrivit à l'assemblée nationale que le roi avait donné à son cousin une mission importante en Angleterre.

Les hommes qui s'étaient compromis avec lui et pour lui, irrités de le voir s'éloigner, essayèrent de mettre obstacle à son départ en faisant soulever le peuple de Boulogne, où il devait s'embarquer. A l'assemblée le baron de Menon essaya d'attirer de l'intérêt sur l'auguste proscrit, et voulut montrer dans l'éloignement du premier prince du sang (1) les rigueurs arbitraires d'une lettre de cachet; M. le duc de Liancourt s'expliqua de manière à faire connaître que le duc d'Orléans n'avait point à se plaindre et ne se plaindrait pas.

A Londres le prince conspirateur, avec ce front sans pudeur qu'il s'était fait, osa se présenter à la cour de Georges III; là il eut comme à Versailles de superbes dédains à endurer. Le roi et la reine pendant longtemps évitèrent de jeter les yeux sur lui, et quand il fallut enfin lui adresser la parole Georges, comme Louis XVI le plus honnête homme de son royaume, lui dit d'un accent digne et froid: Le roi de France, mon frère, m'a donné connaissance de *tous* les événements arrivés dans son royaume; j'en suis sensiblement touché; sa cause est celle de tous les souverains. Je n'ignore pas non plus

(1) Lacretelle.

l'extrême courage de la reine et son grand caractère..... Je suis très aise de témoigner au premier prince du sang de France les sentiments que j'éprouve, et que sa proche parenté doit lui faire partager plus qu'un autre.

Après ces paroles le roi de la Grande-Bretagne lui tourna le dos.

Comme le lever venait de finir, comme la foule des personnes présentées s'écoulait et passait par une salle où se trouvait un magnifique portrait de Louis XVI plusieurs jeunes seigneurs formèrent comme involontairement obstacle à la porte, de manière à arrêter le prince félon devant l'image de son roi et de son proche parent ; et là force lui fut d'entendre vanter la loyauté de Louis XVI et la bassesse de ses ennemis.

Un soir il parut dans une loge du théâtre de Covent-Garden, et dès qu'il eut été reconnu du public de toutes les parties de la salle l'air du *God save the king* fut demandé à grands cris, et l'homme qui s'était traîtreusement fait l'ennemi de son roi fut obligé de se lever, de rester debout pendant toute la durée de l'hymne national, et d'honorer ainsi malgré lui la royauté.

Méprisé de tous, le duc d'Orléans garda le

silence pendant long-temps; ce ne fut que le 11 juin 1790 qu'il envoya de Londres à Paris un écrit intitulé *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans, rédigé par lui-même.* Cette défense platement écrite ne lui servit à rien, et le laissa avec toutes ses souillures.

Le 9 novembre l'assemblée nationale quitta le palais de l'archevêché, et ses séances furent transférées dans des bâtiments préparées pour elle au Manége des Tuileries près de la terrasse des Feuillants, qui faisait alors face à celle du bord de l'eau, et qui a été détruite pour faire place à la grille qui longe aujourd'hui la rue de Rivoli.

Quand il ne fut plus question de l'assemblée et quand la convention eut fait son temps le lieu de leurs séances resta pendant quelque temps vide et inoccupé. J'y ai vu tour à tour Franconi avec ses chevaux et ses écuyers, un bazar avec tous ses produits industriels, l'abbé Châtel avec tous ses scandales, et Musard et Jullien, les grands ménétriers de Paris, avec leurs concerts et leurs bals.

Depuis que le marquis de Lafayette avait réussi à faire passer la loi contre les attroupements, depuis que la cour du Châtelet était chargée de juger les perturbateurs le peuple était mécontent, et regrettait de n'être plus

l'exécuteur des vengeances nationales. Dans son délire révolutionnaire il avait pris goût à l'office de bourreau. Pour continuer autant qu'ils le pouvaient ces horribles fonctions, sous le prétexte que le Châtelet acquittait trop facilement les malfaiteurs, les brigands se mirent à pendre deux voleurs qui venaient d'être pris en flagrant délit. Ces juges armés de piques et de poignards allaient prononcer et exécuter une sentence de mort contre un troisième criminel quand survint fort heureusement M. de Lafayette à la tête d'un escadron. Les juges-brigands furent arrêtés, et justice fut faite de ceux qui s'étaient arrogé le droit de la faire.

Cet acte de fermeté augmenta le pouvoir du chef de la garde nationale. Peu de jours après cinq ou six cents soldats de la garde soldée de Paris, voulant avoir une augmentation de paie, s'étaient tumultueusement réunis aux Champs-Elysées. Ce noyau factieux et en armes allait se grossir de tous les hommes de désordre et d'émeute; Lafayette ne donna pas au ressemblement le temps de grandir et de devenir fort. Il assembla promptement bon nombre de grenadiers, investit la troupe insurgée, en arrêta deux cents, et fit rentrer les autres dans le devoir.

Il serait trop long, dit Lacretelle, *de men-*

tionner d'autres occasions où M. de Lafayette mérita des couronnes civiques. Moi, mes enfants, je ne lui en aurais décerné aucune; je me serais trop souvenu de son sommeil de Versailles.

Ce fut le lendemain d'une expédition semblable à peu près à celle des Champs-Elysées qu'il vint proclamer à la tribune cette détestable et folle maxime dans le vague qu'elle comporte avec elle: *Quand un peuple est opprimé l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

Mais ces brigands qui voulaient pendre des voleurs et que vous avez pendus s'appelaient *peuple* et se disaient *opprimés!* mais ces soldats qui voulaient une paie plus forte se prétendaient lésés, *opprimés* par leurs chefs; et quand ces gens, et les soldats, et les brigands s'insurgeaient ils croyaient peut-être user contre l'*oppression du plus saint des devoirs!* Oh! général Lafayette, votre maxime semait la révolte, et pourtant vous vouliez l'ordre à ce que disent vos amis.

On avait confié au Châtelet la poursuite des *crimes contre l'ordre public;* on l'investit aussi du pouvoir de juger *les crimes de lèse-nation.*

Le baron de Besenval était sous l'accusa-

tion de ce crime; après six mois d'emprisonnement noblement supportés il fut le premier amené devant la cour du Châtelet. Aux questions que ses juges (bien plus embarrassés que lui) lui adressèrent il répondit constamment avec noblesse et courage; sa contenance était mâle et fière, et malgré quelques tendances vers le philosophisme son âme était restée élevée et chevaleresque.

Un jour où dans sa prison il s'entretenait avec son avocat des moyens de défense qu'il aurait à employer devant la cour, l'homme de loi lui dit qu'il comptait se servir comme d'une pièce victorieuse d'un ordre signé de la main du roi, qui lui enjoignait de repousser la force par la force. A cette proposition M. de Besenval, bondissant sur sa chaise, s'écria avec chaleur: Plutôt cent fois me faire condamner, plutôt cent fois mourir que de racheter ma liberté et mes jours en compromettant le roi! Monsieur! monsieur! donnez-moi cet ordre.... L'avocat obéit, lui remit la pièce : l'officier royaliste la déchira.

Malgré les clameurs et les menaces de la populace les juges du Châtelet eurent le courage d'absoudre l'illustre accusé. Les débats de son procès avaient duré deux mois; quand la sentence de son acquittement fut pronon-

cée la multitude devint comme folle de fureur, et les cris *à la lanterne! à la lanterne les juges!* retentirent sous les voûtes du tribunal.

Cette impunité, répétait le parti révolutionnaire dont Prudhomme était l'organe avoué, cette impunité fait l'éloge de la justice populaire; puis toute l'expression de leur rage retombait sur le roi.

« Puisque le Châtelet les a déclarés innocents, disaient-ils, il a donc déclaré qu'ils n'ont été que les instruments aveugles et passifs de la volonté absolue du roi, dont ils étaient les ministres et les généraux. C'est donc toi, ô Louis XVI! restaurateur de la liberté française, roi d'un peuple libre, roi honnête homme; c'est donc toi qui, sans prétexte et sans motif et seulement pour te donner tout autre passetemps que celui de la chasse, as conçu le projet de faire périr six cent mille citoyens par le fer et par le feu! c'est donc toi qui as couvé dans ton cœur depuis le 25 juin jusqu'au 12 juillet un projet dont aurait frémi Charles IX, qui n'ordonna la Saint-Barthélemy que trompé par sa mère et par la maison de Lorraine, et Néron, qui ne mit le feu à Rome que dans un moment d'ivresse! C'est donc toi qui as signé de ton propre mouvement l'ordre d'amener autour de Paris des

régiments étrangers, un train immense d'artillerie, des grils à chauffer les boulets, et de faire distribuer à ces troupes quatorze cent cinquante mille cartouches!.... Et le jugement du Châtelet dit tout cela! il substitue à ta couronne civique une couronne de serpents. Je te dénonce à ton peuple, à toute la terre, à toutes les générations comme le plus cruel, le plus extravagant des monstres qui ont jamais porté la couronne, et ce jugement est affiché jusque sur les portes de ton palais. »

Vous voyez par cette citation, mes enfants, où en étaient arrivés le délire, la rage des révolutionnaires ! Prudhomme, auteur des lignes que je viens de transcrire, peu de jours auparavant plaçait Louis XVI bien au dessus de Louis XII, le père du peuple. Oh ! ne demandez aux hommes qui font les révolutions ni raison, ni mesure, ni persistance ; ils changent et tournent au souffle de toutes les mauvaises passions, et l'idole qu'ils ont adorée aujourd'hui ils la brûleront demain.

Je vous ai dit les regrets de la multitude lors de l'acquittement du baron de Besenval. Voici une joie qui lui vient, une autre victime amenée devant les juges, et celle-ci n'échappera pas ; elle aura nom Favras.

Quand la révolution insultait chaque jour

à la majesté royale, quand les factieux traînaient à leur suite le roi captif; quand ils l'arrachaient d'une demeure qu'il aimait pour lui en faire habiter une qui n'était d'accord ni avec ses goûts ni avec ses habitudes, il était naturel que des royalistes pensassent à soustraire la royauté à tant de dépendance, et le jour où le château de Versailles fut menacé par les hordes parisiennes le marquis de Favras, homme de cœur et d'énergie, qui servait comme officier dans les Suisses de la garde de Monsieur, vint proposer à M. de Saint-Priest des moyens d'une résistance active. Comme les idées de la cour et du ministère ne tournaient aucunement du côté de la force et de la vigueur, comme l'esprit temporisateur du roi avait gagné ses conseillers, les moyens de résistance proposés par le marquis de Favras parurent beaucoup trop énergiques et furent repoussés, et leur auteur aux yeux des gens positifs et timides passa pour un *cerveau brûlé.* Cependant le comte de La Châtre, attaché et d'affection et de service à Monsieur, apprécia mieux M. de Favras que beaucoup d'autres habitants du château de Versailles. Le voyant souvent, il avait reconnu en lui de l'esprit, de l'activité et du sang-froid, trois précieuses qualités dans

les temps de révolution où il faut savoir comprendre, agir, et n'avoir pas peur.

Dans leurs entretiens, qui étaient assez fréquents, le confident et l'ami du prince raconta au fidèle officier que le frère du roi de France devenait pauvre, qu'il ne touchait plus qu'une faible partie de ses revenus, et qu'il serait heureux de trouver à faire un emprunt. Pour avoir les deux millions dont Monsieur a besoin, dit le comte de La Châtre, son altesse royale est toute prête à aliéner des contrats.

Dans son dévouement désintéressé le marquis de Favras se chargea de cette négociation auprès de deux banquiers de Paris. Bien loin de se vanter de la mission qu'on venait de lui confier, il fut discret comme on doit l'être en affaire financière, mais ne se fit pas à cet égard silencieux comme un conspirateur. L'argent qu'il cherchait n'était point destiné à acheter des armes, à soudoyer des hommes, et ses démarches auprès des banquiers ne furent point enveloppées de mystère.

Le Palais-Royal s'en émut. Monsieur par ses votes dans deux assemblées des notables avait montré un penchant pour les idées nouvelles : il lui en était revenu une sorte de popularité, et les complices du duc d'Orléans en

avaient été plus d'une fois jaloux... Sachant donc que le frère du roi cherchait de l'argent, ils crurent que c'était pour corrompre et séduire, pour intriguer et conspirer ; ils le jugèrent d'après leur maître.

Le parti orléaniste se mit à épier le marquis de Favras, et comme il le connaissait véhément et présomptueux il chargea deux anciens recruteurs de surprendre ses secrets, de les altérer ou de les supposer au besoin.

Mille louis de récompense avaient été promis à qui découvrirait une conspiration importante. Cette prime, comme on peut le penser, avait tenté bien des âmes basses et cupides. Parmi cette gent qui veut de l'argent à tout prix et qui se soumet à toutes les hontes pour en gagner deux hommes se levèrent, et vinrent dire aux ennemis de la famille royale : *Nous voici*

Pareils misérables, qui ont fait une étude du cœur humain pour mieux le tromper, savent mille moyens pour arriver à ceux qu'ils veulent perdre. Morel et Turcati furent donc bientôt parvenus auprès du marquis de Favras; après quelques entrevues avec lui ils vinrent le dénoncer au *comité des recherches.* Ce comité, qui venait d'être fondé par l'assemblée, fut la source et le modèle de ces in-

stitutions ombrageuses, tracassières et cruelles qui s'étendirent bientôt comme un réseau sanglant sur toute la France; aussi les royalistes qui avaient eu le noble courage de demeurer à l'assemblée firent tous leurs efforts pour empêcher l'établissement de ce pouvoir exerçant sans lois les fonctions les plus redoutables que la tyrannie ait jamais confiées à ses agents. *Toute accusation vague,* a dit l'éloquent Cazalès, *est une invention de tyran; partout où l'on peut en faire de semblables il n'y a plus qu'une république non libre.*

Les projets que les deux agents provocateurs prêtaient au marquis de Favras étaient d'une nature si follement gigantesque que l'on pouvait tout d'abord se convaincre qu'ils n'avaient point été conçus par un homme du monde: la police a beau faire, malgré son adresse et ses dissimulations elle a presque toujours une allure qui la trahit. D'après les dénonciations de Morel et Turcati il ne s'agissait de rien moins que de lever une armée de trente mille hommes pour enlever le roi, dissoudre l'assemblée, exterminer Lafayette et Bailly.

Toute folle que fût semblable entreprise, toute invraisemblable que fût la révélation, Favras fut arrêté et livré au Châtelet.

La joie que causa l'arrestation de l'officier royaliste fut si grande parmi les révolutionnaires que Camille Desmoulins s'écria : *Ceux qui ont pris la Bastille ont peut-être rendu un moins grand service que ceux qui ont fait cette prise.*

Ce qui explique ces paroles c'est que dans la pensée ou bien plutôt dans les journaux dévoués au duc d'Orléans l'accusation formulée contre l'officier des gardes de Monsieur retombait sur le prince lui-même, et vous devinez le bonheur que devaient éprouver les révolutionnaires en portant leurs coups si haut! Monsieur, pour déjouer la faction orléaniste et pour (à ce qu'assurent quelques uns) obéir au roi son frère se décida à se rendre le 26 décembre, lendemain de Noel, à l'Hôtel-de-Ville de Paris; là *il désavoua les bruits répandus à l'égard de ses relations avec M. de Favras, récemment arrêté comme prévenu de complots tendant à renverser les nouvelles institutions de la France.*

« Messieurs, dit le prince à l'assemblée générale des représentants de la commune, le désir de repousser une calomnie atroce m'appelle auprès de vous.... Vous n'attendez pas sans doute que je m'abaisse jusqu'à me justifier de crimes aussi bas.... Quant à mes opi-

nions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde assemblée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisait les esprits je n'ai cessé de croire qu'une grande révolution était prête; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque; enfin que l'autorité royale devait être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale. Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui aient démenti ces principes, qui aient montré que, dans quelques circonstances où j'aie été placé, le bonheur du roi, celui du peuple aient cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vues. Jusque là j'ai le droit d'être cru sur ma parole; je n'ai jamais changé de sentiments et de principes, et je n'en changerai jamais. »

Le maire Bailly répondit au frère du roi: « Messieurs, c'est une grande satisfaction pour les représentants de la commune de voir parmi eux le frère d'un roi chéri, d'un roi le restaurateur de la liberté française. Augustes frères, vous êtes unis par les mêmes sentiments. Monsieur s'est montré le premier ci-

toyen du royaume en votant pour le tiers état dans la seconde assemblée des notables. Il a été presque le seul de cet avis, du moins avec un très petit nombre d'amis du peuple; et il a ajouté la dignité de la raison à tous ses autres titres au respect de la nation. Monsieur est donc le premier auteur de la légalité civile; il en donne un nouvel exemple aujourd'hui en venant se mêler parmi les représentants de la commune, où il semble ne vouloir être apprécié que par ses sentiments patriotiques; ces sentiments sont consignés dans les explications que Monsieur veut bien donner à l'assemblée. Le prince va au devant de l'opinion publique, le citoyen met le prix à l'opinion de ses concitoyens, et j'offre à Monsieur, au nom de l'assemblée, le tribut de respect et de reconnaissance qu'elle doit à ses sentiments, à l'honneur de sa présence et surtout au prix qu'il attache à l'estime des hommes libres.

Pendant que Bailly répondait ainsi à la démarche et aux paroles de Monsieur on voyait percer dans chaque parole, dans chaque geste, dans toute la personne du maire de Paris la fierté, l'exaltation du triomphe. En effet c'en était un grand pour les hommes de la commune de voir comparaître pour ainsi dire à leur barre le frère de leur roi. La joie

que les hommes de la révolution devaient ressentir de cet acte de déférence de la part de si auguste personnage devait être telle que si j'avais eu l'honneur d'être conseillé de Monsieur je l'aurais humblement supplié de ne pas donner tant de contentement et d'orgueil aux ennemis de Louis XVI.

Toutes les stupides fureurs de la multitude étaient excitées contre Favras, et, comme je vous l'ai dit, ces fureurs on comptait bien les faire monter plus haut. Le parti orléaniste fut donc d'autant plus contrarié de la démarche que Monsieur venait de faire auprès des membres de la commune que ce prince fut reconduit par le maire et ses échevins avec tous les égards dus à son rang. Puisqu'il en est ainsi, dirent les affidés du duc d'Orléans, il faut faire sortir du royaume le prince qui veut lutter de popularité avec notre maître absent, et pour susciter à Monsieur des contrariétés, des humiliations, des craintes et des périls ils se mirent tout de suite à l'œuvre.

Pendant ces menées le marquis de Favras, avec sa figure calme, noble et pleine de dignité, paraissait devant les juges du Châtelet. C'était en vain que les huissiers de cette cour criaient : Silence ! Silence ! quand un peu de calme parvenait à s'établir parmi l'immense

multitude qui remplissait la salle, et qui avait battu des mains en voyant la victime qu'on lui amenait, la foule du dehors qui remplissait les rues adjacentes du Châtelet et qui se ruait bruyante et furieuse au pied de ses vieux murs ne cessait pas un instant de vociférer des cris de mort... Oh ! si ces sanglantes vociférations n'étaient montées que jusqu'à Favras !... mais elles parvenaient également à ses juges... à ses juges qui venaient d'irriter le peuple en acquittant le baron de Besenval !

Au milieu de ces cris de cannibales, devant la terreur visible des magistrats l'officier royaliste demeurait impassible, montrant une hauteur d'âme et une force d'esprit qui le firent paraître supérieur à ce que ses partisans avaient publié de lui. Il confondit ses deux dénonciateurs, qui étaient les deux seuls témoins contre lui, et par sa fermeté et son sang-froid jeta ces deux misérables dans les plus choquantes contradictions ; et pendant que les accusateurs se troublaient et s'embarrassaient dans leurs mensonges le visage de l'accusé conservait tout son calme ; seulement de temps à autre on apercevait sur ses lèvres l'impression d'un profond dédain ; c'était quand Turcati et Morel déposaient contre lui.

Si la justesse, la dignité de ses réponses venaient parfois à disposer en sa faveur et les spectateurs et les juges, à l'instant même une bande féroce appostée là par la faction orléaniste faisait retentir le sanctuaire des lois des cris : *Favras à la lanterne ! à la lanterne !*

Les magistrats qui n'avaient pas la force de réprimer ces cris homicides auraient-ils celle d'absoudre l'accusé s'ils le trouvaient innocent ? Hélas ! il y aurait bien à craindre que non. Voici ce qu'écrivait pendant le procès Prudhomme, le journaliste le plus répandu du temps :

« Les juges du Châtelet se sont arrangés de manière que la haine du peuple contre les conspirateurs eût un aliment au moment où la nouvelle de l'élargissement de Besenval éclaterait ; il ne sortit du Châtelet que dans la nuit du 29 au 30, et dès le matin ; ce même jour on annonçait partout que les juges étaient assemblés pour juger le sieur de Favras, qui serait infailliblement condamné à perdre la tête. La séance se prolongea fort avant dans la nuit ; à onze heures du soir on répandit que le jugement était prononcé, et dès le lendemain des colporteurs privilégiés crièrent d'une manière si lugubre le grand juge-

ment qui condamnait à mort le sieur Favras qu'on ne pouvait guère réfléchir à l'élargissement de Besenval, qu'il proclamait en même temps. »

Oh! quels funestes temps que ceux-là où les juges n'ont plus la liberté d'être justes tous les jours, où il leur faut se faire pardonner un acte de justice par une inique condamnation!

Le marquis de Favras fut condamné; son seul crime fut d'avoir manifesté son attachement au sang de ses rois : vingt-huit magistrats concoururent à l'arrêt, qui fut prononcé à minuit. Condamné par un tribunal sans révision; condamné sur la déposition de deux hommes de la police; condamné sans avoir pu obtenir la liberté de produire des faits significatifs, le loyal gentilhomme aurait pu racheter ses jours en disant par qui il avait été chargé de chercher les deux millions; mais il ne voulut pas compromettre dans son procès et devant la tourbe sanguinaire qui remplissait les salles du Châtelet le nom d'un personnage auguste. *J'aime mieux*, disait-il, *que la haine et les fureurs du peuple retombent sur moi que sur lui!*

L'un de ses juges lui fit entendre à lui-même que son arrêt leur avait été dicté par la force.

Votre vie, lui dit-il, *est un sacrifice que vous devez à la paix publique.*

Je suis prêt, répondit M. de Favras; *mais, messieurs, que vous êtes à plaindre puisque l'imposture de deux hommes pervers suffit pour vous faire condamner un innocent. Je vais mourir victime de leur calomnie.*

Je veux, mes enfants, que ce soit un révolutionnaire qui redise la manière dont fut rendu le jugement qui condamna Favras. Je laisse parler Prudhomme.

« Jeudi 18 février les serviles du Châtelet se sont assemblés vers neuf heures du matin; la lecture de la procédure a duré près de cinq heures; le procureur du roi a persisté dans ses conclusions à mort. L'accusé a comparu; il a mis dans ses réponses beaucoup de fermeté; sa contenance était assurée; il s'est exprimé avec chaleur sur ce que l'on refusait d'entendre les témoins qu'il voulait produire pour sa justification, et sur ce qu'on admettait pour témoins ses dénonciateurs. Lorsqu'il a été retiré M. Thilorier, son défenseur, a plaidé sa cause avec beaucoup de zèle; M. le baron, frère de l'accusé, a aussi pris la parole, et a rappelé tout ce qui tendait à la décharge de son frère.

« Les juges ont été aux voix; la délibération

a duré six heures, pendant lesquelles la foule répandue autour du Châtelet n'a cessé de demander sa mort : c'était à ce bruit que délibéraient les magistrats. L'accusé a été déclaré atteint et convaincu d'avoir communiqué à des militaires, banquiers et autres personnes et tenté de mettre à exécution un projet de contre-révolution en France, qui devait avoir lieu en rassemblant des mécontents de différentes provinces, et en donnant entrée dans le royaume à des troupes étrangères, en gagnant une partie des gardes françaises, en mettant la division dans la garde nationale, en attentant à la vie de trois des principaux chefs de l'administration, en enlevant le roi et la famille royale pour les mener à Péronne, en dissolvant la garde nationale, et en marchant en forces sur Paris, ou en lui coupant les vivres pour le réduire, le tout ainsi qu'il est mentionné au procès. Pour réparation condamné à faire amende honorable et à être pendu en place de Grève. »

A neuf heures du matin du vendredi il a entendu la lecture de son jugement, a levé les yeux au ciel comme pour prendre Dieu à témoin de son innocence, et en ce moment n'a pas proféré une parole; chrétien, il se souvenait du Sauveur.

Une foule immense remplissait toutes les rues par où la victime demandée depuis deux jours devait passer. Lorsque le condamné a mis le pied sur le seuil du Châtelet pour en sortir, dès que la multitude a pu l'apercevoir, aussi cruelle que stupide, elle s'est mise à battre des mains.

Les mêmes applaudissements se sont encore fait entendre quand le marquis de Favras est passé sur le pont Notre-Dame, alors que, revêtu de la longue chemise blanche et la torche ardente à la main, il allait, suivant sa sentence, faire amende honorable. *On a remarqué alors*, dit Prudhomme, *que son front était serein. La joie du peuple n'a paru ni l'irriter ni l'affliger.*

Arrivé devant la cathédrale, le cortége du condamné s'est arrêté : Favras est descendu du tombereau; il avait en ce moment auprès de lui le curé de Saint-Paul, son ami, et qu'il avait demandé pour confesseur. Quand il fut sous l'antique porche il se retourna du côté de la place; les parvis étaient inondés de foule. Écoutez, peuple, s'écria le condamné, écoutez ce que je vais vous dire....

Ces mots, prononcés d'une voix forte, firent taire la multitude; tout à coup elle fit si-

lence, et pour quelques instants n'insulta plus celui qui allait mourir.

« Écoutez, Français, reprit le royaliste, les motifs de ce jugement sont de toute fausseté; je suis innocent !... Oui, je suis innocent, j'en atteste le Dieu qui réside ici; (en montrant l'intérieur de l'église j'en atteste le Dieu devant lequel je vais tout à l'heure paraître; je suis innocent. En mourant je ne fais qu'obéir à la justice des hommes; il y en a une autre, c'est en celle-là que j'espère. »

« En retournant de Notre-Dame (1) il avait pâli; mais sa contenance était toujours la même, ferme et douce tout à la fois. Parvenu à la Grève, il est monté à l'Hôtel-de-Ville; on a cru et le bruit s'est répandu dans la ville qu'il avait fait demander dix-sept ou dix-huit personnes. Rien n'était plus faux. Le sieur de Favras écrivait tranquillement cinq à six lettres à diverses personnes.

« La nuit étant venue; on a distribué des lampions sur la place de Grève; *on en a mis jusque sur la potence !* La foule qui occupait tous les dehors de la place n'a pas cessé un instant de crier : FAVRAS ! FAVRAS ! et de demander qu'on se dépêchât de le livrer au supplice.

(1) Prudhomme.

Il est descendu de l'Hôtel-de-Ville marchant d'un pas assuré. Au pied du gibet, que l'on avait fait beaucoup plus haut que les potences ordinaires, il a élevé la voix en disant : FRANÇAIS, JE MEURS INNOCENT. PRIEZ DIEU POUR MOI.

« Alors le bourreau lui montra l'échelle.

« Je la vois bien, répondit-il, (elle était tout éclairée par la lueur des lampions qui brûlaient là comme pour une fête) je la vois, et il monta ; sur le cinquième barreau il se retourna encore, et dit : *Chrétiens, je vous demande le secours de vos prières ; je meurs innocent.* Puis il se remit à monter ; quand il fut au dernier échelon il cria d'une voix plus forte : JE SUIS INNOCENT, PRIEZ DIEU POUR MOI ! Puis il dit au bourreau : *Et toi, fais ton devoir.*

« Le bourreau fit son office... Pendant les convulsions du supplicié, pendant que son cadavre s'agitait suspendu à la haute potence éclairée par les lampions, le peuple battait des mains... et quand tout fut fini, quand le corps n'eut plus de soubressaut, cette cruelle populace se mit à crier BIS. » (1) Un supplice par soir n'était pas assez pour ses plaisirs. Ah ! disons-le tout de suite pour soulever le poids d'hor-

(1) Prudhomme.

reur qui pèse sur la poitrine à pareils récits, il y eut aussi des cris de GRACE qui s'y mêlèrent.

Après l'exécution le corps du marquis de Favras fut rendu aux sieurs Mahy, baron de Cormeré, et Mahy de Chitenay, ses frères, pour être inhumé chrétiennement en sa paroisse... La remise du cadavre ne se fit pas sans obstacle : une partie du peuple, celle qui avait battu des mains pendant le supplice et qui avait crié BIS, voulait couper le corps en morceaux, arracher le cœur du mort, promener la tête par les rues comme depuis quelque temps elle s'était habituée à le faire. Il fallut donc se hâter de l'inhumer dans l'église de Saint-Jean en Grève, tout proche de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant que les prêtres chantaient le *libera* sur les restes de celui qui venait d'être immolé aux sanglantes exigences de la populace la garde nationale était obligée de croiser la baïonnette à la porte de l'église pour maintenir et repousser la multitude, qui criait : *Le corps du traître ! livrez-nous son corps. Les restes des ennemis du peuple appartiennent au peuple.*

Dans la foule qui se ruait à la porte de l'église un homme fut arrêté parmi les plus

turbulents. Interrogé par le commissaire de police, il manifesta la plus vive surprise de son arrestation. Comment! messieurs, osa-t-il dire, je suis un bon citoyen; c'est moi qui ai coupé la tête à Foulon et à Berthier, c'est moi qui leur ai arraché le cœur et les entrailles. Le monstre, à face humaine se vantait de ses forfaits comme de vertus civiques qui avaient droit à l'inviolabilité et à l'estime.

Favras, deux heures avant d'être livré aux mains du bourreau, avait avec un grand calme d'âme, en face de quelques-uns de ses juges, dicté ses dernières dépositions, qui furent le lendemain du supplice criées et vendues par les rues sous le titre de *Testament du sieur Thomas de Mahy, marquis de Favras, exécuté en place de Grève, après avoir fait amende honorable devant la principale porte de Notre-Dame.*

Dans ce testament se trouvent les passages suivants:

« Pour l'acquit de ma conscience, pour l'honneur du nom que je laisse à ma veuve et à mes enfants, je crois devoir déclarer qu'en ce moment terrible, pendant que mon supplice s'apprête et que le peuple demande ma mort, prêt à paraître devant Dieu, j'atteste en sa présence à mes juges, à tous les ci-

toyens qui m'entendent, d'abord que je pardonne aux hommes qui m'ont inculpé si grièvement de projets criminels que mon âme n'avait jamais conçus. Je proteste contre le refus qui m'a été fait d'entendre les témoins qui auraient pu prouver la fausseté des accusations portées contre moi. »

Après avoir dit qu'il avait vu le comte de Saint-Priest lorsque la populace de Paris arrivait à Versailles, et qu'il avait proposé des moyens de défendre le château, le marquis de Favras ajoute :

« Ce sont de grands ennemis du bien public, de grands ennemis du roi que les hommes qui ont excité cette insurrection du 5 octobre ; ces ennemis, disait-on de toutes parts, voulaient la destruction entière de la famille royale... J'aimais mon roi ; je mourrai fidèle à ce sentiment. J'ai voulu le défendre, et je l'ai dit à un grand seigneur de la cour qui pouvait par son crédit faire écouter mon projet de défense. De là à vouloir renverser le nouvel ordre de choses il y a loin.....

« Je ne doute pas qu'un jour les témoins imposteurs ne soient reconnus ; je demande d'avance leur grâce : ils m'ont fait bien du mal, mais je leur pardonne... oui, je leur pardonne à présent que je vais mourir. Je plains les éga-

rements de la justice comme pouvant être attribués en partie à ces bruits accrédités dans le peuple, bruits qui l'ont trompé sur mon compte, et qui lui font en ce moment demander ma mort... »

Ici Favras cessa de dicter pendant quelques secondes, et dit à ses juges : Ecoutez.

Et vraiment le condamné avait raison; la multitude assemblée sur la place de Grève criait : Favras ! Favras ! à la lanterne ! et les vociférations montaient jusque dans la salle où étaient les juges écoutant les dernières volontés du royaliste.

Après un instant il se remit à dicter au greffier :

« Je pardonne aussi à ceux qui demandent ma mort : ce n'est qu'une vie que je rendrai un peu plus tôt à l'Etre éternel qui me l'a donnée, et qui, s'il me fait grâce de mes péchés, peut-être dans sa justice m'accordera un dédommagement à l'infamie du supplice qui va terminer mes jours. Je recommande ma mémoire à l'estime des citoyens qui m'entendent ; je leur recommande ma femme trop infortunée : des adversités relatives à la religion catholique qu'elle professe l'ont éloignée du sein de son père et de sa famille, dont l'alliance ne déshonorerait pas le sang des

rois.... Je recommande aussi deux malheureux enfants que je laisse à l'attention de ceux qui dans quelques-unes des circonstances de leur vie croiront pouvoir les dédommager de la perte de leur père, de leur père si nécessaire à leur fortune.

« J'ai fait cette déposition uniquement dans l'intention de me laver des taches criminelles d'un complot que je désavoue. Une grande consolation pour moi ce sont les soins généreux de M. le curé de Saint-Paul, mon respectable pasteur, que j'ai appelé auprès de moi dans ces moments cruels pour calmer les inquiétudes de mon âme... Dès qu'elle va être détachée de mon corps je demande à la justice que ma dépouille mortelle soit remise au curé de Saint-Paul, pour recevoir la sépulture de tous les *catholiques, apostoliques et romains*, Dieu me faisant la grâce de mourir dans les sentiments d'un vrai chrétien, dans les sentiments de fidélité que je dois et que j'ai jurés à mon roi. . . . .

« Puisqu'il faut en ce moment une victime je préfère que ce soit moi plutôt que tout autre; je suis donc prêt à me rendre à l'échafaud pour expier des crimes que je déclare encore n'avoir pas commis, mais dont le peuple égaré me croit coupable. A présent

que j'ai dit la vérité et que j'ai élevé mon âme à Dieu marchons, je suis prêt. »

Sommé de révéler le nom du seigneur de la cour dont il avait parlé dans sa déclaration,

A répondu que « ne croyant point ledit seigneur conspirateur contre l'état il n'avait point à révéler son nom. »

Sommé de déclarer s'il a su quelles étaient les deux personnes que le seigneur en question désignait pour être connétable et commandant général de la garde parisienne,

A répondu : « Oui, que ces deux personnes lui ont été nommées ; mais que pouvant par sa révélation les exposer il ne croyait pas devoir les citer. »

Je n'ai pas craint, mes enfants, d'en écrire si long sur la mort du marquis de Favras ; les derniers moments d'un chrétien et d'un royaliste sont toujours bons à redire, aujourd'hui surtout que l'amour pour les rois s'échappe de tant de cœurs, aujourd'hui que l'on voit de si lâches, de si honteuses apostasies.

Déjà dans mes récits je vous ai montré bien des victimes immolées ; mais jusqu'à Favras elles l'avaient été par la populace révolutionnaire. Lui est le premier royaliste condamné par des juges, le premier que la fureur populaire laissa monter sur l'échafaud dans le

déchirer de ses mains; ceux que l'esprit révolutionnaire n'aveuglait pas disaient en lisant le récit des derniers moments de ce royaliste dévoué : *Il est mort en homme de cœur et de conviction; il nous apprend à mourir sur l'échafaud. L'assemblée elle-même*, dit Lacretelle, *parut plaindre son sort, et montra depuis le jour de son exécution une constante horreur pour dresser des échafauds.*

J'ai voulu faire suivre immédiatement l'acquittement du baron de Besenval de la condamnation du marquis de Favras pour vous faire voir une de ces fatales concessions que dans les temps de troubles on fait trop souvent aux exigences des factieux. La révolte avait hurlé de rage quand la cour du Châtelet avait prononcé l'élargissement de M. de Besenval; elle avait alors proféré des menaces contre les juges qui ne l'avaient pas trouvé coupable, et, comme pour faire sa paix avec la sédition, la justice humaine a sacrifié l'innocent.

En rapprochant ces deux événements je n'ai pas tout à fait suivi l'ordre des dates; il faut que je le reprenne et que je vous dise rapidement les actes de l'assemblée qui ont précédé le 4 février.

Les hommes de la révolution avaient pro-

mis du bonheur à Louis XVI ; ils lui avaient promis qu'une fois réuni à la grande famille des Français on ne contristerait plus son âme, et malgré leurs promesses, dès le 28 octobre, quinze jours après l'arrivée de la famille royale à Paris, un décret de l'assemblée suspend l'émission des vœux monastiques. Pour un prince aussi pieux que le roi c'était un chagrin que de donner sa sanction à des décrets de cette nature.

Un autre décret rendu sur une motion primitive de l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, vint le 4 novembre ajouter à la profonde tristesse de Louis XVI; ce décret mettait à l'entière disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres sous la surveillance et d'après les instructions des provinces : ainsi le clergé, qui au mois de juin avait cessé d'être un corps politique, allait cesser d'être un corps civil. Le besoin de gagner en détruisant était la passion de l'époque.

Mirabeau avait appuyé Talleyrand dans sa motion. Par le vote qu'ils venaient d'obtenir ils avaient mis aux mains de l'assemblée une masse de richesses évaluées au quart du pro-

duit du sol de la France. L'évêque d'Autun, qui commençait alors son long cours de trahisons, débutait par trahir les intérêts de son ordre en déclarant que le clergé n'était pas propriétaire, et que, les biens qui n'ont pas de propriétaire particulier appartenant à la société entière, les biens du clergé étaient la propriété de l'état.

L'avocat Treilhard avec les subtilités du métier vint appuyer les sophismes de l'abbé de Talleyrand. L'abbé Maury et Cazalès montrèrent en répondant aux novateurs un grand talent et une haute supériorité de lumières.

Barnave monta à la tribune, et proposa la destruction de tous les ordres religieux. Ainsi pour étendre les libertés du pays il demandait que la liberté de se consacrer à Dieu et de se vouer à la solitude fût enlevée aux âmes mal à l'aise dans le monde. Oh ! la singulière liberté que celle des philosophes!

Effrayé de ces propositions qui se succédaient contre le catholicisme, l'évêque de Nancy demanda avec chaleur que la religion catholique, apostolique et romaine fût reconnue et déclarée religion de l'état.

La motion de M. l'évêque de Nancy est injurieuse, s'écria Rœderer : elle tend à faire croire que des dangers menacent la religion...

Hypocrites ! ils protestaient de leur respect pour le culte de nos pères, et ils appauvrissaient ses ministres, pillaient ses temples et dépeuplaient ses cloîtres.

La motion de l'évêque de Nancy, les paroles de Rœderer avaient répandu une grande agitation dans l'assemblée. La séance levée au milieu du tumulte fut ajournée au lendemain : à partir de ce jour les maximes anti-catholiques professées dans l'intérieur de l'assemblée trouvèrent de nombreux échos dans la rues, et dès que les députés se mirent à dépouiller le sacerdoce il fut insulté par le peuple ; dès cet instant les factieux désignèrent aux outrages de la multitude les membres du clergé, et bientôt il y eut danger à se montrer en public avec le costume de prêtre.

Vous le voyez, mes enfants, l'impiété s'établissait triomphante et chaque jour gagnait du terrain dans le royaume de S. Louis ; les livres, les enseignements de ses deux grands apôtres, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, étaient jetés aux populations des villes et des campagnes. Le roi avait été arraché de son château de Versailles et amené presque captif à Paris. Ce succès ne suffisait pas aux révolutionnaires ; ils voulaient renverser autre chose que le trône, l'autel leur portait encore

plus d'ombrage. Dans la haine que le philosophisme avait vouée à la religion il voulait renverser tout ce qui pouvait la faire aimer et bénir. Ainsi dans les suppressions, les destructions qu'il décrétait par la voix de l'assemblée il ne renvoyait plus seulement de leurs cloîtres les hommes méditatifs et savants qui s'étaient consacrés à Dieu et à la solitude, il chassait encore de leurs saintes maisons les filles de S. Vincent de Paule, ces sœurs de charité qui soignent les souffrances, secourent les misères et essuient les larmes des pauvres; il bannissait aussi de leurs écoles ces frères de la doctrine chrétienne qui donnent l'instruction aux enfants du peuple.

Au nom de la liberté les couvents, contre lesquels on avait si long-temps déclamé et que l'on avait représentés comme des prisons remplies des victimes du fanatisme, furent ouverts. Peu de religieux profitèrent de la liberté que la révolution leur offrait; la plupart de ces hommes, accoutumés à la paix de leur cloître, avaient peur du bruit et des orages du monde, et demandaient à genoux qu'on les laissât mourir où étaient morts leurs devanciers; mais les révolutionnaires, usant de violence, les chassaient de leur maison en leur criant: *Vous êtes libres.*

La même contrainte était exercée contre les couvents de femmes ; car tous les vœux monastiques avaient été abrogés, et les *droits de l'homme* interdirent aux chrétiens de se vouer au service de Dieu. Un faible traitement fut assigné aux religieux et aux religieuses que l'on venait de déposséder, et bientôt ceux et celles dont on avait pris les richesses pour payer une partie des dettes de l'état manquèrent de pain !

Je me souviens de ces premiers jours de persécution : alors les familles chrétiennes ouvraient leurs maisons aux exilés des cloîtres; les pères et les mères leur amenaient les enfants pour les leur faire bénir, et je me rappelle encore le plaisir que nous prenions à les écouter, ces religieux bannis, nous racontant de merveilleuses histoires et les miracles des fondateurs de leurs ordres.

Quand quelques-uns de ces confesseurs de la foi venaient à être reconnus par la populace ils étaient outragés ou menacés de mort. Pour ameuter la foule contre les prêtres et tout ce qui tenait au sanctuaire rien n'était négligé par le parti voltairien : les chants, les cérémonies, la croix de nos églises étaient transportés sur les théâtres et livrés à la dérision du peuple.

Il n'y avait pas que le théâtre qui se fit l'allié de l'impiété; la presse lui était encore plus en aide : les libelles, les brochures philosophiques, les livres obscènes inondaient la France. Le poison était semé partout; partout on allait bientôt voir se lever et s'étendre les crimes : en attendant toutes nos vieilles institutions tombaient les unes après les autres. Vous venez de voir se dépeupler les antiques abbayes dont les religieux avaient aidé à la civilisation du pays et aux progrès de l'agriculture; à présent c'est aux parlements que l'on va faire la guerre.

Le 3 novembre un décret portant suspension des parlements est rendu sur la motion d'Alexandre de Lameth, appuyée par Target et Thouret. La suppression des corps si renommés de justice ne se fera pas long-temps attendre.

Trois jours après ce décret le *club des amis de la constitution*, plus tard appelé *club des Jacobins*, se forma. Ses séances se tenaient dans une salle du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. De cette salle, où des solitaires avaient parlé et médité des choses éternelles, que de motions sanguinaires sont parties ! Là où un Dieu de mansuétude et de paix avait été adoré Moloch est venu demander des victimes humaines.

Le 9 novembre l'assemblée nationale quitta le palais de l'archevêché, et vint siéger sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les maisons numéros 36 et 38 de la belle rue de Rivoli. Ce local, peu commode et d'une longueur disproportionnée à sa largeur, manquait tout à fait de majesté. Des tribunes spacieuses avaient été construites pour le public, qui ne manquait jamais d'y venir siéger. Là c'était encore une autre représentation du peuple; de là des voix hardies et quelquefois menaçantes s'élevaient pour gourmander les députés.

La foule était avide des émotions de l'assemblée, et vraiment pour l'observateur il y avait là bien des révélations du cœur humain. Ces passions stimulées, agacées, défiées, quelquefois rejetaient loin d'elles tout voile et tout frein. Au milieu de bruits ressemblant à des orages des éclairs de génie, des foudres d'éloquence. Là Mirabeau avec sa voix tonnante et sa figure de tigre, Robespierre à l'air ignoble et à la parole aigre, Barrère au langage doucereux, Barnave avec son éloquence et son entraînement, Alexandre Lameth avec son ingratitude et son oubli des bienfaits de la cour; Duport, l'ancien ami de d'Epréménil; Charles de Lameth, ingrat comme son frère

et dont les mots vifs et spirituels égayaient les tribunes; puis Camus le janséniste, le duc de Liancourt, le rêveur philanthrope; l'abbé Sièyes, qui impose sa sèche et brève parole comme autorité sans réplique, et dont le silence a été appelé par Mirabeau *une grande calamité ;* l'évêque d'Autun, dont la finese et l'ambition révèlent la fortune future; Lafayette avec ses immuables souvenirs américains; Bailly avec sa recherche de bel esprit et ses préoccupations de maire; Malouet avec sa haute raison et sa modération aimable ; l'abbé de Montesquiou avec sa froide réserve et son habileté; Cazalès avec ses nobles inspirations et son entraînante chaleur, et l'abbé Maury avec la vivacité de ses réparties, sa hardiesse et son infatigable persistance; tous ces membres marquants de l'assemblée étaient connus des habitués des tribunes, qui se chargeaient toujours de les indiquer aux curieux venant pour la première fois prendre place dans les galeries; plus d'une fois, dans les séances où les passions bouillonnaient dans la salle, des voix parties de ces hauteurs agitées encourageaient, blâmaient ou menaçaient les orateurs.

L'amour de la parole, la manie des discours étaient portés au comble dans l'assemblée.

« La tribune, dit Lacretelle, assiégée par l'élite des deux camps était emportée tantôt par la rapidité de la course, tantôt par un combat athlétique, tantôt par l'avantage d'une voix aiguë ou d'une voix tonnante. »

La dignité manquait souvent aux séances, et cependant il y avait un immense attrait pour y faire venir, et cela se conçoit quand on songe aux grands intérêts qui y étaient agités : religion, royauté, honneur, justice, liberté étaient les mots qui y retentissaient sans cesse au milieu du frémissement d'un millier d'hommes, qui attachaient le sort du pays et leur propre existence au triomphe de leur opinion, à la puissance de leur parole. Ceux-ci étaient convaincus qu'il n'y avait de bonheur pour la France que si l'ancien ordre de choses était complétement renversé; ceux-là combattaient pour défendre les vieilles institutions qui avaient régi leurs pères: *Dieu et le roi* était leur cri de guerre; le cri des autres était *régénération et indépendance* : entre ces deux partis vous devinez combien la lutte devait être vive et animée ! En ce temps-là les convictions avaient de la chaleur et de la vie; trop d'émotions ne les avaient point comme aujourd'hui usées et effacées. En 1790 ce qui était le plus rare en France c'était la froi-

deur et l'indifférence : ne jugez donc point, mes enfants, des assemblées d'alors par celles que vous voyez de nos jours. Dans ces temps-là Cazalès ne donnait pas la main à Mirabeau, et l'abbé Maury, pauvre prêtre du comtat d'Avignon, n'aurait pas incliné la tête devant le descendant mitré des comtes de Périgord !

Avec des convictions si ardentes, avec des intérêts si divers, avec le peuple des tribunes identifié à l'assemblée il était difficile que les séances fussent calmes ; le triomphe, le désespoir de chacun des partis était bruyant ; ajoutez à ce bruit des victoires et des défaites le bruit du dehors, tous les curieux ne pouvant trouver place dans les galeries. Il y avait presque toujours rassemblée autour de la salle une immense multitude, et plus d'une fois, pendant que Clermont-Tonnerre, que Malouet, Maury ou Cazalès défendaient à la tribune les principes conservateurs, leurs adversaires politiques, Mirabeau et Barnave, quand les rumeurs du dehors parvenaient dans l'intérieur de l'assemblée, leur criaient : *Entendez, entendez la voix du peuple souverain ; elle vous commande de vous taire ; le peuple ne veut plus de ce que vous défendez !*

Ainsi toutes les passions se tenaient par la main, celles de la tribune et celles de la rue.

Au milieu de ces grands murmures les révolutionnaires continuaient leur œuvre. Le 19 décembre ils ordonnent par un décret la vente de domaines soit de la couronne, soit de biens ecclésiastiques (au choix du roi) pour la valeur de quatre cents millions, et l'on crée quatre cents millions d'assignats territoriaux, papier-monnaie destiné à être reçu en paiement par toute la France. Ce qui était fondé sur l'injustice et la spoliation ne put conserver long-temps la valeur fictive que l'on avait voulu lui donner, et ce papier-monnaie fut bientôt déprécié. Plus tard les assignats devinrent une source de ruine et de honte, et quand ils furent tout à fait usés on se mit à battre monnaie sur la place de la révolution! Ce ne fut plus avec du papier que l'on fit de l'argent, mais avec des têtes.

Quelques jours après la création des assignats l'assemblée déclare les non catholiques admissibles à tous les emplois civils et militaires, sans rien entendre préjuger relativement aux juifs, sur l'état desquels l'assemblée nationale se réserve de prononcer.

Le 16 janvier 1790 il est décrété que la France sera divisée en quatre-vingt-trois départements; comme on ne veut plus des vieux souvenirs, on efface les vieilles dénominations

des provinces. Les révolutionnaires veulent que tout soit neuf : ils ont arrêté dans leur orgueil qu'ils renouvelleront la face de la terre... Mais laissez-les faire ; s'ils ont le pouvoir de changer des noms ils n'ont pas celui de changer les cœurs, et quand le moment sera venu vous verrez que les provinces du Poitou, de la Bretagne et du Midi en acceptant de nouveanx noms ne voudront pas recevoir de nouvelles croyances, et resteront *quand même* fidèles, monarchiques et religieuses comme par le passé.

Le 21 janvier 1790, trois ans avant le 21 janvier 1793, l'assemblée nationale s'occupe de ceux qui seront condamnés à mort ; elle déclare que, les délits et les crimes étant personnels, le supplice d'un coupable et les condamnations infamantes quelconques n'impriment aucune flétrissure à sa famille ; l'honneur de ceux qui lui appartiennent n'est nullement entaché, et tous continuent à être admissibles à toutes sortes de professions, d'emplois et de dignités. La confiscation des biens ne pourra jamais être prononcée dans aucun cas ; *le corps du supplicié sera délivré à sa famille* si elle le demande ; il sera admis à la sépulture ordinaire, et il ne sera fait sur le registre aucune mention du genre de mort.

On reconnaît dans ce décret tout l'orgueil des législateurs modernes : ils croient que parcequ'ils auront déclaré que le *supplice d'un coupable et les condamnations infamantes n'impriment aucune flétrissure à sa famille*, ils croient que le voleur qui aura été pendu, que l'assassin qui aura été roué sur l'échafaud ne laisseront aucune tache sur leurs enfants parcequ'ils l'auront décrété ainsi ; ils croient que le fils du brigand condamné par la justice, supplicié par le bourreau, pourra porter la tête haute comme le fils du soldat tué glorieusement sur un champ de bataille !... Non ! non, pareille puissance n'appartient point aux hommes. Ils ne peuvent empêcher la gloire d'un père de rayonner sur ses enfants ; ils ne peuvent non plus empêcher la honte d'un criminel de découler sur ses fils. Eh ! ne croyez pas que je veuille ranger les fils du coupable parmi les êtres dégradés. Pareille injustice est loin de ma pensée ; je veux seulement que les enfants de celui qui a gravement failli contre l'honneur et qui a été flétri par la loi demeurent humbles, et ne cherchent pas de brillants emplois. A qui a des fautes paternelles sur lui l'ombre convient mieux que l'éclat.

En lisant par ordre de dates les travaux de

l'assemblée nationale, arrivé au 21 janvier de 1790, je me suis arrêté; j'ai voulu voir ce qu'elle avait fait ce jour-là, et j'ai trouvé que les membres s'étaient occupés de *peine de mort, d'échafauds, de cadavres de suppliciés et de la sépulture qui devait leur être donnée.* Pareille préoccupation le jour qui trois ans plus tard devait être ensanglanté par le régicide m'a semblé étrange! Le corps du supplicié du 21 janvier 1793 n'a point été rendu à sa famille et n'a point été porté au sépulcre de ses pères!

Vous avez vu la puissante popularité de Mirabeau; vous savez comment ce hautain tribun régnait dans l'assemblée, comme il y dirigeait les esprits, comme il excitait les passions et comme il s'emparait des votes du parti révolutionnaire... Eh bien! voilà que cette idole de la foule n'est déjà plus encensée... Le dieu de la populace a fait son temps, et un décret qui porte qu'*aucun membre de la représentation nationale ne pourra accepter du gouvernement pendant la durée de cette session aucune place, don, pension, traitement ou emploi, même en donnant sa démission*, est rendu, voté à une grande majorité en crainte et en haine de Mirabeau!

Et comment cette haine, cette crainte se

sont-elles tout à coup élevées contre celui qui naguère dominait tous ses collègues? Un aussi grand talent que le sien devait exciter de l'envie, et une immoralité aussi constatée que la sienne devait naturellement laisser place à la défiance : lui gentilhomme avait par cupidité déserté la cause de la noblesse; pareille conduite autorisait à penser que s'il trouvait à gagner plus d'argent à servir le roi qu'à continuer de défendre la cause révolutionnaire il se ferait défenseur du trône.

Il y a des hommes qui ont droit de se fâcher quand ils sont soupçonnés; ce sont ceux dont la conduite a toujours été honorable, et qui n'ont jamais dévié de la ligne droite. Le député du bailliage d'Aix n'était pas de ce nombre; aussi quand des bruits annoncèrent que Mirabeau venait de se rendre à la cour les députés du parti populaire ceux qui avaient jusqu'alors voté avec lui et d'après lui ne repoussèrent pas les rumeurs parvenues jusque dans l'assemblée; loin de là, ils y crurent, et ce fut sous l'impression de cette croyance qu'ils firent rendre le décret du 26 janvier.

Voici une anecdote qui vous aidera à bien connaître cet homme, auquel la révolution de 1830 élève des statues.

Un M. Gouget Desgranges, qui s'occupait de finances, offrit un jour à Mirabeau un livre qu'il venait de publier sur cette matière; le tribun du peuple trouva l'ouvrage excellent, et en fit compliment à l'auteur dans plusieurs lettres qu'il lui adressa en province. Arrivé à Paris, M. Desgranges se hâta de se rendre chez le député dont le nom remplissait la France; Mirabeau le reçut à bras ouverts, lui donna mille louanges sur son ouvrage, l'appela à plusieurs reprises le *financier de la Bourgogne*, et sembla si bien prendre plaisir à sa conversation que quelques jours après cette première visite l'auteur du livre admiré revint voir le grand orateur. Cette fois Mirabeau au moment même où M. Desgranges entrait chez lui sortait du bain, et sans avoir pris aucun vêtement venait de se mettre au lit. Après les premiers compliments l'homme de la province se mit à parler des excès auxquels le peuple se livrait dans toute la France, et dans la conversation vint à dire: Ne pensez-vous pas, monsieur le comte, qu'il serait temps d'arrêter le char de la révolution, et de rendre à l'autorité royale une partie de la force dont on l'a dépouillée? car où allons-nous avec la souveraineté du peuple?

A ces mots le comte de Mirabeau jette sa

couverture, s'élance hors de son lit, et comme un homme en fureur étend le bras vers M. Desgranges en s'écriant d'une voix de tonnerre: Oui, monsieur, oui, cent fois oui, le peuple est souverain, et la nation est l'état. Malheureux insensé que vous êtes! la nation avait depuis douze cents ans une taie sur les yeux, et vous ne voulez pas qu'on la lui ôte! Les rois ont trop long-temps parqué les peuples; il est temps que les peuples parquent les rois... Fauteur du despotisme, esclave des rois, vous ne voulez donc plus de mon amitié, de mon estime... Monsieur, point de transactions : elles tueraient les libertés nationales.

Cette colère était simulée, et cette indignation qui venait de crier si haut ne partait point du cœur; précisément à cette époque le député qui se plaisait à se faire appeler tribun populaire était en marché avec la cour pour lui vendre son appui. Une lettre de Marie-Antoinette à M. le marquis de Bombelles prouve des démarches faites par le député d'Aix; cette lettre raconte dans les plus grands détails la première entrevue que le roi et la reine eurent avec Mirabeau la nuit dans les caves du château des Tuileries; la reine dit: « Je l'avais déjà vu à Versailles, et là il m'avait semblé un démon déchaîné par l'enfer, et j'avais frémi de

tout mon corps lorsqu'il s'etait approché de moi; mais dans cette entrevue des Tuileries il m'a apparu comme un ange envoyé de Dieu pour nous sauver. »

Marie-Antoinette ajoute dans cette lettre:

« Mirabeau m'a demandé la permission de me baiser la main en me disant: Lorsque votre illustre mère, l'impératrice reine Marie-Thérèse, daignait admettre un de ses sujets en sa présence elle lui accordait la faveur de lui baiser la main... Je n'ai pas cru pouvoir me refuser à cette demande, écrit la reine, et je lui ai donné ma main, qu'il a saisie avec transport et qu'il a baisée en me protestant de son inviolable fidélité à nous et à la royauté. »

Le marquis de Bouillé, si loyal et si franc dans toute sa carrière, dit dans ses mémoires que le comte de *** lui a assuré que « Mirabeau avait complétement passé au roi, et qu'il l'eût fait long-temps avant sans l'opposition qu'il avait rencontrée de la part de M. Necker. Mirabeau avait reçu dans l'espace de peu de temps six cent mille livres, indépendamment d'une rétribution de cinquante mille livres par mois; et on lui avait fait des promesses plus séduisantes encore s'il parvenait à rendre à sa majesté quelque service signalé. »

Toutes ces choses n'avaient point été gar-

dées assez secrètes ; elles avaient transpiré ; et maintenant l'assemblée en défiance de l'homme qu'elle avait tant adulé faisait des décrets en haine de lui.

Avant de se vendre Mirabeau avait démuselé le tigre, et le tigre en liberté faisait d'horribles ravages dans toute la France.

Des troubles éclataient de toutes parts, mais surtout dans le midi ; là une lutte sanglante s'élevait entre les catholiques et les protestants : Toulouse, Castres, Pau, Perpignan, Montpellier devinrent le théâtre de scènes sanglantes... Les régiments envoyés dans ces contrées pour y maintenir l'ordre embrassèrent le parti protestant ; à Montauban la victoire demeura aux catholiques ; là la vieille foi de nos pères n'avait pas faibli ; la croix et la cocarde blanche eurent le dessus, et les catholiques vainqueurs qui avaient pris et fait prendre la cocarde blanche à toute la ville ne se livrèrent à aucun excès contre les protestants.

Nîmes fut ensanglantée par des rixes : un soldat de la légion de la Guienne en arrachant la cocarde blanche à un catholique avait excité la fureur de plusieurs compagnies de la garde nationale. Le peuple prit fait et cause pour elles, et fit pleuvoir une grêle de pierres sur les soldats et les protestants réunis. M. le

baron de Marguerite, maire de la ville, fit proclamer la loi martiale; le drapeau rouge fut déployé, et le tumulte cessa. Mais cét administrateur, homme de cœur et d'énergie, fut dénoncé à l'assemblée nationale, et de nouveaux troubles éclatèrent; des luttes où le sang coulait toujours se renouvelaient sans cesse. Un jour le carnage devint affreux : les catholiques tenant tête au régiment et aux compagnies protestantes furent attaqués aux cris de vive la nation! à bas le pape! Bientôt accablés par le nombre, ils se retirèrent de maison en maison se battant toujours, et à chaque étage soutenant un siége. Par cette espèce de chemin couvert ils parvinrent à une tour, et ce fut là que l'artillerie vint les attaquer. Le canon ayant promptement ouvert une brêche, les soldats vainqueurs pénétrèrent dans la tour, et quoiqu'il n'y eût plus de résistance quatre-vingts catholiques furent massacrés. « Des prêtres, dit-le vicomte de Conny, furent tués au pied des autels; on les égorgeait et on osait leur reprocher leur fanatisme. »

Voulant parodier la prise de la Bastille, les populations de plusieurs villes du midi se mirent à attaquer des forts et d'anciennes prisons d'état. Leur prétexte était que les commandants de ces prisons et de ces forts avaient

l'intention de les livrer aux ennemis de la révolution.

Les soldats que l'esprit de révolte avait corrompus ouvraient les portes de ces lieux de détention à la multitude armée, et M. de Beausset, brave et loyal officier qui commandait le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, n'ayant pas cru devoir céder aux sommations de la populace, fut tué par elle et coupé en morceaux. M. de Voisins mourut de la même mort à Valence ; M. de Sainte-Colombe, vénérable magistrat, fut égorgé à Viteaux. Le maire de Varaise eut semblable destinée ; cinq commis à la gabelle furent pendus par le peuple de Bérins.

Un des avocats les plus distingués du parlement de Provence, M. Pascalis, avait noblement protesté contre la dissolution du corps auquel il appartenait, et par cette action avait encouru la haine du peuple d'Aix, résolu de trouver juste et digne de louange tout ce que ferait l'assemblée. M. Pascalis, dénoncé par le club de cette ville, (car à cette époque toute ville avait son club) fut conduit en prison ; en l'y traînant la populace criait autour de lui : A la lanterne ! à la lanterne l'aristocrate ; il correspond avec les ennemis des patriotes.

Le lendemain de son arrestation les mêmes cris se faisaient entendre sous les fenêtres du prisonnier, et un attroupement nombreux menaçait d'enfoncer les portes de la geôle : quelques patrouilles auraient suffi pour dissiper cette multitude ; mais il était dans les mœurs d'alors de ne pas contrarier le peuple dans ses plaisirs, et un de ses plaisirs c'était de se révolter et de tuer. Les portes de la prison furent bientôt enfoncées par les factieux, le magistrat irréprochable fut arraché de son cachot avec deux autres prisonniers, arrêtés ainsi que lui comme contre-révolutionnaires, et ils furent pendus par la populace sous les yeux d'une garnison nombreuse.

Si les soldats d'Aix, témoins de ce meurtre, restèrent impassibles et l'arme au bras, l'assemblée, elle, s'émut de ce nouveau crime. Elle voulut que les coupables fussent punis ; mais au moment de frapper elle eut peur de rencontrer de ses partisans, de ses soutiens parmi les meurtriers, et pour réprimer les troubles et les massacres de la Provence elle chargea le pouvoir exécutif d'y envoyer des commissaires et des troupes de ligne.

L'abbé Maury, transporté d'indignation en voyant que depuis deux ans le sang ne discontinuait pas de couler, demanda que l'as-

semblée dans le préambule de son décret exprimât toute son horreur, toute sa colère contre les meurtres populaires. Cette indignation tout cœur honnête devait la ressentir, et cependant M. Charles de Lameth loin d'appuyer la proposition de l'abbé Maury la combattit, et s'écria : On accuse le peuple, moi je le défends. Je suis loin de l'excuser lorsque, poussé à bout, il a commis des crimes; *mais si l'on envisage ces événements sous leur vrai point de vue on reconnaît que ce sont des affaires de poste, où le peuple a toujours l'avantage.*

Que la honte qui doit retomber sur les assassins s'étende sur les hommes qui ont pris leur défense! Tuer c'est horrible; louer le meurtrier c'est infâme! c'est comme un cri de la peur.

Ainsi toutes les illusions du roi s'en allaient une à une. On lui avait donné l'assurance que lorsqu'il aurait établi sa résidence à Paris, *que lorsque le père serait au milieu de ses enfants la concorde renaîtrait dans la grande famille.* Il était venu avec les siens se fixer dans la capitale du royaume, et l'ordre ne revenait point, et l'union annoncée ne renaissait point entre les Français, et le ruisseau de sang ne tarissait pas, et coulait toujours!

Des fédérations se formaient dans les pro-

vinces, et ce n'était point pour défendre le trône qu'elles s'unissaient, qu'elles se liguaient entre elles. Partout il y avait union pour l'attaque, nulle part pour la défense.

L'assemblée, qui s'était vantée de sa puissance, ne voyait ses décrets exécutés que lorsqu'ils flattaient l'ambition ou la cupidité des masses; quarante mille municipalités, organisées depuis la constitution nouvelle, étaient autant de foyers de démocratie et d'insurrection.

Dans des circonstances si graves et si alarmantes des royalistes de l'assemblée proposèrent, comme le seul moyen pour rétablir l'ordre, d'investir le roi pour un temps limité de la suprême dictature. Avec un autre caractère que celui de Louis XVI le salut aurait peut-être été dans l'adoption de cette proposition. Elle fut repoussée par la majorité; Mirabeau s'éleva contre elle avec une grande violence... Quelques-uns de ses collègues crurent cependant que dans d'autres temps il aurait tonné plus fort.

Louis XVI aurait été embarrassé du pouvoir dictatorial; il vit donc sans peine repousser la proposition des royalistes, et le lendemain du jour où elle fut rejetée il disait à ses ministres, alarmés de voir le pouvoir royal s'amoindrir chaque jour quand les factions

grandissaient de toutes parts: *C'est l'amour des Français bien plus que la force que vous voulez me mettre dans les mains qui sauvera le trône.*

Quand Louis XVI parlait ainsi il oubliait que c'est la force des rois qui leur attire l'amour des peuples. Les peuples ont de l'égoïsme dans leur amour; ils n'aiment que ceux qui peuvent les protéger.

LE 4 FÉVRIER 1790.

Le roi, qui n'avait pas voulu de la dictature, était obligé d'avouer qu'il se sentait bien faible devant tant de factions, tant d'ambitions, tant de haines déchaînées, soulevées contre le trône; comme M. Necker il pensait qu'une royauté ne pouvait plus exister si elle n'était populaire, et pour obtenir les suffrages du peuple il se décida à une démarche qui prouve combien il croyait avoir besoin d'appui.

Dans son conseil, le 3 février, il fut agité si le roi se rendrait sans aucun apparat et sans se faire annoncer d'avance dans le sein de l'assemblée pour acquiescer publiquement, hautement, à la face de tous, aux principes de la révolution de 1789, et s'engager à la défendre.

M. Necker était fort de cet avis; il comptait toujours beaucoup sur l'effet des discours; il croyait pouvoir arrêter des faits avec des paroles, et il persuada au roi que s'il épanchait paternellement son âme devant l'assemblée, s'il lui révélait ses plans, ses projets ses vues et ses désirs, tous les représentants

de la nation se rallieraient à lui, et qu'alors placé à la tête de la révolution il la modérerait.

MM. de Montmorin, de Saint-Priest, de Cicé, archevêque de Bordeaux, tout en n'espérant pas beaucoup de cette démarche ne la combattirent pas long-temps dans le conseil : M. de La Luzerne et M. de La Tour-du-Pin s'y opposèrent; M. de La Tour-du-Pin surtout représenta que pareille démarche pouvait encore affaiblir le pouvoir royal, et qu'il était imprudent de faire approuver au roi une constitution pas encore complétement achevée. La majorité du conseil, avec l'intention du bien, ne se rangea pas à cette façon de penser, et fut d'avis de ne point annoncer que sa majesté se rendrait à l'assemblée afin qu'une satisfaction inopinée causât sur les députés une impression plus forte. On en était réduit à faire tous ces calculs, à étudier comment la royauté se montrerait pour ne pas choquer l'orgueil révolutionnaire.

Louis XVI se rendit à l'assemblée à midi, sans gardes, sans pompe, accompagné seulement de M. Necker, du garde-des-sceaux et de deux gardes de la milice parisienne.

Le fauteuil du président fut recouvert à la hâte d'un tapis de velours cramoisi à fleurs

de lis d'or, et une chaise fut placée à côté ; c'était celle du président. « *Le roi parla debout à l'assemblée assise*, dit le vicomte de Conny, qui ajoute : *Le discours que sa majesté prononça d'une voix sonore et noblement émue l'histoire doit le rapporter, car il marque à la fois le chemin que les factions ont parcouru et les progrès rapides de la décadence de l'autorité royale; elle est mourante, et un tel système ne lui rendra pas la vie.* »

On assure que ce discours, qui révèle toute la bonté de Louis XVI, était entièrement écrit de sa main. Ces pages feraient contraste dans les mémoires de Louis XIV ; elles sont dans la vie de Louis XVI comme le préambule de l'immortel testament du roi martyr.

« Messieurs, la gravité des circonstances où se trouve la France m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentements qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses, qui sont la suite inévitable des longues dissensions, la situation critique des finances et les incertitudes sur la fortune publique, enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude

des véritables amis de la prospérité et du bonheur du royaume.

« Un grand but se présente à vos regards; mais il faut y atteindre sans accroissement de troubles et sans nouvelles convulsions. C'était, je dois le dire, d'une manière plus douce et plus tranquille que j'espérais vous y conduire lorsque je formai le dessein de vous rassembler et de réunir pour la félicité publique les lumières et les volontés des représentants de la nation; mais mon bonheur et ma gloire n'en sont pas moins étroitement liés aux succès de vos travaux.

« Je les ai garantis par une continuelle vigilance de l'influence funeste que pouvaient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés : les horreurs de la disette que la France avait à redouter l'année dernière ont été éloignées par des soins multipliés et des approvisionnements immenses.

« Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire et le dépérissement graduel des revenus devaient naturellement amener, ce désordre au moins dans son éclat et dans ses excès a été jusqu'à présent écarté. J'ai adouci partout, et principalement dans la capitale, les dange-

reuses conséquences du défaut de travail, et nonobstant l'affaiblissement de tous les moyens d'autorité j'ai maintenu le royaume non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse désiré, mais dans un état de tranquillité suffisante pour recevoir le bienfait d'une liberté sage et bien ordonnée; enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue et malgré les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conservé la paix au dehors, et j'ai entretenu avec toutes les puissances de l'Europe les rapports d'égards et d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

« Après vous avoir ainsi préservés des grandes contrariétés qui pouvaient si aisément traverser vos soins et vos travaux je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'état que je m'associe d'une manière encore plus expresse et plus manifeste à l'exécution et à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France; je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation des décrets destinés à établir dans le royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante et si propice sur le bonheur de mes sujets et sur la prospérité de cet empire.

« Vous savez, messieurs, qu'il y a plus de dix ans, et dans un temps où le vœu de la nation ne s'était pas encore expliqué sur les assemblées provinciales, j'avais commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne et longue habitude avait consacré. L'expérience m'ayant fait connaître que je ne m'étais point trompé dans l'opinion que j'avais conçue de l'utilité de cet établissement, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les provinces du royaume; et pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale j'ai voulu que les membres dont elles devaient être composées fussent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de plusieurs manières, et la plus essentielle sans doute est cette subdivision égale et sagement motivée qui, en affaiblissant les anciennes séparations de provinces à provinces, et en établissant un système général et complet d'équilibre, réunit davantage à un même esprit et à un même intérêt toutes les parties du royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entièrement dus. Il ne fallait pas moins qu'une réunion de volontés de la part des représentants de la nation, il ne fallait pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale pour

entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, pour vaincre au nom de la raison les résistances de l'habitude et des intérêts particuliers.

« Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir le succès de cette vaste organisation d'où dépend à mes yeux le salut de la France ; et, je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés pour ne pas sentir fortement que, dans la position présente des esprits et en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme et avec tranquillité ou que le royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

« Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'état, et ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette assemblée ; mais toute entreprise qui tendrait à ébranler les principes de la constitution même,

tout concert qui aurait pour but de les renverser ou d'en affaiblir l'heureuse influence ne serviraient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayants de la discorde; et, en supposant le succès d'une semblable tentative contre mon peuple et moi, le résultat nous priverait sans remplacement des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective. Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que partout on sache que le monarque et les représentants de la nation sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un esprit de paix et de bonne volonté, et que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'état essentiellement par leur zèle et par leurs lumières s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'aministration générale dont l'enchaînement et l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre et à la prospérité du royaume.

« Nous ne devons point nous le dissimuler, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général, et com-

mun sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux sans autre passion que celle du bien; fixez toujours votre première attention sur le sort du peuple et sur la liberté publique; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes défiances, et mettez fin le plus tôt possible aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un si grand nombre de ses citoyens, et dont l'effet contraste avec les lois de sûreté et de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous apercevons partout des espérances; soyons impatients de voir aussi partout du bonheur.

« Un jour, j'aime à le croire, tous les Français indistinctement reconnaîtront l'avantage de l'entière suppression des différences d'ordres et d'état. Lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse également tous les citoyens chacun doit voir sans peine que pour être appelé dorénavant à servir l'état de quelque manière il suffira de s'être rendu remarquable par ses talents et ses vertus.

« En même temps néanmoins tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté et la conti-

nuité des services d'une race honorée est une distinction que rien ne peut détruire ; et, comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui dans toutes les classes de la société aspirent à servir efficacement leur patrie et ceux qui ont eu déjà l'honneur d'y réussir ont un intérêt à respecter cette transmission de titres et de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfants. Le respect dû aux ministres de la religion ne pourra non plus s'effacer ; et lorsque leur considération sera principalement unie aux vérités qui sont la sauvegarde de l'ordre et de la morale tous les citoyens honnêtes, éclairés auront un égal intérêt à la maintenir et à la défendre.

« Sans doute ceux qui ont abandonné leurs priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois un ordre politique dans l'état se trouveront soumis à des sacrifices dont je connais toute l'importance ; mais, j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des assemblées nationales présente l'espérance.

« J'aurais bien aussi des pertes à compter si, au milieu des plus grands intérêts de l'état,

je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation pleine et entière dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

« Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes; je ferai davantage, et de concert avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des Français, et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité dont la nation depuis tant de siècles donne à ses rois des preuves si touchantes.

« Je ne dois pas le mettre en doute, en achevant votre ouvrage vous vous occuperez sûrement avec sagesse et avec candeur de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans ni aucune considération au dehors. Nulle défiance ne peut

raisonnablement vous rester ; ainsi il est de votre devoir, comme citoyens et comme fidèles représentants de la nation, d'assurer au bien de l'état et à la liberté publique cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active et tutélaire : vous aurez sûrement présent à l'esprit que sans une telle autorité toutes les parties de votre système de constitution resteraient à la fois sans lien et sans correspondance, et en vous occupant de la liberté, que vous aimez et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration en amenant la confusion du pouvoir dégénère souvent par d'aveugles violences dans la plus dangereuse et la plus alarmante de toutes les tyrannies. Ainsi, non pas pour moi, messieurs, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des lois et des institutions qui doivent régler le destin de l'empire, mais pour le bonheur même de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment, qui pourraient vous détourner de considérer dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France et par sa vaste étendue et par son immense population et par ses relations inévitables au dehors.

« Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des législateurs les mœurs, le caractère et les habitudes d'une nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de son esprit et de son génie pour qu'il puisse paraître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les sentiments de douceur, de confiance et de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

« Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, au droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public et aux premières conditions de l'harmonie sociale.

« Par quelle fatalité lorsque le calme commençait à renaître de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces? par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès? Joignez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce

bon peuple qui m'est si cher et dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savait à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume!

« Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'état sans vous presser de vous occuper d'une manière instante et définitive de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances et à la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui sont unis par quelques liens à la fortune publique. Il est temps d'apaiser toutes les inquiétudes; il est temps de rendre à ce royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois; aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous présente le tableau; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait un plan sage et raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les dépenses et les revenus de l'état, enfin que vous aurez achevé l'ouvrage de la constitution, vous aurez acquis de

grands droits à la reconnaissance publique; et dans la continuation successive des assemblées nationales, continuation fondée dorénavant sur cette constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde devenu si nécessaire me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent; je les paierai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle et le désir sincère de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

Jamais la belle âme de Louis XVI ne s'était révélée aussi bien que dans ce discours. Certes les politiques y trouveront beaucoup à redire; ce n'est point ainsi que dans des temps diffi-

ciles un roi doit parler devant des factieux, car les factieux ne sont sensibles qu'à la force; mais comme dans ces épanchements faits à l'assemblée par le monarque on reconnaît et ce qu'il a souffert et le bien qu'il veut faire à son peuple! il y a je ne sais quelle tristesse mêlée aux paroles royales. Quand il passe en revue le passé on sent qu'il espère peu pour l'avenir, et cependant on voit en même temps qu'il ne veut pas, par conscience de ses devoirs, se laisser aller au découragement: il exhorte et prie, il conjure; mais il ne commande pas. Il ne nous fait pas voir la royauté droite et tenant le sceptre sous le dais fleurdelisé; mais il nous la montre penchée vers ceux qui l'écoutent et sans rancune leur tendant une main amie.

Cette attitude dut plaire aux révolutionnaires; aussi de bruyantes, d'énergiques acclamations s'élevèrent dans toute l'assemblée quand Louis XVI eut cessé de parler: des cris de *vive le roi! vive le père du peuple!* se firent entendre, et répandirent sur la noble figure du monarque comme un rayon de bonheur.

Les révolutionnaires criaient *vive le roi* parcequ'il venait de se montrer faible à force de bonté, et les royalistes poussaient le même cri parcequ'ils étaient touchés, émus au fond

de l'âme de la situation dans laquelle se trouvait le prince qui avait reçu leurs serments. Ils savaient tout ce qu'il avait souffert, toutes les violences qu'il avait eues à se faire pour sanctionner plusieurs décrets qu'eux n'avaient point votés; et à présent ils voulaient par des marques d'amour le consoler de toutes les contrariétés, de tous les chagrins qu'il avait eu à endurer.

Les acclamations partant de sources différentes furent donc unanimes, et le roi sortit de l'assemblée en souriant à tous ceux qui venaient de lui faire tant de bien en laissant tomber une goutte de miel dans le calice d'amertume que Dieu n'avait pas voulu détourner de lui.

La députation qui reconduisit Louis XVI jusque dans ses appartements lui demanda d'être admise à présenter ses hommages à la reine... *Oui*, dit l'excellent prince, *allez la voir, et dites-lui que les marques d'amour que vous venez de me donner m'ont rendu bien heureux! dites encore à la reine que j'ai compris l'assemblée, et que j'ai été compris d'elle.*

Quand les députés furent introduits Marie - Antoinette était au salon du rez - de-chaussée, assise près de la croisée donnant sur le jardin des Tuileries; Madame Royale,

assise auprès d'elle, lui lisait l'histoire d'Angleterre au règne de Charles Ier. Le petit dauphin, surveillé par madame de Tourzel, s'occupait à bêcher une platebande sous la fenêtre, et y plantait des fleurs.

La reine le fit appeler pour qu'il fût présent à la députation.

Le président, encore ému des paroles du roi et frappé du tableau qu'il avait devant lui, parla avec respect et dévouement à la majestueuse fille de Marie-Thérèse.

La reine lui répondit: « Je partage tous les sentiments du roi, et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils; je l'entretiendrai sans cesse du meilleur des pères; je lui apprendrai de bonne heure, je lui apprends déjà à chérir la liberté publique, et devenu homme il en sera, je l'espère, le plus ferme appui. »

Les membres de la députation revenus à l'assemblée redirent la manière dont ils avaient été reçus au château, répétèrent la réponse de la reine, et l'enthousiasme s'accrut encore.

M. Bureau de Puzy, qui se trouvait alors président, ne laissa pas échapper l'occasion de prêter à tous les députés, ses collègues, les sentiments dont lui-même était animé pour le

roi ; malheureusement ils en étaient bien loin, et avant peu j'aurai à vous le prouver... à vous le prouver, mes enfants, malgré les serments de tous ces hommes qui après avoir entendu les paroles royales s'étaient tous levés, avaient tous étendu la main pour jurer fidélité à la constitution que le roi venait solennellement de reconnaître. Ce serment sera trahi comme tant d'autres qui le suivront; car, voyez-vous, la manie de jurer sa foi, d'appeler Dieu en témoignage va s'étendre dans toute la France; quarante mille municipalités vont aussi lever la main; puis des armées entières de gardes nationaux, puis des savants, puis des maîtres d'école de village : tous vont promettre de défendre une constitution dont ils ne connaissent encore que quelques articles épars...

Chose étrange ! c'est dans un moment où les croyances religieuses s'affaiblissent, c'est alors que les maximes du philosophisme sont le plus en faveur que l'on va à tout propos faire prêter un serment. Mais vous qui ne voulez plus de religion, pourquoi demander un acte religieux? Jurer sa foi c'est appeler Dieu en témoignage, c'est le faire venir assister aux promesses que vous faites et à celles que vous exigez ! Pourquoi ce désaccord entre vos principes et votre manière d'agir?

Ah ! je le devine, vous voulez avoir à votre disposition un moyen de plus pour tromper et perdre les rois; et vous ferez un tel abus de serments, vous en entasserez un tel nombre dans une même vie, vous ferez si souvent jurer fidélité aux intérêts les plus opposés que la chose grave, sainte et sacrée deviendra une vaine formule avec laquelle tout le monde jouera. Oui, *vous ferez un si grand abus de serments que le parjure deviendra un attribut de la légèreté française.* (1)

L'énergique et loyal M. de Bergasse, qui était resté dans l'assemblée après que Mounier et Lally en furent sortis, refusa ce serment imposé à chaque député. Sa démission laissa un vide parmi les défenseurs de la royauté ; ce vide fut encore agrandi par le départ de M. d'Entrague. La conscience de ces hommes de bien s'était refusée à appuyer une constitution qui dans leur opinion affaiblissait le pouvoir royal.

Quand le monarque, se dépouillant de toute la pompe du trône, était venu sans gardes, sans apparat parler debout, le front découvert à l'assemblée assise c'était lui faire assez d'avances, et elle aurait dû en être recon-

(1) Lacretelle.

naissante plus long-temps. Mais non, sa gratitude se borna aux acclamations qu'elle avait fait entendre le 4 février après le discours de Louis XVI, et dès le surlendemain elle ramena des mots amers dans ses propositions et dans ses discours de l'ironie contre ceux de ses membres qui avaient eu la simplicité de croire à la franchise de la réconciliation.

Le roi ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait pas atteint le but qu'il s'était proposé, et sa tristesse en devint encore plus profonde. La reine aussi fut douloureusement affectée... Elle avait cru un instant que les ennemis de la royauté seraient désarmés par l'incomparable bonté, par la noble franchise de son royal époux... et maintenant elle est désabusée de sa courte erreur, et voit que les concessions loin de gagner les révolutionnaires ne font que les enhardir. On parle souvent de l'orgueil des rois; oh! il y a des gens d'une superbe bien autrement blessante, ce sont les hommes de peu de chose devant lesquels on s'est incliné en laissant entrevoir qu'on en a eu peur.

Le roi avait parlé, l'assemblée ne voulut pas garder le silence; la France aurait pu croire que c'était par déférence et respect. Elle délibéra une adresse aux Français, dont

la rédaction fut confiée à l'évêque d'Autun... Le choix de cet homme prouvait l'intention de blesser la cour, car M. de Talleyrand commençait alors à se faire connaître, et révélait déjà ce qu'il serait un jour. On sait comment dans sa longue carrière il a su encenser tous les pouvoirs. Dès l'année 1790 il se prosternait devant l'assemblée nationale; à la tribune il s'écria: *Les jours heureux sont venus où les représentants ont rajeuni la nation, où le germe des vertus vient d'éclore, où la liberté naît, où la génération nouvelle, animée de sentiments purs, nobles et patriotiques, sent son cœur palpiter d'espérance, où enfin dans l'assemblée nationale on voit pour la première fois tous les principes combattre toutes les erreurs.*

Quand les nobles cœurs sentent qu'ils ne sont pas compris, quand ils acquièrent la preuve que la perversité se rit de leur franchise et de leurs sacrifices le découragement bien souvent s'empare d'eux; la famille royale en était là, et Louis XVI six jours après avoir parlé à l'assemblée disait à Marie-Antoinette: *Rien ne nous réussit! la main du malheur pèse sur nous.*

Ce que le roi disait la reine en était convaincue, et pour se distraire de la tristesse qui la

gagnait ce n'était plus au plaisir qu'elle recourait, c'était aux bonnes œuvres. Un jour elle mena son fils le dauphin aux Enfants-Trouvés,... et le jeune prince prit un vif intérêt à parcourir tout l'hospice... « O maman, donnons encore de l'argent, répéta-t-il plusieurs fois à son auguste mère; donnons-en beaucoup ici, car ces malheureux enfants me font pitié.

Pendant plus de quinze jours après cette visite à l'hospice fondé par S. Vincent de Paule le petit dauphin ne faisait que parler des orphelins délaissés. Un matin il dit à la reine: Voilà plusieurs nuits que je rêve aux enfants trouvés; maman, que l'on doit être à plaindre quand on n'a plus de père! plus de mère!

Pauvre royal enfant! quand il était ainsi obsédé de la même pensée, quand il en rêvait la nuit et en parlait à son réveil avait-il donc si jeune le pressentiment de ce qui lui était réservé un jour, et dejà entendait-il dans les nuits de l'avenir cette terrible voix lui criant: Capet, dors-tu? lève-toi!

CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE LE 4 FÉVRIER 1790 ET LE 14 JUILLET.

Les hommes que l'esprit révolutionnaire avait amenés dans l'assemblée voyaient que les événements marchaient trop au gré de la faction pour consentir à la proposition que Cazalès, dans des vues de sagesse, de justice et de loyauté, venait de faire.

Les pouvoirs de plusieurs de ses membres étant expirés, il demandait qu'une assemblée nouvelle, dont ne pourraient pas faire partie les députés actuels, fût convoquée sans retard, et qu'à l'avenir aucune assemblée ne siégeât à Paris, mais dans un rayon de trente lieues de la capitale.

Avec les orgueils et les ambitions de la grande majorité des députés une proposition si juste et si sage devait être rejetée, et elle le fut. Les hommes de peu de consistance et de valeur que les passions avaient mis en évidence, les petits bourgeois devenus législateurs par la grâce du hasard ne pouvaient consentir à rentrer dans leur obscurité de province. La plante sans parfum s'arrange du

soleil comme la fleur la plus embaumée, et la médiocrité veut siéger au grand jour tout aussi bien que le mérite et le talent... Et puis voyez-vous, mes enfants, les affaires publiques vous inoculent une fièvre qui fait battre le cœur plus vite; vous sentez que loin d'elles votre vie serait plus paisible; mais comme dans leur agitation vous avez trouvé une sorte d'attrait vous n'appréciez plus autant le repos, et alors même que vous pourriez délier la chaîne qui vous y retient vous ne le faites pas... Puis il faut ajouter que lorsque les circonstances deviennent difficiles là où l'on était peut-être entré inconsidérément on reste par honneur. On ne veut pas s'en aller d'une place assiégée.

Les considérations qui retenaient à l'assemblée les hommes dont les pouvoirs étaient expirés n'avaient rien d'aussi noble; en y restant ils satisfaisaient et leur orgueil et leur haine contre la royauté, et ne voulaient pas céder à d'autres le soin de lui porter les derniers coups... Qui sait? il y avait peut-être parmi les hommes qui s'obstinaient à demeurer sur les bancs législatifs quelques régicides futurs qui entrevoyaient déjà les sanglantes joies du 21 janvier. Les âmes dominées par l'esprit de l'abîme ont peut-être leurs visions d'ave-

nir comme les élus de Dieu ! L'ouvrier de la bande noire quand il a mis le pic de fer dans les murailles d'un antique édifice ne se réjouit que lorsque la dernière pierre en est tombée.

Mirabeau, l'homme des passions, leur fit en cette circonstance un éloquent appel ; lui comprenait bien la vanité de la plupart de ses collègues, et il leur parla le langage qu'ils comprenaient le mieux : « Vous vous rappelez, s'écria-t-il, le trait de ce grand homme de l'antiquité qui pour sauver sa patrie d'une conspiration avait été obligé de se décider contre les lois de son pays avec cette rapidité que l'invincible force de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait pas contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dangereuse ou d'un parjure ou d'un aveu embarrassant ; il répondit : « *Je jure que j'ai sauvé la république.*

« Eh bien, messieurs, continua Mirabeau en s'adressant et du regard et du geste au côté gauche de l'assemblée, *je jure que vous avez sauvé la France.* »

« Cette apostrophe, dit le vicomte de Conny, fit sur l'assemblée la plus vive impression. Si le salut de Rome justifia le grand homme de

l'antiquité le salut de la France ne devait pas justifier la violation du serment de l'assemblée; car loin de sauver la France l'assemblée la précipitait à travers les abîmes. Si les députés eussent reparu devant leurs commettants, loin de recevoir l'autorisation d'achever une constitution qui était l'œuvre du délire, on leur eût demandé de quel droit ils avaient renversé l'antique constitution du pays. »

En cette occasion, comme presque toujours, on mit en avant le salut de la France, et il ne s'agissait que du salut, de la conservation de l'assemblée qui voulait vivre plus que son temps légal. Des hommes de conscience, des royalistes, MM. de Vrigny, de Chailloué, de Laqueille, convaincus que leurs pouvoirs expiraient au mois de mai, se retirèrent et demandèrent à l'assemblée qu'il fût procédé à leur remplacement.

Dans la même semaine les ouvriers de la bande noire morale, de cette bande qui avait résolu d'abattre et d'anéantir toutes les antiques institutions fondées et honorées par nos devanciers, voulurent achever l'œuvre de destruction commencée dans la fameuse nuit du 4 août. La noblesse, vous le savez, n'avait plus de sacrifices réels à offrir; elle avait généreusement abandonné ses priviléges d'argent: il

lui en restait un devenu presque idéal, celui des titres et des armoiries. Après tant d'abandons ne conserver que cela c'était peu pour les esprits positifs, mais pour les vrais gentilshommes c'était beaucoup. Aux cœurs où il était resté de la chevalerie et du respect filial le signe des devanciers, l'écusson de famille étaient précieux et sacrés; leur demander d'y renoncer c'était les froisser dans ce qu'il y avait de plus cher. Cependant des hommes appartenant à l'ordre de la noblesse, renégats dont disposaient les meneurs de l'assemblée, Duport et Barnave, n'eurent pas honte de prêter la main aux briseurs d'armoiries. Mais avant d'en venir à porter ces coups ils crurent indispensable de préparer les esprits, et pour y parvenir ils eurent recours à un moyen bien digne des comédiens politiques de ces temps de déception.

Comme les meneurs savaient par expérience que les séances du soir portaient avec elles plus d'entraînement que celles tenues à la face du soleil, ils les multiplièrent en ayant soin de les remplir de pétitions pleines d'un enthousiasme délirant et de grossières flatteries. C'était vraiment à faire perdre la tête aux vaniteux et aux faibles, et l'assemblée en comptait beaucoup. Aussi l'ivresse et la folie

nous aussi est venue une grande pensée : oserons-nous dire qu'elle sera le complément de la grande journée nationale?

«Un nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre demandent à se ranger au milieu du Champ-de-Mars, et le bonnet de la liberté qu'ils éleveront avec transport sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Les triomphateurs de Rome se plaisaient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars; et vous, messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortége des hommes libres dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre le jour où, par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philosophiques, nos vœux, nos hommages seront les liens qui nous attacheront à vos chars de triomphe : jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin, mais cette mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes; et grâce aux auteurs de la déclaration des droits ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans. Vous avez reconnu authentiquement, messieurs, que la souveraineté réside dans le peuple: or le peuple est partout sous le joug

des dictateurs, qui se disent souverains en dépit des principes. On usurpe la dictature; mais la souveraineté est inviolable, et les ambassadeurs des tyrans ne pourraient honorer votre fête auguste comme la plupart d'entre nous, dont la mission est avouée tacitement par nos compatriotes, souverains opprimés. Quelle leçon pour les despotes! quelle consolation pour les peuples infortunés quand nous leur apprendrons que la première nation de l'Europe en rassemblant ses bannières nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes! Nous attendons, messieurs, dans un respectueux silence le résultat de vos délibérations sur la pétition que nous dicte l'enthousiasme de la liberté universelle. »

M. de Menou répondit gravement à cette comédie, et les journaux révolutionnaires furent remplis pendant quelques jours de détails sur la *grande députation du genre humain.*

Quand l'esprit de vertige des révolutions s'empare des hommes ils deviennent semblables à de grands enfants qu'il faut amuser par des fêtes, des spectacles et de vaines représentations.

Ces ambassadeurs, ces représentants de différentes nations du globe on sut tout de suite dans Paris d'où ils arrivaient; la plupart

sortaient des antichambres ou des bureaux de placements : des portiers suisses, des chasseurs allemands, des cochers anglais, des valets nègres, des comédiens des petits théâtres composaient ce congrès universel. Les magasins de l'Opéra les avaient affublés de leurs divers costumes, et la caisse des meneurs révolutionnaires, en comptant à chacun la somme de douze francs, avait payé leurs frais d'ambassade et de représentation.

Plusieurs députés royalistes, ne voulant pas se mêler à cette parodie jouée par l'assemblée pour amuser la populace des tribunes et les badauds de Paris, sortirent de la salle lorsque les prétendus envoyés y entrèrent ; mais Alexandre de Lameth, qui d'avance avait résolu de tirer parti de cette *farce patriotique* pour arriver à des destructions nouvelles, monta à la tribune et s'écria avec emphase et un feint enthousiasme :

« Ainsi donc cet autel de la patrie, qu'un civisme si ardent élève aujourd'hui dans le Champ-de-Mars, va recevoir non seulement les serments de la grande famille du peuple français, mais encore de la grande famille du genre humain. L'auguste message que vous venez de recevoir, et dont je vous vois tous si profondément pénétrés, n'est que le prélude

d'un pacte encore plus saint qui va lier toutes les nations. De nouveaux pélerins, qui ne sont plus entraînés par la superstition, mais par le plus beau mobile qui puisse agir sur les hommes, abondent en foule dans nos murs. Mais tandis qu'ils entendent ici les plus nobles accents de la liberté faut-il qu'ils voient sur nos monuments, dans nos inscriptions, sur les places publiques les témoignages du despotisme, de la flatterie, de la soif des conquêtes? Que diront-ils ces missionnaires de toutes les nations en voyant sur la place des Victoires les statues qui représentent quatre nations enchaînées aux pieds de l'orgueilleux Louis XIV? Empressons-nous de détruire des emblèmes qui choquent la dignité de l'homme. Je demande que les statues soient enlevées avant le 14 juillet. »

Mes enfants, savez-vous ce que c'était que cet homme qui se faisait ainsi l'ennemi de Louis XIV et le premier vandale de la révolution? savez-vous ce que c'était que ce M. Lameth, que les bandes noires que nous avons vues abattre et mutiler nos monuments doivent regarder comme leur patron et leur fondateur? Ce M. Lameth était comblé des faveurs de la cour. Il passait avec son frère tous ses jours au château de Versailles, dans le pa-

lais du grand roi, pensionnés tous les deux par Louis XVI et admis dans l'intimité de la famille royale. Sur la longue liste des ingrats le nom de Lameth doit être inscrit en premier.

A la honte de l'assemblée des acclamations répondirent au discours de M. de Lameth, et pendant que les applaudissements duraient encore un député obscur (Lambel) s'élance à la tribune, et s'écrie : *C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité*; je demande la suppression de tous les titres de duc, marquis, comte, vicomte, baron, chevalier comme une conséquence *de la déclaration des droits de l'homme*.

A ces mots des cris frénétiques, des cris d'envie, de fureur et de haine éclatèrent comme un tonnerre de tous les bancs des partisans de la révolution. M. Charles de Lameth se précipita à la tribune, et eut le bonheur d'y devancer le marquis de Lafayette, dont il était particulièrement jaloux et dont la popularité l'empêchait de dormir. «Ces titres, dit le courtisan de Versailles qui se faisait tribun populaire, ces titres blessent l'égalité, et l'égalité forme la base de notre constitution : ils ne sauraient donc subsister sans une inconséquence absurde, et j'en demande la suppres-

sion ; je demande avec elle la suppression de la noblesse héréditaire, qui choque la raison et blesse la véritable liberté. Il doit être défendu de prendre dans les actes le titre de noble ; quant à ceux qui dans leur langage et leurs lettres affecteraient de conserver encore ces distinctions puériles, l'opinion les en punira en les notant parmi ceux qui méconnaissent notre heureuse révolution. »

M. de Lafayette, qui n'avait pu arriver à la tribune avant M. de Lameth, ne voulut pas rester muet dans cette journée qui aurait dû venir le lendemain de la nuit du 4 août : il vint donc, toujours sous l'obsession de sa pensée fixe, l'Amérique, représenter que dans un pays libre il n'y avait que des citoyens ; il ajouta : « Je sais qu'il faut une grande magie à la magistrature héréditaire du roi ; mais pourquoi vouloir donner le titre de prince à des hommes qui ne sont à nos yeux que des citoyens actifs lorsqu'ils se trouvent avoir les conditions prescrites à cet égard ? »

Vous le voyez, M. de Lameth a voulu qu'il n'y eût plus de marquis, de comtes, de barons ; M. de Lafayette porte ses coups plus haut, c'est aux frères, aux fils de rois qu'il en veut ; le mot de *monseigneur* le blesse, il faut selon lui le rayer de la langue.

MM. de Foucault, d'Ambli, de Grosbois, d'Ignocourt, de Digoine, de Lucinge, de Landerberg-Vagenbourg, de Montlosier et l'abbé Maury repoussèrent avec énergie les propositions du député Lambel et de MM. de Lameth et de Lafayette; eux, qui avaient été les premiers à sacrifier des priviléges pécuniaires, ne voulurent abandonner ni les titres ni les armoiries qu'avaient eus leurs devanciers. Ils avaient consenti à amoindrir leurs fortunes, mais ils tenaient à s'appeler comme leurs pères. Matthieu de Montmorency, dans le double entraînement de la jeunesse et de l'enthousiasme, pensa comme MM. de Lafayette, de Lameth, de Noailles ; et lui, qui avait le plus noble écusson de France, monta à la tribune, et demanda la suppression des armoiries. Cette erreur d'un tout jeune homme vous savez, mes enfants, comme il l'a dignement réparée.

L'abbé Maury avec sa verve et son talent accoutumé appela l'histoire en aide à la noblesse, et demanda que les appellations et titres que le temps et l'honneur avaient consacrés fussent autant respectés que les monuments publics, que les vieux châteaux et les antiques églises. A toute nation, s'écria-t-il, il faut un passé et des souvenirs : ne voulez-vous donc dater que d'hier?

M. de Faucigny, qui s'aperçoit que le délire s'empare déjà de plusieurs têtes, cherche à faire entendre à l'assemblée qu'elle a fait un réglement qui interdit aux séances du soir les questions constitutionnelles. C'est en vain qu'il veut en appeler de la délibération tumultueuse d'une nuit au calme du lendemain ; les cris des partisans de la révolution, les hurlements des tribunes, les rugissements de la haine et de l'envie couvrent sa voix... Cependant au milieu des bruits de cet orage il fait retentir ces mots : « Que faites-vous ? vous détruisez les nobles parceque vous ne voulez d'aucune distinction ; mais vous aurez celles des usuriers, des banquiers, des marchands d'argent, des propriétaires à cent mille écus de rente. »

De nouvelles, de plus frénétiques clameurs répondent à ces paroles si pleines de vérité.

Plus de faux noms, plus que le nom de son père... s'écrie sur un banc opposé un gentilhomme, M. de Saint-Fargeau; qu'il soit défendu de porter dorénavant les noms de terre. Moi à l'avenir je m'appellerai Louis-Michel Lepelletier.

M. de Foucault, M. d'Ambli, M. de Virieu luttèrent avec une indicible énergie ; aux vociférateurs des tribunes ils répondent ainsi : « Vous

voulez que tous les noms illustres disparaissent, vous voulez que toutes les armoiries soient effacées; eh bien, allez donc dans les hôpitaux arracher de leurs murailles les plaques de marbre qui portent les noms des fondateurs; allez dans les églises, descendez dans les caveaux funèbres, brisez et réduisez en poussière les armoiries des tombes, et pour accomplir ces odieux sacriléges excitez les fureurs populaires. »

—IL FAUT QUE CELA SOIT! crie un député de la gauche. Cette brève réponse prouve que la volonté des révolutionnaires était bien fixe, bien arrêtée, et ce n'était ni l'ingratitude enseignée au peuple, ni des offenses aux morts, ni du vandalisme envers les monuments des temps passés qui pouvaient faire changer leur résolution.

M. de Vanderberg-Vagenbourg éleva aussi la voix: « C'est pour la première fois, dit-il, que la noblesse d'Alsace a eu l'honneur de se réunir à la noblesse française; mes commettants m'ont dit: N'autorisez rien par votre présence qui soit contraire à notre honneur et à nos droits. Je les connais, ils me trouveraient indigne de reparaître devant eux si j'avais par ma présence autorisé cette délibération; je me retire donc la douleur dans l'âme, et

j'irai dire à ceux qui m'ont envoyé parmi vous: Soyez soumis à toutes les lois de l'assemblée nationale. Ils y seront soumis, mais ils sauront qu'ils vivent avec le sang duquel ils sont nés, et qu'aucune loi ne peut les empêcher de vivre et de mourir gentilshommes. »

Malgré cette noble protestation, malgré les efforts de tous les royalistes le décret qui abolissait les titres et les armoiries fut voté.

L'assemblée autorisa dans la même séance les villes, bourgs et villages qui portaient le nom de quelques seigneuries à reprendre leur dénomination primitive.

Dans ce fol abattis de titres et de qualifications on avait oublié les mots de *grandeur* et *d'éminence* donnés aux évêques et aux cardinaux; Lanjuinais s'élança à la tribune pour demander qu'ils fussent aussi effacés. Tout ce qui pouvait rappeler l'existence des deux premiers ordres de l'état devait être sacrifié, immolé à la jalouse vanité du tiers état.

Et quand on reprochait aux meneurs influents de l'assemblée d'abattre et de renverser tant de choses consacrées par l'usage et le temps ils répondaient: « Mais comment garder des titres surannés? voyez, ces qualifications choquent tellement le peuple que vous venez de voir ses émissaires arriver jusqu'à notre

barre pour réclamer que la révolution fût affermie par le niveau de l'égalité : le peuple est souverain, il faut lui obéir. »

Mais cette députation, qui était arrivée dans la salle de l'assemblée portant devant elle une plaque de bronze sur laquelle était gravé le serment fait au jeu de paume, plaque qui devait être placée le lendemain au lieu même où les députés patriotes avaient juré de rendre la France libre; cette députation, composée d'hommes des faubourgs, avait été arrangée et commandée par MM. de Lameth, Duport et Barnave pour faire suite à l'ambassade du genre humain.

Pour que la députation populaire fît encore plus d'effet elle arriva à l'assemblée à onze heures du soir, à la lueur des flambeaux; ce fut en présence de ces agitateurs, de ces émeutiers des rues que le décret contre la noblesse fut voté : les cris, les vociférations, les rugissements qui partirent alors des bancs révolutionnaires et des galeries de la populace je ne saurais les redire. Pour pouvoir en donner l'idée il faudrait avoir entendu les cris, les hurlements de l'enfer quand Dieu dans ses impénétrables décrets vient à affliger les justes par quelque grande calamité. Alors il y a délire dans l'abîme; il y eut aussi délire et

frénésie dans l'assemblée dans la nuit du 19 juin. Alors le député Camus proclama *que les princes n'étaient plus que de simples particuliers, et qu'il n'y avait en France que deux personnes, le roi et le peuple!*

Les membres de la noblesse qui faisaient partie de l'assemblée protestèrent avec énergie contre le décret qui venait d'être prononcé contre eux; dans leur protestation, dont ils demandèrent au président de vouloir bien faire mention (ce qui leur fut refusé), on lit les passages suivants:

« La noblesse, étant une substitution perpétuelle transmise par le sang, ne peut être anéantie par aucun décret; encore moins pourrait-elle l'être par un décret rendu pour ainsi dire sans discussion et contre les principes mêmes de l'assemblée qui l'a prononcé.

« La noblesse française, pour qui le titre d'honneur qu'elle a mérité par ses services est une propriété, regarde comme un devoir sacré de conserver pure et entière cette propriété glorieuse, dont elle ne peut être dépouillée par aucune autorité humaine.

« La noblesse française, dont l'origine est plus ancienne que la monarchie, qui a tant de fois versé son sang pour la défense et pour la gloire du roi et de la patrie, qui par

l'abandon des priviléges d'exemption dont elle jouissait depuis un temps immémorial a prouvé qu'elle n'attachait de prix qu'à l'honneur, ne peut point être soumise à la peine honteuse de la dégradation, ni privée de ses titres par une condamnation réservée jusqu'à présent aux seuls nobles qui, coupables de félonie ou de lâcheté, ne méritaient plus ce titre.

« Pour que les gentilshommes français ne fissent point passer à leurs descendants l'héritage d'honneur qu'ils ont reçu de leurs ancêtres il faudrait tarir le sang qui leur a été transmis, comme pour les priver de leurs armes il faudrait leur enlever celles qu'ils ont toujours consacrées à la défense de la patrie.

« Forts de tous ces principes, des droits de la propriété, de l'intérêt de la monarchie, de la volonté de la nation elle-même, appuyés sur les lois de l'honneur, qui a toujours été le caractère distinctif de la noblesse, les gentilshommes soussignés, après avoir presque tous protesté individuellement en leur nom et au nom de leurs commettants, se réunissent pour protester au nom de toute la noblesse française contre les décrets qui attaquent ses droits les plus sacrés et une propriété qui lui est plus précieuse que la vie. »

Cette protestation est digne au milieu des discours et des écrits du temps où elle fut faite ; on la lit avec bonheur : c'est une sainte voix qui crie dans la foule pour prouver que tous les bons sentiments ne sont pas éteints, et que sur le sol de notre France l'honneur est encore debout et n'a pas succombé dans la guerre suscitée contre lui.

Aujourd'hui si de semblables décrets étaient conçus et votés ceux qu'ils frapperaient se tairaient, et ne protesteraient pas comme ont fait leurs devanciers. Aujourd'hui il y a beaucoup de Français qui ont en eux un trait distinctif, c'est la patience; il y a beaucoup de choses qu'ils ne savent pas faire, mais ils savent endurer : on les froisse, ils ne disent rien; on les dépouille, ils laissent faire. On leur a dit que leurs titres de famille étaient des parchemins surannés et de nos jours sans valeur, et ils les ont jetés au rebut; on leur a crié que leurs écussons pouvaient dans des temps de troubles attirer sur eux quelques périls, et alors on les a vus gratter lâchement les signes et les emblèmes que leurs ancêtres avaient illustrés... Que ces renégats, que ces félons soient à jamais flétris dans l'opinion de la noblesse française, que leurs noms soient rayés du livre d'or, et qu'à la place de ces apostats

on y inscrive les hommes de cœur, d'énergie et de persistance qui sont *toujours quand même et contre tous demeurés fidèles à Dieu, à l'honneur et à la foi jurée ;* que dans les annales de cette vraie noblesse le nom de Cathelineau soit mis à côté de celui de Montmorency, et Stofflet à côté de Colbert !

L'assemblée, après avoir établi en France l'institution des jurés, institution qui dure encore avec tous ses avantages et ses inconvénients, adopta les décrets suivants :

« Le droit de paix et de guerre appartient à la nation ; la guerre est décidée par le corps législatif sur la proposition formelle et nécessaire du roi. Le roi seul peut entretenir des relations politiques au dehors, conduire les négociations et choisir les agents. Toute déclaration de guerre sera faite en ces termes :

« *De la part du roi des Français, au nom de la nation.*

« Il appartient au roi d'arrêter et de signer tous traités, conventions de paix et d'alliance, de commerce et autres ; mais ils n'auront d'effet qu'après la ratification du corps législatif. »

La discussion de décrets si importants dura plusieurs jours, et alors on crut trouver dans

les discours de Mirabeau la preuve de son alliance secrète avec la cour. D'abord avec sa fougue accoutumée il parla sans réserve en faveur de la prérogative royale; mais aux murmures de ses anciens partisans il s'aperçut qu'il n'entraînerait point l'assemblée, qu'il succomberait, et que par conséquent il était allé trop loin; alors il revint sur ses pas, et restreignit sa proposition à demander de faire exercer concurremment le droit de guerre et de paix par le roi et l'assemblée.

Barnave, soutenu par les suffrages bruyants des tribunes, attaque corps à corps celui qu'il regarde comme un déserteur de la cause populaire; Charles et Alexandre de Lameth, les deux transfuges de la cour et qui disposent du club des Jacobins, viennent en aide à Barnave. L'assemblée émue regarde avec inquiétude le combat qui s'engage; ébranlée en sens contraires par les différents discours, elle hésite et finit par se déclarer contre Mirabeau.

Barnave ne triompha pas seulement dans l'assemblée. Au moment où il sortait de la salle les hommes des tribunes s'emparent de lui, le forcent à s'asseoir dans un fauteuil, et le portent par les rues en criant: Honneur, honneur au véritable ami du peuple!.. Mirabeau le

voit passer près de lui, et le regarde avec les yeux d'un tigre blessé.

Étonné, mais non abattu de voir la popularité l'abandonner pour passer à un autre, le député d'Aix retourna le lendemain à l'assemblée et dit du haut de la tribune :

« C'est une étrange manie, c'est un déplorable aveuglement que celui qui anime ainsi les uns contre les autres des hommes qu'un même but, qu'un sentiment indestructible devraient au milieu des débats les plus acharnés toujours rapprocher, toujours réunir ; des hommes qui substituent ainsi l'irascibilité de l'amour-propre au culte de la patrie, et se livrent les uns les autres aux préventions populaires ! Et moi aussi on voulait il y a peu de jours me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues la grande trahison du comte de Mirabeau.

« Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne; mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie ne se tient pas si aisément pour vaincu. Celui qui a la conscience d'avoir bien mérité de son pays et surtout de lui être encore utile; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité, et qui dédaigne le succès d'un jour pour sa véritable

gloire; celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire, cet homme porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers. Il ne doit attendre sa moisson, sa destinée, la seule qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, le juge incorruptible qui fait justice à tous. Que ceux qui prophétisaient depuis huit jours mon opinion sans la connaître, qui calomnient en ce ment mon discours sans l'avoir compris, m'accusent d'encenser des idoles impuissantes au moment où elles sont renversées ou d'être le vil stipendié des hommes que je n'ai cessé de combattre; qu'ils dénoncent comme un ennemi de la révolution celui qui peut-être n'y a pas été inutile, et qui, cette révolution fût-elle étrangère à sa gloire, pourrait là seulement trouver sa sûreté; qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui qui depuis vingt ans combat toutes les oppressions, et qui parlait aux Français de liberté, de constitution et de résistance lorsque ses vils calomniateurs suçaient encore le lait des cours!.. »

Ces dernières paroles ne pouvaient s'adresser à Barnave; mais elles allaient droit aux deux frères Lameth, et quand Mirabeau les prononça

de sa tonnante voix tous les regards se portèrent sur les protégés de Marie-Antoinette.

Cazalès défendit avec une grande énergie et un grand talent la prérogative royale ; mais dans ces jours de destruction il fallait que tout ce qui servait à appuyer le trône, que tout ce qui avait illustré l'ancienne constitution française tombât pièce à pièce. L'ennemi était entré dans la place, et en démolissait les remparts.

Ainsi venait de s'écrouler, comme un vieux temple consacré par les respects de nos pères, l'antique parlement. Pour détruire ce qui avait fait si long-temps la gloire du pays, pour anéantir ce qui avait été pendant des siècles une des plus glorieuses et des plus utiles institutions de la France, pour ensevelir parmi les décombres et les ruines le corps si respectable et si respecté de la vieille magistrature il ne fallut pas à l'assemblée de longues et sérieuses discussions. Depuis quelque temps elle s'était habituée à jouer avec les destructions : ce que la sagesse de nos pères avait édifié elle le démolissait en riant, et s'inquiétait si peu d'être accusée d'ingratitude qu'elle ne voulut recourir à aucun détour, à aucun délai pour l'établissement du nouvel ordre judiciaire conçu par Duport, magistrat renégat.

Oh! alors ceux qui au début de la révolution avaient encouragé la résistance des parlements contre la cour auraient bien voulu leur prêter appui, car ils sentaient que toute justice, que tout pouvoir de réprimer, d'arrêter le mal s'en allait de nos institutions. Ils avaient applaudi à d'Epréménil, à Duport et à tant d'autres alors qu'ils résistaient à la volonté du roi ; et maintenant le roi, impuissant à défendre, ne pouvait plus rien protéger. Quand les factieux ont ébréché le glaive royal la main de justice est bientôt brisée.

L'âme noble de d'Epréménil était profondément contristée de voir les révolutionnaires profaner et abattre le sanctuaire où il avait vécu dès son entrée dans le monde.

Oh! comme alors il maudissait la fatale éloquence avec laquelle il avait suscité, encouragé, enhardi la résistance de ses collègues aux volontés royales ! Mais si d'Epréménil se repentait de ses succès passés, Duport se réjouissait hautement d'avoir amené les parlements à leur perte, et c'était sans doute par un reste de pudeur que pour leur porter les derniers coups lui, magistrat, employait et mettait en avant M. de Lameth. Celui-ci à son instigation monta à la tribune, et dit à l'assemblée :

« Vous n'ignorez pas quelles sont en ce moment les dispositions de quelques-unes des cours du royaume, de quel œil elles voient l'établissement de la constitution, quels regrets elles manifestent de voir s'évanouir de si longues jouissances et de si hautes prétentions: de quel danger ne serait-il donc pas de leur laisser reprendre en ce moment une activité qu'elles pourraient opposer à l'établissement des assemblées administratives!.. Il n'est personne parmi vous, messieurs, qui n'ait senti la nécessité d'établir un nouvel ordre judiciaire, qui n'ait approuvé parmi les dispositions qui vous étaient présentées par notre premier comité de constitution celles qui substituent à ces grands corps politiques des tribunaux plus près du peuple et bornés à la seule administration de la justice.

« Ce n'est pas, messieurs, que je veuille anticiper sur l'ordre de vos travaux et vous proposer de prononcer d'une manière absolue sur le sort des parlements; mais je pense qu'il est une mesure importante à prendre à leur égard et que vous ne sauriez arrêter trop tôt puisqu'il ne reste précisément que le temps nécessaire pour son exécution; c'est de retenir ces cours en vacances et de laisser aux chambres de vacations le soin de pourvoir aux ob-

jets les plus pressants de l'administration de la justice.

« Je n'ai point oublié les importants services que nous ont rendus les parlements. Je sais que si dans l'origine la puissance royale leur a dû son agrandissement on les a vus depuis dans plus d'une occasion lui prescrire des limites, et souvent combattre avec énergie et presque toujours avec succès les efforts du despotisme ministériel; je sais qu'on les a vus lorsque l'autorité l'emportait soutenir avec fermeté des persécutions obtenues par leur courage; je sais que dans ces derniers temps surtout ils ont repoussé avec force les coupables projets qui devaient anéantir entièrement notre liberté. »

Oui, M. de Lameth, comme la France entière, savait toutes ces choses; mais, comme tous les révolutionnaires, M. de Lameth était ingrat, et il ne rougissait pas de demander la suppression d'un corps qui dans un moment d'erreur avait aidé à renverser la vieille constitution du pays.

Hâtons-nous de dire que des magistrats bretons ne voulurent point obéir au décret qui détruisait l'antique parlement de leur province. La chambre des vacations de Rennes refusa d'enregistrer les nouvelles lois; plu-

sieurs membres du parlement, ayant à leur tête le président de La Houssaye, furent mandés à la barre de l'assemblée; le président leur adressa ces paroles : « L'assemblée nationale a ordonné à tous les tribunaux de transcrire sur leurs registres toutes les lois qui leur seraient adressées; cependant vous avez refusé l'enregistrement du décret qui prolonge les vacances de votre parlement. L'assemblée nationale, étonnée de ce refus, vous a mandés pour en savoir les motifs. Comment les lois se trouvent-elles arrêtées dans leur exécution? comment les magistrats ont-ils cessé de donner l'exemple de l'obéissance? Parlez; l'assemblée, juste dans les moindres détails comme dans les grands objets, veut vous entendre; et, si la présence du corps législatif vous rappelle l'infaillibilité de ses principes, n'oubliez pas que vous paraissez aussi devant les *pères de la patrie*, toujours heureux de pouvoir excuser ses enfants, et de ne trouver dans leurs torts que les égarements de leur esprit et de simples soupçons. »

Ce langage était nouveau pour la haute magistrature des parlements, et quand ils l'entendirent ils durent regretter leurs anciens rapports avec la royauté. Elle avec sa

couronne en tête et son sceptre en main lui parlait avec plus d'égards.

M. le président de La Houssaye ne baissa point le front devant l'assemblée usurpatrice, et soutint noblement les droits des états de Bretagne. Les magistrats bretons qui l'avaient accompagné à la barre montrèrent la même énergie que lui.

Vainement Cazalès, le président de Frondeville et l'abbé Maury élevèrent la voix quand Mirabeau et Barnave déclarèrent qu'il y avait crime de lèse-nation dans la désobéissance, dans l'obstination des membres du parlement de Bretagne, dont les coupables et impuissants efforts *tendaient à arrêter une révolution qui allait changer la face du globe et le sort de l'espèce humaine.*

« Les parlements, dit Lacretelle, qui avaient lutté tant de fois et si opiniâtrément contre toutes les forces de l'autorité absolue, n'eurent recours qu'à des protestations pour la plupart secrètes. L'assemblée manda quelques magistrats à sa barre, et les frappa de sa clémence... Un matin le public apprit comme une nouvelle indifférente que les parlements étaient détruits ! »

Eh ! mon Dieu, quelquefois dès ce monde la justice d'en haut frappe ceux qui ont frappé.

Les idées d'affranchissement et d'indépendance qui fermentaient dans toutes les têtes en 1789 se sont subitement faites hostiles à la vieille magistrature ; mais examinons les choses de sang-froid. Quand ces cours souveraines étaient encore puissantes, quand elles n'avaient encore perdu aucunes de leurs prérogatives avaient-elles toujours été bien inspirées ? N'ont-elles pas par exemple affaibli le pouvoir royal quand elles ont embrassé hautement la cause du jansénisme, secte astucieuse et remuante, toujours rebelle à l'autorité ; quand elles ont mêlé leurs voix à celles du philosophisme pour déclamer contre ce que l'on appelait alors les prétentions de Rome? et quand les idées de licence, d'impiété et de révolte surgissaient de toutes parts était-il d'une sage politique d'affaiblir les attaches qui liaient le vaisseau de l'état à ce roc immuable où la croix est plantée, et à l'abri duquel toutes les barques trouvent et le repos et le salut?...

A cette nation que l'esprit de vertige avait saisie tout entière, à ce peuple qui s'inquiétait si peu de la chute de toutes ses antiques illustrations il fallait des spectacles et des fêtes ; l'assemblée résolut de lui en donner une qui ferait époque dans nos annales, et qui serait en harmonie avec les idées du temps.

On approchait du mois de juillet, et ce mois allait ramener l'anniversaire de la prise de la Bastille. C'était du 14 juillet 1789 que les novateurs voulaient faire dater l'ère de liberté, dont ils prétendaient dans leur orgueil avoir doté le genre humain.

Il faut l'avouer, le choix de cet anniversaire était digne de ceux qui le faisaient; il appartenait bien aux menteurs révolutionnaires de donner à la prise de la Bastille une illustration qui ne lui appartient pas. En choisissant ce jour ils faisaient, sans le vouloir, quelque chose de rationnel et de juste; c'était d'un mensonge qu'ils faisaient dater une révolution qui ne devait être qu'une longue suite de tromperies et de cruautés.

Les têtes ardentes de la Bretagne, de la Touraine, du Maine et de l'Anjou; les esprits les plus exaltés de ces provinces, où le peuple a de l'énergie et de la franchise, avaient eu la première pensée de ces *confédérations* qui couvrirent bientôt toute la France. Alors chaque parti avait besoin de se compter, de se connaître et de se concerter sur les moyens à employer pour faire triompher son opinion : de là tant de rendez-vous donnés pour *fraterniser ensemble*, ou dans des *banquets civiques*, ou autour de *l'autel de la patrie.*

Ce qui se faisait bourgeoisement dans les provinces, Paris voulut le faire avec éclat sur son Champ-de-Mars.

L'assemblée jusqu'à ce moment, dans son amour pour les principes métaphysiques, avait fait bien des discours, bien des décrets et ordonné bien des destructions, mais n'avait point encore parlé à l'imagination du peuple; et maintenant qu'il était déclaré *souverain* il fallait chercher à lui plaire et à l'amuser.

Un comité fut formé par les soins du maire Bailly en dehors de l'assemblée nationale; ce comité se composait de députés des districts de Paris. Ses cent vingt membres devaient aviser aux moyens de donner à la *grande fête nationale* projetée un caractère neuf et imposant.

Le 5 juin ces députés des districts, ayant à leur tête le maire de Paris, vinrent à la barre de l'assemblée, et l'un d'eux s'écria : « Nous proposons à nos frères de venir par députations des districts et des départements se réunir à nous dans nos murs, en votre présence, et d'ajouter au serment civique déjà prêté par tous les Français celui d'être inséparablement unis, de nous aimer toujours et de nous secourir d'un bout du royaume à l'autre; et nous proposons que

cette réunion, que cette fédération générale soit jurée le 14 juillet prochain, que nous regardons comme l'époque de la liberté; ce jour sera destiné aux serments de tous pour la défendre et la conserver. »

M. l'évêque d'Autun fit deux jours après un rapport sur cette pétition; il appuya fortement pour que cette solennité du serment fût majestueuse et digne d'une nation régénérée.

M. de Talleyrand faisant le programme de la *fête des serments* et insistant sur la sainteté de la foi jurée donne lieu à de graves réflexions. Voyez, mes enfants, quand l'homme oublie ses premiers devoirs dans quel dédale de contradictions il s'égare; c'est celui qui se parjurera le plus souvent dans une longue carrière qui viendra demander à la face du soleil que beaucoup de pompe, beaucoup d'apparat soient donnés au serment, afin qu'il reste profondément gravé dans l'esprit et dans la conscience!

Déjà M. de Talleyrand pensait-il que la parole avait été donnée à l'homme pour déguiser et voiler sa pensée?

M. de Lafayette appuya ce que l'évêque d'Autun venait de proposer, et trois jours après l'assemblée nationale décréta que les

directoires de chaque district du royaume seraient tenus d'ordonner à chaque commandant de gardes nationales d'assembler lesdites gardes dans son ressort, et qu'elles choisiraient six hommes sur cent pour se réunir au jour fixé dans le chef-lieu du district; que cette réunion nommerait un homme par deux cents pour se rendre à Paris à la fédération générale.

Elle décréta encore que la dépense serait supportée par chaque district, et que tous les corps militaires soit de terre, soit de mer, nationaux ou étrangers, le corps royal du génie, la maréchaussée, la compagnie de la connétablie, les invalides, les commissaires des guerres, les lieutenants des maréchaux de France, etc., enverraient leurs députés à la fédération.

Cazalès et l'abbé Maury demandèrent que les princes fussent appelés à ce rendez-vous général pour y occuper la place réservée à leurs droits à la couronne; mais les meneurs d'alors repoussèrent cette demande: la présence des princes eût augmenté la majesté royale, et ce n'était point pour elle que la fête était donnée.

Pour que l'esprit de révolte, que la licence de la presse et de mauvais exemples avaient

inoculé à beaucoup de régiments, ne se perdît pas, pour que l'insubordination s'augmentât encore par le contact et le frottement de tant d'hommes il fut arrêté que l'armée serait aussi appelée à ce rendez-vous général.

Une pensée était venue soudainement à tout le monde : *c'était la fédération.* Ce mot était celui qui s'élevait de tous les groupes, qui sortait de toutes les bouches. Pour quelque temps les révolutionnaires avaient mis de côté la hache des destructions, et ne s'occupaient plus que de projets, de plans et de programmes de fêtes ; de toutes parts on publiait des adresses qu'échangeaient entre elles les villes du royaume; en voici une des Parisiens qui révèle toute l'exagération ampoulée de ces jours de vertige :

« Oui, nous sommes tous frères, nous sommes libres; nous avons enfin une patrie! trop long-temps courbés sous le joug, nous reprenons aujourd'hui l'attitude fière d'un peuple qui reconnaît sa dignité.

« Nous ne sommes plus ni Bretons ni Angevins, ont dit nos frères de l'Anjou; comme eux nous disons : Nous ne sommes plus Parisiens, *nous sommes Français.* Vos exemples nous ont inspiré une grande pensée; vous l'adopterez, elle est digne de vous!

« Qu'il sera beau le jour de l'alliance de tous les Français! un peuple de frères, des régénérateurs de l'empire, un roi citoyen ralliés par un serment commun à l'autel de la patrie, quel spectacle imposant et nouveau pour les nations!...

« C'est le 14 juillet que nous avons conquis la liberté; ce sera le 14 juillet que nous jurerons de la conserver; que le même jour, à la même heure un cri général, un cri unanime retentisse dans toutes les parties de la France: Vive la nation, la loi et le roi! que ce cri soit à jamais celui du ralliement des amis de la patrie et la terreur de ses ennemis. »

Vous le voyez, les directeurs de l'opinion publique n'oubliaient rien; ils allaient même jusqu'à dicter au peuple les acclamations qui devaient *échapper* à son enthousiasme. Dans ce cri indiqué d'avance le roi vient en dernier; la vieille acclamation de nos pères ne suffit plus aux novateurs!

Le 9 juin les représentants de la commune arrêtèrent que les fédérés seraient logés chez les bourgeois de Paris, et que les domiciliés de chaque section seraient invités à faire leur soumission pour le nombre de fédérés qu'ils pourraient recevoir.

Quand toutes ces mesures eurent été prises

Bailly, à la tête des députés de la commune pour le *pacte fédératif*, vint au château des Tuileries adresser au roi un discours par lequel il demandait à sa majesté d'honorer la fédération de ses bontés et de sa bienveillance. Louis XVI, depuis long-temps peu accoutumé aux fêtes, répondit :

« J'ai sanctionné volontiers le décret de l'assemblée nationale sur le pacte de la fédération que vous lui avez proposé, et je verrai avec plaisir la réunion des députés, des gardes nationales et des corps d'armée dans la capitale. »

En répondant ainsi Louis XVI disait ce qu'il avait dans l'âme; il était si convaincu de n'avoir au fond du cœur que le désir de la prospérité de la France qu'il était heureux de penser qu'il allait se trouver au milieu de beaucoup de Français, et que lorsqu'il serait connu d'eux il en serait aimé... Et puis il y avait si long-temps que les événements, que les affaires publiques tournaient contre lui, si long-temps que ses intentions les meilleures avortaient et se changeaient en contrariétés que le roi éprouvait comme du repos dans cette idée de fête qui surgissait de partout. Cette multitude que les méchants avaient depuis un an si honteusement égarée, mainte-

nant qu'elle allait s'occuper des préparatifs de la fédération, pendant qu'elle allait élever ses tribunes, ses temples et ses autels de bois, pendant qu'elle allait tresser ses couronnes et ses guirlandes de chêne, détournée de ses habitudes cruelles, ne verserait plus de sang et ne couperait plus de têtes pour les promener par les rues : le plaisir pouvait la détourner de ses mauvaises voies.

C'était là l'espérance de Louis XVI. Eh ! mon Dieu, quels espoirs ne viennent pas à ceux qui souffrent beaucoup ? ils en ont un tel besoin qu'ils les saisissent au passage sans s'enquérir s'ils ont chance de se réaliser. Le roi de France en était venu là.

PRÉPARATIFS DE LA FÉDÉRATION.

L'emplacement de la fête était bien choisi. Ce vaste espace qui s'étend entre le fleuve et les bâtiments de l'École Militaire et que dominent en amphithéâtre les hauteurs de Chaillot et de Passy convenait pour un grand déploiement de manœuvres et une immense foule de spectateurs ; et puis je ne sais quelle tradition vague faisait croire à beaucoup de Parisiens qu'en ce même lieu s'étaient tenues dans les premiers siècles de notre monarchie plusieurs de ces fameuses *assemblées du Champ-de-Mars* ou *de Mai*, où nos devanciers, les Francs, se montraient libres et forts.

Mais alors cet espace n'était pas ce qu'il est aujourd'hui ; sa surface était inégale ; il fallait la niveler, et pour que le peuple pût voir les manœuvres des corps armés et les pompes de la cérémonie religieuse on exhaussa à droite et à gauche de l'enceinte des talus en terre couverts de banquettes : on évitait ainsi les échafauds en bois toujours exposés à rompre sous le poids de la foule. La terre enlevée pour le nivellement formait ces esplanades plantées

de quatre rangs d'arbres. Ces travaux et plusieurs autres relatifs aux charpentes de la tribune, de l'arc de triomphe et de l'*autel de la patrie* étaient peu avancés, et le temps pressait. Douze mille ouvriers travaillaient au Champ-de-Mars; mais ce nombre ayant paru insuffisant le maire de Paris fit un appel au zèle de ses administrés. Il s'agissait d'une fête; beaucoup d'habitants de Paris y répondirent, et dès le lendemain de l'invitation faite par Bailly il y avait foule au Champ-de-Mars. « Cette invitation civique, dit Ferrières, électrise toutes les têtes; les femmes partagent l'enthousiasme et le propagent: on voit des séminaristes, des écoliers, des sœurs de charité, des chartreux vieillis dans la solitude quitter leurs cloîtres et courir au Champ-de-Mars une pelle sur le dos. »

Ferrières dans son enthousiasme se trompe quand il avance que des chartreux, des sœurs de charité et des séminaristes *ont couru au Champ-de-Mars*: les religieux que l'on a pu voir parmi les travailleurs avaient été arrachés de leurs solitudes par les menaces de la populace, qui était venue crier autour de leurs saintes retraites: *A la lanterne, à la lanterne les moines fainéants!*

Certes je ne veux pas nier que pour les pré-

paratifs de cette fédération il n'y ait eu de l'enthousiasme dans la population parisienne; mais Paris dans son enceinte contenait alors, comme aujourd'hui, deux peuples bien différents, le peuple de la place publique et le peuple du foyer de famille, le peuple remuant des révolutions, le peuple tranquille et sage qui redoute les doctrines nouvelles et les brusques changements. Ce fut le peuple de la place publique, ce furent ceux qui avaient assez de la vieille France monarchique et religieuse et qui en voulaient une nouvelle façonnée à la Voltaire et à la Jean-Jacques, qui coururent travailler au Champ-de-Mars, et la preuve de ce que je vous dis ici, mes enfants, c'est que toutes ces bandes, tous ces métiers, toutes ces corporations qui traversent Paris, tous ces ouvriers de différentes classes qui portent la pelle et la bêche sur le dos chantent un refrain en se rendant à l'ouvrage, et ce refrain révèle l'esprit des travailleurs; écoutez-les, ils chantent :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira
Les aristocrates à la lanterne !
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra.

Fourrier, Dulaure, Thiers et bien d'au-

tres écrivains révolutionnaires ont parlé avec sensibilité du bon accord, de l'aimable gaieté et de la touchante union qui régnaient parmi les ouvriers du Champ-de-Mars ; touchante union en effet que celle d'où s'élèvent des cris de haine et de vengeance! aimable gaieté que celle qui demande des supplices et du sang! Pour vous prouver combien la fraternité et l'union étaient bien établies parmi les travailleurs, pour vous démontrer combien les pensées de haine étaient alors bannies de tous les cœurs, je n'ai qu'un trait à ajouter au tableau de ce bon accord. Un jour les bouchers de Paris vinrent à l'ouvrage précédés d'une bannière couleur de sang, avec ces mots inscrits en grandes lettres noires : *Tremblez, aristocrates ; les bouchers sont là!*

Sans doute pour ceux qui ne regardent que les choses extérieures il devait y avoir des effets pittoresques dans ce grand pêle-mêle, dans cet immense atelier mélangé et bigarré de professions et de couleurs si diverses! Ici le religieux avec sa longue robe de bure requis par la populace et bêchant la terre auprès de la femme d'un artisan patriote tout enrubannée de faveurs tricolores ; là l'écolier au teint coloré, aux cheveux flottants, auprès du vieil invalide ; plus loin des hommes de

science, des compagnons du savant Bailly roulant des brouettes, que remplissaient de terre des actrices et des danseuses de l'Opéra; des séminaristes en soutane et des soldats en uniforme; des pauvres en haillons et des hommes en frac de taffetas avec des manchettes de dentelles; des femmes des halles et des dames en robes de soie avec des chapeaux à plumes.

Le duc d'Orléans, qui venait d'arriver de son exil de Londres, voulut envoyer son contingent d'ouvriers; il fit appel aux prostituées qui habitaient au Palais-Royal, et quatre cents de ces malheureuses, parées comme pour un bal, allèrent travailler auprès des femmes des *citoyens patriotes;* cela s'appelait de l'égalité.

Puis du milieu de cette multitude remuante allant et venant, montant et descendant les talus, qui se dessinent et s'exhaussent; au dessus de toutes ces têtes, incessamment agitées comme les flots d'une mer, des tentes de coutil bleu et blanc dressent leurs pignons pointus surmontés de banderolles flottantes. Là se vendent des rafraîchissements et se portent des santés; le vin, la limonade, la bière coulent pour désaltérer les travailleurs; auprès de ces cafés en plein vent des estrades où sont placés des orchestres qui animent au travail.

Dans tout cet ensemble, dans tous ces bruits qui montent, qui se croisent, qui se confondent, dans tout ce mouvement, dans toute cette vie le peintre pouvait à coup sûr trouver des inspirations; mais pour l'homme sage, pour le Français qui aimait sa patrie avec sa vieille gloire et ses antiques croyances, croyez-vous, mes enfants, que dans cette scène folle et bizarre il n'y avait rien d'attristant pour lui serrer le cœur? Un peuple qui change, qui apostasie, qui renie son passé est toujours désolant à regarder.

Quand neuf heures sonnaient alors le bruit des pelles et des pioches cessait de retentir; c'était l'heure du repos et du retour. Alors vous auriez vu les groupes se démêler; chaque travailleur regagnait l'endroit où était placée sa section, rejoignait sa famille et ses connaissances. Puis ces escouades formées au bruit des tambours, à la lueur des torches, tout ce peuple d'ouvriers rentrait dans Paris. Dans les rues que traversait cette bruyante multitude des maisons fermaient leurs fenêtres; c'étaient celles des aristocrates : le refrain *ça ira*, *ça ira* faisait peur à leurs habitants.

Les bruits que les partisans de la révolution avaient répandus contre les aristocrates et

les nobles étaient en effet de nature à irriter la populace contre eux. « Les factieux (1) connaissaient jusqu'à quel degré peut aller la plus niaise crédulité, et l'impudence de leurs journaux dépassait toutes les bornes; on refuserait de le croire si toutes les feuilles du temps ne l'attestaient. Les plus extravagantes conceptions étaient répétées, commentées, accréditées : ainsi les aristocrates avaient fait miner le Champ-de-Mars et l'École Militaire pour les faire sauter le jour de la fédération... On invitait le peuple à se tenir en garde, et surtout à détruire une ménagerie de lions, d'hyènes et de léopards que l'on avait enfermés sous les gradins pour les lâcher sur les citoyens au moment où ils prêteraient le serment civique. »

Pour pouvoir ajouter foi à de semblables inventions, il fallait une crédulité excessive; beaucoup de Parisiens s'en trouvèrent pourvus, et il fallut un procès-verbal de l'ingénieur des carrières de Paris constatant un examen dans les bâtiments de l'École Militaire, dans les cours, les égouts et les aqueducs souterrains pour rassurer ce *peuple éclairé* qui avait la prétention de régénérer tous les

(1) Vicomte de Conny.

peuples de la terre en répandant sur eux ses lumières et ses principes.

Cependant sur tous les points du royaume les fédérés s'étaient levés, et leurs députés s'étaient mis en marche pour venir à Paris, rendez-vous général. Ces hommes, dont plusieurs sortaient pour la première fois de leur petite ville, de leur village ou de leur hameau, étaient tout à coup devenus fiers; ils portaient haut la tête; leurs concitoyens ne les avaient-ils pas revêtus de leur confiance, honorés de leurs suffrages? N'allaient-ils pas voir Paris, la ville des merveilles, la capitale des capitales?.. et puis, chose qui avait une grande magie en ce temps où le culte de la royauté n'était pas encore éteint dans tous les cœurs, ils allaient approcher des personnes sacrées du roi et de la reine, du jeune dauphin et de madame royale; ils les verraient face à face, ils entendraient leurs paroles; car, voyez-vous, en partant de leur province bien de ces fédérés avaient au dedans d'eux la vieille foi monarchique, et de tout ce qu'ils étaient au moment d'admirer à Paris rien ne les préoccupait autant que la pensée du monarque. Pour beaucoup c'était une pensée fixe. Leur route à travers la France leur offrait plus de plaisir que de fatigue. Dans toutes les villes ils

étaient bien reçus et fêtés; les hommes qui saluaient avec bonheur la venue de la révolution leur disaient : Allez jurer fidélité à la constitution nouvelle. Les royalistes leur recommandaient de bien entourer le roi, de le défendre contre ses ennemis, et par leur amour et leur dévouement de consoler lui et la reine de tout ce qu'ils avaient eu à endurer depuis un an: ainsi deux opinions bien divergentes s'unissaient pour les bien accueillir. L'espérance et la crainte leur tendaient la main.

Pour l'observateur superficiel ces députations en uniforme marchant avec leurs drapeaux déployés, et se dirigeant toutes vers le centre de l'empire, leurs chants, leur enthousiasme, les arcs de verdure sous lesquels elles passaient après avoir été haranguées, toutes ces choses pouvaient sembler du bonheur; mais pour l'homme politique, pour l'homme d'avenir il y avait plus qu'une fête en perspective; par delà les arcs de triomphe, par delà les portes de nos antiques cités, alors rajeunies par des festons et des couronnes de fleurs, il apercevait la royauté affaiblie et le trône abaissé.

Avec leur goût pour tout ce qui est nouveau les Parisiens devaient bien accueillir les hommes que la province leur envoyait; aussi

chaque jour des détachements de gardes nationaux allaient sur toutes les routes qui aboutissent aux différentes barrières au devant des fédérés arrivants. Là des banquets et de patriotiques accolades!

Les fédérés bretons firent leur entrée à Paris avec la bannière de Clisson et de Duguesclin, blanche, semée d'hermines, puis cette devise: *Potius mori quam fœdari!* plutôt mourir que la souiller. Ils étaient quatre cents, ils avaient campé en route, et portaient militairement sur le dos les vivres nécessaires au voyage.

Les Tourrangeaux arrivés le 12 juillet sollicitèrent d'être présentés au roi pour lui offrir un anneau qui avait appartenu à Henri IV: la main de Louis XVI était digne de cette relique. Les fédérés de Tours demandèrent à sa majesté qu'elle voulût bien la porter le jour de la fédération; Louis XVI le promit.

Les députés de l'Anjou, le jour où ils furent admis au château des Tuileries, après avoir complimenté le roi dirent à la reine par l'organe de leur chef: « Madame, quelle émotion n'avons-nous pas éprouvée quand nous avons vu de nos propres yeux qu'à un aussi grand courage votre majesté sait allier tant de noblesse, de grandeur, de bienfaisance et une sensibilité si touchante! »

Comme pour prouver aux Angevins qu'elle était digne de leurs éloges, MARIE-ANTOINETTE dit en montrant M. Durepaire, qui était près d'elle : « Messieurs, si j'ai aujourd'hui le plaisir de vous voir et de vous entendre, je le dois à ce fidèle et courageux défenseur. »

A une revue qui eut lieu le 13 sur la place Louis XV et aux Champs-Élysées le roi, la reine, le dauphin et madame royale s'y rendirent. Là Marie-Antoinette fut pleine de bienveillance et de grâce pour les Français respectueux qui l'entouraient, et qui arrivés de loin étaient affamés de voir la famille royale ; à plusieurs elle accorda la faveur de leur laisser baiser sa main.

Le chef des fédérés bretons, arrivé près du roi, mit le genou en terre, et présentant son épée à Louis XVI dit avec émotion : « Sire, je vous remets pure et sans tache l'épée des fidèles Bretons ; elle ne se teindra que du sang de vos ennemis. »

« Cette épée ne peut être en meilleures mains que dans celles de mes chers Bretons, » répondit Louis XVI en relevant le chef des fédérés de la Bretagne ; et en lui rendant son épée le roi ajouta encore : « Mes amis, je n'ai jamais douté de votre amour et de votre fidélité. Je vous sais francs, et je crois à votre parole. »

« Sire, vous faites bien, repartit le Breton; entre vous et nous c'est à la vie à la mort. »

L'homme né dans les bruyères de notre noble province avait-il donc quand il disait ces paroles, *Sire, c'est entre vous et nous à la vie à la mort*, une révélation de l'avenir? Oh! oui, entre la Bretagne et la royauté ç'a bien été *à la vie et à la mort!* les ruines des châteaux, des églises et des chaumières du pays, et les os de nos pères, de nos frères et de nos enfants que l'on trouve blanchis dans les champs d'Auray et de Quiberon attestent que le Breton avait bien prophétisé.

LE 14 JUILLET 1790.

PREMIÈRE FÉDÉRATION.

Voici venu le grand jour de la révolution, le jour des novateurs, la solennité des serments... Il ne s'est point levé radieux sur les espérances des uns; il s'est levé sombre sur les alarmes et les terreurs des autres.

Pour leurs joies nationales les peuples ont besoin de l'éclat du soleil, et le 14 juillet il ne parut au ciel qu'à travers des nuages gris et pluvieux. Ces nuées obscures pesaient sur les partisans de la révolution; car la politique a sa superstition comme le sentiment, et ceux qui avaient long-temps désiré la fête de la fédération se demandaient maintenant au dedans d'eux-mêmes : Est-ce que Dieu n'est pas pour nous?

Les vieux royalistes ne s'attristaient point de ce que le ciel avait de sombre, et se disaient : « Celui par qui règnent les rois en veut aux hommes qui abaissent les majestés de la

terre ; voyez, il n'envoie point son soleil pour faire resplendir leurs fêtes.

Enfin le jour fixé, le jour long-temps attendu était arrivé, et il fallait le prendre tel qu'il était venu ; malgré les torrents de pluie, les fédérés, rangés par département sous quatre-vingt-trois bannières, se mirent en marche. Le point de départ avait été fixé à l'emplacement de la Bastille ; la fête devait commencer là, comme l'ère révolutionnaire devait dater du 14 juillet. La variété des étendards et des drapeaux était grande : chaque département, chaque district s'était donné où s'était fait donner sa bannière, et les emblèmes, les devises et les couleurs de ces drapeaux révélaient l'opinion dominante du département ou du district qui les avait prises et adoptées. L'esprit parisien avait joué avec ses étendards.

Le district de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, portait une croix argent sur un fond azur. Ce drapeau avait été donné par la marquise de L'Hôpital ; la population de ce district des faubourgs croyait et priait donc encore.

Le district de Saint-Louis, simple drapeau blanc, pur comme une pensée de saint.

La bannière du quartier *des Jacobins*, rue Saint-Honoré, avait son fond blanc traversé

d'une croix rouge, les armes de France, celles de Paris, puis deux couronnes de laurier.

Le district de Saint-Gervais, étendard blanc avec bordure de lis et de feuilles de chêne, un buste de Louis XVI couronné par la liberté avec cette devise : *La liberté la lui donne.*

Celui de Saint-Martin, un coq perché sur un canon ; pour devise : *Il veille pour la patrie.*

Le district de Nazareth, un monstre vaincu par Hercule; sa devise : *Il est terrassé.*

Le district du Val-de-Grâce, fond blanc fleurdelisé d'or, les armes de Paris au milieu d'une gloire, avec ces mots : *Craindre Dieu, honorer le roi.* Si alors j'avais été proscrit je serais allé me réfugier dans ce district ; le fond blanc et les fleurs de lis attestaient que là il y avait moins d'apostasies qu'ailleurs.

Sur le drapeau de Saint-Étienne-du-Mont on avait brodé une sainte Geneviève descendant du ciel, étendant le bras pour relever le vaisseau de l'état. Ce drapeau avait été donné par messieurs de Sainte-Geneviève ; là encore souvenir de la vieille foi catholique.

Le district de Saint-Marcel avait un laboureur saisissant un mousquet, avec ces mots : *Pour la liberté.*

Le district de Notre-Dame avait reçu son

drapeau du chapitre de la cathédrale; on y voyait le chiffre de Marie rayonnant sous une couronne d'étoiles et au dessus deux canons; pour devise : *Le salut de la patrie.* En voyant passer cet étendard les chrétiens disaient : Messieurs du chapitre ont raison, *le salut de la patrie est dans le secours d'en haut*, tandis que les hommes qui n'avaient plus de croyances religieuses s'écriaient : *Notre salut est dans la force des armes !*

Monsieur, frère du roi, avait donné le drapeau du district des Carmes déchaussés : sur un fond azur fleurdelisé une figure de la France supportant d'une main l'écusson de la royauté, et de l'autre tenant une lance surmontée d'un bonnet phrygien.

Madame la duchesse de Bourbon (la mère du duc d'Enghien) avait aussi fait broder une bannière pour le district des Capucines Saint-Honoré, bleu de ciel semée d'étoiles avec ces mots : *Fidélité, liberté.*

Ainsi à l'apparition de chacune de ces différentes bannières il s'élevait dans la foule des remarques, des propos et des conversations ou pour louer ou pour blâmer leurs emblèmes, leurs devises et leurs couleurs. Malheureusement la plupart de ces drapeaux ne pouvaient guère se déployer et claquer au

vent; la pluie les avait rendus lourds, et ils collaient tristes à leurs lances.

Le long cortége des fédérés traversa les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, et se rendit par le Cours-la-Reine à un pont de bateaux construit sur la rivière, et dont les ordonnateurs de la fête avaient fait comme une allée de jardin sablée et bordée d'arbustes et de fleurs.

Un grand admirateur de la solennité du 14 juillet dit dans les pages qu'il a écrites pour raconter cette fête : « La pluie qui tombait à flots ne dérangea ni ne ralentit la marche ; les fédérés dégouttant d'eau et de sueur dansaient des farandoles, criaient *vivent nos frères les Parisiens !* On leur descendait par les fenêtres du vin, des jambons, des fruits et des cervelas ; on les comblait de bénédictions ; l'assemblée nationale joignit le cortége à la place Louis XV, et marcha entre le bataillon des vétérans et celui des jeunes élèves de la patrie, image expressive qui semblait réunir à elle seule tous les âges et tous les intérêts. »

Le plus fiers de tous, celui dont le visage rayonnait le plus de joie, celui qui souriait à tous, le roi de la fête, l'idole de la journée c'était le général de Lafayette, monté sur un

superbe cheval blanc, entouré de ses aides-de-camp. Il avançait au milieu de l'immense foule comme un triomphateur : il avait été un des premiers à vouloir la fédération ; il en avait tracé en grande partie le programme ; c'était d'autant plus *sa journée* que la royauté devait y être abaissée, et son âme républicaine se réjouissait dans la pensée que le fauteuil du président de l'assemblée avait été mis sur l'estrade du Champ-de-Mars au niveau de celui du roi. Cette idée rapportée d'Amérique était fixe dans son esprit.

Malgré son triomphe la sueur découlait sur son visage. Un homme que personne ne connaissait perça les flots serrés de la foule, et vint jusqu'à lui tenant d'une main une bouteille et un verre de l'autre : « Mon général, lui dit cet homme, *vous avez chaud; buvez un coup.* »

Le général reçut le verre empli de vin et le vida d'un seul trait, et le peuple applaudit. Ferrières, qui raconte ce fait, ajoute que M. de Lafayette *promena alors un sourire de complaisance et un regard bénévole et confiant sur la multitude comme pour lui dire : Je n'ai défiance d'aucun de vous.*

Il avait été convenu par les meneurs du temps que le roi ne devait paraître à cette fête

nationale qu'en seconde ligne et presque sur l'arrière-plan : aussi ils faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour attirer les regards et attacher l'attention publique sur d'autres que sur Louis XVI. Vous verrez, mes enfants, comment ils ont réussi.

En arrivant sur le Champ-de-Mars les fédérés des provinces, armés seulement de leurs sabres ou de leurs épées, la garde nationale de Paris, des régiments de la garnison et des députations de l'armée formant ensemble plus de soixante mille hommes, passaient sous un arc de triomphe percé de trois portiques d'une égale hauteur. Cet arc, de proportions immenses, était décoré et tout hérissé de trophées d'armes, de bannières et d'étendards.

Les inscriptions n'y manquaient pas; on y lisait dans des encadrements de branches de chêne et de laurier :

« La patrie ou la loi peut seule nous armer ;
« Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer. »

« Les droits de l'homme étaient méconnus
« depuis des siècles ; ils ont été reconquis par
« l'humanité tout entière. »

« Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant. »

« Vous chérissez votre liberté; vous la pos-
« sédez maintenant : montrez-vous dignes de
« la conserver. »

Tout l'esprit révolutionnaire de l'époque se révèle dans ces sentiments prétentieux. Paris voulait faire l'éducation des provinces, et leur désapprendre l'antique amour de la royauté; aussi le mot de roi n'est placé là qu'à regret et sans aucun éclat.

Après avoir passé sous le triple portique triomphal les invités à la fête avaient tout à coup devant eux un imposant tableau. Le parallélogramme qui s'étend entre l'arc et les tribunes élevées devant l'École Militaire a quatre cent cinquante toises de long et cent cinquante de large, et ses angles arrondis lui donnent la forme d'une arène.

Au centre de l'espace s'élevait à vingt pieds au dessus du sol une construction en bois, et que l'on avait appelée l'*autel de la patrie*. Sa

forme était cylindrique, et son soubassement à quatre faces avait quatre escaliers par lesquels on y montait.

Sur un autel on aurait pu s'attendre à voir inscrit le nom de Dieu; les ordonnateurs de la solennité n'y avaient pas songé, ou s'ils y avaient pensé ç'avait été pour en bannir tout à fait le souvenir. Voici ce qu'on lisait sur le bois peint de l'autel:

« **Les mortels sont égaux; ce n'est pas la naissance,**
« **C'est la seule vertu qui fait la différence.** »

« **La loi dans tout l'état doit être universelle:**
« **Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.** »

« Songez aux trois mots sacrés qui garan-
« tissent ces droits, LA NATION, LA LOI ET LE ROI.
« *La nation* c'est vous; *la loi* c'est vous,
« c'est votre volonté; *le roi* c'est le gardien de
« la loi. »

Vous le voyez, l'enseignement révolutionnaire est complet.

Entre les quatre rampes et à l'aplomb des quatre angles étaient placés quatre grands candélabres d'après des modèles antiques, portant des cassolettes où brûlait de l'encens. Dans tout ce décor une servile imitation des fêtes païennes, mais pas une seule réminiscence du culte catholique ! Et ce dut être avec peine que les ordonnateurs de la cérémonie y virent apporter un crucifix, sans lequel la messe n'aurait pû être célébrée; cette nécessité il leur fallait néanmoins la subir.

Et quels prêtres, mon Dieu ! montèrent à cet autel? MAURICE DE TALLEYRAND, ÉVÊQUE D'AUTUN, est le premier officiant ! son diacre c'est L'ABBÉ LOUIS ! un des assistants c'est L'ABBÉ GOBEL, qui plus tard se fit grand-prêtre de *la Raison*, et deux cents lévites du sanctuaire auxquels la révolution a imposé ses couleurs : tous ont de larges ceintures tricolores sur leurs aubes de fin lin.

Je sais bien, mes enfants, que le Dieu des nations est un Dieu de miséricorde et de clémence; mais pourra-t-il ne verser que des bénédictions sur le peuple qui défie ainsi ses foudres en faisant célébrer le plus saint, le plus redoutable des sacrifices par des prêtres rêvant déjà l'apostasie?

En attendant le roi, qui doit venir sans cortége et sans pompe s'asseoir sur l'estrade qui masque les bâtiments de l'École Militaire, et qui est également destinée aux ministres et à l'assemblée nationale, les fédérés défilent et vont prendre leurs places respectives, indiquées par des poteaux qui portent les noms des quatre-vingt-trois départements du royaume.

La pluie tombe toujours par torrents; elle altère, elle dégrade les décors de la fête; elle endommage les monuments de toile badigeonnée, mais elle ne peut éteindre la gaieté française. Un des premiers bataillons arrivé au Champ-de-Mars a déposé ses armes en faisceau, et, comme s'il avait voulu se rire du mauvais temps, s'était mis à danser... et bientôt tous les autres bataillons de l'imiter. Alors figurez-vous autour de chaque poteau des danses gaies et animées; plusieurs d'entre elles ont un caractère particulier qui rappelle le pays des hommes qui s'y livrent. Ici c'est la folle, l'entraînante *farandole* du midi; là ce sont les *passes* du Poitou, plus loin les *bourrées bretones* et les tourbillonnantes *vàlses de l'Alsace*. L'assemblée a pu changer les anciens noms des provinces; mais dans le grand pêle-mêle du Champ-de-Mars on distingue en-

core la physionomie et les habitudes que la nature et les siècles ont données à chacune d'elles.

Pendant ces danses le canon mêle ses bruits majestueux au délire de la foule, et ses salves répétées divisent un peu la nue... Vers une heure après midi quelques pâles rayons de soleil la percent, et les parapluies, qui jusqu'à ce moment avaient couvert d'une mosaïque rouge et verte les trois cent mille spectateurs assis sur les deux talus latéraux, se referment, et laissent apercevoir la foule pressée et bariolée.

Cependant le roi est entré dans le pavillon qui s'élève en face de l'autel de la patrie; les députés le suivent; des hérauts d'armes ont crié: LE ROI!

Ce mot a aussitôt été répété par la foule la plus rapprochée de l'estrade, et dans une seconde les cinq cent mille Français qui sont au Champ-de-Mars l'ont entendu et sont debout. A l'instant même les danses ont cessé, les fédérés ont couru aux faisceaux d'armes, ont repris leurs sabres et leurs épées, les soldats leurs fusils; et les salves de toute l'artillerie, tous les orchestres jouant ensemble l'air *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* tous les drapeaux s'inclinant, toutes les trou-

pes présentant les armes, tous les tambours battant aux champs annoncent la présence du monarque. La reine, le dauphin, madame royale, madame Élisabeth sont arrivés en même temps que lui, et ont pris place à une tribune derrière le fauteuil royal et au dessus de l'assemblée.

Tout à l'heure ç'avait été le soleil qui avait répandu de la joie et du bien-être sur l'immense multitude; à présent c'est la présence du roi qui illumine la fête... Je vous l'ai dit, mes enfants, la plupart des hommes que la fédération avait appelés à Paris y avaient apporté la vieille foi monarchique, et sur eux ce simple mot, LE ROI, et la vue du souverain avaient une puissante magie. Oh! dans cette grande foule il y avait sans doute bien des pensées, bien des désirs révolutionnaires! mais, soyez-en convaincus, à cet instant où le roi, la reine et leurs enfants parurent sous le pavillon royal, à cet instant où tous les regards se tournèrent vers eux, le but des hommes qui avaient conçu l'idée de la fédération et qui y avaient convoqué tant de Français, dès ce moment fut manqué. Ils avaient voulu que l'amour du peuple fût pour les choses nouvelles, pour la révolution, et le peuple prouvait qu'il aimait toujours le roi... Il est

vrai que la plus grande partie de ce peuple n'était plus celui qui pille, qui renverse et qui tue pour quelques pièces d'argent. Les trois quarts de ceux qui sont ce jour-là au Champ-de-Mars sont Français comme l'ont été leurs pères; des pensées d'indépendance et de liberté leur sont venues sans doute, (ces idées-là étaient dans l'air que l'on respirait alors) mais elles n'ont point éteint dans ces âmes honnêtes l'amour de Dieu et du roi, et la vue du petit-fils de S. Louis a réveillé parmi les fédérés des provinces ce vieil amour qu'avaient eu leurs devanciers.

Quand le roi fut assis sur un fauteuil semé de fleurs de lis d'or et le président de l'assemblée sur un siége à peu près semblable, et presque placé sur la même même ligne, une décharge d'artillerie annonce que la messe va commencer. Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs enfants, madame Elisabeth s'agenouillant, la multitude se découvre, et pendant que les chrétiens prient plus de deux mille instruments font monter vers le ciel une suave harmonie; à ces accords les cantiques saints se mêlent, et les quatre grands candélabres placés près de l'autel où officie l'évêque d'Autun poussent vers les nuages de gros tourbillons d'encens.

Le saint sacrifice achevé, les quatre-vingt-trois drapeaux des départements, ceux des soixante districts de Paris et la bannière appelée l'*oriflamme nationale*, destinée à la troupe de ligne, furent bénis. Oh ! si par la suite beaucoup de ces étendards viennent à se déployer ailleurs que sur des champs de bataille, si on en voit flotter sur la tête des brigands, s'ils conduisent à des expéditions de pillage et de meurtre, s'ils se déroulent au pied des échafauds n'en soyez pas étonnés ; c'est Talleyrand qui les a bénits ! sa main sacrilége s'est étendue sur eux... Elle n'a pu en éloigner les victoires à venir, mais elle y a laissé tomber du malheur.

La bénédiction des drapeaux terminée, le marquis de Lafayette s'avança vers la galerie où le roi et l'asssemblée nationale étaient assis. Arrivé devant l'estrade, il descendit de cheval, monta les cinquante marches qui conduisaient au fauteuil du roi, et vint prendre les ordres de sa majesté, qui lui remit la formule du serment décrété par l'assemblée.

Tenant à la main cette formule, le commandant de la garde nationale retourna près de l'autel, y déposa son épée, et placé sur le point le plus éminent il donna, en agitant un drapeau au dessus de sa tête, le signal du ser-

ment que l'on allait prêter; puis il prononça au nom des fédérés la formule suivante:

« Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger conformément aux lois la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et des subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques sous quelques formes qu'elles existent, de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. »

Quand cette formule, beaucoup trop longue, eut été lue par le général Lafayette les bras se levèrent, les mains s'étendirent du côté de l'autel, les épées brillèrent et les voix répétèrent: « *Je le jure! je le jure!* »

Alors le président de l'assemblée se lève, jure à son tour, et les députés lui répondent en prêtant serment.

Voici le roi debout... Oh! écoutez celui-là; sa bouche n'a jamais menti, son cœur n'a jamais abrité ni la fausseté ni l'hypocrisie: aussi il ose regarder le ciel, et étendant la main vers la croix d'or qu'il voit briller sur l'autel il s'écrie:

« Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'état à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par moi; je jure de faire exécuter les lois... »

Du haut du ciel Dieu prit alors compte de tous ces serments, et lui seul peut savoir le nombre des parjures; les hommes ne sauraient les compter!.. Mais, soyez-en assurés, mes enfants, l'oubli de la foi jurée ne viendra ni au monarque ni à la plus grande partie des fédérés des provinces. Le parjure! je sais bien d'où il surgira; ce sera du milieu de l'assemblée nationale, du milieu des conseils révolutionnaires.

Au moment où toute la foule faisait silence pour entendre Louis XVI prêter son serment, au moment où il étendait la main la reine par un mouvement religieux prit le petit dauphin dans ses bras, et lui montrant l'autel le fit ainsi voir à l'innombrable multitude... Alors l'enthousiasme ressembla à du délire parmi les fédérés. Pour ces Français venus de loin, arrivés de leurs villages, de leurs bourgs et de leurs villes, avec leur naïveté et leur franchise natives, *la fédération* était une vraie solennité; pour les novateurs qui l'avaient in-

ventée et déclarée elle était une comédie jouée sur un grand théâtre.

Il était près de cinq heures lorsque le grand défilé commença; les soixante mille hommes passaient sous l'estrade où se trouvait debout toute la famille royale, et chaque bataillon, chaque compagnie, chaque homme avait son cri d'enthousiasme et d'amour. Du sein de la multitude des applaudissements se firent entendre lorsque les fidèles gardes-du-corps et les soldats de royal allemand parurent sous le balcon royal; les hommes que la foule saluait de la sorte avaient été pour elle il y a à peine un an un objet de haine et de vengeance: une bonne brise passait alors sur les mobiles roseaux, et les courbait dans un autre sens.

Le programme de la fête avait indiqué aux fédérés que le cri du jour devrait être *vive la nation, la loi et le roi!* Ces braves gens, involontairement revenus aux vieilles habitudes françaises, ont pensé que cette longue et nouvelle formule embarrasserait leur enthousiasme, et les seules acclamations qu'ils poussent ce sont celles de leurs pères: VIVE LE ROI! VIVE LA REINE!

Les fédérés et les soldats de la garde nationale et de la ligne ont tout entraîné dans le sentiment de fidélité et de dévouement qui les

transporte. Ces témoignages d'amour vont aux cœurs de la famille royale : Louis XVI a des larmes de joie dans les yeux, Marie-Antoinette a retrouvé de gracieux, de bienveillants sourires ; Madame Elisabeth est émue de bonheur, et les deux augustes enfants agitent leurs petites mains, et répondent à l'enthousiasme des soldats et de la multitude. Mais l'assemblée nationale s'étonne et s'inquiète de voir ces transports se prolonger ; le duc d'Orléans et tous les siens pâlissent. M. de Lafayette se souvient que le matin il était l'idole du peuple, et voit que maintenant l'encens se porte ailleurs ! s'affligea-t-il de ce changement ? Lacretelle pense que non ; il dit : « *Lafayette aimait le roi dès que le roi lui paraissait soumis.* » Oh ! mes enfants, c'était là un ignoble amour, amour d'égoïsme et d'orgueil.

Quand le Champ-de-Mars fut désert, quand les ombres de la nuit y descendirent sur les monuments de bois que la mairie de Paris y avait fait construire la fête fut portée ailleurs ; sur l'emplacement de la Bastille démolie quatre-vingt-trois arbres, représentant les quatre-vingt-trois départements, avaient été plantés ; pauvres arbres desséchés bien vite, qui n'ont jamais prêté leur ombrage à personne, et qui dès le lendemain des danses

n'avaient plus de verdure : entre ces arbres des cabanes champêtres avaient été bâties ; le chaume les recouvrait, et elles étaient entourées de tout l'attirail des champs et du labour. Au dessus des portes des granges, là où s'étaient jadis dressées les tours crénelées, on lisait ces mots :

ICI L'ON DANSE.

Les Champs-Elysées, plus splendidement illuminés qu'ils ne le furent jamais, devinrent le grand rendez-vous des Parisiens et de leurs nombreux hôtes. Le roi et la reine, reconnaissants et heureux de l'accueil que le peuple et l'armée leur avaient fait le matin, vinrent le soir en calèche découverte se promener avec madame Élisabeth, le dauphin et madame royale dans la grande allée de feu ; là à la lueur de la brillante illumination la multitude voyait le contentement sur les augustes traits qu'elle aimait à contempler pour en garder et en emporter le souvenir. Plusieurs fois le roi se penchant vers la foule répéta en mettant la main sur son cœur :... Mes amis, vous m'avez fait éprouver aujourd'hui plus de bonheur que je n'en avais eu depuis long-temps. La reine dit à une femme du peuple qui élevait son fils dans ses bras pour lui faire voir le dauphin:

« Ma bonne femme, amenez demain votre enfant au château ; il verra mon fils de plus près. Prenez garde aux chevaux : ici il peut vous arriver du mal ; demain nous causerons plus à l'aise... » Le peuple entendit ces paroles et cria : *Vive la reine ! elle est aussi bonne que le roi.*

Madame Élisabeth prenant alors les mains de son frère et de sa sœur leur dit : *Allons, courage ! on nous aime encore.*

Ah ! si les décrets de Dieu n'avaient été irrévocablement arrêtés, on aurait su profiter pour sauver le trône de ce retour de la multitude aux bons sentiments. Les fédérés avaient appris à se méfier des révolutionnaires en les voyant de près, et si leur amour pour la famille royale s'était accru leur respect pour l'assemblée nationale s'était affaibli ; aussi on ne les vit point aller à sa barre porter leur encens et leurs louanges aux nouveaux législateurs.

Les meneurs, qui avaient tant désiré les représentants des provinces à Paris, commençaient à trouver qu'ils y demeuraient trop longtemps : une grande partie de ces hommes, qui dédaignaient d'aller s'asseoir dans les galeries de la salle des Feuillants, passaient des heures entières sous les fenêtres du château des Tuileries pour y apercevoir quelques-uns de

ses augustes hôtes. Quand Marie-Antoinette voyait de ces groupes royalistes en face de sa chambre elle en sortait toujours avec sa fille et son fils, et ces deux nobles enfants, parés de grâce, de beauté et de ce *je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur*, imposaient comme une confirmation de fidélité à tous ceux auxquels ils adressaient la parole.

J'ai connu le fils d'un révolutionnaire qui n'a jamais voulu partager ni les sentiments de son père ni les avantages de la position que les changements avaient faite à sa famille, parcequ'un jour le petit dauphin lui avait donné un lis, et lui avait dit : « *Souvenez-vous de moi.* » Le fédéré breton en recevant cette fleur des mains du royal enfant avait répondu : « *Me souvenir de vous, monseigneur, oh ! oui, toute ma vie; jamais je ne vous oublierai, je vous le jure.* Et malgré toutes les séductions de la maison paternelle, malgré les instances, les prières de son père il est demeuré invariable dans son royalisme, et quand les temps de le prouver furent venus il le prouva noblement.

De retour dans leurs provinces, les opinions des fédérés sur l'assemblée réagirent sur celles de leurs compatriotes. Plus recueillis chez eux qu'au milieu du tourbillon de Paris, dans leur esprit ils se mirent à passer

en revue tout ce dont ils avaient été témoins dans la grande ville, dans la Babylone moderne! Eux, pour la plupart demeurés chrétiens, avaient vu de près l'irreligion de beaucoup de membres de l'assemblée, et plus d'un sur le Champ-de-Mars s'était demandé pourquoi le vénérable archevêque de Paris, ce saint de l'époque, n'avait pas officié à la messe de la fédération à la place de l'évêque d'Autun, qui commençait déjà à être connu.

Ces catholiques revenus chez eux savaient qu'il existait un parti antireligieux composé de protestants, surtout de calvinistes, et d'ommes qui ne croyaient à rien, qui avaient résolu de renverser la croix.

Ce parti avait pour chef Rabaud de Saint-Etienne, ministre calviniste de Nîmes. Ce député réunissait à une grande pratique des hommes un tact habile et beaucoup de facilité dans les affaires, cet esprit d'intrigue devenu le talent du jour et assez d'éloquence. Dans l'assemblée il laissait l'abbé Maury et Cazalès s'élever à de graves et à de hautes considérations religieuses et monarchiques; puis, avec une infernale adresse, avec des paroles qui flattaient les mauvaises passions de la populace, à coups de sarcasme il es-

sayait de détruire l'impression produite par leurs nobles discours.

Plusieurs des fédérés avaient remporté de Paris une lettre adressée à Rabaud de Saint-Etienne par un ministre des Cevennes, et en la relisant dans leurs familles y avaient répandu l'alarme; car elle révélait le vaste complot organisé contre le catholicisme..... Aujourd'hui, mes enfants, que vous voyez la faveur dont jouit le protestantisme auprès de personnes haut placées, aujourd'hui (1) qu'il y a un oratoire luthérien au château des Tuileries, je veux vous citer cette lettre pour vous démontrer qu'il y a long-temps que le parti protestant tend à envahir le royaume de S. Louis.

Cette lettre, écrite de Saint-Hippolyte et datée du 29 juillet 1790, est ainsi conçue :

« Nous avons fait passer à nos chefs, mon cher supérieur, vos instructions sur l'organisation de la garde nationale et le projet de décret qui y est joint, pour se conformer à vos sages et grandes leçons, lorsque nous avons reçu par l'extraordinaire l'avis que le 25 de ce mois vous avez remporté une pleine victoire; nous avons admiré toute votre pru-

(1) Mai 1839.

dence, et remercions le ciel d'un si grand succès, qui vous rendra le premier apôtre de la vraie religion après l'Être suprême et le roi des rois.... Nous voilà enfin à l'instant de prendre le dessus et de nous venger de cette secte qui depuis si long-temps nous opprimait. Tous nos frères sont d'autant plus enchantés que les riches étant citoyens actifs rempliront le plus qu'ils pourront les places de juges et de municipaux, ne manqueront pas de souscrire et de bien s'armer pour faire leur service et de payer la taxe pour ceux qui n'en auront pas les moyens, ce qui sera un allégement à nos caisses de secours d'autant plus agréable que tous *les ministres romains* et tous ceux de leur secte, actifs et non actifs, seront forcés de coopérer à notre soutien. Ils sont trop nonchalants et se reposent trop sur le passé pour réfléchir à la suite infinie de nos opérations, qui seront à leur comble lorsque votre dernier décret défendra à tout particulier non inscrit d'avoir des armes chez lui à peine d'amende et de punition exemplaire. *Tous ces ministres romains*, les officiers de troupes de ligne et autres nonchalants aristocrates seront alors désarmés de fait, et nous pourrons *les contenir* et *anéantir le parti royaliste.* Nous avons

calculé le montant de cette taxe, qui, fixée l'une dans l'autre à quarante sous par mois, fait un produit par individu de deux cent vingt-quatre livres par an suivant le dénombrement que nous avons *des romains*, qui trouveront plus doux de payer que de servir. Ce dénombrement se montera à cinq millions six cent trente mille hommes, et formera une taxe de cent trente-quatre millions cent trente mille livres. Nous aurons, comme vous le voyez, de quoi soutenir notre armée, qui remplacera les troupes de ligne; d'ailleurs notre article *des étrangers nous attirera en France beaucoup des nôtres*, de sorte que toutes les villes seront gardées par des nationaux actifs. Les troupes de ligne formées de celles que nous solderons, tant régnicoles qu'étrangères, qui auront été prises, comme vous le dites fort bien, dans les gardes nationales, nous rendront absolument maîtres. *C'est alors que nous verrons cesser l'esclavage du vrai peuple religieux et sage, et que nous remettrons tous nos oppresseurs en la captivité qui leur est promise.* Nous ne cessons de prier l'Être suprême pour la conservation de vos précieux jours; nous avons recommandé à tous nos frères la plus grande ferveur pour attirer sur vous les lumières

du ciel et conduire à bien les opérations qui vous seront inspirées. Vous ne vous êtes pas conduit en homme : tous nos respectables députés ont éprouvé des désagréments et reçu des pamphlets, et vous vous avez conduit avec toute l'adresse imaginable une formation aussi importante. Aussi nos frères les moins aisés renouvellent leurs efforts pour vous faire passer leur petite contribution du mois. A la vérité il était temps que ce décret arrivât, car ils commençaient à se fatiguer et à perdre toute espérance..,

« Adieu; conservez-vous; *toute l'Europe* a besoin de vos lumières, et comptez que nous ne vous abandonnerons pas; nous avons tous juré d'exécuter vos ordres aveuglément au premier éveil. »

La lecture d'une pareille lettre faite au sein de familles catholiques dut produire un grand effet; aussi beaucoup d'habitants des provinces qui avaient d'abord salué avec joie l'aurore de la révolution renoncèrent à la servir quand ils eurent acquis la conviction qu'elle en voulait à la religion de l'état.

Plusieurs fédérés avaient lu cette lettre à Paris; mais là elle avait produit sur eux bien moins d'effet que lorsqu'ils la relurent dans les maisons où ils étaient nés, dans la chambre où

leur mère leur avait donné ses enseignements catholiques. Dans son pays, mes enfants, on vaut mieux qu'ailleurs, car là il y a des voix qui sortent des tombes et qui vous crient:

SOUVENEZ-VOUS DE VOS PÈRES, ET NE FORLIGNEZ PAS!

Ah! que ceux qui en 1790 voulaient implanter le protestantisme en France avaient bien deviné le meilleur moyen de renverser le trône! aidés des inspirations de l'enfer, ils voulaient porter leurs premiers coups contre l'autel; une fois l'autel renversé, ils étaient bien plus forts contre les fils de S. Louis. Ils le savaient, et ils se mirent à l'œuvre. D'abord ils dépouillèrent le clergé de ses richesses; ils enlevèrent à ses évêques leurs croix d'or; mais ceux-ci se souvinrent que ç'avait été une croix de bois qui avait sauvé le monde, et ils se soumirent de bonne grâce à la pauvreté; puis les novateurs demandèrent aux prêtres un serment contraire à leur conscience, et les prêtres leur répondirent:

Nous aimons mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Vous nous commandez ce serment; mais celui à qui nous nous sommes voués dès notre jeunesse nous le défend: nous refusons de jurer.

Ce refus fut le signal d'une persécution

acharnée, supportée avec une constance et une force toutes chrétiennes. Alors l'exil et la déportation commencèrent; alors les cachots, les prisons s'ouvrirent; plus tard les échafauds se dressèrent et les bateaux à soupape furent inventés.... Mais ce fut en vain; le catholicisme sortit vainqueur de cette lutte cruelle, et cependant encore aujourd'hui Rabaud de Saint-Etienne a des successeurs; sa pensée protestante se continue... Mais, je vous le dis, mes enfants, cette pensée, malgré la protection nouvelle qu'elle a trouvée parmi nous, ne réussira pas plus maintenant que par le passé; aujourd'hui la France est plus catholique qu'en 1790. De nouveaux, de nombreux, de vaillants martyrs et dans nos villes et dans nos campagnes, et sous le fer de la guillotine et sous le sabre des septembriseurs, et dans les fleuves et dans les déserts d'outre-mer ont su mourir pour la foi; avec leur sang répandu le catholicisme a pénétré plus avant dans notre vieille terre française, et nulle main, nul effort ne pourront l'en déraciner.

Chaque fois qu'une révolution nouvelle vient agiter le pays les protestants, comme le ministre des Cevennes dont je viens de transcrire la lettre, lèvent la tête, regardent

autour d'eux, et se demandent ; Le moment est-il venu?

Ce moment ne viendra jamais! la France a été mise par ses anciens rois sous la garde divine... et elle a dans le ciel des martyrs qui intercèdent pour elle... Ah ! si un jour la terre de Clovis, de Charlemagne et de S. Louis devenait protestante, la France ne serait plus la France, et il nous faudrait rouvrir les sépultures catholiques, sur lesquelles la croix n'étendrait plus ses bras, et en emporter les ossements de nos pères.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME SECOND.